



MÉMOIRES  
DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON



4<sup>e</sup>  
série  
\*  
TOME  
14



LYON

2015 ← 2014



**MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE**

Ce volume de Mémoires a été édité  
avec l'aide de la Ville de Lyon  
et du Conseil Général du Rhône

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



VILLE DE LYON

Académie des Sciences et Belles-Lettres et Arts de Lyon

ISSN 07678975

**MÉMOIRES**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE**  
**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS**  
**DE LYON**  
**POUR L'ANNÉE 2014**

\*

4<sup>e</sup>  
série  
\*  
tome  
14

Édition de l'Académie  
~~2015~~

*Envoyez toute correspondance concernant l'Académie  
au président ou à l'un des secrétaires généraux  
à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max – 69005 LYON

Tél. 04.78.38.26.54      Mél. [secretariat@academie-sbla-lyon.fr](mailto:secretariat@academie-sbla-lyon.fr)

*1<sup>re</sup> partie*

**LA VIE DE L'ACADÉMIE**

17 pages

LA VIE DE LACADÉMIE



I

LES ACADÉMICIENS

MEMBRES DE L'ACADÉMIE  
DÉCÉDÉS EN 2014

*Membres titulaires*

Paul FEUGA  
Noël MONGEREAU  
Charles RULHA

*Membres correspondants*

Jean FAVIER, *Académie Inscriptions Belles-Lettres*  
Michel NICOLAS

*Membre d'honneur associé*

*Ancien titulaire*  
Guy BLAUDIN de THÉ

# ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2014

## PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE M. LE MAIRE DE LYON

### MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES ET TITULAIRES

#### I. CLASSE DES SCIENCES

##### *Membres Titulaires Émérites :*

- MM. Jack BOST (1973) (1996) AP.  
Louis DAVID (1976) (1997) AP, A, VC.  
René WALDMANN (1977) (1997) AP.  
Guy MONNET (1978) (1998)  
André MARTIN (1980) (2000) AP, AT.  
Armand SARAZIN (1974-1979), (1990) (2004).  
Jean-Pierre Hanno NEIDHARDT (1990) (2010) AP.  
Alain BOUCHET (1991) (2011) AP.  
Joseph REMILLIEUX (1992) (2012) AP.  
Marc TRILLET (1993) (2013) AP, AC.

##### *Membres Titulaires (24 sièges) :*

###### Première section

*Mathématiques, Astronomie, Physique, Chimie, Sciences appliquées (9 sièges)*

- MM. Michel ROBATEL (1997)  
Michel DÜRR (1998)  
François SIBILLE (2000)  
Gérard PAJONK (2001) AP.  
Pierre CRÉPEL (2004)  
Jean-Paul MARTIN (2005)  
Philippe BLANC-BENON (2006)  
Georges BOULON (2010)  
Étienne GHYS (2012)

###### Deuxième section

*Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques (8 sièges)*

- MM. Claude JEAN-BLAIN (1998) AP.  
Gérard CHAVANCY (1999)  
Philippe LEBRETON (2001) SG.  
André REVOL (2001)  
Christian DUMAS (2004)  
Christian BANGE (2009)  
Georges BARALE (2013)

###### Troisième section

*Sciences médicales (7 sièges)*

- MM. Jules TRAEGER (1997)  
Daniel GERMAIN (2006)  
Jean NORMAND (2007)  
Philippe MIKAELOFF (2010)  
Alain GOUTELLE (2011)  
Jacques CHEVALLIER (2013)

## II. CLASSE DES LETTRES ET ARTS

### *Membres Titulaires Émérites :*

MM. Henri HOURS (1961) (1992) AP.  
Michel LAFERRÈRE (1983) (2003) AP.  
Henri BUET (1985) (2005)  
Paul MALAPERT (1986) (2006) AC, AP.  
Jacques FILLEUL (1986) (2006)  
Bernard GRILLET (1990) (2010)  
Paul GRAVILLON (1992) (2012)  
Jean BURDY (1992) (2012) B.  
Denis-Clair LAMBERT (1992) (2012) AP.  
Régis NEYRET (2004) (2013)

### *Membres Titulaires (28 sièges) :*

#### Première section

*Littérature, Poésie, Philologie, Éloquence (7 sièges)*

MM. Denis REYNAUD (1999)  
M<sup>me</sup> Michèle DEBIDOUR (2000)  
MM. Michel LE GUERN (2004) AP.  
Laurent THIROUIN (2011)  
Jean-Noël GUINOT (2012)  
Bruno PERMEZEL (2013)  
M<sup>me</sup> Nathalie FOURNIER (2014)

#### Deuxième section

*Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)*

MM. Jean-Pierre GUTTON (1997) AP.  
M<sup>me</sup> Marguerite YON (2000)  
MM. Olivier CHRISTIN (2013)  
M<sup>me</sup> Marie-Thérèse LE DINAHET (2014)  
M. Gérard BRUYÈRE (2014)

#### Troisième section

*Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)*

MM. Dominique BERTRAND (1996) AP.  
Jacques FAYETTE (1996) AC.  
M<sup>me</sup> Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000) SG.  
MM. Jacques BICHOT (2006)  
M<sup>me</sup> Nicole DOCKÈS-LALLEMENT (2007)  
MM. Dominique SAINT-PIERRE (2010) AP.  
Jacques HOCHMANN (2013)  
Jean AGNÈS (2013)

#### Quatrième section

*Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)*

MM. Jean-François GRANGE-CHAVANIS (2003)  
Renaud LÉONHARDT (2004)  
Jean-François DUCHAMP (2007)  
Jean-Pol DONNÉ (2009)  
M<sup>me</sup> Isabelle COLLON (2010)  
Bernard BERTHOD (2011)

\*) AP ancien Président – P Président – AC ancien Chancelier, C Chancelier, VC Vice-chancelier – SG Secrétaire Général – T Trésorier – B Bibliothécaire – A Archiviste.  
La date placée à la droite du nom est celle de l'admission.  
Pour les membres titulaires émérites, la seconde date est celle du passage à l'éméritat.

## MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

- 1980 MM. Michel JOUVET (Lyon), *Ac. Sciences.*  
1984 Alain MICHEL (Jérusalem).  
M<sup>me</sup> Arlette MICHEL (Paris).  
1985 M<sup>me</sup> Madeleine AMBRIÈRE (Paris).  
1988 MM. Ange VLACHOS (Athènes).  
1991 Michel MERCIER, *ancien président du Conseil Général du Rhône.*  
1997 François REY-COQUAIS (Paris).  
Richard COOPER (Oxford).  
Gaston TUAILLON (Grenoble).  
1998 Xavier ELLIE (Lyon).  
Raymond HAMELIN (Paris).  
Jean-Marie PELT (Metz).  
1999 Claude COHEN-TANNOUDJI (Paris), *prix Nobel, Ac. Sciences.*  
Jean-Hervé DONNARD (Grenoble).  
2000 Charles ANDRÉ (Lyon).  
Eugène CIZEK (Bucarest).  
François CLARKE (Lyon).  
Jean DERCOURT (Paris), *Ac. Sciences.*  
Jacques DUPAQUIER (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*  
Yvon GATTAZ (Paris), *Ac. Sciences morales et politiques.*  
René MORNEX (Lyon), *Ac. Médecine.*  
2001 Guy DARMET (Lyon),  
M<sup>me</sup> Natalie Zenon DAVIS (Canada)  
M. Alain LAMOTTE (Lyon).  
2002 M<sup>me</sup> Florence DELAY (Paris) *Ac. Française.*  
MM. Jean FUSARO (Lyon).  
Roger FAUROUX (Paris).  
2004 M<sup>me</sup> Charlotte RITTER (Pays-Bas).  
MM. Claudio MAGRIS (Italie).  
2005 Arnaud d'HAUTERIVES (Paris) *Ac. Beaux-Arts.*  
2006 M<sup>me</sup> Nicole LE DOUARIN (Paris) *Ac. Sciences.*  
M. Jean-Marie BASSET (Lyon).  
2007 MM. Jean DAVID (Paris).  
Philippe BARBARIN (Lyon) *Cardinal, archevêque de Lyon.*  
2008 M. François JUILLET (Lyon).  
M<sup>me</sup> Geneviève COMTE-BELLOT (Lyon).  
2009 MM. Jacques SAMARUT (Lyon).  
Patrice QUENEAU (Vernaison), *Ac. Médecine.*  
2010 MM. Maurice NIVEAU (Bron), *ancien recteur de Lyon.*  
Christian FRACHETTE (Guilherand-Granges).  
2012 MM. Cédric VILLANI (Lyon), *médaille Fields.*  
Bertrand TAVERNIER (Lyon).  
Bertrand COLLOMB (Paris).  
Albert ROUX (Lyon).  
2013 MM. André BRACK (Ardon).  
Bernard BIGOT (Lyon).  
2014 Daniel ROCHE  
Michel ZINK

## MEMBRES CORRESPONDANTS

### I. CLASSE DES SCIENCES

- 1974 MM. Michel FAURE (Annonay).  
1983 Georges MARINESCO (Bucarest).  
1988 Guy MAZARS (Strasbourg).  
1990 Hector MAZZELA (Uruguay).  
1994 Alain MORGON (Lyon).  
1998 Michel LACHAUSSÉE (Japon), *ancien titulaire.*

- 2001 Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon).  
Tibor Yusti von ARTH (Allemagne).  
M<sup>me</sup> Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil).
- 2002 Suzanne ESTANOVE (Lyon).
- 2008 MM. Bertrand BARRÉ (Chaville).  
Jérôme HONNORAT (Lyon).
- 2009 Jacques RENAULT (Lyon), *ancien titulaire*.
- 2013 M. Alain BRÉMOND (Jassans-Riottier).
- 2014 M<sup>me</sup> Catherine FISCHER (Lyon).  
MM. Michel TARGE (Lyon).  
Michel PAULIN (Lyon)

## II. CLASSE DES LETTRES

- 1979 Jean VUAILLAT (Lyon).
- 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit).
- 1986 Manuel SITO ALBA (Espagne).
- 1990 M<sup>me</sup> Anne-Marie VURPAS (Lyon).
- 1992 François MONTMANEIX (Lyon).
- 1993 Max BOBICHON (Lyon).
- 1994 Bernhard BEUTLER (Allemagne).  
Christian LACOUR (Nîmes).
- 1995 Jean GUEYDAN (Lyon).
- 1998 Loïc MALLIÉ (Lyon).
- 1999 M<sup>mes</sup> Renée DENIER (La-Tour-du-Pin).  
Hayat OMAR (Lyon).
- 2000 MM. Jean-Paul LUCET (Saint-Rémy-de-Provence) *ancien titulaire*.  
Philippe ROSSET (Lyon).
- 2001 Bernard JADOT (Lyon).  
Robert HEATH (U.S.A.).
- 2002 M<sup>me</sup> Myriam ANTAKI (Syrie).
- 2003 MM. Jean-Luc FAVRE (Bourg-Saint-Maurice).
- 2004 François FALLETTI (Paris) *ancien titulaire*.  
Jean-Louis ROUSSIN (Lyon).  
Daniel ROUX (Villeurbanne).
- 2005 M<sup>mes</sup> Marguerite BUET (Lyon).  
Maryannick LAVIGNE-LOUIS (Lyon).  
MM. Bruno DUMONS (Lyon).  
Claude PRUDHOMME (Lyon).  
René GACHET (Lyon).
- 2006 M<sup>me</sup> Micheline COLIN (Lyon).
- 2007 M<sup>me</sup> Simone BLAZY (Lyon).
- 2009 MM. Jean-Marie CHANON (Lyon) *ancien titulaire*.  
Bernard TÉTU (Lyon), *ancien titulaire*.  
Jean ÉTÉVENAUX (Lyon)  
M<sup>mes</sup> Sylvie MARION (Lyon)  
Sophie CHAINE-CHARVET (Lyon), *ancienne titulaire*
- 2010 MM. Philippe DUFIEUX (Lyon).
- 2011 Jean-Marc GOHIER (Lyon).
- 2012 Jean-Pierre HOUSSEL (Lyon)  
Philippe PAILLARD (Lyon)
- 2013 MM. Jean-Paul BRAVARD (Lyon), *ancien titulaire*  
Jean-Noël DUMONT (Lyon)
- 2014 M<sup>mes</sup> Anne-Catherine MARIN (Lyon).  
Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY (Lyon).  
M. Pierre GUINARD (Lyon).

\*\*\*

## BUREAU DE L'ACADÉMIE POUR 2014

*Président* : **M. Jean NORMAND**  
*Chancelier* : **M. Gérard PAJONK**  
*Vice-Président* : **M<sup>me</sup> Marguerite YON**  
*Vice-Chancelier* : **M. Jean-François DUCHAMP**  
*Président 2013* : **M. Dominique SAINT-PIERRE**  
*Secrétaire général de la classe des Sciences* : **M. François SIBILLE**  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : **M. Jean-Paul MARTIN**  
*Secrétaire général de la classe des Lettres* : **M<sup>me</sup> Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : **M. Jean-Pol DONNÉ**  
*Trésorier* : **M. Paul FEUGA**  
*Trésorier adjoint* : **M. Noël MONGEREAU**, chargé de relation avec la Conférence des Académies.  
*Bibliothécaire* : **M. Pierre CRÉPEL**  
*Bibliothécaire adjoint* : **M. Jean BURDY**  
*Archiviste* : **M. Louis DAVID**  
*Archiviste adjoint* : **M. Claude JEAN-BLAIN**, chargé du site internet.

## BUREAU DE L'ACADÉMIE POUR 2015

*Président* : **M<sup>me</sup> Marguerite YON**  
*Chancelier* : **M. Gérard PAJONK**  
*Vice-Président* : **M. Pierre CRÉPEL**  
*Vice-Chancelier* : **M. Jean-François DUCHAMP**  
*Président 2014* : **M. Jean NORMAND**  
*Secrétaire général de la classe des Sciences* : **M. Jean-Paul MARTIN**  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences* : **M. Philippe LEBRETON**  
*Secrétaire général de la classe des Lettres* : **M<sup>me</sup> Nicole DOCKÈS-LALLEMENT**  
*Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres* : **M. Jean-Pol DONNÉ**  
*Trésorier* : **M. Jean AGNÈS**  
*Trésorier adjoint* : **M. Michel LAGARDE**  
*Bibliothécaire* : **M. Pierre CRÉPEL**  
*Bibliothécaire adjoint* : **M. Jean BURDY**  
*Archiviste* : **M. Louis DAVID**  
*Archiviste adjoint* : **M. Claude JEAN-BLAIN**, chargé du site internet.



## PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1963

	<i>Classe des Sciences</i>		<i>Classe des Lettres</i>
1963	Armand TAPERNOUX	1964	Louis PIZE
1965	Paul BERTOYE	1966	Maurice MICHAUD
1967	Pierre DELATTRE	1968	Georges COHENDY
1969	Marcel CHAMARAUD	1970	Albert LAURENT
1971	Maurice GUILLEMINET	1972	André LATREILLE
1973	Maurice JACOB	1974	Robert PROTON DE LA CHAPELLE
1975	Louis REVOL	1976	Henri HOURS
1977	Pierre MOUNIER-KUHN	1978	Pierre-Antoine PERROD
1979	Jean COURBIER	1980	Hugues MOREL-JOURNEL
1981	René HUGONNIER	1982	Pierre LOUIS
1983	Jack BOST	1984	Aimé CAMELIN
1985	Michel LATARJET	1986	Claude MONDÉSERT
1988	Jean-Eugène GERMAIN	1987	Jean LABASSE
1990	Louis DAVID	1989	Jean POUILLOUX
1992	René WALDMANN	1991	Edmond REBOUL
1994	Jacques BOIDIN	1993	Gabriel PÉROUSE
1996	Alain BOUCHET	1995	Albert CHAVANNE
1998	André MARTIN	1997	Michel LAFERRÈRE
2000	Louis DAVID	1999	Paul MALAPERT
2002	Marc TRILLET	2001	Robert FAVRE
2004	Joseph REMILLIEUX	2003	Marcel CORNELOUP
2006	Noël MONGEREAU	2005	Denis-Clair LAMBERT
2008	J.P. Hanno NEIDHARDT	2007	Jean-Pierre GUTTON
2010	Gérard PAJONK	2009	Michel LE GUERN
2012	Claude JEAN-BLAIN	2011	Dominique BERTRAND
2014	Jean NORMAND	2013	Dominique SAINT-PIERRE
2016	Pierre CRÉPEL	2015	Marguerite YON

### DISTINCTIONS

Notre confrère **Georges BOULON** a été professeur invité au Shanghai Institute of Optics and Mechanics (SIOM), Chinese Academy of Science, en octobre-novembre 2013.  
Il a également été professeur invité à l'Institute of Materials for Research (IMR), Tohoku University, Sendai, Japon, en novembre 2013.

### PUBLICATIONS et CONFÉRENCES

Les principales publications de nos confrères et leurs diverses participations dans de multiples revues telles que le *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, le *Bulletin municipal officiel*, etc., celles des membres d'honneur et correspondants, ainsi que les conférences qu'ils ont prononcées, peuvent être trouvées dans *La lettre de l'Académie*, n° 33.

### RÉCEPTIONS

À l'occasion de leur congrès national, à la demande de Rudy Rodsphon de l'université Claude Bernard, les doctorants en mathématiques ont fait connaissance avec l'Académie, sa bibliothèque et ses manuscrits liés aux mathématiques. La trentaine de participants a été reçue, le 21 mai 2014, par notre confrère Pierre Crépel.

C'est également Pierre Crépel qui a reçu, le 12 juin 2014, de nombreux collègues ou confrères pour une journée d'étude sur les treize jésuites membres de notre Académie sous l'Ancien Régime : on relève la présence de Yoshiko Tereao de l'université de Kyoto, de Jean Olivier Richard des universités de Montréal et Johns-Hopkins, d'Olivier Péru de l'université Claude Bernard...

## LES ÉLOGES FUNÈBRES

### Jacques BOIDIN

(1922-2013)

*Membre titulaire*



Jacques Boidin est né le 1<sup>er</sup> août 1922 à Seclin (Nord). Son grand-père Auguste autrefois assistant du professeur Calmette à l'Institut Pasteur de Lille avait étudié la production de l'alcool de riz indochinois et montré le rôle indispensable des amylases de moisissures, en particulier le *Mucor* fréquent dans cette région humide de l'Asie. Employé ensuite chez un distillateur du Nord, il poursuit ses recherches et crée en 1922 avec le belge Jean Effront l'entreprise « La Rapidase », une société spécialisée dans l'enzymologie destinée à l'industrie alimentaire, surtout à la distillerie.

Avec ses huit frères et sœurs, Jacques passe toute son enfance dans le Nord. Mais le déclenchement des hostilités oblige la famille à fuir la région et à déménager l'entreprise dirigée depuis 1929 par son père Albert, d'abord à

Angers, puis Millau et enfin Lyon en 1940.

Il passe la première partie du baccalauréat à Rennes, la deuxième à Toulouse, puis s'inscrit à l'université de Lyon. Il obtient sa licence ès Sciences en 1943, complétée en 1945-1946 par trois autres certificats ès sciences et un Diplôme d'études supérieures en Géologie. Il est agrégé de l'Université en 1947 et est nommé la même année assistant au laboratoire de Botanique dirigé par le professeur Robert Kühner, à la faculté des Sciences de Lyon. C'est à cette date que commencèrent ses travaux de recherche sur les Basidiomycètes Aphyllophorales : les Corticiés, champignons lignicoles dont le nom est dû à l'aspect peu spectaculaire de « croûte » de leur fructification. Ces champignons, pour la plupart, croissent sur les bois morts qu'ils décomposent et recyclent par divers procédés : pourriture blanche, pourriture cubique ou rouge, pourriture alvéolaire. Il passe avec succès son doctorat ès Sciences en janvier 1954. Nommé la même année, Maître de Conférences, il gravit successivement les échelons (professeur sans chaire et à titre personnel) pour devenir en 1962, le titulaire de la chaire de Microbiologie et Mycologie. Boidin a enseigné dans tous les cycles universitaires en Biologie depuis la 1<sup>re</sup> année jusqu'au DEA précédant la thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Il a aussi donné des cours en année préparatoire de médecine. Outre la Biologie végétale et la Microbiologie, il a donné des cours dans sa spécialité la Mycologie et également un enseignement pratique à l'école française de Tannerie de Lyon.



Il a eu de nombreuses responsabilités administratives : directeur du département de Biologie Végétale, co-directeur de l'Unité Associée au CNRS en Mycologie depuis sa création en 1964. Après avoir siégé, à partir de 1969, à la tête du « conseil transitoire » chargé de poser les fondements de la future Université Claude Bernard Lyon1 (réunissant facultés des Sciences et de Médecine-Pharmacie), il est élu à la présidence de celle-ci lors de sa création officielle en 1971, assurant cette fonction jusqu'en janvier 1976. Parallèlement il est membre du Comité économique et social de la région Rhône-Alpes, et il préside à partir de 1974 la commission « Éducation, Recherche et Affaires culturelles ». Il a été officier de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes Académiques.

Ses recherches universitaires ont fait l'objet d'une thèse de doctorat, et de 171 publications dont 2 livres. Il a été membre de différentes sociétés, dont la Société Mycologique de France qu'il préside de 1979 à 1981, la Société des Microbiologistes de langue française, la Société Botanique de France, la Société Linnéenne de Lyon, membre coopté pour les champignons de l'*International Association of Plant Taxonomy*. Il est entré à l'académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon le 1<sup>er</sup> mars 1983, un an avant son départ à la retraite. Son discours de réception : « Les Champignons, un monde à part » présente ce groupe dans la nature, leur conquête de tous les milieux, parfois leur vie anaérobie, la production de protéines et l'amélioration des aliments, leurs utilisations industrielles, pour certains leurs toxicités, les curiosités de leurs reproductions.

La période qui va suivre est très riche en activité de recherche soit 87 publications. Boidin a travaillé sur les Corticiés avec différentes approches : les réactions colorées sur les spores et les hyphes, l'étude cytologique de la baside, la morphologie et la caryologie des mycéliums polyspermes, des mycéliums monospermes et la germination des basidiospores, l'étude du cycle sexuel, la recherche de quelques enzymes, l'intérêt systématique des critères microchimiques, culturels, cytologiques, sexuels, enzymatiques. Après sa thèse il est sollicité par le directeur du Jardin Royal de Botanique de Belgique pour étudier les champignons lignicoles du Congo. C'est l'ouverture aux régions tropicales qui allait marquer la suite de sa carrière. Il s'en suit de nombreux déplacements en Afrique, puis en Amérique. Pendant son activité administrative Boidin bénéficia de la collaboration de chercheurs français ou étrangers, en particulier de Gérard Gilles qui envoya de Côte d'Ivoire puis du Gabon plus de 600 récoltes. L'intérêt a été porté aux spécimens vivants qui offraient la possibilité d'obtenir des mycéliums monospermes (haploïdes) indispensable pour des études de croisement et fondamentale pour la conception de l'espèce en mycologie. C'est ainsi qu'a été réalisée en laboratoire la confrontation de cultures monospermes permettant la réalisation d'une mycothèque de plusieurs milliers de culture soigneusement entretenue chaque année. Ses travaux ont été présentés à de nombreux colloques nationaux et internationaux.

Jacques Boidin était un systématicien et a proposé environ 270 taxons nouveaux. D'une conception typologique de l'espèce, il est passé à une conception biologique basée sur les particularités du cycle des Basidiomycètes, la diversité des comportements nucléaires et des thallies, les tests d'intercomptabilité. Sa collection comportant près de 20 000 exsiccata est conservée dans les herbiers de l'université Claude Bernard. Certaines espèces sont conservées à la mycothèque de Louvain en cultures pures, mono et polyspermes. Sa collection est encore vivante car étudiée par des chercheurs mondiaux, notamment aux États-Unis. Sa reconnaissance internationale comme spécialiste incontesté de ce groupe de champignons lui a valu

d'être à l'origine d'un nouveau nom de genre *Boidinella* proposé en 2011 par un chercheur américain et de 6 nouvelles espèces qui lui ont été dédiées. Ses recherches s'étaient vues récompensées de plusieurs prix, dont ceux décernés par l'Institut, avec le prix Montagne (1959) et le prix Desmazières (1968).

Boidin était un passionné dans sa spécialité et a continué ses recherches jusqu'à la fin de sa vie en aménageant un mini laboratoire chez lui. Il a formé de nombreux élèves qui font partie de l'école universitaire de mycologie lyonnaise de réputation internationale. Il a été à l'origine de nombreuses thématiques nouvelles de recherches : écophysiologie des Agaricales artico-alpines, associations mycorrhiziennes, mycochimie, physiologie de la croissance et de la fructification.

Sa carrière a été remarquablement bien remplie grâce à ses qualités personnelles, ayant réussi un bon équilibre pour un naturaliste, entre recherche sur le terrain et laboratoire et surtout administration, mais certainement aussi par le milieu familial dans lequel il a vécu. Il disparaît le 24 juin 2013 à 90 ans. Il laisse à la postérité ses travaux scientifiques mais aussi une collection de Corticiés la première au monde en nombre de spécimens. Son travail ne se cantonne pas à une aventure intellectuelle, mais représente une leçon de vie avec un engagement profond pour les autres. Homme de culture et de courtoisie, Jacques Boidin a fait honneur à notre compagnie.

Georges BARALE

## II

# LES ACTIVITÉS

## LES SÉANCES PRIVÉES

### Séances privées des 13 mai – 3 juin

Au cours de ces séances ont été présentés et élus :

*Membres titulaires*

Classe des Lettres et Arts : M<sup>me</sup> Marie-Thérèse LE DINAHET, 2<sup>e</sup> section, fauteuil 2

*Membres d'honneur associés*

M. Daniel ROCHE

M. Michel ZINK

*Membres correspondants*

Classé des Sciences : M<sup>me</sup> Catherine FISCHER

Classe des Lettres et Arts : M<sup>me</sup> Anne-Catherine MARIN

M<sup>me</sup> Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY

### Séances privées des 4 novembre – 2 décembre

Au cours de ces séances ont été présentés et élus :

*Membres titulaires*

Classe des Sciences : M. Philippe DESMARESCAUX, 1<sup>re</sup> section, fauteuil 1

M. Michel LAGARDE, 3<sup>e</sup> section, fauteuil 6

Classe des Lettres et Arts : M<sup>me</sup> Nathalie FOURNIER, 1<sup>re</sup> section, fauteuil 6

M. Gérard BRUYÈRE, 2<sup>e</sup> section, fauteuil 3

*Membres correspondants*

Classe des Sciences : M. Michel TARGE

M. Michel PAULIN

Classe des Lettres et Arts : M. Pierre GUINARD

\*

## LES VISITES ET LES RÉCEPTIONS

19 juin 2014

### Visite du château de Montrottier et de la vieille ville d'Annecy

La sortie annuelle avait été organisée par notre regretté confrère Paul Feuga et par notre confrère Jean-François Duchamp.

M. Bernard Demotz, président de l'Académie florimontane, a eu l'amabilité de consacrer sa journée à guider notre visite. Il nous accueille et nous souhaite la bienvenue dans ce domaine de Montrottier qui appartient à l'Académie florimontane et présente le programme de la journée.

Conformément aux volontés de Léon Marès (1854-1916), l'Académie florimontane respecte scrupuleusement l'organisation des collections telle qu'elle se présentait à sa mort. Nous découvrons une accumulation d'objets réunis par thèmes dans chacune des salles du musée. Ainsi, armes anciennes, faïences tapissant les murs, témoignages divers de la vie quotidienne, dentelles, et, plus exotiques, armes et objets d'Extrême-Orient, d'Océanie ou d'Afrique voisinent avec des meubles plus ou moins précieux. Léon Marès souhaitait, par ses acquisitions d'objets authentiques, ou même de nombreuses copies, illustrer la vie au cours des siècles passés.

Quelques pièces, parmi les plus remarquables proviennent des collections installées par la famille des métallurgistes lyonnais Frerejean : une suite de tapisseries des Flandres et surtout les quatre bas reliefs de bronze des célèbres fondeurs de Nuremberg, Peter et Hans Vischer. Refusés, car trop inspirés de la Renaissance italienne, par la famille Fugger qui les avait commandés pour sa chapelle funéraire, deux de ces reliefs, complétés par deux autres, décoraient depuis 1530 la salle du conseil de l'hôtel de ville de Nuremberg avant leur acquisition dans un lot de métaux hors d'usage par Georges Frerejean en 1806. Identifiés en 1920, ces bronzes furent rapidement classés monuments historiques en 1923.

Au milieu des collections de toute sorte, une salle est consacrée à Jean-Jacques Rousseau : on peut y voir une lettre de Madame de Warens ou le portrait de Jean-Jacques Rousseau adolescent.

*7 octobre 2014*

#### **Concert au palais Saint-Jean**

Lors de la communication de notre confrère Jean-François Duchamp sur le passage de Jean-Philippe Rameau à Lyon, l'auditoire a bénéficié de plusieurs intermèdes musicaux. Le claveciniste Tristan LE GOFF, spécialiste de musique ancienne, élève du Conservatoire national de musique de Paris et de la Haute école de Musique de Genève, joua différents morceaux de Rameau sur un clavecin apporté dans le salon du Palais Saint-Jean.

*9 octobre 2014*

#### **Condorcet et les académies de province**

Lors de la fête de la science, une journée d'études fut consacrée aux relations des académies de provinces avec Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet. Le président NORMAND remercia les intervenants et particulièrement M. Daniel ROCHE, membre d'honneur associé, professeur au Collège de France (chaire d'histoire de la France des Lumières) auquel fut remise une médaille de l'Académie et qui ouvrit le colloque. Simone MAZAURIC, professeur émérite d'épistémologie et d'histoire des sciences, a rappelé la volonté de Condorcet de dynamiser l'activité scientifique non seulement à Paris, mais dans les académies de province. Plusieurs membres de l'équipe « Inventaire Condorcet » participaient à cette rencontre et ont présenté des communications : Françoise LAUNAY (Observatoire de Paris), Jean-Daniel CANDAU (Bibliothèque de Genève), Nicolas RIEUCAU (Université Paris VIII) et, bien sûr, notre confrère Pierre CREPEL qui apporta un éclairage sur les relations entre Condorcet, secrétaire de l'Académie royale des sciences, et Marc Antoine Claret de La Tourrette, secrétaire général des sciences de notre Académie ; les interventions de nos confrères Louis DAVID et surtout Christian BANGE vinrent enrichir notre connaissance de Claret, passionné d'histoire naturelle et surtout de botanique.

## LES PRIX DE L'ACADÉMIE

Dans les archives de l'Académie, sont conservés, pour chaque prix, leur présentation historique, les listes des candidats, les rapports établis par les rapporteurs de chaque commission, les remerciements éventuels des lauréats, etc. Ces archives sont à la disposition de toute personne désireuse de les consulter. En conséquence, et sauf exception, ne sont consignés ci-après que les résultats de chaque concours.

17 juin

### 1<sup>re</sup> séance solennelle de remise des prix

La séance a été précédée par une communication de notre confrère Jean-Pol DONNÉ ayant pour titre « *Des prix et des médailles à l'Académie de Lyon* ».

**Prix d'Honneur de l'Académie** – Rapporteur Jean-François DUCHAMP. Il est attribué à la *Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux*, représentée par M. Benoît Miribel au nom de M. Alain Mérieux.

**Prix du fonds Rosa** – Rapporteur Alain BOUCHET. Pour l'année 2014, l'Académie a prélevé, sur le fonds Rosa, la somme de 40 000 € pour la distribuer de la façon suivante :

Prix du mérite familial :

*Société de Saint-Vincent de Paul*, représentée par M. Michel MEAUDRE, pour 7 familles.

*Fédération des familles du Rhône*, représentée par M<sup>me</sup> Jeanine PHILIS, pour 5 familles.

Prix du mérite social :

*L'Arche de Lyon*, représentée par Madame Anne BEAU-REDER.

*L'œuvre de Saint-Léonard*.

**Prix de Lancey et de La Hanty** – Rapporteur Gérard PAJONK

Le prix 2014 est attribué à Jean-Pierre GUTTON.

\*

16 décembre

### 2<sup>e</sup> séance solennelle de remise des prix

Cette séance a bénéficié d'une exceptionnelle conférence de M. Roland BACON ayant pour titre : *Une Muse dans l'Atacama, ou comment interroger l'Univers en trois dimensions*.

Le seul prix scientifique décerné en 2014, est le prix Jean THIBAUD dont le rapporteur est notre confrère Jean-Paul MARTIN. Après un rappel historique de l'œuvre et de la carrière de J. Thibaud, puis de l'origine du prix et de ses principaux lauréats, celui-ci annonce quels sont les deux lauréats retenus par le jury parmi douze candidats :

M. **Marco CIRELLI** de l'institut de Physique Théorique, appartenant à la direction des Sciences de la Matière du CEA à Saclay pour ses travaux sur la matière noire et sa détection indirecte.

M. **Elias KHAN** de l'institut de Physique Nucléaire d'Orsay pour ses travaux en structure nucléaire théorique et expérimentale concernant les modes de compression du noyau ainsi que la dualité molécule nucléaire-liquide quantique.

THE LIFE OF LINCOLN

From his early years in Kentucky, Lincoln was known for his  
exceptional intelligence and his ability to connect with people from all  
backgrounds. His humble beginnings in a log cabin did not hinder his  
rise to the highest office in the land.

The American Revolution was a defining moment in Lincoln's life.  
He fought in the Battle of New Orleans, where he was wounded.  
This experience shaped his views on government and the role of the  
military in a democracy.

Lincoln's political career began in 1832 when he was elected  
to the Illinois General Assembly. He served in the House of  
Representatives and later in the Senate. His leadership and  
oratory skills were evident from the start.

Lincoln's political career began in 1832 when he was elected  
to the Illinois General Assembly. He served in the House of  
Representatives and later in the Senate. His leadership and  
oratory skills were evident from the start.

Lincoln's political career began in 1832 when he was elected  
to the Illinois General Assembly. He served in the House of  
Representatives and later in the Senate. His leadership and  
oratory skills were evident from the start.

Lincoln's political career began in 1832 when he was elected  
to the Illinois General Assembly. He served in the House of  
Representatives and later in the Senate. His leadership and  
oratory skills were evident from the start.

Lincoln's political career began in 1832 when he was elected  
to the Illinois General Assembly. He served in the House of  
Representatives and later in the Senate. His leadership and  
oratory skills were evident from the start.

*2<sup>e</sup> partie*

**LES COMMUNICATIONS**  
**et**  
**LES CONFÉRENCES**

18 novembre 2014

Compte rendu de la conférence de Madame Chantal-Marie AGNÈS

### François CHENG : DU BOURSIER CHINOIS À L'ACADÉMICIEN FRANÇAIS

François CHENG, élu à l'Académie française en 2002, est bien connu des lecteurs français. Poète (en langue chinoise comme en langue française), romancier, essayiste, calligraphe et traducteur, il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Né Cheng Chi-hsien, après la Révolution littéraire de la Première république chinoise, dans une famille chinoise de grande culture, il arrive à Paris en 1948, grâce à une bourse de l'UNESCO où son père est nommé expert. L'année suivante, lors de l'instauration de la République populaire de Chine, sa famille choisit de partir aux États-Unis. Âgé de 20 ans, Cheng Chi-hsien décide de rester seul en France pour apprendre à connaître la culture française. Commence alors une dizaine d'années difficiles. En 1960, il obtient un poste « technique » au Centre de linguistique chinoise et prépare un diplôme de l'École pratique des hautes études. Il présente un travail qui porte sur l'analyse formelle de deux uniques poèmes connus d'un auteur de la dynastie des Tang, Zhang Ruo-xu, et en donne leur première traduction<sup>1</sup>.

En 1971, il change de prénom et choisit François en deux syllabes françaises à l'instar de Chi-hsien en deux syllabes chinoises. Ce choix a une double signification : « François » souligne sa francité et le place en fraternité avec François d'Assise. Il raconte sa découverte d'Assise et de ce saint, du lieu et de la personne, comme un moment très important de sa vie (*Assise, une rencontre inattendue*, 2014). Il décide alors de rester définitivement en France ; ses diplômes lui permettent d'enseigner à l'université Paris VII, puis à l'Institut des langues et civilisations orientales.

Ses premiers écrits sont consacrés au langage poétique chinois (1977) et au langage pictural chinois (*Vide et plein* 1979) ; il publie dès 1973 une traduction d'un roman de l'intellectuel Lao She (*Le Tireur de Pousse-pousse*) et des ouvrages d'art sur les peintres Chu Ta et Shitao, le peintre des oiseaux (prix André Malraux). Il permet ainsi aux Occidentaux de mieux comprendre la civilisation chinoise. De même, il traduit en chinois quelques poètes français du Symbolisme. Enfin, ayant vécu la culture française de manière profonde et intime, il écrit des poèmes en français (*De l'arbre et du rocher*, 1989) et trois romans *Le Dit de Tianyi* (prix Femina), *L'Éternité n'est pas de trop* (2002), *Quand reviennent les âmes errantes* (2012). La traduction chinoise de ces trois titres montre tout l'attachement de Cheng pour les notions fondamentales taoïstes présentes également dans son autre prénom chinois, prénom littéraire aussi de deux syllabes Bao-yi « qui conçoit l'unité ». Des essais sur la beauté (beauté notion contenue dans le sinogramme de « civilisation ») et *Cinq méditations sur la mort*



(2013) expriment son questionnement existentiel. Son épée d'académicien est le symbole de ce cheminement ; elle met en parallèle les cinq sinogrammes de l'attaque du *Chant du vrai souffle* et la réponse de Jésus à Nicomède « l'esprit souffle où il veut » (Évangile de Jean, 3, 8). Cette connaissance intime de la civilisation française et de la civilisation chinoise lui a permis d'approfondir son questionnement à travers un double point de vue.

Par de nombreuses citations de poèmes et commentaires de sinogrammes, la conférencière a illustré la richesse de la réflexion et de la culture de François Cheng. Retenons « *Le vrai visage du Mont Lu reste toujours inconnu à celui qui s'y trouve* » (Su Shi, Dynastie Song).

*compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement*

<sup>1</sup> CHENG Chi-hsien, *Analyse formelle de l'œuvre poétique d'un auteur des Tang Zhang 张若虚*, Paris-La Haye : Mouton et Cie, 1970, 133 p.

20 mai 2014

Discours de réception de notre confrère Jean AGNÈS

**1964-2014 : le cinquantenaire de la reconnaissance  
de la République Populaire de Chine  
par le général De Gaulle**

Le 27 janvier 1964 un bref communiqué était publié simultanément à Paris et à Pékin :

*« Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine ont décidé, d'un commun accord, d'établir des relations diplomatiques.*

*Ils sont convenus à cet effet de désigner des ambassadeurs dans un délai de trois mois »*

Même si le roi de France Saint Louis envoya en 1253 le franciscain flamand Guillaume de Rubroeck auprès des Tartares, les relations entre la France et la Chine remontent principalement à Louis XIV. Ces relations ont été interrompues fin 1949, à la suite de la proclamation par Mao Zedong de la République populaire de Chine le 1<sup>er</sup> octobre 1949. Le gouvernement français de l'époque refusa de reconnaître le gouvernement communiste chinois.

Quels ont été les événements qui ont permis à la France d'évoluer dans sa position et quels sont les hommes politiques qui ont eu une influence importante sur ce processus ?

Nous allons donc examiner successivement les origines de cette décision, la décision elle-même et sa mise en œuvre, mais aussi – à l'aune des relations économiques entre les deux pays – nous interroger sur les avantages dont aurait bénéficié la France à la suite de cette initiative politique considérée à l'époque comme audacieuse et visionnaire.

Enfin nous replacerons dans l'histoire longue les relations franco-chinoises en rappelant quand et de quelles façons elles ont débuté.

**Les origines de cette décision**

Interrompus en 1949, les contacts avec les responsables politiques chinois s'établissent lors de la Conférence de Genève pour l'Indochine en juillet 1954. Celle-ci fut marquée par les interventions de Zhou Enlai – alors premier ministre et ministre des Affaires étrangères – qui fut très présent lors de cette conférence qui s'est conclue par le traité de Genève du 20 juillet 1954, traité entre la République française pour laquelle le général Henri Delteil représentait le gouvernement Mendès-France et la République démocratique du Viêt Nam.

L'année suivante, en octobre 1955, une mission sénatoriale conduite par Edmond Michelet – le futur garde des Sceaux et le père de l'écrivain Claude Michelet – rencontre Mao Zedong et Zhou Enlai.

Enfin, en 1956, le député du Jura Edgar Faure – qui a été président du Conseil en 1952 et 1955 – est invité à titre privé par le gouvernement chinois. Il rencontre Mao Zedong et Zhou Enlai. À la suite de ce voyage dans la Chine populaire il publie l'année suivante – en 1957 – un livre intitulé *Le Serpent et la Tortue*, dont le titre lui-même demande une petite explication.

Le Serpent et la Tortue sont, certes, deux promontoires ainsi distingués par leur forme qui se font face sur les deux rives opposées du Yang Tse Kiang, à l'endroit même où on achevait de construire en 1957 un pont gigantesque entre les villes jumelles de Wu Han et de Hang Kou (un pont à deux plateformes superposées). Mais ce sont aussi des motifs allégoriques : entre le Capitalisme et le Communisme, entre l'Est et l'Ouest de la Chine populaire.

Edgar Faure adressa un exemplaire de son livre au général De Gaulle qui, rappelons-le, n'était pas à cette époque « aux affaires » : il reviendra d'abord comme président du Conseil le 1<sup>er</sup> juin 1958, puis comme président de la République en janvier 1959 à la suite de son élection en décembre 1958 par les grands électeurs (il faut attendre le référendum de 1962 pour revenir au suffrage universel).

D'autres événements favorisèrent aussi l'évolution de la position de la France vers une reconnaissance de la République Populaire de Chine :

- En 1960 : c'est la rupture de la Chine avec l'URSS.
- En mars 1962 : les accords d'Évian marquent la fin de la guerre d'Algérie pendant laquelle la Chine soutenait le FLN.
- En juillet 1962 : c'est la conférence de Genève sur le Laos avec la présence du maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères qui connaît bien la France pour y avoir séjourné de 1919 à 1921 et qui, comme la France, refuse d'adhérer au traité sur la non-prolifération de l'arme nucléaire.
- En octobre 1963 : une nouvelle visite – mandatée par le général De Gaulle – d'Edgar Faure en Chine pour préparer la décision de janvier 1964. Il rencontre notamment Mao Zedong, Zhou Enlai et le maréchal Chen Yi.

Enfin, avant d'annoncer l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine, il restait à régler la délicate affaire des relations avec Formose (comme la désignaient les Portugais à leur arrivée en 1624 : *Ilha formosa* « Belle île »), appelée aujourd'hui Taiwan.

Comment avertir le maréchal Tchang Kai-Chek que la France allait reconnaître le gouvernement de la Chine Populaire ? On rappelle qu'à cette époque Formose/ Taiwan représentait la Chine comme membre permanent du Conseil de sécurité à l'ONU. Le général De Gaulle confie cette mission délicate au général Pechkoff – ancien ambassadeur de France en Chine (en poste à Chongqing) entre 1944 et 1945.

Le général Pechkoff – dont la vie est un roman – est d'origine russe. Il est né à Nijni-Novgorod, ville située au confluent de la Volga et de l'Oka. Il est le fils adoptif de l'écrivain Maxime Gorki (nom de plume de Maximovitch

Pechkoff). Il s'engage dans la Légion étrangère, est grièvement blessé pendant la première guerre mondiale où il perd un bras. Pour cette mission délicate, il demande au général Guillermaz – militaire-diplomate en Chine – de l'accompagner et ils se retrouvent donc à Taipei le 19 janvier 1964.

Une entrevue est organisée avec, du côté français, le général Pechkoff, le général Guillermaz et notre chargé d'affaires à Taipei Pierre Salade, et du côté de Formose le maréchal Tchang Kaï-Chek et son ministre des affaires étrangères Shen Chang Hang Huan.

En fait le général Pechkoff était venu apporter au maréchal Tchang Kaï-Chek le dernier salut d'un soldat dont la raison d'état allait le séparer. Peut-être a-t-il pensé ce jour-là à ce que disait Lord Palmerson, ancien premier ministre de la reine Victoria et ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères :

*« En diplomatie, il n'y a pas d'amis éternels et d'ennemis perpétuels, il n'y a que des intérêts éternels et perpétuels »*

Puis ce fut le communiqué conjoint du 27 janvier 1964 :

*« Le gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Populaire de Chine ont décidé, d'un commun accord, d'établir des relations diplomatiques. Ils sont convenus à cet effet de désigner des ambassadeurs dans un délai de trois mois »*

50 ans après, la sobriété de l'annonce tranche avec l'audace d'une telle décision.

#### **La conférence de presse du Général de Gaulle du 31 janvier 1964**

*« Nous allons parler de la Chine »*

La Chine un grand peuple, le plus nombreux de la Terre. En effet, en 1964 :

- la Chine comptait 700 millions d'habitants,
- la France 48 millions d'habitants,
- et le Monde 3,2 milliards d'habitants.

50 ans après :

- la Chine compte 1,3 milliards d'habitants,
- la France 65 millions habitants,
- et le Monde 7,2 milliards d'habitants

La Chine, un pays plus vieux que l'histoire dont on a observé le ressac incessant de sa dilatation et de son splendide isolement.

Le poids de l'évidence et celui de la raison grandissant jour après jour, la République française a jugé pour sa part d'établir des relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine. Puis le général De Gaulle ajoute :

*« Est-il besoin de dire que de notre part il n'y a dans cette décision rien qui comporte la moindre approbation à l'égard du système politique qui domine actuellement ? La France reconnaît simplement le monde tel qu'il est. »*

Naturellement cette décision déplut aux États-Unis mais la France ne saurait se faire dicter sa politique étrangère. En effet, concernant les États-Unis, il faudra attendre décembre 1978 pour qu'ils annoncent l'échange d'ambassadeurs avec la Chine et la normalisation de leurs relations au prix de

l'abandon de Taiwan. En octobre 1971 d'ailleurs la Chine avait remplacé Taiwan à l'ONU.

Une fois la décision prise par la France il fallait donc la mettre en œuvre.

**Côté français** : un chargé d'affaires, Claude Chayet, qui a grandi à Pékin est désigné en février 1964 pour préparer l'ouverture de l'ambassade de France à Pékin. Le 27 mai 1964 le premier ambassadeur de France en Chine Populaire, Lucien Paye, arrive à Pékin. Lucien Paye est un éminent universitaire, normalien, agrégé de lettres, ancien ministre de l'Éducation nationale, alors ambassadeur de France au Sénégal et ami du premier ministre Georges Pompidou. Son action fut essentielle dans le domaine des relations culturelles franco-chinoises. Cependant il dut « affronter » les délires de la Révolution culturelle, ce qui pour un homme aussi plein d'humanité modifia profondément l'image amicale qu'il s'était d'abord formé des Chinois. Lucien Paye resta en poste jusqu'en 1969, date à laquelle il fut remplacé par Étienne Manac'h.

Claude Chayet lui-même sera ambassadeur de France en Chine de 1979 à 1982 à la suite de Claude Arnaud. Depuis 2011 c'est une femme, Sylvie Bermann, qui est ambassadeur de France en Chine.

**Côté chinois** : Huang Zhen – premier ambassadeur de Chine en France – présente ses lettres de créance au général De Gaulle le 6 juin 1964 en présence de notre ministre des Affaires Étrangères Maurice Couve de Murville.

À la fin de 1964 la Chine devient la cinquième puissance nucléaire en lançant une première bombe sur le site de Lopnor, dans la région du Xinjiang (désert de Taklamakan).

L'année suivant la reconnaissance de la Chine, les Lyonnais se distinguent à deux reprises dans les relations avec la Chine. C'est tout d'abord la participation de la Chine à la 47<sup>e</sup> foire de Lyon en 1965. Et cette même année un grand chef d'entreprise – Paul Berliet – signa avec la Chine un contrat de transfert de technologie et de cession de licence. En décembre 2009, lorsque S.E. l'ambassadeur de la République Populaire de Chine à Paris, Kong Quan, a installé le consulat général de la République Populaire de Chine à Lyon, il a tenu à rendre officiellement hommage à « *ce Lyonnais qui fut le premier industriel français à aider les entreprises de la nouvelle Chine* ».

C'est ainsi que la France et la Chine renouèrent une longue tradition de relations diplomatiques et culturelles. Mais avant de replacer cet événement dans l'*histoire longue*, comme disait Fernand Braudel, il faut rappeler cette ironie de l'histoire. Le général De Gaulle ne sera jamais allé en Chine et c'est le président Georges Pompidou qui sera le premier président de la République à se rendre en Chine en septembre 1973, quelques mois avant sa disparition. Le président Georges Pompidou, dont on ne peut s'empêcher de rappeler dans ce lieu que les effluves de son anthologie de la poésie française ne sont pas près de se dissiper.

Mais à l'aune de ces 50 ans il ne faut pas se cacher la face. Si on considère que la décision politique de reconnaître la Chine a été une étape importante,

elle n'a pas été à notre avantage sur le plan économique, et aujourd'hui notre déficit commercial avec la Chine est le premier avec 26 milliards d'euros.

Comme vous le savez, les relations entre la France et la Chine remontent au siècle de Louis XIV. En effet c'est l'Académie des Sciences – fondée en 1666 par Colbert – qui prit l'initiative d'envoyer des jésuites français en Chine en 1685. Colbert étant décédé en 1683, c'est son successeur, le marquis de Louvois, qui a décidé l'envoi de cette mission composée de cinq jésuites et conduite par le Père Jean de Fontaney.

Jean de Fontaney, né en Bretagne, était considéré comme l'un des meilleurs mathématiciens jésuites de l'époque et aussi comme un astronome confirmé. Après un long voyage de trois ans à bord du navire l'Oiseau, qui appareilla de Brest en mars 1685, avec une halte au cap de Bonne Espérance, ils arrivèrent finalement à Pékin en février 1688. Un mois plus tard, ils sont reçus par l'empereur Kangxi de la dynastie Qing. Naturellement les professeurs de mathématiques font des merveilles et donnent des cours de mathématiques à l'empereur. Mais surtout, le Père Jean de Fontaney guérit l'empereur Kangxi qui souffrait d'une crise de paludisme. En effet le Père Jean de Fontaney avait emporté de l'écorce de quinquina dont on connaissait les propriétés antipaludiques et fébrifuges et dont on tire la quinine. Et c'est ainsi que les premières relations culturelles s'établirent au plus haut niveau entre les deux pays.

Mais qu'en est-il des relations diplomatiques, c'est-à-dire des relations officielles d'État à État et, à l'époque, de Royaume à Empire ? Il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que – par décret royal de Louis XVI – un consulat de France soit créé. En effet c'est en février 1776 que la France ouvre un consulat à Canton qui sera donc la première représentation diplomatique de la France en Chine. Notre premier représentant à Canton sera chrétien – Louis-Joseph de Guignes ; il est le fils du célèbre orientaliste Joseph de Guignes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'est donc au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un nouvel élan fut donné aux relations entre la France et la Chine. Il est vrai que ce siècle fut aussi une époque où de grands philosophes, penseurs politiques ou écrivains parlèrent et donnèrent leurs avis sur la Chine (même si un siècle auparavant Blaise Pascal ou Gottfried Wilhelm von Leibniz s'étaient aussi exprimés sur ce sujet). Ainsi Voltaire, en 1755, connut un grand succès avec sa pièce de théâtre *L'Orphelin de la Chine*, pièce tirée d'une œuvre écrite sous la dynastie mongole des Yuan par Ji Junxiang et traduite en 1731 par le Père jésuite Joseph de Prémare. Si Voltaire fait volontiers l'apologie de la Chine, à l'inverse Montesquieu, à la même époque, écrit dans le Livre VIII de *l'Esprit des Lois* qui traite de la dégénérescence des divers types de gouvernement que « *la Chine est un état despotique dont le principe est la crainte* ».

\*

Voilà, une évocation de ces relations franco-chinoises difficiles et périlleuses, parfois interrompues et toujours rétablies. Il me faut bientôt conclure, mais auparavant je vous invite une dernière fois à remonter le temps.

Nous sommes à Lyon au XIII<sup>e</sup> siècle, et plus précisément en 1245. Cette année-là, le pape Innocent IV a organisé et convoqué à Lyon un Concile. Lyon est alors une ville indépendante située entre le Royaume de France et l'Empire. C'est la première fois qu'un Concile se tient à Lyon. Il se tient dans la cathédrale Saint Jean encore en construction.

Si c'est au cours de ce concile que fut décidé le port de la calotte rouge pour les cardinaux, ce concile avait surtout pour but principal la déposition de l'empereur Frédéric II dans le cadre de la lutte entre l'empereur du Saint Empire et la papauté. Mais si j'évoque devant vous cette année 1245, le pape et la ville de Lyon, c'est surtout pour rappeler que c'est le pape Innocent IV qui envoya le premier « ambassadeur » d'Occident en Chine. En effet, c'est de Lyon que Jean Du Plan Carpin, religieux franciscain âgé de 63 ans et originaire de Pérouse, partit pour la Chine en avril 1245 : il atteignit après un an et trois mois de voyage la Mongolie et le camp des Tartares à Karakorum où s'étaient réunis tous les chefs pour élire un nouveau grand Khan.

Jean Du Plan Carpin assista à l'élection de Güyük, petit-fils de Gengis Khan et fils d'Ögödeï dont le destin – son décès en décembre 1241 – a sans doute dévié toute l'histoire. En effet la mort d'Ögödeï a stoppé net les hordes mongoles dont les chefs ont été rappelés en Mongolie pour procéder à l'élection du successeur d'Ögödeï.

Je conclurai – en écho au bref communiqué publié le 27 janvier 1964 à Paris et à Pékin – en rappelant ce que disait un éminent sinisant, René Étiemble :  
*« De Gaulle vient de reconnaître la Chine [...] ; il ne suffit pas de la reconnaître, il nous faut surtout ne pas la méconnaître... ».*

16 décembre 2014

Résumé de la conférence de Monsieur Roland BACON

## UNE MUSE DANS L'ATACAMA OU COMMENT INTERROGER L'UNIVERS EN TROIS DIMENSIONS

L'observatoire de Lyon, à la tête d'un consortium de sept laboratoires européens, vient de mettre en opération sur le site du télescope géant VLT dans le désert de l'Atacama au Chili, le *multi unit spectroscopie explorer* (MUSE). Avec cet instrument, unique au monde, les équipes de MUSE se sont lancé à la conquête de l'Univers lointain et ont commencé à observer les jeunes galaxies à plus de 12 milliards d'années lumière.

Je raconterai dans cet exposé l'histoire de MUSE, depuis l'idée il y a 13 ans jusqu'à la mise en service des sept tonnes de très haute technologie, sur le site du Voltaire.

Enfin, je présenterai les premiers résultats tout à fait spectaculaires que nous avons obtenus.



15 avril 2014

Compte-rendu de la communication de notre confrère Alain BOUCHET

## LES ESCAPADES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU DANS LE DAUPHINÉ ET LE LYONNAIS

La naissance de Jean-Jacques Rousseau fut « le premier de tous (s)es malheurs » ; sa mère mourut en le mettant au monde. Il n'a pas 16 ans lorsqu'il quitte Genève et se réfugie en Savoie. Commence une période d'environ douze ans où il arpente les routes de nos régions et les rues de Lyon. Sous prétexte de conversion au catholicisme, il est placé chez Madame de Warens, chargée d'accueillir les nouveaux convertis. Il essaye de gagner sa vie en exerçant divers petits métiers, mais il revient régulièrement vers celle qu'il appelle « Maman ».

Avec cette dernière, il vit à Annecy, puis à Chambéry et aux Charmettes, maison où, à la belle saison, il passe des moments heureux qui inspirent toute sa vie ; il savoure la tranquillité de la campagne, le bonheur des longues marches, le plaisir de l'étude et de la musique. De cette époque, il rappelle aussi ses émotions de jeune homme et comment dans le manoir de la Tour, près de Thônes, il découvre le plaisir et la douceur du non-dit en cueillant des cerises avec Claudine Galley.

Lors de ses déplacements, il s'arrête à Lyon qui, dans un premier temps, lui déplaît car il est en butte à des rencontres qui le choquent. Il change ensuite d'avis, même s'il avoue confondre parfois le Rhône et la Saône. Il garde un souvenir émerveillé d'une nuit passée à la belle étoile à écouter le chant d'un rossignol. Au cours d'une autre escapade à Lyon avec Lemaître, ce dernier est victime d'une crise d'épilepsie et Rousseau l'abandonne, ce qu'il ne se pardonne pas.

Toujours à la recherche de moyens de subsistance, il devient précepteur des jeunes enfants de Jean Bonnot de Mably, prévôt général de la maréchaussée pour les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il rencontre alors chez lui des Lyonnais cultivés comme Charles Bordes et Camille Perrichon, mais surtout deux jeunes abbés philosophes, frères de son employeur, Gabriel Bonnot de Mably, historien et moraliste, et Étienne Bonnot de Condillac, empiriste et économiste.

Rousseau part peu après à Paris où il retrouve Condillac, et rencontre Diderot et d'Alembert qui deviennent ses amis. Diderot lui confie la rédaction d'un bon nombre d'articles sur la musique pour l'*Encyclopédie*. Le premier *Discours*, celui *Sur les sciences et les arts* lui ouvre les portes de la célébrité et des controverses. Revenu à la religion calviniste, après la publication de l'article « Genève » dans l'*Encyclopédie*, il prend la défense des pasteurs genevois et de l'interdiction du théâtre contre son ami d'Alembert, puis se fâche aussi avec Diderot.

Même lorsqu'il habite Paris, il ne manque aucune occasion de se promener à la campagne où il finit par se réfugier pour écrire. Presque en

même temps sortent *La Nouvelle Héloïse* où il décrit les rives du Lac Léman, l'*Émile* dans lequel il prêche une sorte de religion naturelle au vicaire savoyard de sa jeunesse et le *Contrat social*. Ces deux dernières œuvres entraînent sa condamnation à Paris comme à Genève. Il doit s'exiler et trouve asile dans une maison appartenant aux Boy de la Tour, à Môtiers, dans le canton de Neuchâtel, qui dépend du roi de Prusse, Frédéric II. Là il découvre le plaisir d'herboriser qui le distrait des querelles violentes dont il se sent l'objet. Lorsque Môtiers lui semble hostile, il s'installe dans l'île Saint-Pierre sur le lac de Bienné dont l'isolement le séduit mais d'où il est expulsé. David Hume vient alors le chercher pour lui offrir asile en Angleterre où, au calme, à Wotton, pendant cinq ans il entreprend la rédaction des *Confessions*, afin de prouver sa sincérité. Avec Hume aussi, il se fâche et quitte l'Angleterre.

Grâce à l'appui du Prince de Conti, il peut revenir en France, et se retrouve vite dans la région lyonnaise où il séjourne plus de deux ans. Par mesure de prudence, il ne reste pas longtemps à Lyon qui se trouve dans le ressort du parlement de Paris. Le parlement de Grenoble ne l'ayant pas condamné, il s'installe en Dauphiné. Il choisit d'abord Grenoble et se vexe lorsque le premier président Bérulle lui avoue n'avoir rien lu de lui. Il se retrouve à Bourgoin où il épouse Thérèse Levasseur ; ce mariage contracté sans façon devant le maire au cours d'un repas, est sans doute le premier mariage civil célébré en France. Il s'installe enfin à Maubec, juste au-dessus de Bourgoin, dans la ferme de Monquin, où il continue la rédaction des *Confessions*. À cette époque, malheureux, il s'estime persécuté ; seules la musique et la botanique lui apportent un peu de paix. Avec des Lyonnais, l'abbé Rozier et surtout Marc Antoine Louis Claret de la Tourette, il botanise dans les campagnes autour de Lyon, visite le jardin botanique de Fourvière et celui du domaine d'Éveux, dans le parc de La Tourette. Il raconte ses expéditions dans la Grande Chartreuse et celle trop tardive et décevante au Mont Pilat. On le voit aussi au château de Rochecardon, propriété de la famille Boy de la Tour, où il est toujours bien accueilli. Pour l'une des filles de cette famille, épouse d'Eugène Delessert, il rédige un peu plus tard les *Lettres élémentaires de botanique*. Il a enfin le plaisir de voir jouer en 1770, à l'Hôtel de ville de Lyon son *Pygmalion*, avec des intermèdes musicaux que Horace Coignet a composés pour lui, ainsi que son *Devin du village*. Au cours de ce dernier séjour à Lyon, il est ému par le double suicide des amants d'Irigny, d'autant plus qu'il avait logé chez les parents de la jeune fille. Pour ces amoureux désespérés, il rédige une épitaphe.

Il termine sa vie dans la région parisienne et meurt au château d'Ermenonville où l'accueille le marquis de Girardin. Il laisse inachevée sa dernière œuvre, les *Réveries d'un promeneur solitaire*, où s'exprime son goût pour les promenades, la nature et l'observation des plantes. Enterré d'abord à Ermenonville, il est inhumé au Panthéon en 1794 en face de Voltaire qui l'y avait précédé.

compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement

14 janvier 2014

Résumé de la conférence de Monsieur Jean BRUNE

**LA MÉDECINE DU MEXIQUE ET DU PÉROU  
PRÉCOLOMBIENS  
à partir de l'archéologie, des codex et des récits**

Jusqu'à une période récente on ne connaissait dans l'Amérique précolombienne que trois civilisations : au Mexique, les Mayas et les Aztèques, et au Pérou, les Incas. Depuis, de nombreux sites archéologiques furent découverts que les ethnologues ont érigés en autant de civilisations. Chacune de ces civilisations nous a apporté des renseignements sur la médecine.

Les sources des connaissances médicales sont variées : vestiges humains, instruments chirurgicaux, poteries anthropomorphes et... des écrits, les codex aztèques et les récits des conquistadors.

Les caractères généraux de la médecine du Mexique et du Pérou précolombiens sont ceux de toutes les civilisations archaïques. Ils sont basés sur des constatations pratiques et un concept surnaturel : la maladie est infligée à l'homme par les dieux pour les punir avec toutes les conséquences que cela comporte : un panthéon des dieux, une approche du diagnostic par les présages, un contact de l'officiant avec Dieu par des délires oniriques et une thérapeutique, généralement l'offrande du sang.

Les connaissances anatomiques des Précolombiens étaient très élémentaires. Seules, l'ostéologie et les difformités naturelles semblent avoir intéressé les artistes. C'est la chirurgie, avec la connaissance des lésions traumatiques des membres et du crâne, des amputations et des prothèses, qui fut la discipline qui s'est le plus libérée de la magie et de la religion.

Dans la pathologie médicale, ce sont les maladies infectieuses qui retiennent l'attention sans doute parce qu'elles furent pour la plupart introduites par les conquérants. On a dit que la variole fut leur meilleur allié. Mais c'est sans nul doute la pharmacopée mexicaine qui a été le temps fort de la médecine de l'Amérique latine précolombienne. Elle a été le trait d'union avec la médecine occidentale.

Les grandes révélations furent les fébrifuges, les antidiarrhéiques, les stimulants, les narcotiques et les hallucinogènes.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la veille de l'explosion de la chimie extractive, un tiers de l'ensemble de la pharmacopée européenne était d'origine mexicaine.

Un grand nombre de représentations artistiques de poteries et de codex illustrent l'exposé.

22 avril 2014

Discours de réception de notre nouveau confrère Jacques CHEVALLIER

## **LE MÉLANOME : DE LA MÉLANOSE DE LAENNEC À NOS JOURS**

Selon le prix Nobel de littérature Alexandre Soljenitsyne (1918-2008), qui a décrit son expérience personnelle dans *Le pavillon des cancéreux*, le mélanome est la reine des tumeurs malignes. Avant d'aborder l'évolution des connaissances historiques de ce cancer, il nous paraît nécessaire de faire au préalable l'état des lieux des connaissances actuelles.

Par définition, les mélanomes sont des tumeurs malignes développées aux dépens d'une catégorie cellulaire : les mélanocytes. Lorsqu'il s'agit de tumeurs bénignes de ces cellules, congénitales ou acquises, on parle de nævus. Les mélanocytes de la peau sont des cellules dendritiques situées dans l'assise basale de l'épiderme qui produisent un pigment, la mélanine, qui va donner sa couleur à la peau et surtout la protéger contre les rayons ultraviolets.

À côté des mélanomes cutanés, il existe des mélanomes dans d'autres organes parents au plan embryologique (dérivant de la crête neurale) comme l'œil ou le tissu nerveux. Le mélanome de l'œil touche 500 à 600 personnes par an en France, en raison de la présence de mélanocytes dans l'uvée antérieure (iris, corps ciliaire et surtout choroïde dans 80% des cas). La mortalité est encore de 50%. Il existe des mélanomes ORL (comme de l'oreille interne, du nez ou des sinus), de l'appareil digestif, des méninges et vraisemblablement des mélanomes ganglionnaires d'emblée, car des mélanocytes sont présents dans les ganglions.

Le mélanome représente 5% des cancers cutanés, mais 83% des décès liés aux cancers cutanés. Si, globalement, le mélanome est un cancer de bon pronostic (survie à 5 ans de plus de 90 %), les formes métastatiques sont extrêmement graves avec 15% de survie à 5 ans. Quelques progrès récents laissent entrevoir des lueurs d'espoir pour ces formes.

### **Épidémiologie et génétique**

#### ***Fréquence***

L'incidence croît depuis plusieurs décennies. Elle double tous les dix ans, mais ce chiffre est considéré comme un peu artificiel, car on dépiste de plus en plus de formes précoces intra-épidermiques dont l'évolution n'est pas toujours péjorative. En France et en Europe, l'incidence est de 5 à 10 nouveaux cas par an pour 100 000 habitants. Mais elle est de 40 cas chez les Blancs australiens et très faible chez les populations noires ou jaunes. Les derniers chiffres estimés disponibles en juillet 2013 et concernant 2012 sont de 11 000 nouveaux cas.

### **Âge et sexe**

Le mélanome touche tous les âges sauf l'enfant exceptionnellement atteint. L'âge moyen est de 56 ans. Le sexe ratio penche en faveur des femmes avec 53% contre 47% pour les hommes. C'est un cancer fréquent des adultes jeunes.

### **Facteurs favorisants**

Rôle de l'**exposition solaire** : il n'est plus discuté ! mais le rôle des expositions intermittentes et des « coups de soleil » dans l'enfance est majeur, *versus* l'exposition solaire chronique. Les mélanocytes, moins sensibles à l'apoptose UV-induite que les kératinocytes, vont accumuler plus de mutations. Il existe les mélanomes des zones surexposées par intermittence chez des sujets jeunes, des mélanomes des personnes âgées sur des zones constamment exposées comme le visage, les mélanomes des extrémités non liés aux expositions solaires.

Rôle des **facteurs génétiques** : 10 % des mélanomes surviennent dans un contexte familial (au moins deux mélanomes sur trois générations). La plupart des facteurs de risque sont génétiquement transmis (phénotype clair, nombre de nævus, syndrome du nævus dysplasique...)

Des gènes de prédisposition au mélanome sont incriminés dont les deux principaux *CDKN2A* (qui code la synthèse des protéines p16 et p14) et *CDK4* ; d'autres sont moins pénétrants : le gène *MC1R* du récepteur de la MSH, *ECR2* ; ainsi que des gènes plus impliqués dans la progression que dans l'initiation tumorale comme *PTEN* ou *BRAF*.

Les mélanomes ne naissent pas le plus souvent d'un nævus (20%), aussi le risque statistique de transformation d'un nævus pris au hasard est quasi nul excepté pour les grands nævus congénitaux (de diamètre supérieur à 20 cm). Des sujets à risque sont identifiés ; les marqueurs sont les antécédents familiaux, la couleur de la peau et des cheveux, le type de nævus et surtout le nombre de nævus.

### **Histogenèse du mélanome et classification anatomoclinique** (Gaudy-Marqueste, Monestier & Grob, 2007)

L'histogenèse suit la théorie biphasique avec une phase initiale d'évolution horizontale, en nappe, en position intraépidermique au-dessus de la membrane basale (celle-ci n'étant pas franchie, il n'y a pas de risque métastatique) puis dans le derme superficiel (phase micro-invasive). La deuxième phase de progression verticale, en profondeur dans le derme est une phase invasive à haut risque métastatique. La classification anatomoclinique reconnaît quatre grands types de mélanome cutané :

- le mélanome superficiel extensif (60 à 70%) se présente sous la forme d'une tache, puis d'une nappe pigmentée avant de présenter une tumeur en son sein ;
- le mélanome nodulaire (10 à 20%) a d'emblée l'aspect d'une tumeur et sa croissance est rapide ;
- le mélanome acral lentigineux (2 à 10%) touche les paumes, les doigts, les plantes et les orteils, sous forme d'une tache et plus tardivement d'une tumeur ;
- le lentigo malin de Dubreuilh (5 à 10%) est classiquement la forme de la personne âgée, elle touche le visage, parfois le décolleté. L'extension superficielle sous forme d'une tache pigmentée est souvent lente avant l'apparition d'une tumeur.

Le délai de révélation de l'agressivité du mélanome varie donc selon le type ; toutefois à épaisseur égale, le pronostic est identique.

### ***Le dépistage du mélanome***

Il est uniquement clinique ! Le diagnostic doit être précoce pour être efficace. Le dépistage repose sur l'analyse clinique, la dermoscopie et la surveillance.

L'examen clinique est facile devant une tumeur très noire, irrégulière, de grande taille qui saigne et démange ! Le diagnostic différentiel se pose avec un nævus, une kératose séborrhéique, un carcinome basocellulaire pigmenté, un fibrome pigmenté ou un angiome thrombosé. Mais un mélanome peut être paradoxalement achromique et alors le diagnostic est rendu difficile. Les critères ABC (A pour asymétrie, B pour bords irréguliers, C pour couleur inhomogène) parfois proposés pour le dépistage par le patient sont finalement peu utiles pour le médecin. Les critères d'évolution D et E (D pour augmentation de diamètre, E pour évolution) nécessitent une image de référence. La prise en compte de tous les nævus variés du patient est utile : le nævus qui est différent des autres, le « vilain petit canard » selon Grob, est celui qui attire notre attention.

La **dermoscopie** est devenue un examen indispensable en dermatologie ; le dermoscope est le stéthoscope du dermatologue ! Cet appareil est une loupe qui supprime l'interface air/couche cornée. La sémiologie est particulière et s'enrichit chaque année. L'examen obtenu peut être photographié et enregistré pour suivre l'évolution. La microscopie confocale est une nouvelle technique prometteuse mais encore réservée aux services hospitaliers.

La **surveillance** est essentielle car les mélanomes croissent vite.

### ***Le diagnostic***

Il est affirmé par l'analyse histologique de la pièce entière si celle-ci est de petite taille ; en revanche une biopsie peut être réalisée si la lésion suspecte est de grande taille. Des marquages cellulaires peuvent aider la reconnaissance cellulaire. La malignité est affirmée sur plusieurs critères dont surtout des critères architecturaux.

### ***Le pronostic***

Les facteurs pronostiques sont histologiques :

– L'**épaisseur tumorale** ou **indice de Breslow** mesure l'épaisseur maximum de la tumeur. Il existe une corrélation presque linéaire entre l'épaisseur et la mortalité. Ainsi pour un Breslow inférieur à 0,75mm, la mortalité à 10 ans est inférieure à 5% ; elle monte à 50% pour un Breslow supérieur à 4 mm.

– L'**ulcération** a une valeur péjorative.

– La biopsie du **ganglion sentinelle** (premier relais ganglionnaire drainant le territoire de la lésion) ; si celui-ci est indemne, le taux de récurrence est très faible. Mais il s'agit d'un geste invasif qui pourrait modifier la réaction immunitaire régionale de défense...

La classification du niveau d'invasion en cinq stades selon Clark et Mihm, l'**index mitotique** (nombre de mitoses par mm<sup>2</sup>), la présence ou non

d'**embols** tumoraux dans les vaisseaux lymphatiques ou veineux, les aspects de régression tumorale apportent des éléments supplémentaires de pronostic. Par ailleurs le sexe masculin, l'âge avancé, la topographie à la tête et au cou, aux extrémités seraient des facteurs de mauvais pronostic.

Au stade des métastases en transit et/ou ganglionnaires régionales, le délai de récurrence est en moyenne de moins d'un an. Au stade métastatique à distance, la survie médiane est comprise entre 6 et 9 mois. Mais il existe des cas de maladie métastatique chronique avec une survie prolongée.

La surveillance du mélanome opéré de petite taille est uniquement clinique avec un examen tous les 6 mois pendant 5 ans puis 1 fois par an à vie. L'intérêt de la surveillance est pourtant aléatoire, car le dépistage d'une métastase ne débouche pas souvent sur un traitement efficace.

### ***Quelques mélanomes particuliers***

– Le **mélanome des muqueuses** représente 5% de l'ensemble, quelle que soit la couleur de peau. Ils sont détectés tardivement car cachés (bouche, vulve, zone anorectale, fosses nasales) et le pronostic est parfois catastrophique.

– Les **mélanomes de l'enfant** sont heureusement exceptionnels ; ils peuvent survenir sur des nævus congénitaux géants ou de grande taille ou d'emblée, mais le diagnostic histologique est très difficile.

– Les **mélanomes achromiques** sont des tumeurs souvent nodulaires, roses ou rouges, de diagnostic clinique difficile et de croissance rapide.

– Les **mélanomes de la grossesse**. Cette dernière ne semble pas influencer l'apparition ou l'évolution du mélanome.

– Les **formes histologiques particulières** :

. mélanome spitzoïde

. mélanome desmoplastique

. mélanome sarcomatoïde (ou sarcome à cellules claires) est un mélanome de siège profond au voisinage des tendons et aponévroses et souvent aux extrémités.

### ***Prévention du mélanome***

C'est la tumeur idéale pour la prévention !

La prévention primaire consiste à tenter de modifier les comportements des populations vis à vis du soleil. Les campagnes de masse réalisées en Australie ont fait reculer le mélanome. Les campagnes ponctuelles en France modifient plus les connaissances que les comportements qui dépendent du contexte socioculturel et psychologique. Le rôle des produits de protection solaire a été discuté, il est fonction de l'usage que l'on en fait.

La prévention secondaire est l'exérèse préventive des nævus à haut risque donc essentiellement des grands nævus congénitaux.

Le dépistage de masse sert à dépister précocement les mélanomes. Or, dans la majorité des cas, c'est le patient ou son entourage qui découvre le mélanome et seulement le médecin dans 20% des cas. Dans 90% des cas, c'est le patient qui est en cause dans le retard diagnostique et le médecin dans seulement 10% des cas ! Il n'est pas évident que le rapport coût/efficacité des campagnes de dépistage soit positif.

La surveillance des sujets à risque nécessiterait au moins trois examens par an. L'auto-surveillance semble prioritaire pour des raisons économiques.

### ***La prise en charge du mélanome***

***Au stade de la tumeur primitive*** : l'exérèse chirurgicale est l'acte essentiel ! Elle peut se faire en un ou deux temps mais elle doit être large (la largeur de la marge est consensuelle et dépend de l'épaisseur du mélanome, 1 à 3 cm le plus souvent) et profonde, emportant tout l'hypoderme. L'exérèse de l'aponévrose est inutile. Le curage ganglionnaire de principe après découverte d'un ganglion sentinelle positif est discuté.

***Au stade des métastases en transit*** : la chirurgie reste efficace si le nombre de lésions est restreint. Radiothérapie, thermochimiothérapie régionale (pour les membres), chimiothérapie locale ont été tentées.

***Au stade des métastases ganglionnaires*** : la chirurgie de curage ganglionnaire est essentielle. Les traitements adjuvants se limitent à l'interféron. L'interféron  $\alpha_{2b}$  a pu, à doses élevées et avec une forte toxicité, apporter un bénéfice sur la survie sans récurrence. Le mélanome métastatique prévalent correspond souvent à un mélanome cutané non diagnostiqué, détruit ou complètement régressif ou à un mélanome ganglionnaire primitif.

***Au stade des métastases à distance***, le traitement est palliatif.

La ***chirurgie*** est envisagée si la lésion est unique ou en petit nombre et concerne une ou des tumeurs cutanées, une tumeur cérébrale ou une tumeur pulmonaire, chez un patient en bon état général.

Les ***chimiothérapies*** peuvent faire régresser les métastases ; jusqu'à il y a quelques années, aucune n'avait montré une capacité à augmenter la survie. La dacarbazine ou Dédicène® est la molécule de référence ; le taux de réponse est de 15 à 23% ; la tolérance est bonne. La fotémustine (Muphoran®) est utilisée en cas de métastases cérébrales. Les polychimiothérapies n'ont pas montré de taux supérieurs dans des études contrôlées.

La ***radiothérapie*** conventionnelle est parfois utilisée à titre palliatif. C'est le traitement de référence des métastases osseuses.

L'***immunothérapie***, qui concerne l'interféron alpha<sup>2</sup> seul ou en association avec l'interleukine 2, n'a pas montré d'augmentation de la survie globale mais une toxicité importante. De nombreuses voies (injection de lymphocytes T autologues stimulés, stratégies vaccinales pour stimuler l'immunité naturelle défaillante) sont encore en cours d'évaluation. La cible commune est représentée par les antigènes portés par les cellules tumorales et reconnus par les cellules T.

### ***Les nouveautés et l'espoir***

De nouvelles molécules (appelées thérapies ciblées) commencent à être disponibles et ont démontré une amélioration de la survie de quelques mois ; ces résultats peuvent paraître modestes mais sont une source d'espoirs pour les patients et les thérapeutes. Aussi, aujourd'hui, tout patient concerné doit bénéficier d'un génotypage pour rechercher certaines mutations (mutation des gènes *BRAF*, *RAS* et *KIT*) et toute décision thérapeutique doit être prise en RCP (réunion de concertation pluridisciplinaire). La mutation *BRAF* concerne environ 40% des patients ; ceux-ci



recevront un inhibiteur de la protéine *BRAF*: le vémurafénib ((Zelboraf®) ou le dabrafénib (Tafinlar®) en monothérapie. L'association d'un anti-BRAF à un anti-MEK (comme le tramétinib, non encore commercialisé) semble prometteuse pour éviter les échappements.

En l'absence de mutation du gène *BRAF*, une autre molécule, un anticorps monoclonal anti-CTLA4 qui active le système immunitaire, l'ipilimumab (Yervoy®) est maintenant utilisable en première ligne. La survie globale est augmentée (46% à 1 an, 28% à 2 ans) mais les effets secondaires sont lourds et variés. L'association à d'autres molécules est en cours d'évaluation et est riche d'espairs.

## Histoire du mélanome

### *L'origine de la notion de cancer*

C'est à Hippocrate que nous devons le mot de « carcinome » (*karkínoma*) ou de « squirre » (*skírros*), que le latin traduira par « cancer » ; l'observation de l'évolution du cancer du sein « prenait la forme d'un crabe ne lâchant pas sa proie ». Galien, au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., attribue la cause du cancer à un déséquilibre de la bile noire. Grâce à cette conception, le cancer restera une maladie générale dont seules les manifestations sont locales, pendant quinze siècles ! Au XVII<sup>e</sup> siècle, s'installe l'idée que le cancer est un mal contagieux, suite aux affirmations de Sennert (1572-1637). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'idée que le cancer est une maladie locale va s'affirmer grâce à trois notions :

- la notion de cancer professionnel, avec la relation faite entre le cancer du scrotum des ramoneurs et le contact avec la suie faite par Percival Pott (1714-1788) ;
- la notion de tissu avec entre autres Xavier Bichat (1771-1802) ;
- la notion de métastases (au sens moderne) que l'on doit à Claude-Anthelme Récamier (1774-1852).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la théorie cellulaire, développée par Rudolf Virchow (1821-1902), va faire descendre à l'échelon cellulaire la formation du cancer.

### *Les premières descriptions de tumeurs noires*

Les observations de tumeurs noires semblent curieusement rares avant le XX<sup>e</sup> siècle.

*Les momies Incas* : la plus ancienne mise en évidence de mélanome a été faite dans les années 1960 sur des squelettes de momies précolombiennes, atteintes de métastases diffuses, datées d'environ 2400 ans. Elles provenaient de Chancay (7 momies) et Chongos (2 momies) au Pérou (Urteaga, 1966). Il a été observé des atteintes osseuses métastatiques, sous forme de lyse, surtout sur le crâne et les extrémités. Sur la peau des momies ont été observées des masses mélaniques arrondies. Les auteurs s'étonnent de la relative fréquence de cette tumeur dans une population plutôt mélanoderme.

*Hippocrate et Rufus d'Éphèse* : le père de la médecine est cité à plusieurs reprises comme ayant évoqué la possibilité de tumeur noire ; notre recherche dans les œuvres complètes traduites par Émile Littré n'a pas abouti. C'est également le cas de Rufus dans la traduction française de Charles Daremberg.

*Giovanni Battista Morgagni*, *Nathaniel Highmore* en 1651, *Caspar Bartholin* en 1677, *Théophile Bonet* en 1679, *Henrici* et *Nothnagel* en 1757 auraient, selon Urteaga citant Eiselt (1861), également évoqué la tumeur noire.

Le célèbre chirurgien écossais *John Hunter* (1728-1793) est connu pour avoir opéré en 1787 un jeune homme de 35 ans porteur d'adénopathies métastatiques ganglionnaires sous-maxillaires. Il s'interroge sur la lésion et l'appelle « excroissance fongueuse cancéreuse (*cancerous fungous excrescence*) ». La pièce anatomique (n° 219) a été conservée au musée Hunter du *Royal College of Surgeons of England* de Londres. En 1968, une étude microscopique a été faite de la pièce confirmant sa nature mélanique et montrant sa nature secondaire.

### **Identification de la mélanose**

*René Laennec* (1781-1826), gloire de la médecine française, inventeur de l'auscultation médiate avec son stéthoscope, fait une présentation devant la faculté de médecine de Paris en 1806 intitulée *Sur les mélanôses*. Elle sera publiée en 1812. Laennec individualise la maladie comme une entité pathologique à part entière ; il propose alors l'appellation « mélanose » pour désigner cette tumeur noire, à partir du grec *melas* : noir. Il décrit des métastases médiastinales qu'il sépare des ganglions envahis des glandes bronchiales tachées par le dépôt de carbone. Ces recherches ont été faites en commun avec Bayle.

*Guillaume Dupuytren* (1777-1835), grand anatomiste et chirurgien, est à l'origine de l'appellation « cancer noir ». Il revendiquera cette paternité un peu oubliée ! Une controverse avec Laennec, à propos de leurs travaux en anatomie pathologique, est objectivée par articles et réponses successifs en 1804. Dupuytren prétendit avoir observé et enseigné dans ses cours cette affection plusieurs années avant l'article de Laennec !

*Jean-Louis Alibert* (1768-1837) illustre en 1817 le mélanome sous deux appellations : le cancer anthracine et le cancer mélané. Ces deux magnifiques planches gravées et colorées sont les premières illustrations de mélanome. Les cancers appartiennent à la famille des Ethmoplécoses et au genre VI.

– Le cancer anthracine, nommé ainsi par Jurine de Genève, « se manifeste par une tache très noire et plus ou moins prurigineuse ; sa couleur qui est l'attribut spécial qui la distingue, est surtout très foncée au centre de la tumeur, et n'a point la même intensité sur les bords. Un autre caractère important à saisir, est le soulèvement de la peau, qui se couvre de granulations... » « ...quand on opère avec l'instrument tranchant : la maladie repullule quelques temps après son extirpation, malgré le soin qu'on a pris de faire disparaître jusqu'à ses moindres traces ». Le malade finit par succomber.

– Le cancer tubéreux ou mélané, est « l'une des plus affreuses dégénérescences que puisse offrir l'étude approfondie des hôpitaux. » L'observation représentée dans la planche K (dessin post-mortem) est celle d'une femme de 45 ans atteinte d'un mélanome métastatique dont le point de départ était cutané « petite tumeur noire, piriforme dans la peau, au bord tibial du pied gauche. » L'extension a été loco-régionale, ganglionnaire puis polyviscérale.

En 1820, *William Norris* (1792-1877), médecin anglais de Stourbridge, publie le premier cas anglais de mélanome avec métastases abdominales, pulmonaires, cardiaques et cérébrales ; mais il parle de « *fongoïd disease* » (maladie fongoïde). Après de nombreuses années d'observations, il fait le point en 1857 à partir de huit cas et conclut que : 1) il y a une relation entre les mélanomes et les nævus, 2) la maladie est plus commune dans les lieux industriels que ruraux, 3) les patients atteints sont le plus souvent des blonds au teint clair, 4) il fait le lien entre mélanome et hérédité, signale le cas d'une famille où plusieurs membres sont porteurs de nævus multiples et où

certains ont présenté un mélanome métastatique, 5) un traumatisme peut accélérer la croissance tumorale, 6) le meilleur traitement est une exérèse précoce et large de la tumeur initiale, avec une marge de tissu sain. Cliniquement, il précise la possibilité d'une lésion achromique.

*Gilbert Breschet* (1784-1845), en 1821, décrit l'existence de cette tumeur « appelée dégénérescence noire, mélanose, cancer mélané, etc. » dans d'autres espèces animales « particulièrement dans le chien, le chat, le lapin, le rat, la souris, mais aussi dans le cheval ». Les vétérinaires avaient déjà observé ces tumeurs noires notamment chez les chevaux blancs et gris : *Jean-Baptiste Gohier* (1776-1819), de l'École vétérinaire de Lyon, avait publié en 1813 une note à ce propos. *Carl August Noack* publiée à Leipzig en 1826 un mémoire en latin sur la pathologie comparée de la mélanose chez l'homme et chez les chevaux. Pour les Anglo-saxons, *William Dick* en 1832 est le premier à évoquer cette « maladie mélanocytaire équine » chez des chevaux gris de plus de cinq ans.

En 1826, *Thomas Fawcington* (1795-1843) publie *A Case of Melanosis, with General Observations on the Pathology of the Interesting Disease*, dans lequel il décrit un mélanome oculaire chez un homme de 30 ans ayant reçu un souffle dans cet œil. En l'absence d'indications thérapeutiques, il ne propose qu'un traitement palliatif.

*Pierre Rayer* (1793-1867) reprend le terme de mélanose dès 1827 et ajoute quelques illustrations, dont une atteinte plantaire et des coupes de tumeurs, en 1835.

*Jean Cruveilhier* (1791-1874) a publié son immense *Anatomie Pathologique du Corps Humain*, en livraisons, entre 1829 et 1842. L'ouvrage en deux volumes in-folio est illustré de 233 planches lithographiées en couleurs. Plusieurs observations de « cancer mélanique » sont décrites : dans les maladies du foie (22<sup>e</sup> livraison, planche 1), dans les maladies de la peau, du tissu cellulaire et des muscles (32<sup>e</sup> livraison, pl.3-4), dans les maladies des extrémités (19<sup>e</sup> livraison, pl.3) et dans les maladies du cœur (19<sup>e</sup> livraison, pl.4).

1. Observation d'un médecin de 56 ans dont les troubles ont débuté en 1835 par des douleurs lombaires et crurales droites, d'origine hépatique, sans ictère. Le traitement associa un régime végétal, emploi du calomel et frictions mercurielles, cataplasme, pédiluves excitants, sinapismes, emplâtre de thériaque sur le foie. Puis apparition d'une volumineuse tumeur du foie saillante et d'une tumeur cutanée du volume d'un gros pois au bras droit. Cette tumeur de couleur noire, très sensible à la pression, de surface inégale, semblait en fait exister depuis un an. D'autres tumeurs mélaniques apparurent sur le cuir chevelu, sur une cicatrice de la nuque, et sur l'abdomen et le malade décéda rapidement. L'autopsie trouva un foie (pl. 1) de deux à trois fois son volume naturel, mou, de couleur jaune avec des taches grises et noires. Les coupes montrèrent de nombreuses tumeurs mélaniques, de taille variable, énucléables. Les tumeurs, comprimées, donnaient un suc noir abondant tachant le linge. Les poumons et la plèvre présentaient des tumeurs de même nature. Deux tumeurs mélaniques furent retrouvées au fond d'un œil, qui avait été douloureux initialement, et qui ont paru à Cruveilhier développées aux dépens de la choroïde.

La réflexion de l'auteur est de savoir si les tumeurs cutanées ou oculaires étaient antérieures ou simultanées aux lésions hépatiques ; il ajoute « Quant au traitement du cancer mélanique ou autre, il sera nul tout le temps qu'on n'aura pas découvert un spécifique qui, à l'instar du mercure pour la syphilis, aille, porté dans le torrent de la circulation, atteindre la cause inconnue du cancer, et la neutraliser et dans son foyer primitif et dans ses foyers secondaires. »

Remarquons que Cruveilhier utilise uniquement le terme de « cancer mélanique », qu'il est indiqué « mélanose » sur la planche et que le terme de « mélanome » n'est jamais utilisé !

2. Une femme de trente ans vient mourir à l'hôpital ; l'autopsie montre une multitude de tumeurs et de tubercules sur la région antérieure du tronc, certains cutanés, d'autres sous-cutanés (pl. 3-4). De couleur bleuâtre, certains sont fluctuants, la plupart durs. Il en existe aussi sur le cou, les bras, une cuisse. La taille va d'un grain de mil à une pomme. Le foie, à l'inverse des poumons, est exempt de tumeurs ; mais il existe des masses pelviennes et une grosse atteinte vertébrale sacrée.

Ces descriptions sont parmi les premières de mélanomes de la main, de la plante du pied, de la vulve et de mélanomes métastatiques du cœur et du grêle ! Celles-ci ont été citées en 1858 par Pemberton. L'iconographie est exceptionnelle. Denkler et Johnson ont insisté sur l'apport important mais oublié de Cruveilhier. *Isaac Parish* publie le premier cas nord-américain documenté de mélanome en 1837. Sa patiente âgée de 43 ans présentait une « tumeur fongueuse » sur un orteil, développée sur une lésion « marque pourpre ou grain de beauté » probablement congénitale.

### Introduction de l'appellation « mélanome »

*Robert Carswell* (1793-1857) est classiquement retenu comme l'inventeur du terme « *melanoma* » en 1838. Ce médecin écossais, grand dessinateur anatomique, vint en France à Lyon et à Paris pour parfaire ses études d'anatomie et de dessin. En 1828, il est nommé professeur d'anatomie pathologique à Londres. Son œuvre maîtresse est le *Pathological Anatomy. Illustrations of the elementary forms of disease*, publié en 1838 et illustré de plus de 2 000 dessins en couleurs. Souffrant de pathologie respiratoire, il s'éloigna du climat londonien pour se rendre en Belgique.

Dans cet ouvrage, il écrit : « *Therefore, I include under the title of melanoma all melanotic formations, black discolorations or products described by Laennec and other authors...* » Il classe les mélanomes en deux groupes : les vraies mélanoses et les fausses mélanoses (des poumons). Les quatre aspects des vraies mélanoses sont les punctiformes, les formes tuberculeuses, les stratiformes et les formes liquides. Il décrit l'observation d'une femme de 70 ans observée à l'Hôtel-Dieu de Paris ; l'autopsie révélant des métastases dans les poumons, le cerveau, l'intestin et le péritoine.

Quelques observations plus ou moins isolées sont publiées : *Halliday* en 1823, *Samuel Cooper* en 1840 (qui se réfère au « cancer noir » de Dupuytren et au « mélanome » de Carswell, en recommandant l'exérèse précoce : « *the only chance for benefit* »). Quelques thèses françaises, comme celle de *Théophile Eugène Lescröel Desprez* en 1831, à propos de quatre observations, concernent cette pathologie rare.

En 1851, le *Lancet* rapporte le cas d'une récidive de tumeur mélanique dans l'aîne opérée sous anesthésie au chloroforme.

En 1853, *Sir James Paget, Consulting Surgeon* au *St. Bartholomew's Hospital* de Londres rapporte 25 cas de mélanomes et décrit notamment le passage de la phase de croissance horizontale à la phase verticale « *in some instances the growth is superficial, and the dark spot acquires a larger area and appears slightly raised by some growth beneath it: in other cases the mole rises and becomes very prominent* ».

*Oliver Pemberton* en 1858 décrit le premier cas de mélanome chez un noir malgache de 29 ans : localisation sur un côté de pied « *a common site for dark skinned people* ».

## L'apport majeur de Jonathan Hutchinson et de William Dubreuilh

*Jonathan Hutchinson* (1828-1913) va décrire en 1857 un mélanome du gros orteil découvert à la suite d'un panaris unguéal puis en 1886 un rapport sur le panaris mélanique, c'est à dire le mélanome sous-unguéal tardivement diagnostiqué car souvent confondu avec une blessure traumatique. Plus tardivement, il va décrire le « *lentigo melanosus* » en 1894 : homme de 56 ans porteur d'une tache noire large sur la joue gauche, présente depuis plusieurs années, mais extensive. Elle est faite de taches séparées ou confluentes. Une ulcération pigmentée très laide est présente près de la paupière. Il utilise les termes de « *senile* ou de *infective melanotic freckle* ».

Cette même année, *William Dubreuilh* (1857-1935) décrit le « lentigo malin des vieillards » en se référant à l'article d'Hutchinson antérieur de quelques mois ! Il a observé quatre observations d'une « affection assez singulière [...] qui débute par une macule noire variable de forme et d'étendue, au voisinage de laquelle peut apparaître tôt ou tard une tumeur maligne. » La couleur varie « du sépia au noir », la tumeur grossit et peut récidiver après exérèse, pourtant de règle. En 1912, il écrit un mémoire complet sur la question, à propos de 35 observations personnelles ou publiées dans la littérature. Il parle alors de « mélanose circonscrite précancéreuse » ; la dégénérescence se faisant sous forme de « carcinome » (tumeurs épithéliales différentes des épithéliomes, selon la terminologie de l'époque). Ainsi les dégénérescences de nævus sont appelées « nævo-carcinomes mais Dubreuilh reconnaît la possibilité de carcinomes mélaniques en peau saine. Les caractéristiques cliniques sont bien identifiées. Finalement, le terme actuel de LMM pour *Lentigo Malignant Melanoma* reprend les termes initiaux d'Hutchinson et de Dubreuilh.

De plus grandes séries de patients sont publiées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : 145 cas allemands pour *Dieterich* en 1887, 45 cas anglais récoltés en 20 ans (73% de forme cutanée et 80% à point de départ nævique) et 90 en 1916 par respectivement *Colet* et *Huguet*.

En 1892, le chirurgien londonien *Herbert Snow* (1847-1930) recommande le traitement du mélanome par exérèse et excision préventive du ganglion. Il pense que la seule ablation du mélanome primitif n'est pas efficace : « *it is essential to remove, whenever possible, those lymph glands which first receive the infective protoplasm* ».

## Au XX<sup>e</sup> siècle

De 1900 à 1904 paraît en France *La Pratique Dermatologique*, en quatre volumes de près de 1000 pages, sous la direction de Besnier, Brocq et Jacquet. Le chapitre *Sarcome mélanique* est écrit par L. Perrin. De nombreuses notions sont erronées et s'opposent à l'état des connaissances de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

- le rôle prépondérant (« le plus souvent ») du nævus sous-jacent ;
- le rôle primordial des traumatismes dans le déclenchement ou l'extension du mélanome ;
- la dureté considérable des tumeurs ;
- « Une des causes des généralisations rapides est l'intervention opératoire dans le mélanosarcome » ; il est donc recommandé une abstention totale « *noli me tangere* »,
- « Sa malignité est-elle due à la mélanine qu'il renferme ? » En effet, l'origine de la mélanine est controversée : du pigment hématique modifié ? Une élaboration particulière des cellules concernées ?
- enfin, « La mort, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause qui l'amène, est fatale » !

En 1907, l'Écossais *William Sampson Handley* (1872-1962), sur l'autopsie d'un seul patient, va établir la dissémination anatomique par voie lymphatique centrifuge et les règles chirurgicales qui en découlent. Cela servira de guide pour les cinquante années suivantes. Il note que des épisodes de régression peuvent arriver. Il recommande l'amputation en cas d'atteinte d'un doigt et l'exérèse systématique initiale des ganglions lymphatiques.

En 1925, *Jean Darier* (1856-1938) est le premier à faire le lien entre la maladie mélanocytaire équine et certaines tumeurs chez l'homme. Il l'appelle « mélanome malin mésoenchymateux » ou « mélanosarcome ». Wallace Clark en 1990 lui donne la dénomination de « mélanome de type animal » ; Carney en 1996 de « nævus bleu épithélioïde » et Zembowsky en 2004 de « mélanocytome épithélioïde pigmenté ».

En 1956, le mathématicien australien *Henry Lancaster* (1913-2001) fait le rapprochement entre les rayons solaires (latitude et intensité du rayonnement) et l'incidence du mélanome.

En 1966, l'américain *Wallace Clark* (1924-1997) donne une échelle de classification, dans un but pronostique, basée sur l'examen histologique. Ce système, appelé les niveaux de Clark, est basé sur l'extension de l'invasion en cinq niveaux dans la peau et le tissu sous-cutané. Plus l'atteinte est profonde, plus le pronostic est sombre. Ainsi le taux de guérison à cinq ans est supérieur à 99% lorsque le mélanome est de stade Clark I (mélanome *in situ*) mais tombe à 55% pour un niveau V. En 1969, Clark démolit la notion ancienne que tous les mélanomes surviennent sur un nævus : 9,6% seulement sur sa série de 209 cas.

En 1970, l'américain *Alexander Breslow* (1928-1980) observe que le pronostic du mélanome cutané est fonction à la fois de la taille de la tumeur et du niveau d'invasion, l'épaisseur de la tumeur étant la plus significative des mesures. L'indice de Breslow correspond à la hauteur verticale totale du mélanome. Ce travail pionnier de Clark et Breslow est toujours d'actualité.

## Conclusion

Le mélanome est un cancer qui peut être redoutable, sournois, avec des récurrences parfois tardives. Il est fréquent chez le jeune adulte. L'histoire du mélanome à moins de deux siècles et les grandes lignes du traitement sont précisées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, le mélanome est devenu un problème de santé publique (avec la nécessité de la prévention et du dépistage). C'est un défi majeur pour la dermatologie.

Enfin, pour la première fois, l'espoir de pouvoir traiter les formes métastatiques par des nouvelles thérapeutiques est une réalité.

## Bibliographie

- Alibert J.-L., *Nosologie naturelle ou les maladies du corps humain distribuées par familles*, tome 1 (seul paru), Paris, Caille et Ravier, 1817.
- Bennett J.P., Hall Per., « Moles and melanoma : a history », *Ann. Roy. Coll. Surg. Engl.*, 1994, 76, p. 373-380.
- Breschet G., *Considérations sur une altération organique appelée dégénérescence noire, mélanose, cancer mélané...*, Paris, Béchot Jeune, 1821, 24 p., 1 pl.
- Breslow A., « Thickness, cross-sectional areas and depth of invasion in the prognostic of cutaneous melanoma », *Ann Surg.* 1970, 172 (5), p. 902-908.

- Carswell R., *Pathological Anatomy. Illustrations of the elementary forms of disease*, Londres, Longman, Orme, Brown, Greene and Longman, 1838.
- Clarck W. et al., « The histogenesis and biologic behavior of primary human malignant melanomas of the skin », *Cancer Research*, 1969, 29, p. 705-727.
- Cruveilhier J., *Anatomie pathologique du corps humain*, Paris, J.-B. Baillière, 1829-1842.
- Davis N.C., William Norris, M.D. : « A pioneer in the Study of Melanoma », *Med. J. Australia*, 1980, 1, p. 52-54.
- Dubreuilh W., « Lentigo malin des vieillards », *Ann. Dermatol. Syph.* 1894, 5, p. 1092-1099.
- Dubreuilh W., « De la mélanose précancéreuse », *Ann. Dermatol. Syph.* 1912, 3, p. 129-151 ; 205-230.
- Fawcington T., *A Case of Melanosis, with General Observations on the Pathology of the Interesting Disease*, Londres, Longman, Orme, Brown, Robinson and Bent, 1826.
- Gaudy-Marqueste C., Monestier S., Grob J.-J., « Mélanome », *Encyclopédie médico-chirurgicale (EMC) - Dermatologie*, 98-595-A-10, Paris : Elsevier Masson, 2007.
- Gohier J.-B., « Mémoire sur des espèces de verrues ou de tumeurs noires, particulières aux chevaux gris et blancs », *Mémoires et observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaire*, Lyon, 1813, tome 1, p. 327.
- Handley W.S., « The pathology of melanotic growths in relation to their operative treatment », *Lancet*, 1907, 1, p. 927-933 ; 996-1003.
- Hutchinson J., « Melanotic disease of the great toe following a whitlow of the nail », *Trans. Path. Soc. London*, 1857, 8, p. 404.
- Hutchinson J., « Lentigo melanosis », *Arch. Surg.* 1894, 5, p. 253-256.
- Laennec R., « Sur les mélanôses », *Bull. Fac. Med. Paris*, 1812, 1, p. 24-26.
- Lancaster H.O., Some geographical aspects of the mortality from melanoma in Europeans », *Med. Journ. Austr.*, 1956, 43, p. 1082-1087.
- McLeod G.R., Davis N.C., Historical overview of melanoma », *Clin Dermatol*, 1992, 10, 1, p. 5-7.
- Mérat F. V., Article « Mélanose », in *Dictionnaire des sciences médicales*, tome 32, Paris, C.L.F., Panckoucke, 1819, p. 183-188.
- Noack C.A., *Commentatio veterinario-medica de melanosi cum in hominibus tum in equis obveniente specimen pathologiae comparatae*, Leipzig, Leopold Vonn – Paris, J.B.Baillière, 1826, VIII, 33 p., 3 pl.
- Norris W., Eight cases of melanosis with pathological and therapeutical remarks of that disease. London, Longman, 1857.
- Pemberton O., *Observations on the history, pathology and treatment of cancerous diseases*, part 1 : *On melanosis*, Londres, J. Churchill, 1858, 38 p., 4 pl.
- Rebecca V.W., Sondak V.K., Smalley K.S., « A Brief History of Melanoma: From Mummies to Mutations », *Melanoma Res.*, 2012, 22/2, p. 114-22
- Snow H., « Melanotic cancerous disease », *Lancet* 1892/2, p. 872-874.
- Urteaga O., Pack G., « On the Antiquity of Melanoma », *Cancer*, 1966, 19, p. 607-610.

4 février 2014

Compte-rendu de la communication de notre confrère Pierre CRÉPEL  
et de Madame Irène PASSERON

## L'ACADÉMIE DES BEAUX ARTS DE LYON et les encyclopédistes

Pour compléter l'excellent et savant résumé de notre confrère Pierre Crépel que l'on peut lire sur le site de l'Académie, il faut ajouter que les conférenciers, appuyés sur plusieurs manuscrits de notre bibliothèque, ont donné une nouvelle analyse de deux célèbres affaires où la Société royale des Beaux-Arts s'est trouvée impliquée et confrontée à d'Alembert. L'une d'entre elles a été provoquée par le discours prononcé par le père Tolomas contre *l'Encyclopédie* et les encyclopédistes, discours rendu célèbre par les lettres de Voltaire à Dupont, au Conseil souverain avocat de Colmar, et de Bourgelat à Malesherbes. Emporté par son éloquence, le père Tolomas aurait attaqué de manière personnelle d'Alembert en proclamant qu'on ne pouvait guère faire confiance en matière d'éducation à un homme qui n'a ni père, ni fortune (*cui nec pater est, nec res*). D'Alembert n'apprécia guère cette flèche *ad hominem*. Soufflot, Montucla, Bourgelat lui apportèrent leur soutien. La Société royale réagit de manière embarrassée.

Dans l'autre scandale, d'Alembert se mit lui-même dans une situation délicate ; pour rédiger l'article « Crétins » de *l'Encyclopédie* il s'inspira d'un mémoire rédigé pour notre Compagnie par le comte de Maugiron, membre associé, intitulé *Voyage en Savoie* ; le Mémoire comme l'article laissaient entendre que les crétins, dont la description était assez horrible, naissaient « dans le Valais en assez grande quantité ». Le *Mémoire* de Maugiron, nommément cité, acquérait une publicité dont il se serait bien passé. On imagine la réaction des habitants du Valais que Rousseau présentait comme un paradis.

Ainsi, par deux fois, la Société royale des Beaux-Arts fut-elle entraînée dans les démêlés provoqués par la publication de *l'Encyclopédie*.

*Compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement et Jean-Pol Donné*



1<sup>er</sup> avril 2014

Compte-rendu de la conférence de M. Philippe DESMARESCAUX

## **SCIENCE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ : LA CHAÎNE SOLIDAIRE DU PROGRÈS**

M. Philippe Desmarescaux explique qu'il s'est d'abord intéressé à la science, puis a continué par l'économie et l'entreprise et n'a abouti que tardivement à la société par laquelle il aurait aimé commencer. Il précise le sens des trois termes de l'intitulé de sa conférence. Par « sciences », il entend toutes les sciences, sciences dures comme sciences humaines (philosophie, économie politique, sociologie). Dans « économie », il comprend toutes les activités humaines au sens large. « Société » représente toutes les institutions publiques ou privées.

Dans un premier point, il prend des exemples concrets pour montrer comment la science peut contribuer au développement économique ; il rappelle le plaisir qu'il a eu de collaborer avec Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique, passionné par la collaboration entre l'industrie et la recherche, et le progrès mutuel que l'une et l'autre peuvent échanger.

Le deuxième point souligne l'interaction entre sciences et société, comment l'intégration des connaissances nouvelles permet les progrès sociaux, mais ajoute que le chercheur doit faire un effort de pédagogie, accepter une progression mesurée du développement des connaissances et ne pas négliger les questions d'éthique. Ainsi la connaissance du génome humain ouvre la porte à de grands progrès mais doit s'accompagner de prudence ; celle des OGM aussi, et ils ne doivent pas être condamnés sans nuance.

Le troisième point traite des relations entre économie et société. Dans les années 1965-70, alors que parfois la connaissance des produits ou des conséquences environnementales présentait de réelles lacunes, la production était encouragée sous la pression des marchés commerciaux ou financiers. Des catastrophes comme celle de Bhopal ont amené à changer l'orientation de certaines productions.

Un dialogue est nécessaire entre science, économie et société afin d'appliquer le principe de précaution à bon escient. Biovision, forum mondial des sciences du vivant, a été créé pour permettre ce dialogue et arbitrer entre les divergences. Le conférencier conclut en insistant sur le but de Biovision : éviter la domination de l'économie et mettre la science au service de la société avec une ambition commune appuyée sur la solidarité et la fraternité.

Compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement

17 juin 2014

Résumé de la communication de notre confrère **Jean-Pol DONNÉ**

## **DES PRIX ET DES MÉDAILLES À L'ACADÉMIE DE LYON**

Pas plus que Richelieu, lors de la création de l'Académie Française, les fondateurs de notre académie, n'avaient prévu d'inclure dans les statuts de leur compagnie la possibilité d'attribuer des prix.

Il faut attendre 1759, après la dotation d'une fondation par Jean-Pierre Christin pour qu'un concours soit proposé par l'Académie pour l'attribution d'un prix de mathématique, physique ou arts. Cinq ans après la mise en place du prix Christin, Pierre Adamoli, par son testament rédigé en 1763, assurait la fondation de deux prix à distribuer tous les deux ans pour l'encouragement et l'émulation de l'histoire naturelle. Adamoli, comme Christin avait précisé que son prix devait être remis sous la forme d'une médaille particulière dont la valeur en métal précieux correspondrait à la somme attribuée au lauréat.

La disparition de l'Académie, emportée en 1793 par la tourmente révolutionnaire, et sa renaissance en 1800 sous le nom d'Athénée, ouvrirent un nouveau chapitre de son histoire numismatique. Très vite, la nouvelle compagnie évoqua la possibilité de faire frapper une médaille pour les prix. Un modèle unique, personnalisé à l'aide d'une inscription portée au revers, fut adopté. Cette médaille distribuée à partir de 1807 ne le satisfaisant pas, François Artaud en offrit une nouvelle en 1830. C'est ce modèle que l'Académie distribua jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle pour de nombreux prix plus ou moins éphémères. Enfin, afin de faire cesser les querelles qui opposaient les archéologues lorsqu'il s'agissait d'interpréter le type qui figure sur les monnaies romaines à l'Autel des Gaules, la médaille frappée en 2011, qui concrétisera aujourd'hui le Prix d'Honneur, reprend fidèlement le revers d'un sesterce, remarquablement bien conservé, entré récemment au médaillier du musée des Beaux-Arts de Lyon.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, quelques prix donnèrent cependant lieu à la frappe de médailles particulières tels le prix Christin rétabli par le marquis de Ruolz, Lombard de Buffières et Chazière. Par ailleurs, des bijoux en forme de fleurs récompensèrent, comme de juste, les lauréats des jeux floraux de la comtesse Mathilde.

Toujours objet d'une grande attention de l'Académie, toutes ces médailles furent l'œuvre de graveurs reconnus. Conservées par la famille des lauréats ou figurant en bonne place dans les tiroirs des médailliers, elles continuent à rappeler les nombreux prix distribués par l'Académie. Victimes de l'inflation qui rongea rapidement le capital sur lequel ils étaient adossés les prix les plus anciens disparurent tandis que ceux créés depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle ne donnèrent pas plus lieu à la création de médailles particulières qu'à la distribution de la médaille de l'Académie.

25 novembre

Compte rendu de la conférence de Madame Marie DREW-BEAR

## ARCHIVES ET PAPYROLOGIE D'HERMOUPOLIS MAGNA SOUS L'EMPEREUR GALLIEN

Madame Marie DREW-BEAR explique d'abord que la papyrologie demeure assez peu répandue en France, où elle n'était enseignée qu'à Strasbourg et Paris. Elle ajoute que Lyon, grâce à la collection des *Sources chrétiennes*, a fait une place à cette discipline. Bien qu'étudiant des documents égyptiens, le papyrologue ne lit pas des hiéroglyphes, mais des textes rédigés en grec ancien ou, plus rarement, en latin couvrant une période de 12 siècles allant de la fondation d'Alexandrie (331 av. J.-C.) à la conquête arabe en 639 et même au-delà, soit près de douze siècles. Les apports des papyrus retrouvés sont variés et précieux pour l'édition de textes littéraires, juridiques ou religieux, comme ceux des Pères de l'Église. Se présentant sous la forme de rouleaux réunissant des feuilles numérotées, ils constituent une source documentaire pour la compréhension de la vie quotidienne, surtout à travers des archives qu'il faut reconstituer et remettre en ordre car de trop nombreuses trouvailles clandestines ont été dispersées entre divers acquéreurs.

Les archives du conseil municipal d'Hermoupolis en Moyenne Égypte étudiées par M<sup>me</sup> DREW-BEAR rassemblent plus d'une centaine de papyrus, couvrant les dernières années du règne de Gallien, entre 266 et 268. Elles illustrent, au jour le jour, l'activité des conseillers de cette métropole alors administrée par des partisans de l'empereur, parfois en lien direct avec lui, comme le montre un discours accueillant le procureur Markos Aurélios Ploutiôn de retour de Rome où il avait obtenu de grands avantages. Une vingtaine de demandes de pension de la part d'athlètes comme la carrière de Ploutiôn, pancratiaste célèbre, illustrent parfaitement la place importante que ces grands athlètes occupaient dans la vie municipale d'Hermoupolis.

Les papyrus nous renseignent sur les dépenses consenties pour la rénovation de la longue avenue de colonnades qui traversait la ville et du gymnase après les troubles liés à la tentative d'usurpation du préfet d'Égypte Mussius Aemilianus réprimée en 262. Gallien manifeste alors son attachement à Hermoupolis en permettant l'utilisation de plaques de porphyre extraites des carrières impériales pour revêtir le portique du gymnase.

L'assassinat de Gallien ouvre une période nouvelle pour l'Égypte qui tombe alors sous la domination de Palmyre. Des papyrus, datés de 271, nous montrent que l'ordre était alors restauré à Hermoupolis où l'agora rénovée continuait à accueillir de nombreux marchands et à alimenter les caisses municipales.

M<sup>me</sup> DREW-BEAR conclut sa conférence en soulignant l'apport des papyrus d'Hermoupolis pour suivre l'activité du conseil municipal d'une métropole d'Égypte, mais aussi pour trouver, dans ces archives, le reflet de la « grande Histoire ».

*compte-rendu par Jean-Pol Donné*

7 octobre 2014

Compte-rendu de la conférence de notre confrère Jean-François DUCHAMP

## JEAN-PHILIPPE RAMEAU, UN ORGANISTE ET COMPOSITEUR QUI FIT ÉTAPE À LYON

2014 est l'année du 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Rameau décédé à Paris en 1764. Né le 24 septembre 1683 à Dijon, Rameau est certainement le plus grand compositeur français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais à la différence de ses collègues étrangers, Vivaldi, Bach ou Haendel, Rameau commence à donner ses grands chefs d'œuvre quand ceux-ci ont déjà pratiquement achevé leur œuvre.

La carrière de Rameau se décompose en deux grandes périodes d'égale durée :  
– la première, en voyageur infatigable, il sillonne la France comme organiste de Dijon à Montpellier, de Clermont-Ferrand à Lyon, avec un court séjour à Milan ;  
– la seconde, à plus de 40 ans, lui ouvre enfin les portes du succès avec la création des opéras et des opéras-ballets.

Son séjour à Lyon occupe les années 1712 à 1715. Attiré par la construction d'un orgue majestueux en l'église des Jacobins, aujourd'hui, hélas, disparue, Rameau composa alors l'essentiel de ses pièces sacrées : quelques grands motets qui sont donnés par l'orchestre et le chœur de l'Académie dont la vocation essentielle était l'organisation de concerts. Cette Académie de Musique se regroupera avec l'Académie des Sciences et sera à l'origine de notre Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. La ville de Lyon lui passe une commande pour fêter la paix après le traité d'Utrecht (1713), une autre pour la réception du nouvel archevêque, Mgr François de Villeroy (1714).

En 1723, Rameau épouse l'une de ses élèves, Marie Louise Mangot, née à Lyon en 1707. Ses parents se sont mariés en l'église Sainte-Croix.

Si Rameau est connu comme compositeur avec de grands chefs d'œuvre à partir de 1733, il est aussi novateur avec une œuvre théorique et pédagogique importante.

Ses ennemis, parmi lesquels Rousseau, l'avaient empêché de paraître sur scène. C'est grâce à la rencontre du fermier général La Pouplinière dont il dirigea l'orchestre pendant vingt ans que sa carrière s'épanouit. C'est l'époque où il compose : *Hippolyte et Aricie*, *Castor et Pollux*, *Samson*, *Dardanus*, *Les Indes Galantes*...

La querelle des Bouffons oppose lullistes tenant d'une musique italienne et ramistes défenseurs d'une musique française.

Rameau donne un caractère neuf à l'orchestre avec un accompagnement brillant, une puissance de l'harmonie, une variété des chœurs et un grand pouvoir émotionnel de sa musique. Comme théoricien, il rédige plusieurs textes importants parmi lesquels le *Code de la Musique pratique* (1760), véritable synthèse de ses idées en matière musicale

L'assemblée nombreuse qui se trouvait au palais Saint-Jean le 7 octobre a pu en outre entendre plusieurs pièces choisies pour illustrer cette communication ; elles furent jouées par le claveciniste Tristan Le Goff, spécialiste de musique ancienne, qui a étudié au Conservatoire national de musique de Paris et à la Haute école de musique de Genève. Ainsi l'auditoire a pu entendre :

– le prélude du premier livre de pièces pour clavecin (1706), prélude non mesuré montre les qualités d'improvisateur de Rameau ; ce prélude disparut ensuite de ses recueils ;

– le second morceau, « *Les tendres plaintes* », extrait du deuxième livre daté de 1724, qui comprenait aussi une méthode pédagogique de technique instrumentale ;

– ensuite, « *Les Sauvages* »(1729), pièce qui sera réemployée dans les *Indes galantes* ;

– un *Tambourin* pour clavecin réutilisé dans *Castor et Pollux* ;

– les *Niais de Sologne*, repris dans *Dardanus* ;

– l'*Entretien des Muses*, repris dans les *Fêtes d'Hébé*.

La communication s'est terminée gaiement avec *La poule*, célèbre pièce pour clavecin.

*résumé de l'auteur complété par Nicole Dockès*

Résumé de la communication de notre confrère Jacques FAYETTE

## L'EUROPE ET LES PAYS ÉMERGENTS

En 2012 une statistique passe relativement inaperçue : la part des pays émergents dans le PIB mondial vient de dépasser celle des pays industrialisés. Ce phénomène est décrit comme « le grand basculement » et en 2014 le PIB chinois dépassera probablement celui des États-Unis.

Mais qu'entend-t-on par pays émergents ? La définition et les catégories viennent des institutions financières internationales qui répartissent leurs emprunteurs par classes en fonction des risques et possibilités qu'ils présentent. Ainsi le groupe le plus connu est celui des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) mais il y a aussi les BENIVIM, les CIVETS. Les Américains parlent plus volontiers de « marchés émergents » et de « marchés frontières » pour ceux qui s'en rapprochent. La catégorie des BRICS est passée du statut d'acronyme au statut d'ensemble politique.

Les économistes se sont emparés du thème et distinguent quatre catégories de pays : ceux qui, suivant l'exemple du Japon des années 60, se développent grâce à l'exportation de leurs marchandises (on prendra le cas de la Corée), ceux qui se développent grâce à l'exportation de leurs services, c'est le cas de l'Inde, ceux qui se développent grâce à l'exportation de leur main d'œuvre comme les Philippines avec leurs marins. Enfin il y a les pays rentiers qui vivent de la vente de leurs matières premières et en premier lieu du pétrole, certains se préparant déjà à l'après-pétrole. Selon le type de développement, la crise démarrée en 2008 a affecté de manière différente les pays émergents, que ce soit par le biais des échanges commerciaux ou de la finance. Il en est résulté un ressentiment toujours actuel vis-à-vis de l'Occident.

La Chine combine les trois premiers types de développement et a pratiqué une politique expansionniste dans sa zone d'abord, puis en Afrique où les deux-tiers des pays ont la Chine comme premier partenaire économique ; cette stratégie s'étend maintenant à l'Amérique latine. La Chine laisse loin derrière elle les États-Unis et les anciennes puissances coloniales avec le soutien du Brésil illustré par le sommet des BRICS à Fortaleza en juillet 2014. Ces concertations ont lieu dans une ambiance d'hostilité vis-à-vis des États-Unis et de l'Europe et de leurs valeurs, on passe ainsi d'un « consensus de Washington » à un « consensus à Pékin ». L'Empire du Milieu rappelle volontiers son passé exempt de colonialisme et d'esclavagisme et l'absence totale de conditionnalité de son aide, en vertu du « principe de non-ingérence ». C'est au cours du sommet de Fortaleza qu'a été décidée la création d'une Banque de Développement des BRICS et d'une institution chargée de gérer les réserves de change, avec siège à Shanghai et Directeur indien ; l'objectif est de faire concurrence à la Banque Mondiale et au FMI : institutions occidentales.

Face à ces développements l'Europe continue ses approches globales (sommet EU-Afrique en avril 2014) dans la ligne de l'association avec les pays ACP

(Afrique, Caraïbe, Pacifique) et de la SCAEU (Stratégie Conjointe Afrique-Europe) adoptée à Lisbonne en 2007.

L'Europe doit agir en tant que telle, les approches nationales (sommets France-Afrique, Italie-Afrique, Commonwealth...) sont illusoires car aucun de nos pays n'est en mesure de fournir une alternative crédible à l'offre des grands émergents.

*« Que les démocraties perdent foi dans leur modèle et que les régimes autocratiques soient confrontés dans leurs pratiques par un alliage de forte croissance économique et de stabilité politique, le monde occidental en sera la première victime. Car sa qualité démocratique ne compense plus désormais son manque de performances économiques » (Dominique Moïsi).*

14 octobre 2014

Compte-rendu de la conférence de Madame Nathalie FOURNIER

*Je ne vous parle pas, je me parle à moi-même :*  
**L'APARTÉ AU THÉÂTRE**

Forme dramaturgique qui remonte à l'Antiquité, l'aparté est un discours secret, monologue ou dialogue, dérobé par convention aux autres personnages en scène qui font ceux qui n'entendent, ni ne voient cet aparté. Il est théorisé au début du XVII<sup>e</sup> siècle et connaît une immense fortune dans le théâtre français de la période classique, en comédie comme en tragédie,

L'aparté naît dans la poétique classique, qui est une poétique de l'imitation et de la vraisemblance, et se maintient ainsi pendant trois siècles. Cependant l'aparté n'est pas vraisemblable ; il dit tout haut ce qui est pensé, ce qui n'est adressé à personne et ce qui ne doit pas être entendu. La conférencière insiste sur la délicate mise en œuvre des règles qui se définissent au XVII<sup>e</sup> siècle et donne de nombreux exemples des différentes formes d'aparté. L'aparté peut être utilisé pour

- éclairer une action,
- expliquer un propos soit du personnage qui prononce l'aparté, soit d'un autre personnage
- souligner un moment décisif
- exprimer un sentiment personnel.

Avec le profond renouvellement de la dramaturgie dans les années 1950, l'aparté a disparu du théâtre moderne et contemporain.

La conférencière conclut en notant que cette forme semble réapparaître dans certaines séries télévisées.

*compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement*



18 mars

Compte-rendu de la communication de notre confrère Alain GOUTELLE

### CHAÏM SOUTINE (1893-1943), à la découverte d'un grand peintre méconnu

Chaïm Soutine est né en Biélorussie dans une famille juive modeste, originaire de Lituanie. Les portraits que fit de lui son ami Modigliani et ses autoportraits montrent un homme au visage secret, plutôt fermé. Assez jeune, il suit des cours de dessin à Minsk où il rencontre celui qui devient un ami fidèle, Michel Kikoïne. Puis tous deux partent à l'école des Beaux-Arts de Vilnius où ils se lient avec Pinchus Krémègne. Paris, où vit alors une avant-garde créative, attire les trois jeunes gens qui y partent séparément. Soutine y rejoint ses deux amis en 1913. Il rencontre les artistes qui fréquentent La Ruche (où il trouve refuge) et les célèbres cafés, le Dôme, la Rotonde et la Coupole. Son amitié avec Modigliani lui permet de faire la connaissance de certains galeristes comme Léopold Zborowski.

À la fin de la Première Guerre mondiale, Soutine accompagne Modigliani, réformé comme lui, à Cagnes et à Vence. Après l'armistice, Zborowski l'incite à descendre à Céret où le rejoint Kikoïne, puis il retourne à Cagnes. Au cours de ses séjours dans le Midi de la France, il peint un grand nombre de tableaux. La mort de Modigliani, au début de l'année 1920, le touche profondément, mais ne l'amène pas à avoir une vie plus régulière. De nouveaux galeristes comme Paul Guillaume s'intéressent à sa peinture. Fin 1922, lorsque le riche collectionneur Albert Barnes vient à Paris pour constituer ce qui deviendra la fondation Barnes, il achète de nombreux Soutine et assure ainsi la notoriété du peintre en France et aux États-Unis. À partir de cette époque, sa peinture est reconnue, de nombreuses expositions lui sont consacrées ; d'autres collectionneurs, comme Madeleine et Marcellin Castaing, s'intéressent à lui. Les critiques d'art Waldemar-George et Élie Faure lui consacrent des études élogieuses.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il se cache parce qu'il est juif, continue de peindre. Mais épuisé par un ulcère à l'estomac, il meurt en 1943.

Le conférencier ensuite analyse l'œuvre de Soutine ; il souligne combien il a puisé son inspiration chez Chardin, Rembrandt qu'il étudie au Louvre et à Amsterdam, Courbet, Cézanne. Son originalité se trouve dans l'utilisation très personnelle de couleurs intenses ; il ne dessine jamais au crayon ses tableaux, il emploie seulement la peinture qu'il travaille comme de la matière vivante, et, à la suite de Cézanne, il supprime la profondeur.

Pour présenter la richesse de cette œuvre, Alain Goutelle en regroupe de manière classique les tableaux selon trois grands thèmes : paysages, portraits, natures mortes. On reconnaît les paysages de Soutine avec cette vision qui déforme les lignes, une nature dense, foisonnante, peu structurée. Les arbres tordus par le vent prennent parfois toute la place ; les maisons aux murs courbes ne semblent pas posées sur le sol, tout est mouvement. Lors des séjours à Cagnes, les paysages deviennent plus calmes, plus colorés, plus sereins ; apparaissent des lignes presque droites et quelques personnages. Pour les portraits, Soutine choisit souvent comme modèles des inconnus, s'intéresse à leur profession (*Le petit pâtissier*) ou à leur occupation (*Femme*

*entrant dans l'eau*, inspiré de Rembrandt), déforme les traits et donne une grande expressivité à leurs mains. Sa manière peut parfois être rapprochée de celle de Egon Schiele. La couleur demeure son outil premier, et souvent l'une d'entre elles domine dans un portrait. Pour les natures mortes, le choix des détails est minutieux ; célèbres sont celles inspirées par la *Nature morte à la raie* de Chardin et le *Bœuf écorché* de Rembrandt.

Soutine est reconnu comme l'un des membres de ce qui a été baptisé l'École de Paris, qui n'est pas une école au sens propre du terme ; elle regroupe des peintres fort divers, souvent étrangers, venus à Paris, au début du XX<sup>e</sup> siècle, chercher un milieu de liberté. Reprenant le même sujet, détruisant les œuvres qui ne lui plaisaient plus, Chaïm Soutine a cherché à créer une œuvre durable ; il a su se libérer des contraintes et a dépassé à la fois l'abstraction et la figuration.

*Compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement.*

28 janvier

Communication de notre confrère Claude JEAN-BLAIN

## PLANTES THÉRAPEUTIQUES ANCIENNES ET ACTUELLES

L'usage des plantes dans un but thérapeutique est connu depuis la plus haute Antiquité dans toutes les civilisations, comme en témoignent divers documents tels que le papyrus égyptien d'Ebers. Hippocrate lui-même au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. utilisait de nombreuses espèces médicinales. Les plantes ont d'ailleurs formé pendant longtemps l'essentiel de la matière médicale. En France, en 1818, dans la première édition de la Pharmacopée nationale, plus de 85 % des médicaments étaient encore d'origine végétale.

C'est Dioscoride, médecin et botaniste grec du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. qui peut être considéré comme le véritable fondateur de la phytothérapie européenne. Il décrit, dans son ouvrage *De materia medica*, environ 500 espèces de plantes ayant des propriétés thérapeutiques. Bien qu'un certain nombre d'entre elles n'aient pu être identifiées avec certitude, cet ouvrage fera autorité pendant tout le Moyen Âge et même au-delà. Le médecin Claude Galien au II<sup>e</sup> siècle jouera aussi un rôle important dans ce domaine. On peut le considérer comme le père de la pharmacie. Au moyen âge, des apports décisifs furent fait également par les médecins arabes, Mesué au IX<sup>e</sup> siècle, Ibn el Baïtar aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

### Origine des plantes médicinales. Jardins botaniques

Au Moyen Âge, chaque monastère possédait son *herbularius* où était cultivé une vingtaine d'espèces médicinales. Mais la plus grande partie des plantes utilisées en thérapeutique provenait de la cueillette ; puis plusieurs espèces orientales furent introduites en Europe par les commerçants arabes via les ports de la Méditerranée. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, des plantes médicinales originaires du nouveau monde firent également leur apparition chez les apothicaires, et elles constituèrent une part importante des médicaments disponibles à partir de 1700.

Le premier jardin botanique de plantes médicinales fut le célèbre « Jardin du Roi », créé à Paris en 1635 sur l'actuel emplacement du Jardin des Plantes. Il avait surtout pour but de constituer une collection de référence et un outil pédagogique pour l'instruction des étudiants médecins et pharmaciens. Rappelons que le premier jardin de plantes médicinales à Lyon fut créé en 1764, sur le domaine de la première école vétérinaire dans le quartier de la Guillotière par le botaniste Claret de la Tourrette et par l'abbé Rozier, agronome et botaniste, qui fut le second directeur de l'école après son fondateur Claude Bourgelat.

### Évolution des connaissances sur le pouvoir thérapeutique des plantes

La connaissance des propriétés thérapeutiques des plantes s'accrut lentement. Le poids parfois excessif de la tradition liée aux apports des médecins grecs, au détriment de l'observation directe, freina beaucoup son avancement. En l'absence d'idées précises sur l'origine de la plupart des maladies et aussi de moyens sémiologiques efficaces, les erreurs étaient nombreuses, et des propriétés thérapeutiques étaient attribuées à tort à certaines espèces végétales. C'est ainsi que, presque jusqu'à la fin du

XIX<sup>e</sup> siècle, la poudre d'*Anagallis* extraite du mouron rouge passait pour guérir la rage. Il en est de même du bois de gaïac qui avait été découvert par les conquistadors espagnols chez les Amérindiens lors des premières expéditions aux Antilles, puis rapporté en Europe, et que le célèbre médecin Fracastor dans son poème en vers latins sur la syphilis mentionne comme étant le traitement souverain de cette maladie. Il fut utilisé dans ce but pendant plusieurs siècles sans efficacité réelle, jusqu'à ce que son usage fût violemment controversé à juste titre par Paracelse et abandonné.

Une théorie qui vint aussi fausser la rigueur des observations en matière de phytothérapie fut la théorie des signatures. Les différentes maladies qui affectent les humains sont, selon cette théorie, une punition divine, mais il existe dans la nature des moyens de contrecarrer leurs effets à condition de trouver les signes ou signatures permettant de les identifier. Beaucoup de plantes tirent leur nom commun de cette théorie populaire. C'est le cas par exemple de la vipérine, ou de la pulmonaire, à cause de la forme des fleurs et de l'inflorescence pour la première, et des taches blanches sur les feuilles de la seconde qui font penser à des lésions pulmonaires ; mais il est bien évident que ces plantes n'ont aucune propriété ni pour l'une contre les morsures de vipère, ni pour l'autre sur la pathologie pulmonaire.

On doit également remarquer que les propriétés thérapeutiques de nombreuses espèces végétales furent connues très tôt, mais qu'il se passa en général un temps très long entre la découverte, ou plutôt le signalement dû souvent au hasard, de leur action thérapeutique et la généralisation de cet usage. D'abord, dans beaucoup de cas, la très haute toxicité de ces plantes a rendu impossible leur usage avec une sécurité suffisante en l'absence de tout moyen d'appréciation quantitatif précis de leur activité. Ensuite, cette connaissance ne fut accessible au début qu'à de rares initiés et fit souvent l'objet d'une redécouverte ultérieure. C'est ainsi que Dioscoride lui-même avait signalé l'efficacité du colchique dans le traitement d'une maladie très douloureuse, la goutte articulaire. Mais cette plante, puis l'alcaloïde qui en est extrait – la colchicine – et qui est toujours utilisé très efficacement de nos jours dans le traitement de cette affection, ne furent utilisés systématiquement que de nombreux siècles après. Le colchique était d'abord considéré comme un poison, comme en témoigne son nom vulgaire de tue-chien.

Par contre, une drogue végétale qui fut connue dès la plus haute antiquité fut l'opium, latex extrait par incision des capsules non mûres du pavot à opium (*Papaver somniferum album*). Son l'emploi médical fut codifié et promu comme analgésique et sédatif par un médecin anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, Thomas Sydenham, que l'on peut considérer comme le père de la médecine anglaise. Il inventa la teinture d'opium safranée qui porte son nom, le laudanum de Sydenham, qui fut utilisée pendant un siècle et demi, jusqu'à l'isolement des principes actifs du pavot, morphine et codéine notamment.

### ***Plantes actives sur le tube digestif***

Une thérapeutique qui fit long feu fut le lavement auquel on associait des composants végétaux, la saignée et la purgation. Cette thérapeutique qui, selon les idées de Galien, était censée purifier l'organisme, eut son heure de gloire jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un intermède burlesque du *Malade imaginaire*, Molière s'en moque dans le latin de cuisine des soi-disant postulants médecins : *Chysterium donare, postea seignare, ensuite purgare*. Elle a certainement contribué à tuer beaucoup de malades qui auraient pu s'en sortir seuls. Il n'en reste pas moins que la pharmacopée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles possédait de nombreuses drogues végétales actives sur le tube digestif, et en particulier d'excellents laxatifs ou purgatifs ; en dehors de plantes locales comme

la rhubarbe commune, on utilisa très rapidement des rhizomes de rhubarbe de Chine, et du séné qui est la graine du *cassia* d'Alexandrie. La racine d'*ipéca* utilisée comme vomitif était connue dès le XVII<sup>e</sup> siècle. On connaissait aussi à l'époque des vermifuges végétaux, comme par exemple les extraits de fougère mâle qui furent les seuls antiparasitaires disponibles avant l'avènement des molécules de synthèse au XX<sup>e</sup> siècle.

#### ***Plantes fébrifuges***

Un autre type de plantes thérapeutiques qui joua jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle un rôle considérable fut celui des plantes fébrifuges, les principales espèces endémiques utilisées étant le saule sous forme d'infusion d'écorce et la reine des prés. Ces plantes renferment de l'acide salicylique. Elles furent utilisées jusqu'à l'avènement de l'acide acétylsalicylique (aspirine ND) plus actif et moins agressif pour l'estomac que l'acide salicylique.

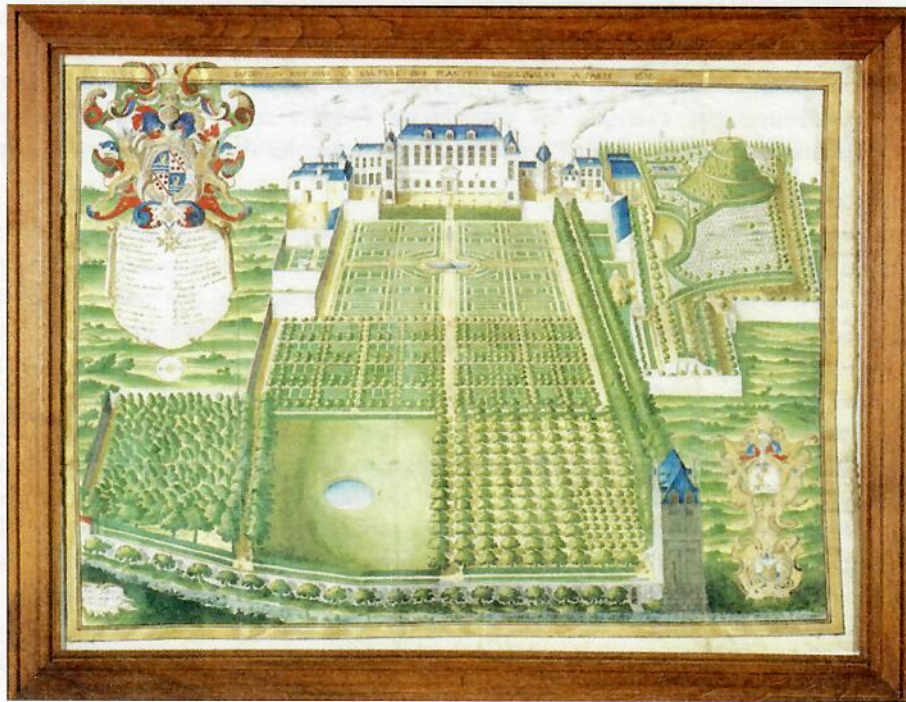
Un arbre qui joua un rôle tout à fait important comme fébrifuge et antipaludéen fut le *quinquina à écorce rouge* originaire de l'Équateur. La poudre d'écorce de quinquina rouge fut apportée en Europe vers 1630 par des missionnaires espagnols installés à Lima, lors de leur retour à Rome. On s'aperçut rapidement de sa haute efficacité dans le traitement des accès de fièvre périodique provoqués par le paludisme, qualifié à l'époque de fièvre tierce ou fièvre quarte. Elle connut une grande popularité sous le nom de poudre des Jésuites. En 1820, Pelletier et Caventou en isolèrent les deux principaux alcaloïdes : la *quinine* et la *cinchonine*. Ultérieurement, des dérivés de synthèse virent le jour et l'importance de la plante s'estompa progressivement.

#### ***Plantes actives sur le cœur***

Il en est de même de la digitale. La découverte de son action sur le cœur fut faite au XVIII<sup>e</sup> siècle par un médecin et botaniste anglais, William Withering, qui eut le génie d'identifier dans un mélange complexe l'unique plante active sur ce qu'on appelait à cette époque l'hydropisie, l'œdème généralisé dû à l'insuffisance cardiaque. Mais cette plante ne put être complètement utilisée avec sécurité que lorsque Nativelle au XIX<sup>e</sup> siècle isola son principe actif : la digitaline, et que l'on put ainsi quantifier convenablement son utilisation.

### **Déclin de la phytothérapie dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, l'intérêt pour la phytothérapie diminue, et les plantes sont peu à peu remplacées par les molécules de synthèse comme on vient de le voir avec l'exemple de l'aspirine. Certes, on ne peut pas dire pour autant que la vertu thérapeutique des plantes ait été abandonnée. De nombreuses préparations inscrites au dictionnaire Vidal des spécialités pharmaceutiques contiennent des extraits de plantes ou des drogues d'origine végétales. Mais, jusque vers les années 1960, la recherche s'est dirigée principalement vers les molécules de synthèse, vers les antibiotiques, vers les nouveaux vaccins, et les plantes sont apparues comme des éléments thérapeutiques le plus souvent adjuvants ou accessoires.



Le jardin du roi. Gravure de Frédéric Scalberge 1636



If femelle : *Taxus baccata*



Digitale pourpre :  
*Digitalis purpurea*

## Plantes thérapeutiques actuelles et futures

Un renouveau considérable s'est produit depuis 1960 grâce à quelques découvertes remarquables dans le domaine de la cancérologie, qui ont relancé la recherche concernant la phyto-thérapeutique.

### *Plantes à propriétés anti-tumorales*

Une plante utilisée depuis déjà de nombreuses années pour le traitement de tumeurs bénignes en médecine humaine et en médecine vétérinaire est la racine de podophyllin, ou son principe actif la podophyllotoxine. Elle est active contre les condylomes vénériens chez l'homme ou le sarcome de Sticker chez le chien.

Mais un renouveau fulgurant dans le traitement de certains cancers humains fut apporté vers les années 1950 par les plantes, dont certaines purent se substituer à la chimiothérapie classique ou lui servir d'adjuvant efficace.

La première dont on découvrit les propriétés anti-oncogéniques fut la pervenche de Madagascar vers les années 1960. Cette plante était utilisée depuis longtemps pour traiter d'autres maladies dans plusieurs pharmacopées traditionnelles, notamment chinoise et antillaise. On s'aperçut rapidement que le principal alcaloïde, la vincristine, est actif sur les leucémies aiguës ou sur des maladies du système lymphatique comme la maladie de Hodgkin.

### *L'if, arbre de mort et de vie*

Mais la plante qui a apporté le plus ces dernières années à la thérapeutique anticancéreuse est un arbre, l'if (*Taxus baccata*), très utilisé dans les parcs et les jardins. C'est une plante bien connue des toxicologues vétérinaires car elle est d'une extrême toxicité pour tous les animaux, tout spécialement pour le cheval et les bovins. La consommation de 200 g de feuillage chez le cheval provoque une intoxication mortelle. Chez l'homme, on connaît même des intoxications, exceptionnelles il est vrai ; Jules César signale pendant la guerre des Gaules le suicide d'un chef gaulois avec de l'if, à la suite de l'humiliation qu'il avait subie lors d'une défaite.

La chimie des principes toxiques de l'if est d'une extrême complexité. Il n'est pas question de l'aborder ici. Signalons seulement que les principes actifs ont tous le même noyau taxane.

En 1966 le *National Research Institute* des USA inclut dans la liste des espèces qui doivent faire l'objet d'un criblage pour la recherche de substances anticancéreuses une espèce d'if qui pousse dans l'ouest des USA et du Canada : *Taxus brevifolia*. En 1971, Wall, Wani et Taylor isolent de cette espèce le paclitaxel (Taxol ND). Wall affirme alors que cette molécule possède une action anticancéreuse très intéressante, mais le *National Cancer Institute* manifeste peu d'intérêt pour cette molécule. En effet elle est extraite très laborieusement de l'écorce. Or *T. brevifolia* pousse très lentement. La teneur en paclitaxel est faible et l'exploitation thérapeutique du médicament paraît compromise. Mais les recherches reprises en 1989 et des essais thérapeutiques effectués montrent que le Taxol est actif sur des cancers de l'ovaire chez la femme qui résistent à la chimiothérapie classique. Le NCI (*National Cancer Institute*) passe alors un contrat de développement clinique du paclitaxel avec la firme Bristol Myers Squibb. Mais l'utilisation du paclitaxel pose un problème écologique sérieux. Il faut trois arbres entiers pour extraire la drogue nécessaire pour soigner une patiente pendant un an. À ce rythme la population de *Taxus brevifolia* ne peut que diminuer rapidement et disparaître. Un autre inconvénient est le caractère lipophile de la drogue qui rend sa pénétration dans les cellules cancéreuses difficile.

C'est une équipe française, celle de Potier au laboratoire des substances naturelles à Gif-sur-Yvette, qui va trouver une solution élégante au problème. Cette équipe travaille sur l'if européen, *Taxus baccata*, et va mettre au point un test qui permet de détecter rapidement l'action des drogues sur le fuseau mitotique. Elle isole des feuilles de *Taxus baccata*, une substance qui empêche la dépolymérisation du fuseau mitotique au cours de la division cellulaire la DAB III (10-désacétylbaccatine III). Cette substance, facile à obtenir en grande quantité à partir des feuilles, n'a malheureusement pas d'activité au niveau des essais cliniques, mais permet de produire du paclitaxel par héli-synthèse. Depuis, d'autres molécules ont été synthétisées comme le docétaxel, deux fois plus actif que le paclitaxel.

Depuis, ces découvertes ayant abouti à des traitements efficaces à partir des années 1990, le nombre de publications concernant les propriétés anticancéreuses des plantes augmente considérablement. Elles résultent souvent de recherches réalisées dans le cadre de programmes intégrés. Ces programmes allient, dans les pays en voie de développement, des enquêtes sur le terrain menées par des structures universitaires locales, à des études scientifiques des propriétés des plantes identifiées comme thérapeutiques, avec l'aide de partenariats internationaux. C'est ainsi que le Centre expérimental des médecines traditionnelles à Fatik au Sénégal, après avoir fait des enquêtes dans 264 villages et pris contact avec des charlatans et guérisseurs dans ces villages, a débuté des études sur certaines espèces réputées thérapeutiques avec l'aide de l'Institut de Santé et de Développement du Sénégal et diverses universités américaines, autrichiennes et la mission culturelle française.

Les plantes réputées actives contre les cancers, utilisées dans les pharmacopées traditionnelles comme la pharmacopée chinoise, font également l'objet d'études. De nouvelles espèces sont régulièrement découvertes, particulièrement dans les flores tropicales et subtropicales, et font l'objet d'une étude pharmacologique systématique ; cette attitude est d'ailleurs parfois critiquée et considérée comme un pillage écologique, qui peut aller jusqu'à la disparition de certaines espèces sans compensation matérielle pour les populations locales concernées.

Beaucoup de drogues végétales actives comme le paclitaxel ont l'inconvénient d'être très peu ou non solubles dans l'eau, et nécessitent l'emploi de doses relativement élevées pour être efficaces, ce qui augmente bien sûr leur toxicité. C'est pourquoi certaines recherches récentes font état de la liaison de la molécule active avec des nanoparticules du type liposomes, qui permettent à la drogue de pénétrer plus facilement dans les cellules cancéreuses. Sous cette forme, elles sont aussi moins rapidement éliminées, ce qui permet de diminuer les doses actives. D'autres essais ont été réalisés avec des nanoparticules issues de polymères de synthèse de type amphiphile. Elles permettent de solubiliser des drogues insolubles et de les associer dans la même nanoparticule avec des drogues solubles. Des essais concluants ont été réalisés en 2013 avec des nanoparticules associant le paclitaxel hydrophobe et le cisplatine hydrophile, un anticancéreux classique. On peut ainsi diminuer la toxicité de ces anticancéreux et espérer viser presque uniquement les cellules tumorales.

Les études du pouvoir anti-cancéreux des plantes se font sur des modèles animaux – rats, souris –, et *in vitro* sur des lignées de cellules cancéreuses humaines. On mesure non seulement le développement morphologique *in vivo* des tumeurs sur des animaux d'expérience, mais aussi différents paramètres au moyen de techniques de biologie moléculaire et cellulaire, par exemple la mesure du niveau d'apoptose (mort cellulaire programmée) qui diminue dans les tumeurs du fait de la dérégulation de la division cellulaire. Les cellules en apoptose sont repérées et comptées par des



techniques de coloration (technique TUNEL), ou par le dosage de certaines enzymes spécifiques comme certains types de caspases.

### **Cancer et plantes alimentaires**

Un domaine de recherche qui reprend une certaine importance actuellement est celui de l'effet anticancéreux des plantes alimentaires. On sait depuis longtemps que les légumes et les condiments de la famille des Crucifères (*Brassicaceae*), c'est-à-dire la moutarde, les différents types de choux, les navets, les radis, peuvent accélérer l'élimination rénale et hépatique de certaines molécules cancérigènes. C'est ainsi que la toxicité d'un hydrocarbure très cancérigène, le benzopyrène que l'on trouve dans les fumées industrielles, les gaz d'échappement, mais aussi dans les aliments cuits au *barbecue*, est diminuée par l'ingestion de Crucifères. Le benzopyrène est éliminé en deux étapes que les pharmacologues appellent phase 1 et phase 2. Dans la phase 1 le benzopyrène est rendu soluble par hydroxylation, puis dans la phase 2 son dérivé est conjugué avec une molécule qui va permettre son élimination urinaire ou hépatique rapide. Les Crucifères activent les deux phases, mais beaucoup plus la deuxième que la première. Or les travaux sur les Crucifères cultivées ont repris récemment. Ces plantes renferment des composés soufrés volatils (essence de moutarde) appelés glucosinolates ou sulforaphanes, qui dérivent de l'acide isothiocyanhydrique. L'isothiocyanate isolé du brocoli, seul ou associé à d'autres substances d'origine végétale comme la curcumine, et aussi à l'aspirine, montre une action certaine sur les cancers expérimentaux du pancréas et du colon chez le rat. L'administration sous forme de nanoparticules potentialise cet effet. Bien sûr, il ne faudrait pas avoir la naïveté de croire que la seule consommation alimentaire de chou ou de brocoli puisse avoir un effet curatif, mais elle pourrait avoir un effet préventif. Tout dépend de la quantité consommée et du rythme de cette consommation.

Un problème analogue se pose avec l'ail cultivé. Ses vertus sont connues depuis la plus haute antiquité et affirmées dans divers usages. Les Égyptiens en faisaient consommer aux ouvriers et aux esclaves bâtisseurs des temples et des pyramides pour accroître leur force musculaire. Dans la Chine antique, l'ail était prescrit dans les troubles digestifs et respiratoires. Les premiers Américains avaient, paraît-il l'habitude d'ajouter de l'ail dans leur thé. L'essence d'ail contient des composés soufrés, comme le sulfure de di-allyle dont les propriétés anti-cancéreuses ont fait l'objet de travaux récents. Certains d'entre eux extériorisent des propriétés très prometteuses pour le traitement de cancers comme le cancer du colon ou le cancer du poumon. Par ailleurs, il ressort de certaines enquêtes épidémiologiques faites notamment en Chine que la consommation régulière d'ail pourrait avoir un effet préventif sur certains types de tumeurs.

### **Utilisation des plantes pour le traitement des morsures de serpent**

L'attaque, en générale mortelle, de baigneurs ou de surfeurs par des requins fait toujours l'objet d'une médiatisation importante. Or ces accidents concernent tout au plus une dizaine de personnes par an. Par contre, selon l'Office Mondial de la Santé, environ 5 millions de victimes sont concernées par des morsures de serpents venimeux : elles causent au moins 125 000 morts par an, et plusieurs millions d'invalidités définitives et d'amputations. Dans certains pays comme l'Inde, ces morsures causent aussi des pertes importantes au bétail. Les venins de serpent

contiennent des enzymes, phospholipases, protéases, hyaluronidase, phosphatases. Ces enzymes provoquent des hémorragies, puis la coagulation du sang, la destruction des membranes cellulaires, la digestion des ciments intercellulaires, des effets neurotoxiques dus à l'interruption de la transmission de l'influx nerveux au niveau de la plaque motrice, ce qui provoque des paralysies des muscles respiratoires et la mort par asphyxie. Le traitement connu depuis plus d'un siècle et le plus efficace est évidemment l'administration de sérum antivenimeux, mais ce traitement a de nombreux inconvénients à la fois médicaux et stratégiques. Ces sérums sont extrêmement spécifiques, donc il est nécessaire d'avoir identifié de façon sûre l'espèce du serpent mordeur pour qu'ils soient efficaces. Le traitement d'urgence par un sérum n'empêche pas forcément l'apparition de lésions de nécrose au niveau de la morsure. Par ailleurs, la disponibilité des sérums est insuffisante en zone rurale dans des pays comme l'Inde, le Brésil ou la plupart des pays africains, alors que c'est évidemment dans ces zones que les dangers sont les plus marqués. L'Office Mondial de la Santé a fait récemment un appel aux instituts producteurs pour augmenter la quantité et la qualité des sérums disponibles dans les zones à risques, et pour une répartition adéquate des sérums en fonction des espèces de serpents incriminées. Enfin l'activité de beaucoup de sérums disponibles sur le marché n'a pas été testée. 80 % des morsures seraient ainsi soignées par des guérisseurs locaux utilisant des préparations à base de plantes. Un criblage scientifique de ces espèces végétales est donc réalisé ainsi depuis une dizaine d'années. Beaucoup d'entre elles ont une efficacité illusoire, mais ces études permettent de découvrir des plantes ayant une efficacité certaine, même si elle n'est pas aussi complète que le sérum. Il s'agit le plus souvent d'espèces tropicales ou subtropicales spontanées, mais également d'espèces cultivées ou de substances extraites de plantes cultivées. Le criblage systématique de l'effet protecteur sur rat ou souris montre quelquefois des résultats étonnants. C'est ainsi que l'extrait méthanolique de graine de *Vitisvinifera* (vigne) a un effet neutralisant tout à fait remarquable sur les effets locaux de la vipère de Russell, une des espèces les plus meurtrières de l'Inde. La mélanine extraite du thé noir a également un effet neutralisant remarquable sur plusieurs types de venin. Une espèce de poivre (*Piper longum*) et le rhizome de certaines espèces d'aristoloches ont également une activité marquée.

Les travaux poursuivis actuellement ont non seulement pour but de tester l'efficacité réelle des plantes utilisées, mais aussi de mettre en évidence le mécanisme moléculaire de cette efficacité.

### **Pharmacovigilance et plantes thérapeutiques**

Une pharmacovigilance est indispensable en ce qui concerne les plantes utilisées et commercialisées en l'état et certaines préparations vendues par internet, qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou qui se situent à la limite du médicament et d'un usage paramédical. Cette pharmacovigilance doit viser d'abord l'identification botanique exacte des espèces commercialisées et leur adultération éventuelle par d'autres espèces. En Belgique, un mélange de plantes vendu dans le cadre d'une cure de minceur renfermait, parmi plusieurs autres espèces végétales, un aristoloché néphrotoxique qui fut la cause d'atteintes gravissimes. À Lyon il y eut, il y a quelques années, des intoxications avec des tisanes adultérées avec des plantes toxiques. Aux USA entre 1997 et 1999, l'usage d'*Ephedra* comme amaigrissant a provoqué plusieurs décès. Beaucoup de plantes banales, comme par exemple la

Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), sont hépatotoxiques. Il est donc très important de rappeler que les poisons les plus violents n'existent pas seulement dans la chimie de synthèse, mais se trouvent aussi dans la nature, contrairement à ce que croient certains partisans inconditionnels des médecines douces.

### Conclusion

Nous venons de voir que depuis trois ou quatre décennies les recherches concernant les plantes thérapeutiques sont de nouveau très actives. L'Office Mondial de la Santé, dans son programme *Santé pour tous*, établit des monographies des plantes utilisées pour leur vertu thérapeutique réelle ou supposée pour en permettre une utilisation correcte. Par ailleurs, on constate à l'heure actuelle un accroissement considérable des publications scientifiques sur ce sujet.

Je n'ai abordé dans cette communication qu'une infime partie du problème. Des recherches analogues très actives sont poursuivies par exemple sur les plantes hypolipémiantes et hypocholestérolémiantes, dont certaines pourraient avoir une activité analogue aux molécules de synthèse actuellement utilisées, sans en avoir les effets secondaires gênants. Il en va de même pour les plantes ayant une action analogue à l'insuline, qui sont souvent actives par voie buccale et dont certaines sont déjà connues dans la médecine chinoise traditionnelle. Elles pourraient avantageusement être utilisées dans des pays en voie de développement qui n'ont pas toujours accès aux thérapeutiques modernes pour le traitement du diabète.

Quant à l'utilisation par des sorciers de certaines plantes à propriétés hallucinogènes pour provoquer un état de transe au cours de manifestations traditionnelles animistes, si elle existe dans certains pays africains ou sud-américains, dans le culte vaudou par exemple, elle a partout ailleurs disparu mais, elle continue d'inspirer les peintres, comme on peut le voir dans la représentation idéalisée de la mandragore, fleur de vie, par l'artiste mexicaine Frida Kahlo.

Discours de réception de notre consœur Marie-Thérèse LE DINAHET

**VOYAGEURS ET SAVANTS DANS LES CYCLADES**  
**du XIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle :**  
**de la quête de « *spolia* » à la découverte des « antiques »**

Les îles des Cyclades, si prisées actuellement par les touristes sont présentées par les voyageurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles comme très dangereuses en raison des tempêtes et de la présence de nombreux pirates ; pourtant dès le XV<sup>e</sup> siècle et de façon continue jusqu'au XIX<sup>e</sup>, un grand nombre de sculptures, fragments architecturaux, inscriptions datées de l'époque archaïque à l'époque impériale y furent collectés. Quels sont les pays et les hommes qui ont participé à cette découverte de l'art grec et dans quelles conditions purent-ils agir ? Quand a-t-on considéré les ruines des monuments antiques non pas comme des *spolia*, de simples matériaux de construction à réutiliser dans de nouveaux monuments mais comme des témoignages de l'histoire et de la beauté d'un monde disparu ? En introduction est décrite l'époque des *spolia*, en première partie, le rôle fondateur des Italiens, en deuxième partie, l'action anglaise, en dernier lieu, la place du pouvoir central dans la redécouverte des antiques en France.

À partir du IV<sup>e</sup> siècle, qui voit l'expansion du christianisme dans le monde grec d'Orient, les temples et les autels sont peu à peu abandonnés, beaucoup d'églises sont élevées et les restes antiques furent utilisés pour les édifier. Les exemples abondent dans les Cyclades. Le témoignage le plus célèbre de ces réutilisations est la basilique dite *Katapoliani* construite par l'empereur Justinien (règne 527-565) à Paros. De nombreux (plus de 2 500) fragments d'architecture et de sculpture antiques ont été réemployés pour la construction de la basilique. Les Cyclades connurent ensuite une longue période de crise économique et démographique à la suite des raids slaves puis arabes dans l'Égée aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles. Ce n'est qu'à partir des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles que la situation s'améliora et que le commerce se développa entre l'empire byzantin et Venise. Dès 1083, l'empereur Alexis I<sup>er</sup> avait accordé des privilèges aux Vénitiens (exemption de taxes dans l'ensemble de son empire) ; les Cyclades se trouvèrent à nouveau sur les itinéraires des navigateurs allant d'Occident en Orient. Après la quatrième croisade et la prise de Constantinople en 1204, les Vénitiens s'installèrent pour plus de quatre siècles dans l'Égée. La république prit possession de la Crète entre 1204 et 1212, et au même moment des nobles vénitiens s'emparèrent des Cyclades ; entre 1205 et 1206, les Ghisi devinrent maîtres de Ténos et Mykonos, Marco Sanudo prit le titre de duc de Naxos. Les Vénitiens continuèrent, comme leurs prédécesseurs, à réutiliser les restes antiques ; le meilleur exemple se trouve à Paros avec les fortifications et le *kastrò* édifiés en 1253. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les antiquités cycladiques sont bien mentionnées, mais... pour embellir Venise. La basilique Saint-Marc est célèbre pour contenir des *spolia* de Constantinople : le célèbre quadrigé et les statues des tétrarques<sup>ii</sup> qui y furent transportés après la prise de Constantinople en 1204 ; or les îles des Cyclades furent aussi mises à contribution. En 1309, le gouvernement vénitien chargea le capitaine Gabriele Dandolo d'acheter pour le compte de la république à Micono et dans d'autres îles de l'archipel grec des marbres

de très belle couleur, des pilastres ou des colonnes blanches, et certains de ces

marbres furent réutilisés à San Marco. La richesse en antiquités des îles était donc bien connue en Occident, mais il fallut attendre néanmoins le début du XV<sup>e</sup> siècle pour que des voyageurs en Égée en comprennent l'intérêt historique.

### Le rôle des Italiens

Quelles sont les circonstances qui amenèrent la redécouverte des antiques ? D'abord la multiplication des contacts avec Byzance. À partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, à cause de la pression turque contre ce qui reste des territoires byzantins, des érudits se réfugient en Italie, ils apportent avec eux de nouveaux manuscrits grecs, et créent un enseignement du grec ; à Florence, l'érudit byzantin, Manuel Chrysoloras, l'enseigne entre 1396 et 1400, la *Géographie* de Ptolémée (description du monde connu réalisée vers le milieu du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) est traduite entièrement en latin en 1406. C'est dans ce milieu cultivé qu'est élevé un membre de l'aristocratie, Cristoforo Buondelmonti ; on sait qu'il devint prêtre et partit dans les années 1410 pour l'Orient où il devait trouver de nombreux contacts, car les commerçants florentins étaient présents aux côtés des Vénitiens ; il résida surtout à Rhodes, mais alla aussi en Crète et parcourut les îles de l'archipel. Outre sa description de la Crète rédigée en 1417, il dessina des cartes des îles, *Liber insularum* ; c'est en 1420 qu'il dédia cet ouvrage au cardinal Giordano Orsini de Florence (cf. carte de Délos). On ne connaît pas moins d'une cinquantaine de copies de l'œuvre de Buondelmonti, y compris une traduction en grec, et il est à l'origine de « *l'isolario* », des cartes des îles de la Méditerranée qui se multiplient du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Si l'on comprend bien l'intérêt stratégique que représentait pour les dirigeants des villes italiennes, soucieux de la protection de leurs intérêts en Orient, le fait d'avoir une cartographie précise des rades des Cyclades ou de la Crète, à un moment où la puissance turque se déploie non seulement le long de la côte anatolienne, mais aussi en Grèce propre, Buondelmonti fit beaucoup plus. C'est le premier Occidental à relier les textes antiques grecs et latins et les réalités géographiques ; les *spolia* deviennent des objets d'émerveillement et des témoignages précieux de l'histoire.

Par les commentaires érudits qui accompagnaient les cartes, il justifiait la présence italienne en Orient, en rappelant l'importance de la présence antérieure de Rome ; à cet égard, les pages de Buondelmonti consacrées à Délos où il évoque Énée sont éclairantes. Il cite Virgile dans le livre 3 de l'*Énéide* (v.78-101) : après avoir fui Troie avec son père Anchise et son fils Ascagne, Énée va à Délos où il consulte le roi Anios, fils d'Apollon et fondateur légendaire de Délos. Apollon lui conseilla de retourner dans la terre de ses ancêtres pour fonder une nouvelle patrie ; c'est un descendant d'Énée, Romulus, qui fonda Rome ; c'est sur les pas d'Énée que les Italiens sont donc repartis à la conquête des terres qui sous l'empire romain leur appartenaient. La description des antiquités de Délos est enthousiaste : « Nous vîmes une foule d'autres statues exécutées avec un art merveilleux et d'autres encore enfouies sous de petits tertres », il s'émerveilla en particulier devant le grand *kouros* d'Apollon élevé par les Naxiens à Délos au VI<sup>e</sup> siècle, une statue de plus de 7 mètres de haut, qu'il tenta en vain de relever et qui fut très détériorée après son passage. Dans les autres Cyclades, il procéda de même, en donnant un commentaire sur les mythes insulaires d'après les textes antiques, et en décrivant des statues comme celle de Cybèle à Milos ou celle d'Hermès à Andros. Dans cette réappropriation de l'héritage culturel grec, Buondelmonti n'était pas isolé ; il signala par exemple avec admiration la collection d'antiquités d'un Vénitien, Niccolo Corner, qu'il rencontra en Crète.

Si Buondelmonti fut l'inventeur de la cartographie moderne, Ciriaco Pizzecolli (Cyriaque d'Ancône), qui alla en Égée 20 ans après lui, peut être considéré comme l'inventeur de l'épigraphie. Cyriaque naquit en 1391 dans une famille aisée de marchands d'Ancône ; il fut élevé pour poursuivre la tradition familiale, mais s'il fit des affaires, il joua aussi un rôle diplomatique grâce à sa connaissance de l'Orient. Dans sa jeunesse il avait collaboré avec le cardinal gouverneur d'Ancône pour rénover le port de la cité ; lorsque ce dernier devint pape en 1431 sous le nom d'Eugène IV, il en devint le conseiller. Cyriaque, préoccupé par le schisme Orient-Occident et très choqué par les réductions en esclavage des Grecs, prisonniers de guerre à la suite de la prise de Thessalonique par les Turcs en 1431, s'employa à la réussite du concile de Ferrare en 1438-1439, concile au cours duquel l'union entre les deux églises fut proclamée<sup>iii</sup> ; il devint au fil de ses voyages un très grand humaniste qui s'intéressa non seulement aux manuscrits, aux monnaies, mais aux inscriptions et à la statuaire. Des copies de ses journaux de voyages en Grèce continentale ont été conservés pour les années 1435-1437, ainsi que les lettres et carnets qui décrivent pour les années 1443-1449 ses expéditions en Égée et en Asie mineure, à Constantinople, en Thrace et au mont Athos. Les descriptions des Cyclades (Mykonos, Délos, Naxos, Paros, Andros), furent rédigées au printemps 1445, venant de Chios, il arriva à Mykonos, il visita Délos, Naxos, Paros et Andros, il dessina statues et reliefs et copia les inscriptions avec ardeur, à Naxos, il ne releva pas moins de 15 inscriptions, à Paros, 24 (à peu près toutes disparues) et à Délos, 20 (cf. images des statues pariennes : statues masculines et fragment de statue cuirassée). Il est à nouveau en décembre 1445 à Paros d'où il écrit à son ami, un collectionneur génois de Chios, Andreolo Giustiniani (membre de la *Maone*, conseil dirigeant de Chios) : il lui indique qu'un navire chargé de reliefs destiné à sa collection se trouve dans le port prêt à partir, il rappelle la découverte de la statue et de l'inscription honorifique de Thrasyxenos de Paros (cf. dessin) découverte au cours de fouilles qu'il exécuta avec Crusino Sommaripa, duc de Naxos et Paros ; à Délos, il indiqua la situation et releva l'inscription d'un autel de Mithridate VI, qui était érigé à une place d'honneur dans la plus belle salle du gymnase en arrière de l'entrée monumentale décorée de cintres, alors que, lors des fouilles, l'autel devenu quasiment illisible fut trouvé en remploi dans un mur de pierres sèches et déposé loin de sa position de départ.

Après les voyages de Buondelmonti et de Cyriaque, les œuvres d'art grecques commencèrent à être appréciées et à circuler en Italie et, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, de grandes collections se constituèrent à Venise. Certes, l'avance des Turcs dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup> pouvait constituer un frein au trafic d'antiquités : Constantinople est capturée en 1453, Athènes en 1456, en 1522 c'est le tour de Rhodes, en 1538 de la plupart des Cyclades, Chypre enfin en 1571. Néanmoins les Vénitiens restèrent en Crète jusqu'en 1669 et gardèrent aussi la possession de Tinos, et leur flotte continua à être présente pour protéger les intérêts commerciaux de Venise.

Deux grandes collections se constituèrent à Venise dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. L'intérêt pour la sculpture antique a été suscité à Venise par la famille Grimani. Le cardinal Domenico Grimani (1461-1523), dans son palais du Quirinal à Rome, avait rassemblé des œuvres acquises à Rome même, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup>. Il transmet sa passion à son neveu, Giovanni Grimani (1500-1593), qui devint patriarche d'Aquilée et créa à son tour à Venise une collection dans son palais de Santa-Maria Formosa. Il élargit le champ de ses recherches en dehors de l'Italie, en faisant venir des objets de l'Attique, de la Crète, et des îles : de Délos vint notamment

le décret des « clérouques » athéniens *ID 1498* (cf. dessin du début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'Antonio Zannetti). La donation de la collection Grimani à la ville de Venise en 1587 aboutit d'une façon partielle à la Bibliothèque Marciana ; néanmoins, la plus grande partie de la collection (la statuaire) fut déposée en 1596 dans l'avant-salle de la Marciana aménagée pour recevoir la collection. Federico Contarini (1538-1613), qui avait été désigné comme exécuteur testamentaire, offrit lui-même une partie de sa collection ; il donna donc, outre douze statues, deux reliefs ; l'un d'eux est la stèle délienne (*EAD XXX 260*) pour le jeune Démétrios, fils de Diogénès, Athénien (cf. Zannetti). Par ailleurs figurait dans la collection Contarini un autel aujourd'hui disparu, offert aux divinités égyptiennes par un Napolitain bien connu à Délos. Au musée archéologique de Venise, plusieurs statues ou têtes de statues provenant des collections vénitiennes ont été attribuées à des ateliers insulaires de l'époque hellénistique, sans que l'origine précise puisse être démontrée ; les progrès de la recherche sur les marbres et les ateliers de sculpteurs permettront certainement de confirmer et de préciser ces hypothèses.

La troisième grande collection vénitienne à inclure des œuvres des Cyclades fut la collection Nani. Giacomo Nani, qui commanda la flotte vénitienne entre 1747 et 1761, acheta des œuvres en Égée, il le fit pour son frère Bernardo Nani qui en orna son palais de Venise (San Trovaso). On a identifié comme cycladiques, et probablement déliennes, plusieurs stèles qui furent ensuite acquises après la vente de la collection Nani au début du XIX<sup>e</sup> siècle par un antiquaire français Auguste Louis de Sivry, puis parvinrent grâce à Esprit Requier, un collectionneur provençal, en 1841 à Avignon (Musée Calvet). Les frères Nani ont non seulement acheté en Orient, mais aussi utilisé les ressources du marché vénitien où des œuvres d'art insulaires circulaient : la stèle de Parrhésia avait été vue à Padoue en 1682, celle de Ménodoté par Jacob Spon à Venise en 1675. La présentation de leur collection prouve leur souci de classer par types d'œuvres, mais sans exclure une recherche de composition harmonieuse. Une planche du Musée Nani montre l'un des murs portant la collection : les reliefs grecs votifs et funéraires étaient regroupés autour de la colonne archaïque provenant de Mélos qui était une des fiertés de la collection ; sur les côtés étaient placées les inscriptions latines. La collection Nani était très largement ouverte aux Vénitiens, comme aux étrangers passant à Venise, et ils ont eu, comme Sc. Maffei, le souci de faire connaître ces documents : c'est pourquoi le père Paolo Paciaudi publia très vite la collection des reliefs et inscriptions grecques (*Monumenta Peloponnesia* vol I, Rome, 1761).

Le marquis italien Scipione Maffei (1675-1755), homme de théâtre, collectionneur d'art et d'archéologie, réunit à Vérone une extraordinaire collection, en rachetant des œuvres éparses en Italie du Nord. Son musée contenant les inscriptions grecques et latines qu'il avait pu réunir est toujours visible à Vérone ; il en publia en 1744 la description et les planches sous le titre *Museum Veronense*, c'est le plus ancien musée lapidaire d'Europe. Il n'avait pas la possibilité d'identifier l'origine de tous les reliefs : certains sont attiques, d'autres de Smyrne, d'autres cycladiques. J'ai pu identifier dans sa collection une quinzaine de stèles funéraires cycladiques, la majorité venant de Délos ; un document étonnant fait partie aussi de cette collection : l'inscription d'Epiktète de Théra pour son mari et ses fils héroïsés III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) qui décrit les monuments érigés et le culte funéraire.

Une autre collection importante d'antiquités (statuaire, vases, monnaies) avait été réunie, à partir de 1780, dans le château Catajo à Battaglia Terme près de Padoue par le marquis Tommaso Obizzi. Par le jeu des héritages, la collection entra dans le

patrimoine de la famille des Habsbourg en 1896. On peut la voir au Musée historique d'art de Vienne ; elle compte notamment cinq stèles déliennes

### La Grande Bretagne et les antiques cycladiques : la chasse aux trésors

Nous entrons dans un monde bien différent de celui des collectionneurs italiens avec l'arrivée sur le marché de l'antiquité des Anglais ; on a parfois le sentiment de suivre des courses au trésor où tous les coups sont permis.

Cela commence par les agissements d'un corsaire. Sans doute pour rivaliser avec les grandes collections italiennes ou françaises, le roi Charles I<sup>er</sup> qui parvint au trône en 1626 protégea les agissements d'un de ses sujets, Sir Kenelm Digby (1603-1655). Ce personnage surprenant fit sans cesse des volte-faces, en passant de l'Angleterre à la France, du protestantisme au catholicisme, pour se consacrer à la fin de sa vie à des recherches d'alchimie et de philosophie. Pour se promouvoir à la cour de Charles I<sup>er</sup>, en décembre 1627, il partit avec deux navires avec un équipage de 140 hommes afin de mener une guerre de course en Méditerranée. Il lança en particulier un raid le 11 juin 1628 dans le golfe d' Iskenderun (au sud de la Turquie) contre des vaisseaux vénitiens et français, mais il n'oubliait pas l'intérêt que portait le roi aux antiquités. Aussi, après avoir navigué le long des côtes de Chypre et de la Crète, pour continuer à se livrer à la guerre de course, il traversa les Cyclades depuis Milos pour aller à Délos où il resta huit jours (début septembre), fit ramasser par son équipage des statues et des marbres et prit ensuite le chemin du retour en Angleterre. Mais l'ensemble de la collection royale fut vendue après l'exécution du roi en 1649. Le même sort s'acharna contre la collection du duc de Buckingham (célèbre héros de Dumas) protégé du roi : elle fut constituée par l'intermédiaire de l'ambassadeur à Constantinople, Sir Thomas Roe, mais après l'assassinat du duc en 1628, elle fut aussi dispersée sans qu'on en ait retrouvé l'inventaire.

Il n'en va pas de même de la plus belle collection d'antiquités réalisée par un particulier au XVII<sup>e</sup> siècle, celle du comte Arundel qui a eu la particularité d'être catholique dans une Angleterre à majorité protestante et d'avoir des relations souvent difficiles avec le roi. À sa mort en 1646 (il avait dû fuir les troubles de l'Angleterre en 1642), sa collection commença aussi à être dispersée, son fils ne s'y intéressant pas. Néanmoins, en 1667, les antiquités qui portaient des inscriptions furent données à l'université d'Oxford par son petit-fils ; s'y ajouta le don d'une partie de la statuaire en 1755, mais beaucoup d'objets furent néanmoins dispersés et disparurent. On retrouva encore dans les années 1970, au cours de travaux concernant l'ancienne propriété Arundel à Londres, des objets de cette collection (autel délien et fragment du grand autel de Pergame). L'*Ashmolean Museum* à Oxford conserve néanmoins de très belles pièces de cette collection, notamment le *Marbre de Paros* (chronologie du monde grec), plusieurs inscriptions de Délos, une statue comparable à la Cléopâtre de Délos, des autels cylindriques à guirlandes également déliens (cf. une aquarelle du début du XIX<sup>e</sup> s. de William Westhall), et on trouve aussi dans le château de la famille Arundel dans le sud de l'Angleterre des autels déliens.

La collecte faite dans les Cyclades et à Smyrne par le représentant du comte en Orient, son chapelain William Petty, soutenu par l'ambassadeur Thomas Roe, a inspiré récemment le roman de Dominique Lapierre (*Le Voleur d'éternité*) pour les raisons suivantes : à la même époque, un grand érudit provençal, Nicolas Claude Fabri de Peiresc (1580-1637), qui fit partie du parlement d'Aix, s'efforçait de réunir une collection d'antiquités ; excellent numismate, philologue, naturaliste, et passionné



d'astronomie (il fut l'ami de Galilée et de Gassendi), grâce à ses relations parmi les commençants marseillais, il était en train de constituer une belle collection avec l'aide d'un représentant de Louis XIII à Smyrne, Napolon Samson, qui avait la charge de racheter des captifs chrétiens ; lorsque débarqua Petty, Samson avait acheté beaucoup d'œuvres dans les Cyclades et notamment la chronique du *Marbre de Paros* ; mais soupçonné d'espionnage, il fut jeté en prison par les autorités ottomanes et, pendant son séjour en prison, les œuvres furent accaparées par Petty. On peut néanmoins mettre à l'actif du comte la volonté de faire publier rapidement les inscriptions par les soins d'un philologue Selden.

La course au trésor se poursuivit dans les Cyclades durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. En effet, un certain nombre de jeunes seigneurs anglais accomplirent leur voyage d'initiation au monde – « le grand tour » – non seulement en Italie, mais au-delà jusqu'en Grèce. Ils rapportaient des œuvres destinées à orner leurs châteaux, des autels à guirlande cycladiques et des reliefs funéraires. Car aux statues incomplètes retrouvées en Grèce, ils préféraient les statues souvent restaurées acquises en Italie à Rome (cf. autels du parc de Sissinghurst Castle). Néanmoins, deux œuvres très intéressantes furent rapportées, dont l'une fut acquise par Sir Richard Worsley dont le « grand tour » en Grèce date de 1786-1788 : une stèle (actuellement au *Metropolitan Museum*) qu'il avait trouvée à Paros. La seconde œuvre (actuellement au *Getty Museum*) fit partie d'une collection créée en Italie par Lord Shelburne (marquis de Lansdowne en 1784), un grand personnage qui, par l'intermédiaire du peintre G. Hamilton installé à Rome, acheta beaucoup d'œuvres entre 1772-1776 pour sa résidence de Londres, à Berkeley Square ; celle-ci a été retrouvée à Roma Vecchia à l'emplacement de jardins antiques, et c'est lors de sa découverte en 1776 qu'elle a été restaurée et qu'en particulier la tête masculine a été ajoutée. Le personnage assis fut assimilé à Asklépios, puis à Homère, à cause de la position méditative de l'homme assis en face de l'arbre au serpent. On pense qu'il s'agit en fait d'un relief funéraire enlevé dans la nécropole délienne (peut-être lors des pillages de 88 ou 69), pour la collection d'un riche Romain qui en orna son jardin, tout comme, dix-huit siècles plus tard, les autels de Délos vinrent décorer les jardins de l'aristocratie. On connaît une autre plaque trouvée dans les fouilles de la nécropole très endommagée qui lui correspond.

Tout ne fut pas négatif dans le passage des collectionneurs anglais. Certains d'entre eux, réunis dans la société des *Dilettanti* créée en 1733, ont joué un rôle important dans la diffusion du néo-classicisme dans l'architecture anglaise. Cette société finança en 1751-1753 les voyages de deux architectes, James Stuart et Nicholas Revett, auxquels on doit les plans des principaux monuments d'Athènes et aussi de Délos (portique de Philippe V, temple d'Apollon, publiés dans *Antiquities of Athens* en 1762 et 1787). À vrai dire, ce sont surtout les monuments attiques qui ont influencé les créations du néo-classicisme anglais, bien que l'on ait trouvé un écho du temple d'Apollon de Délos sur la façade d'une église de Ayot St Lawrence dans le Hertfordshire, construite en 1778 par Nicolas Revett.

Les acquisitions russes dans les Cyclades au temps de Catherine II offrent des points de comparaison avec l'expédition de Digby ; on connaît le goût de la tsarine pour les antiquités et sa volonté de faire de la cour russe l'égale des autres cours européennes. Une occasion fut donnée par la guerre de 1769-1770 contre les Turcs. En 1769, le comte Alexis Orlov à la tête d'une escadre soutint les mouvements insurrectionnels grecs du Péloponnèse ; après une victoire à Césme, sur la côte, le 7 juillet 1770, durant l'hiver 1771 la flotte russe jeta l'ancre à Paros, d'où il était facile d'exploiter les rivages des îles voisines et notamment de Délos et Rhénée. L'œuvre la

plus importante, qui se trouve au musée de l'Ermitage, est un très beau sarcophage enlevé à Andros qui représente Achille à Skyros<sup>iv</sup> où il vécut caché parmi les filles du roi Lykomède ; une stèle délienne a été aussi identifiée. Près de Varsovie, d'autres œuvres déliennes sont sans doute un témoignage sur cette expédition. La propriété de Nieborow, à 70 km de Varsovie, fut acquise par le comte Michael Radziwill avec son épouse Helena. Tous deux philhellènes, ils créèrent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un parc du nom d'*Arcadia*, où ils mirent en valeur un autel et une stèle funéraire cycladique qui doivent provenir de l'expédition Orlov.

### La France et l'archipel

Dans les Cyclades depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, à la différence de ce qui se passa en Angleterre, le rôle de la royauté dans la collecte des antiques fut prédominant, époque de la Restauration comprise. Pourquoi les rois de France intervinrent-ils et quel rôle jouèrent-ils par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Constantinople ou des savants envoyés en mission dans ces îles ? À l'exemple des grands collectionneurs romains François I<sup>er</sup>, dans son palais de Fontainebleau qu'il aménagea à partir de 1528, fit entrer à partir de 1540 des copies en bronze des plus belles statues de Rome, en particulier celles de la collection du pape Jules II ; l'intérêt pour l'antiquité déborda d'ailleurs très largement le cercle royal, mais bien que la diplomatie française se fût rapprochée temporairement de la Porte au temps de François I<sup>er</sup> (les « capitulations » en 1524), ce qui assura le succès du commerce des Provençaux – surtout des Marseillais – en Orient au XVI<sup>e</sup> siècle et facilita la protection des missions catholiques, au départ, seuls les manuscrits et les monnaies antiques firent l'objet de trafics.

Le début du XVII<sup>e</sup> siècle voit de nouveaux rapprochements avec la Porte sous le règne d'Henri IV. C'est le cas lors de l'ambassade de François Savary de Brèves (1592-1605), c'est une période très troublée dans l'Egée, car des corsaires d'origine diverse y sévissent. En 1604, Brèves obtint de nouvelles capitulations qui renforcèrent les privilèges des Français face à leurs concurrents anglais et vénitiens. C'était un très grand savant qui a voulu créer une école des langues orientales adossée à une imprimerie ; il acheta beaucoup pour la collection royale, et bien sûr, à côté des manuscrits persans, arabes et turcs, des manuscrits et monnaies grecques : mais il ne rapporta pas d'antiques. Néanmoins, un des capitaines de Savary de Brèves laissa une description de Délos dont les richesses étaient donc bien connues de l'ambassade, en indiquant qu'il y avait beaucoup de statues et un géant, un théâtre, et que l'île était pillée par les Vénitiens. Cela explique les tentatives de Peiresc dont nous avons parlé plus haut, mais il fallut attendre le règne de Louis XIV pour voir un changement.

L'ambassade du marquis de Nointel fut envoyée en réponse à l'envoi d'un émissaire par le sultan Mehmet IV en 1669 : ce personnage choqua la cour car le faste du roi ne l'éblouit pas, et l'on trouve un écho plaisant de cette ambassade dans la pièce de Molière, *Le bourgeois gentilhomme*, présentée en 1670 : M. Jourdain voulut devenir mamamouchi. C'est avec fougue que le comte partit en 1671 avec la ferme intention de découvrir l'Orient, d'y acheter des manuscrits tout en veillant aux intérêts diplomatiques et religieux de la France, sans oublier de tenter d'éblouir les Ottomans par l'apparat de sa suite et la beauté de sa résidence qui devaient être les reflets de la grandeur du roi. Il arriva à Constantinople en mars 1672, et il est resté célèbre non seulement pour avoir fait renouveler avec beaucoup de difficulté des accords qui précisaient les droits de douane accordés aux marchands français dans l'empire ottoman et les modalités de la protection de la religion catholique en Orient

musulman (en 1673), mais surtout pour avoir, lors de son passage à Athènes, fait exécuter les dessins des sculptures du Parthénon en 1674, donc avant l'explosion destructrice de 1687. Il s'efforça de constituer une collection dans sa résidence de Constantinople. Le marquis réussit durant son ambassade à s'absenter de Constantinople pendant plus d'un an et demi ; après avoir visité d'abord une partie des Cyclades, Délos, Mykonos, Paros et Naxos, il poursuivit son périple en Orient, de Chypre à la Syrie et à la Palestine ; à son retour il retourna dans l'Égée pour visiter Milo et Santorin, puis Athènes. La fin de son ambassade fut difficile : il n'avait pas une fortune personnelle, et son train de vie somptuaire, ses achats d'antiques l'amènèrent à avoir recours à des expédients que le roi lui reprocha : il aurait commis des extorsions aux dépens des marchands français au Levant, et n'aurait pas suffisamment cultivé une avec Colbert, lui aussi amateur de monnaies ; il revint en France en 1680, ruiné. Il mourut en 1685, et sa collection ne rejoignit que de façon incomplète les collections royales.

Mais si l'on a perdu les écrits de Nointel, comme il avait très bien s'entourer aussi bien de peintres que de savants, on sait beaucoup sur sa collection. Il recruta avant son départ de Paris comme secrétaire et bibliothécaire, à cause de ses connaissances des langues anciennes (latin, grec et hébreu), Antoine Galland qui apprit sur place l'arabe, le turc et le persan, et qui devint plus tard le traducteur des *Mille et une nuits*. Dans ses périple l'accompagnèrent aussi un gentilhomme, Antoine des Barres, qui fut retenu sans doute pour sa connaissance du grec moderne, un jésuite, le père Sauger, chapelain de l'ambassade, et un Italien, le père Cornelio Magni, tous deux pouvant l'aider auprès des missions religieuses françaises ou italiennes en Orient. Tous ces personnages laissèrent journal ou mémoire, qui furent rapidement publiés à leur retour, en insistant sur l'intérêt des antiquités déliennes (théâtre, le Cynthe) et en rappelant les pillages des Anglais.

La collection de Nointel, par chance, a été décrite en grande partie par le célèbre humaniste lyonnais le protestant Jacob Spon. Ce médecin passionné d'antiquités fit, en compagnie d'un botaniste anglais Wheler rencontré à Venise, un grand voyage en Grèce et dans l'archipel en 1675-1676. Non seulement il donna dans la publication de son journal de voyage en 1678 un descriptif des antiquités et inscriptions qu'il put repérer, mais à Constantinople, il releva les inscriptions de la collection du marquis : il les publia dans *Miscellanea eruditae Antiquitatis* en 1679. Malheureusement, les marbres non figurés qui n'étaient pas inscrits ne firent pas partie de cet inventaire, mais on lui doit d'avoir des provenances sûres pour des documents qui se trouvent au Louvre et au cabinet des Médailles de la BNF (par exemple au Louvre, le relief de Paros IG XII 5, 318, fin II<sup>e</sup> ou début III<sup>e</sup> siècle). C'est également Jacob Spon qui publia le décret des Héracléistes de Tyr, première association connue d'Orientaux à Délos au milieu du II<sup>e</sup> siècle). Jacob Spon dut malheureusement, à son retour en France, quitter Lyon à cause de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et il mourut peu après dans le canton de Vaud dont sa famille était originaire.

Sous le règne de Louis XIV, une mission officielle fut confiée aussi 20 ans plus tard au botaniste Joseph Pitton de Tournefort, qui visita toutes les Cyclades en 1700 puis poursuivit son voyage à travers l'empire ottoman jusqu'en Arménie, d'où il revint en 1702 ; il publia ses souvenirs *Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du roy*, en 1717. Il fut le premier à donner de Délos une carte de qualité et le premier à signaler l'importance de la nécropole voisine sur l'île de Rhénée où il vit 20 autels (je pense bien confirmer son estimation). Son ouvrage fut un guide durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a inspiré les descriptions des Cyclades qu'on trouve par exemple dans le *Voyage du*

*jeune Anacharsis* de l'abbé Barthélémy paru en 1788, qui fut un énorme succès de librairie et donna néanmoins de la Grèce une image très idéalisée. On peut d'ailleurs d'amuser du contraste entre la beauté de Délos antique restituée par Barthélémy et le désespoir du philologue Jean-Baptiste d'Ansse de Villoison qui partit avec la mission de Choiseul-Gouffier et qui, nous dit-il, faillit périr de soif à Délos où, selon son journal de voyage, il alla trois fois, mais où il vit beaucoup moins de choses que Tournefort.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis XVI, un autre ambassadeur, le comte Gabriel de Choiseul-Gouffier, réunit une collection très importante formée entre l'Attique, Smyrne, et les Cyclades. Né à Paris en 1752, il fit d'abord une carrière dans l'armée puis s'embarqua à 25 ans pour la Grèce et l'Asie mineure, où il y resta trois ans entre 1776 et 1778. À son retour, son voyage avait déjà un tel prestige qu'il fut élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1779, puis à l'Académie française en 1782, année de la parution du premier volume de son *Voyage pittoresque de la Grèce*. Nommé ambassadeur à Constantinople en 1784, il partit avec des savants tels Ansse de Villoison – qui devait recueillir des manuscrits notamment au mont Athos et qui revint en France rapidement en 1786 –, un astronome et des peintres. Il parcourut l'Égée, en faisant lui-même ou en faisant faire de nombreux dessins, et il réunit beaucoup d'antiques grâce au consul français à Athènes, Fauvel, ce dernier s'intéressant beaucoup aux Cyclades et en particulier à Santorin où il fouilla. Le comte se réfugia en Russie en 1791 et revint en France en 1802, où il s'efforça de récupérer sa collection qui avait été confisquée lors de l'arrivée à Marseille. Il y parvint et après sa mort en 1817, elle fut rachetée en grande partie par le Louvre, mais certaines pièces furent dispersées, à Berlin, Marseille, Avignon. Le prototype, en bronze, représentait le dieu Apollon Sauroctone (tueur de lézards), s'appêtant à saisir de la main droite un lézard rampant sur un tronc d'arbre placé à la gauche du dieu). Sous la Restauration, le comte de Forbin, directeur du Louvre dès 1815, voulait trouver des antiques ; en 1818 il voyagea en Grèce et Orient pour acheter des œuvres, et il contribua en 1820 à l'achat de la célèbre Vénus de Milo, par l'entremise d'un secrétaire d'ambassade à Constantinople, le vicomte de Marcellus.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la France prit une part très active à l'indépendance de la Grèce. Après la victoire de Navarin en octobre 1827, et la libération du Péloponnèse grâce au général Maison en 1828, une expédition scientifique dirigée par le naturaliste Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent débarqua en Morée. Elle comprenait aussi des historiens et des dessinateurs, architectes et sculpteurs : je rappelle deux natifs de la région lyonnaise (Bourg-en-Bresse et Amplepuis), Edgar Quinet – qui tomba malade et dut revenir rapidement en France – et le sculpteur Jean Baptiste Vietty – qui voyagea seul jusqu'en 1831 (cf. Apollon Sauroctone du musée des Beaux arts de Lyon) et dont les notes et dessins furent perdus à son décès. Les membres de l'expédition travaillèrent surtout dans le Péloponnèse où ils firent beaucoup de relevés topographiques et fouillèrent le site d'Olympie, mais ils allèrent aussi dans les Cyclades, où l'architecte Abel Blouet, responsable de la section de beaux-arts, exécuta des plans du temple d'Apollon à Délos, du portique de Philippe, et fit aussi réaliser des dessins de nombreuses stèles qui venaient d'être découvertes à Rhénée publiés dans le volume III de l'*Expédition de Morée*<sup>176</sup>.

Les Français ne procédèrent pas comme Lord Elgin : l'enlèvement des sculptures du Parthénon en 1801 avait suscité une vive colère. Ils obtinrent néanmoins, en don

du sénat grec, pour le Louvre, des fragments des métopes d'Olympie, et une statue délienne de femme agenouillée : une pleureuse attribuée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

La création du musée national grec en 1830 mit fin à l'exportation des antiquités. Le temps de la collaboration entre philologues et archéologues grecs et étrangers s'ouvrit, marqué par la création de la première école étrangère en 1846 (École française d'Athènes, EFA), et dans les Cyclades par l'ouverture du chantier de fouilles de Délos, confié à l'EFA à partir de 1874.

L'université de Lyon par l'intermédiaire de ses professeurs a largement contribué au succès des recherches françaises à Délos : je rappelle le rôle joué à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Maurice Holleaux, titulaire de la chaire d'histoire grecque à Lyon ; il fut nommé directeur de l'EFA. Ce fut l'époque des grandes fouilles et des premières publications de l'exploration archéologique de Délos. Il ne faut pas oublier non plus celui de Charles Dugas, qui fut membre de l'Académie de Lyon de 1942 à 1957. Titulaire de la chaire d'histoire de l'art antique entre les deux guerres, Dugas devint le grand spécialiste de la céramique grecque en publiant la céramique géométrique, archaïque et attique trouvée au cours des fouilles de Délos.

J'ai beaucoup insisté sur les différences de comportement entre les hommes, prédateurs ou érudits, mais il ne faut pas oublier que beaucoup de travaux n'ont pu être réalisés que par des liens qui dépassaient les frontières régionales ; c'est la découverte des grandes collections d'Italie du nord qui a inspiré par exemple au XVII<sup>e</sup> siècle le goût des antiques d'Arundel et de Peiresc. Les récits des voyages écrits par Spon et Tournefort sont restés tout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle les guides incontournables pour tout voyageur, quelle que soit sa nationalité. Tout au long de cette reconquête de l'Antiquité dans ces terres d'accès si difficile qu'étaient les Cyclades, c'est aussi la réalisation, malgré les guerres et les affrontements politiques et religieux, d'une unité culturelle à l'échelle européenne que l'on voit peu à peu apparaître.

#### ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EAD : *Expédition Archéologique de Délos*, École française d'Athènes, Paris.

ID : *Inscriptions de Delos*.

IG : *Inscriptiones Graecae*, Académie de Berlin.

<sup>2</sup> Ces quatre statues accolées du début du IV<sup>e</sup> siècle doivent représenter Dioclétien et Maximin et les « Césars » Galère et Constance ; le système du gouvernement de la tétrarchie est mis en place en 293.

<sup>3</sup> Il soutint les efforts d'Eugène IV pour lancer une nouvelle croisade en 1443 afin d'empêcher l'avancée des armées turques en Europe ; à sa tête le roi Ladislas II de Pologne qui fut battu à Varna et en 1448 au Kosovo.

<sup>4</sup> Thétis cache son fils Achille pour empêcher qu'il ne parte avec les guerriers grecs pour Troie. Habillé en jeune fille et répondant au nom de Pyrrha, il est dissimulé parmi les suivantes des filles du roi Lykomède. Ulysse trouva finalement Achille et l'emmena avec lui à Troie.

<sup>5</sup>A. Blouet & A. Ravoisié, *Expédition scientifique de Morée, ordonnée par le Gouvernement Français. Architecture, Sculptures, Inscriptions et Vues du Péloponèse, des Cyclades et de l'Attique*, Firmin Didot, 1831 (3 volumes).

25 février 2014

Résumé de la communication de Madame Sylvie MARION-FEYEU, membre correspondant

## LES FEMMES DANS LA VIE D'AMPÈRE

André Marie Ampère fut un savant autodidacte, atypique, exceptionnel ; il se pencha avec génie sur les disciplines de l'esprit. Il édifia la théorie de l'électromagnétique, inventa le galvanomètre, le premier télégraphe électrique, l'électroaimant. Il fit avancer les connaissances en mathématiques, en chimie, en philosophie. Il est le « *Newton de l'électricité* » (Maxwell).

L'homme de sciences et l'homme intime ne font qu'un. Aucune cloison ne les sépare. L'émotion, l'empressement, l'imagination, la passion permettront à André Marie Ampère ses grandes découvertes scientifiques, mais, en même temps, feront de son lit d'une vie amoureuse calamiteuse, « *une vie de misère avec des îlots de bonheur* »

Dans la première partie (1775-1804) nous observons, à Lyon et dans sa région, le rôle des trois premières femmes de l'intimité d'Ampère : sa mère, Jeanne, courageuse, exemplaire, qui devait prendre en main la « *direction des choses* » à la mort tragique de son époux, Jean Jacques Ampère, pour maintenir l'unité familiale autour de l'activité intellectuelle précoce de son fils, dans la maison de Poleymieux ; sa sœur Joséphine, dans le sillage de la mère, effacée, dévouée corps et âme à son aîné ; Julie Carron, premier amour, passion absolue, épouse en 1797, compagne efficace, maternelle, qui veillera sur lui et l'aidera autant que possible, mais qu'il verra mourir si vite. Elle lui laissera un fils.

Dans la seconde partie (1804-1836), nous suivons à Paris un Ampère désespéré, fuyant sa ville natale et ses souvenirs. Son immense solitude affective – inquiétant ses amis – essentiellement Ballanche et Bredin, le poussera dans les bras de Jenny Potot, vingt-six ans, vaniteuse et intéressée, dont il tombera éperdument amoureux, surpris de ressentir à nouveau les élans qu'il croyait réservés à SA Julie. Mais la jeune fille et ses parents sont froids, calculateurs. Cela se terminera vite et mal. Une petite Albine naîtra en 1807, abandonnée à son père.

Ce tempérament naïf et passionné le portera encore au devant de deux déconvenues après des relations plus éphémères : celle de la « *Constante amitié* », c'est sous ce nom que s'en souvient l'Histoire avec ironie, puis celle de « *La dame au portrait* » jeune peintre, objet d'un « *amour insatisfait que les circonstances empêchaient de devenir légitime* ».

Parcours terrible mû par un besoin de tendresse permanent. Comportement excessif d'un être demeuré étranger à la société des femmes. Répétition systématique des mêmes erreurs d'appréciation, emballement du cœur, naïveté.

L'activité scientifique en sera ralentie.

« *Les sentiments l'emporteront [toujours] sur l'intelligence* ». Plusieurs fois au bord de la folie ou du suicide, Ampère continuera malgré les semonces de l'existence à prendre feu pour une silhouette symbolisant peut-être toutes les silhouettes féminines, « *aimant moins une femme déterminée que l'amour en soi* », pense son ami Bredin.

À quarante ans, c'en est fini de la vie amoureuse, mais non de la vie affective, les tourments conjugaux d'Albine accaparant toute son attention. Cette vie sentimentale tient du roman. Ni la satisfaction des découvertes qui ont « *transformé la face du monde* »,

ni celle de la reconnaissance universelle de son génie ne lui apporteront l'apaisement du cœur.

De tout cela, il restera d'Ampère le souvenir d'un homme simple et génial qui, à défaut d'avoir détenu les clefs du monde féminin – sur lequel il s'est déchiré – a découvert celles de mécanismes régissant l'univers.

Résumé de la conférence de Monsieur Yves MATILLON

## ÉVALUATION SCIENTIFIQUE EN MÉDECINE

Les considérations des gouvernements, compte tenu de la croissance des dépenses de santé et de leur place par rapport à la production nationale, attestent de l'intérêt collectif mais aussi de la difficulté d'une régulation purement globale (et économique) dans le secteur de la santé. L'amélioration considérable de l'espérance de vie (dont on n'a d'ailleurs pas vraiment pris encore la mesure aujourd'hui) conduit à renforcer l'approche par la qualité et par les preuves scientifiques comme étant utiles à la régulation du système de santé. Et ce ne sont pas les patients, les consommateurs et le mouvement consumériste qui vont et iront l'encontre de cette perspective.

L'intérêt des professionnels de santé s'est exprimé par un chemin différent. Les mots utilisés viennent d'ailleurs d'une mise en pratique dans les pays anglo-saxons, précurseurs de la réalité française. Aux mots employés outre-Atlantique et outre-Manche (assessment, improvement, evaluation, etc.), le terme « évaluation » a regroupé en France les principales initiatives. Le contenu et le sens du terme « évaluation » ont été reconnus par les professionnels de santé.

Il est incontestable que cette prise de conscience, collective et institutionnelle, a été favorisée par l'émergence d'une maladie telle que le Sida dans les années 1980 et l'affaire du sang contaminé, du désastre de Tchernobyl et les différents scandales de santé publique en Europe... Les mécanismes complexes de contamination et de prévention vis-à-vis des virus transmissibles ont généré une réflexion ayant des conséquences en termes d'attitude préventive individuelle et collective. Par ailleurs, ces maladies ont permis de mieux faire comprendre (y compris chez les professionnels de santé) les limites de la thérapeutique et les liens entre la maladie et son environnement, les soins curatifs et préventifs.

Ces faits liés aux dépenses de santé croissantes et aux différentes affaires assimilées à des scandales de santé publique dans le monde, ont conduit à faire émerger la nécessité de l'évaluation scientifique en médecine.

En conséquence, nous n'évoquerons pas ici certaines procédures utilisées en médecine, telles que l'expertise médicale à visée juridique, l'évaluation des structures et organisations de soins (par exemple la certification des hôpitaux mise en place en France en 1996), ni l'évaluation des personnes et des médecins en particulier (dont il faut bien savoir que ces dernières démarches sont essentiellement en vigueur dans les pays anglo-saxons).

Nous verrons successivement, par exemple l'évaluation des médicaments et des technologies biomédicales et ses caractéristiques, ses méthodes et ses difficultés, pour ensuite aborder les démarches permettant de savoir comment l'état des connaissances en médecine se décrit et percevant les limites de cette activité. L'objectif de ces deux démarches est commun, à savoir l'amélioration de la prise de décision, dans le premier cas pour les autorités publiques et agences de régulation, et dans le second pour aider à la prise de décision du malade et des professionnels de santé.



7 Janvier 2014

Communication de notre nouveau président Jean NORMAND

## TEMPS, BIOLOGIE ET MÉDECINE

Le temps n'est pas le même pour les physiciens et les biologistes. Les concepts actuels des physiciens mélangent le temps et les trois dimensions de l'espace: l'espace-temps déformé par les masses et l'énergie qu'il contient, conformément aux théories de la relativité générale, de la gravitation et de l'électromagnétisme.

Dans notre vie courante, nous ne subissons que deux classes des interactions fondamentales : gravitation et électromagnétisme, ce dernier étant le seul à agir en chimie et en biologie. Le temps des biologistes est marqué par quatre faits fondamentaux : naissance, sénescence et mort d'une part et d'autre part mémoire conservant une image du passé. Il a été analysé par les philosophes (Héraclite, Platon, Eratosthène, Valéry), les poètes (de Villon à Madame de Noailles), les religieux (Saint-Augustin), voire les humoristes. C'est Ortoùs de Mairan, astronome et botaniste, qui décrit le premier en 1729 l'existence d'une horloge dans une plante dite sensitive (*Mimosa pudica*), fait confirmé par Candolle en 1832.

Tous les travaux actuels insistent sur la notion de rythmes biologiques plus que sur celle de durée : ils vont permettre à l'organisme de répondre par anticipation aux variations prévisibles de l'environnement du vivant. Les périodes de ces rythmes vont de l'heure, du jour, de la nuit (en fonction du type d'activité diurne ou nocturne), du nyctémère, des saisons et de l'âge. Ils sont symbolisés par les allégories picturales des Vanités du XVII<sup>e</sup> siècle. Sont activées les horloges biologiques situées dans les noyaux supra-optiques à travers le crâne osseux pour les oiseaux, la voie rétino-hypothalamique pour les mammifères et l'homme. Une intensité lumineuse d'au moins 2 500 lumens est nécessaire pour inhiber la sécrétion de mélatonine chez l'homme, mais notre horloge interne continue à fonctionner en cas d'isolation temporelle prolongée avec une légère dérive dans le sens du retard comme l'ont prouvé les faits expérimentaux de longue durée. L'acquisition d'un environnement temporel est précoce (2<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> mois) chez le nourrisson.

Deux exemples sont bien identifiés : la sécrétion de la corticosurrénale et la reproduction humaine. Celle-là débute en fin de nuit de manière que l'hormono-synthèse soit efficace lors du réveil. Elle contrôle peut-être la vigilance diurne chez l'homme (toutes les grandes catastrophes par erreur humaine – Tchernobyl, Bhopal, Exon Valdès, Three Mills Island – sont survenues en fin de journée au moment où le taux de cortisone sanguin est très bas) et d'autre part la reproduction et la vie sexuelle humaines. Le maximum des naissances a lieu au printemps ce qui suppose une conception en automne au moment où le taux de testostérone est maximum chez l'homme. Encore que jouent les contingences sociales, les congés payés, le degré de contraception de la population.

En pathologie, le temps biologique rappelle que l'asthme est nocturne, les rhumatismes inflammatoires matinaux, que l'heure la plus fréquente de la survenue d'un infarctus du myocarde est neuf heures, que les accouchements ont lieu surtout en

fin de nuit et que la prescription matinale de corticoïdes est mieux tolérée, entraîne moins de blocage surrénalien et s'intègre dans la chronopathologie.

Finalement, trois conclusions peuvent être tirées du concept du temps des biologistes :

– L'une est que le vivant est marqué étroitement par l'environnement cosmique. Nous sommes doublement « enfants des étoiles » et surtout du cycle nyctéméral qui remet à l'heure et synchronise notre horloge interne ainsi que la longueur respective du jour et de la nuit. « Mille milliards d'aubes se sont levées sur la terre depuis que la vie existe ».

– La deuxième conclusion est que le concept bernardien de fixité stricte du milieu intérieur – erronée – a probablement été un « blocage épistémologique » depuis *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* de 1865.

– La troisième conclusion est lourde de conséquences par sa modernité et ses espoirs thérapeutiques. Elle est susceptible de rendre obsolètes les données classiques du temps biologique.

– Enfin, en 2012, un prix Nobel a couronné l'Anglais John Gurdon qui a montré que la différenciation cellulaire est réversible et le Japonais Shinya Yamanaka qui a réussi à reprogrammer des cellules adultes – voire centenaires – en insérant des gènes particuliers pour les faire redevenir des cellules souches (cellules souches pluripotentes induites) : une médecine régénératrice tissulaire qui rend théoriquement possible le mythe faustien de l'éternelle jeunesse.

27 mai 2014

Résumé du discours de réception de notre nouveau confrère  
Bruno PERMEZEL

## L'AN 2000 IMAGINÉ AVANT-HIER PAR LES AUTEURS

Dans le cadre d'une conférence intitulée « Dans Cent ans » et donnée en janvier 1897 à la Société d'économie politique de Lyon, le rentier Pierre Villard – élu en 1915 à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon – observe que « la plupart des hommes cherchent à savoir ce qui se passera dans un an, dans deux ans, dans dix ans peut-être ; ils ne vont guère au-delà. Ce qui se passera dans cent ans ne les intéresse guère. Pourtant cela encore me semble intéressant ; nous ne le verrons pas, mais nos descendants le verront et nous pouvons peut-être sortir de nous-mêmes, de nos intérêts, de notre temps, pour nous demander ce que sera dans un siècle la destinée de cette grande famille humaine, à laquelle nous appartenons. »

« Ils sont rares – renchérit en 1904 l'académicien Anatole France, dans son roman *Sur la Pierre Blanche* – ceux qui ont cherché à connaître l'avenir par curiosité pure, sans intention morale ». Avant d'ajouter : « [A part H.G. Wells], tous les autres prophètes dont j'ai connaissance se bornent à confier aux siècles futurs la réalisation de leurs rêves. Ils ne nous décrivent pas l'avenir, ils le conjurent. »

Premier romancier d'anticipation, Louis-Sébastien Mercier publie en 1770 (à Londres) *L'An 2440, Rêve s'il en fut jamais*, où figure le programme des philosophes des *Lumières*.

À sa suite, le XIX<sup>e</sup> siècle finissant ou ayant tout juste passé, nombre d'auteurs rivalisent de prophéties les plus variées sur l'an 2000, souvent imaginées suivant leurs idéaux et/ou leurs centres d'intérêt.

Ainsi, entre autres, le médecin révolutionnaire Tony Moilin publie *Paris en l'an 2000* (1869) ; l'écrivain socialiste américain Edward Bellamy, *Looking Backward* (1888) – traduit et paru en France (1891) sous le titre *Seul de son siècle en l'an 2000* – ; l'écrivain Henri Desmarest, *La Femme future* (1890) ; le physiologiste Charles Richet, *Dans Cent ans* (1892) ; le chimiste et soutien ardent du positivisme Marcelin Berthelot, *En l'An 2000* (1894) ; l'ingénieur américain John Elfreth Watkins, « *Ce qui pourrait arriver dans les cent prochaines années* » (1900) ; l'essayiste et historien Daniel Halévy, « *Histoire de quatre ans, 1997-2001* » (1903) ; les journalistes Joseph Gravier et Charles Fénéstrier, *Lyon en l'an 2000, Prophéties joyeuses et autres* (1911).

À la manière d'un « inventaire à la Prévert » par-ci, par-là, des auteurs prévoient au XIX<sup>e</sup> ou au XX<sup>e</sup> « une chimie spirituelle », « la paix par la raison », « les femmes dirigeant légalement l'Etat », « des plats tout faits », « le suffrage universel et l'impôt sur le revenu progressif », « la disparition des lettres C, X et Q », « des appareils émetteurs récepteurs portatifs [que] des [...] personnes sortiront [...] de leurs poches »...

Mais l'homme et la femme de l'an 2000 seront-ils pour autant plus heureux ? Richet en doute, car « les besoins augmentent avec les satisfactions ». « Chacun travaillera plus que jamais », pense Berthelot, tandis que Desmarest se demande « si un jour la femme ne sera pas devenue un être indéterminé, femme par le sexe et homme par la situation sociale ».

10 juin 2014

Compte-rendu de la conférence de Monsieur Jean-François REYNAUD

## L'ÉGLISE DES MARTYRS DE 177 : SAINT-PIERRE-DE-VAISE

Le conférencier se propose d'apporter un éclairage nouveau sur une question qui occupe les érudits depuis le XVI<sup>e</sup> siècle : la localisation de la basilique qui abritait les cendres des martyrs de 177. Lors du colloque sur Ainay, Brigitte Beaujard insista sur la nécessité de distinguer cette basilique de Saint-Nizier. S'appuyant sur Adon et Grégoire de Tours, J.-F. Reynaud pense aussi qu'elle ne se trouverait pas à Saint-Nizier, mais dans une église du *suburbium*, une église sous le vocable de Saint-Pierre liée à la fête des Merveilles, au cours de laquelle le clergé descendait la Saône depuis Saint-Pierre de Vaise.

Les recherches archéologiques menées par le conférencier sur les sites des églises lyonnaises des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles ont montré qu'elles étaient assises sur de gros blocs de pierre provenant des temples romains des collines de Fourvière ou de la Croix-Rousse. Le conférencier présente de nombreux plans d'élévation et des photographies illustrant cette particularité.

M. Reynaud examine ensuite les vestiges mis au jour lors de la reconstruction, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'église Saint-Pierre de Vaise. Étudiés alors par Ambroise Comarmond, ils comprenaient trente-trois blocs provenant de sarcophages ou de colonnes antiques, malheureusement ne comportant pas d'inscriptions. Plus près de nous, des travaux de voirie permirent à Amable Audin de dégager un angle de mur reposant sur trois assises de gros blocs. On peut raisonnablement penser que cet angle de mur appartenait à un grand édifice de la fin du V<sup>e</sup> siècle ou du début du VI<sup>e</sup>. Par ailleurs on connaît la volonté du clergé de christianiser l'espace urbain avec la construction d'une basilique à chaque entrée de la ville ce qui pourrait expliquer l'établissement de Saint-Pierre de Vaise au départ de la voie de l'océan.

En conclusion, le conférencier estime qu'on pense que les cendres des martyrs de 177 auraient d'abord été recueillies à Saint-Pierre de Vaise, avant leur transfert à Saint-Nizier au début du VIII<sup>e</sup> siècle.

*Compte-rendu établi par Jean-Pol Donné  
d'après le résumé fourni par le conférencier.*

11 mars 2014

Compte-rendu de la conférence de M. Jacques VOINOT

## LE LANGAGE DES TUILES

À partir de la restauration de sa ferme du Jura, le docteur Jacques Voinot a découvert la variété des marques et des mots que l'on retrouve sur les tuiles. Cette diversité l'a conduit à les collectionner.

Sous le titre un peu mystérieux de « langage des tuiles », se cache une coutume que les tuiliers ont utilisée depuis que l'on fabrique des tuiles, c'est-à-dire sans doute depuis les Étrusques qui, les premiers, ont eu l'idée de fabriquer des tuiles rondes à installer sur les jointures entre les briques plates. Il ne s'agit pas des marques de fabrique qui estampillent la production de certains ateliers romains ou de tuileries plus récentes mais d'un ensemble de signes, sorte de graffitis tracés après moulage et avant séchage le plus souvent avec un clou ou un bâtonnet, plus rarement avec le doigt, sur certaines tuiles qui seront placées sur les toits en des endroits précis.

Ces signes forment une sorte de langage. Chez les couvreurs, et bien entendu les collectionneurs, on trouve aussi le terme de « tuiles parlantes ». Certains signes constituent simplement des empreintes de pattes d'oiseaux ou d'animaux, de végétaux, voire de pied ou de main d'humains. D'autres sont des dessins assez soignés, ou encore des tracés difficiles d'interprétation, tel un graphique représentant une sorte de bâtiment à plusieurs enceintes souvent retrouvé. Enfin on trouve des messages très variés : des comptes, des dates, des bénédictions, des malédictions, des petites histoires, des aveux de culpabilité, des poèmes, des messages d'amoureux. Il semble que certains écrits libèrent d'un secret, d'un chagrin ou d'un pan de vie tels les récits de la Première Guerre mondiale ; que d'autres soient porteurs de vœux. Ces tuiles peuvent être placées à des endroits stratégiques, ou bien soigneusement cachées. Ces sortes de messages sont inscrits aussi bien sur des tuiles rustiques que sur celles de bâtiments religieux, de châteaux, ou encore sur des tuiles vernissées de couleur.

*Compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement*



*3<sup>e</sup> partie*

**LE PATRIMOINE  
ET L'HISTOIRE  
DE  
L'ACADÉMIE**

La 3<sup>e</sup> partie des *Mémoires de l'Académie* est fréquemment consacrée à la transcription de manuscrits conservés dans la bibliothèque académique. Elle accueille aussi des études particulières sur son patrimoine ou sur la vie et l'œuvre des académiciens.

9 octobre 2014, présenté au colloque sur Condorcet

## MARC ANTOINE CLARET DE LA TOURRETTE ET LA DIFFUSION DU LINNÉISME EN FRANCE

par Christian BANGE

À l'exemple d'autres académiciens lyonnais, les Claret sont mentionnés dans l'Almanach de Lyon pour leur bibliothèque et leur riche cabinet. Mais Marc Antoine Claret de la Tourrette va aller plus loin que le seul souci de la collection qui anime, à l'instar de bien des hommes et des femmes du monde en France à cette époque, quelques uns de ses contemporains lyonnais, tels Nicolau de Montriblout ou Imbert-Colomès. Il rassemble ses collections pour approfondir ses connaissances, il va prendre rang parmi les savants, et en tirer la matière d'une œuvre scientifique à la fois orientée vers l'acquisition de données nouvelles (ce dont témoigne l'inventaire méthodique des végétaux du Lyonnais, concrétisé par la formation d'un herbier considérable pour l'époque, et aboutissant en 1785 à la publication de la *Chloris lugdunensis*) et vers la diffusion des connaissances : ce second aspect est particulièrement important, car les *Démonstrations élémentaires de botanique* publiés pour la première fois en 1766 avec l'abbé Rozier ont été employées bien au-delà du cercle restreint des élèves de l'École vétérinaire et ont contribué à faire connaître en France la botanique linnéenne et par là même à diffuser un nouvel esprit scientifique.

### Les collections botaniques de Claret de la Tourrette

Lorsque l'on évoque la famille Claret, qui fournit à Lyon plusieurs édiles et magistrats aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne manque pas de citer les œuvres d'art qui ornent les murs de l'hôtel familial rue Boissac, et les collections qu'ils ont rassemblées ; l'*Almanach de Lyon* leur consacre une notice : « Cette bibliothèque est curieuse par le choix des livres, la rareté des éditions et la propreté des reliures. On y a joint plusieurs tableaux des plus grands Maîtres ; un très grand nombre de portraits gravés et d'estampes des plus excellents graveurs, surtout parmi les modernes, et un recueil d'empreintes de pierres antiques des plus fameux cabinets d'Italie et de celui du Roi ». Pendant quelques années, les Claret purent jouir également d'un riche médaillier acquis en 1717 par le Président de la Tourrette (le grand-père de notre naturaliste) auprès de Roman de Rives (1666-1740), lequel était unanimement considéré comme l'un des meilleurs numismates de l'époque. La richesse de la famille d'où est issue Marc-Antoine Claret de la Tourrette se double donc d'une curiosité intellectuelle qui vaut au Président de Fleurieu (le père de notre héros), membre de l'Académie dont il est le secrétaire pour la classe des Lettres l'amitié de maint personnage éminent du monde des Lettres, à commencer par Voltaire et Jean-Jacques Rousseau. Que le Président de Fleurieu cède en 1733 la collection de médailles à la ville de Lyon nous étonne à peine, car il est maintenant bien connu, à la suite des travaux de Schnapper, qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'intérêt pour les médailles diminue régulièrement alors que les objets d'histoire naturelle se retrouvent, après 1750, dans plus de la moitié des collections. Faut-il donc ranger Marc-Antoine Claret de la Tourrette, possesseur de collections d'histoire naturelle dont on vient de souligner l'importance, au rang de ces amateurs qui se recrutent aussi bien parmi les



courtisans que chez les magistrats, les manieurs d'argent, les ecclésiastiques et les membres des professions libérales ? S'ils sont très nettement moins nombreux à Lyon qu'à Paris, la ville de Lyon compte à partir de 1750 quelques collectionneurs d'histoire naturelle distingués, tels que Nicolau de Montriblond, trésorier de la ville de Lyon, Soubry, trésorier de France, Imbert-Colomès, échevin en 1788-89. Ceux-ci, sans pour autant être des ignorants, se bornent, comme la majeure partie de leurs homologues parisiens, aux jouissances du collectionneur et ne participent pas au mouvement scientifique. Ce qui distingue Marc-Antoine de ces personnages, c'est que son nom est attaché à une œuvre scientifique significative, basée, pour une part, sur l'exploitation de ces collections, notamment botaniques.

Il n'est malheureusement pas possible de savoir en quoi consistait les deux collections de plantes vivantes formées par Claret de la Tourrette, d'une part dans le domaine familial de la Tourrette, non loin de l'Arbresle et d'autre part à Lyon. L'emplacement du jardin lyonnais, où il cultivait plus de 3000 espèces différentes, est à peine connu ; probablement se trouvait-il sur la pente de la colline de Fourvière, aux Chazeaux. Rien ne subsiste de ces collections, sinon peut être quelques arbres à la Tourrette. C'est là un sort commun à beaucoup de jardins botaniques créés par des particuliers.

En revanche, l'herbier constitué par notre botaniste existe encore. Claret de la Tourrette avait prévu, dans son testament, de mettre ses collections à la disposition du public savant (communication de M<sup>me</sup> de Fleurieu). Son décès survint en août 1793, quelques semaines avant l'entrée des troupes envoyées par la Convention pour mater la ville rebelle et la Terreur qui s'ensuivit. L'Académie n'existait plus, et ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que l'herbier fut acheté par la ville au profit du Jardin botanique municipal. Bien que la majeure partie de cet herbier (toutes les plantes à fleur) ait été malencontreusement fusionnée avec d'autres collections au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en vue de constituer un herbier général, il est cependant possible de se faire une bonne idée de ce que fut l'herbier rassemblé par Claret. Les lichens, les algues et les cryptogames vasculaires (les fougères) ont été conservés à part, et représentent près d'un millier de spécimens. Magnin a étudié attentivement les lichens, j'ai moi-même examiné jadis les fougères en collaboration avec mon ami le professeur Paul Berthet alors directeur du jardin botanique. Quant aux plantes à fleurs, elles font l'objet de recherches attentives qui dépistent au sein de l'herbier général les spécimens ayant appartenu à l'herbier de La Tourrette,

Cet herbier comprenait environ 7000 planches, ce qui paraît fort peu si on le compare aux grands herbiers formés au XIX<sup>e</sup> siècle, où les spécimens se comptent par dizaines ou centaines de milliers, mais n'en constituait pas moins un ensemble très considérable pour l'époque : l'herbier de Linné (1707-1778) ne comprenait que 14 000 spécimens, celui de Lamarck (1744-1829) en rassemblait 19 000. Or ces deux savants, qui occupaient des fonctions officielles, avaient bénéficié de nombreux envois de la part de leurs élèves et correspondants qui avaient à cœur de les gratifier, ce qui n'était pas le cas de La Tourrette. Certes, on y trouve des plantes adressées par Jean-Jacques Rousseau, par le botaniste piémontais Allioni, avec lequel La Tourrette entretenait des relations étroites pendant près de trente ans, par le Grenoblois Villars, par le Stéphanois Bournon, par son ami le comte de Saint-Victor, ainsi que des récoltes effectuées par Commerson au cours du voyage de circumnavigation de Bougainville, ou par Dombey en Amérique du Sud, communiquées à Claret par Jussieu et par Thouin. Mais la majeure partie des spécimens provient de ses propres récoltes. Les spécimens sont accompagnés d'étiquettes comprenant le nom trivial donné par Linné,

et des indications complémentaires en français ou en latin (station, localité, date, observations diverses).

Premier trait caractéristique : alors qu'un amateur se contente bien souvent, à cette époque, d'un seul échantillon de chaque espèce, La Tourrette conserve plusieurs échantillons, prélevés à différentes dates, généralement dans des localités différentes, mais quelquefois, pour les plantes qui lui posent problème, dans la même localité. Ainsi, le *Lichen saxatilis* L. est représenté par quinze récoltes (il n'y en a que quatre dans l'herbier de Linné). Les spécimens sont présents dans l'herbier pour l'étude, et non pour la montre. Du reste, La Tourrette les communique à des spécialistes, parfois à Linné lui-même, ou encore à Jussieu ou à Hoffmann, à qui il soumet presque tous ses lichens.

Un autre trait caractéristique est l'indication des localités où croissait le végétal collecté. Alors que nombre de ses contemporains ne mentionnent pas l'origine de leurs échantillons, La Tourrette ne se contente généralement pas de mentionner « Lyon » ou « Bugey » ; s'il lui arrive de se borner à « Grande Chartreuse » ou « Pierre sur Aute », il indique souvent la localité exacte : « Dortan en Bugei », « Grand Som » ou « Rochers de l'Olme », et parfois plus précisément encore : « sur des rochers au dessus de la Brévaine, entre l'Arbresle et Pilerbe ».

Plus encore que des localités précises, la mention des stations est à peu près systématique : la plante croît dans les champs, dans les prairies, dans les forêts. Pour les lichens, La Tourrette note scrupuleusement sur quel arbre il a récolté la plante. Lorsqu'il s'agit de plantes saxicoles, il note la nature du substrat, ce que lui permet sa compétence en matière de géologie et de pétrographie : « sur des rochers de quartz » ; « sur une roche schisteuse lamelleuse », « ad rupes silicibus agregatis compositas ».

Enfin, des indications de date (mois de récolte, plus rarement l'année) figurent sur un assez grand nombre d'étiquettes. Les dates s'échelonnent de 1767 à 1792. Grâce aux indications portées sur les étiquettes de l'herbier, nous pouvons suivre La Tourrette dans ses herborisations : il effectue des récoltes à Lyon et dans la proche banlieue (Trion, ou encore Rochechardon, où Jean-Jacques Rousseau fut l'hôte de la famille Boy de la Tour), ainsi qu'autour des propriétés familiales, La Tourrette, Fleurieu ; Gilibert nous apprend qu'il faisait fréquemment des séjours à Dortan en Bugey, fief important qui avait été acquis en 1720 par son grand-père maternel, Pierre Gaultier de Pusignan, et qui reviendra à son frère cadet, le chevalier de Fleurieu, après la mort de son oncle ; de là il va explorer le Bugey et le Jura. Il herborise au Mont Pilat, il excursionne à la Grande Chartreuse en compagnie de Rousseau et de l'abbé Jean François Rozier (1734-1793) en 1768 ; il y retourne, semble-t-il, en 1775 ; en 1771, il se rend dans le Haut Beaujolais et il herborise avec son ami Saint-Victor autour de Ronno ; la même année, on le trouve à Pierre-sur-Haute, en Forez. Ajoutons à cela les voyages à Paris et ses environs à plusieurs reprises (1771, 1777, 1782), ainsi qu'en Angleterre et en Italie.

Ses collections sont constituées en majeure partie à partir de ses herborisations dans la région lyonnaise, envisagée au sens large : sans être exhaustive, l'exploration botanique entreprise par La Tourrette concerne essentiellement plusieurs localités assez représentatives de la végétation des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, auxquelles on peut adjoindre le Bugey et une partie du Dauphiné. Ces collections scientifiques sont classées méthodiquement et réunissent les conditions d'un travail sérieux, qui a retenu l'attention de ses contemporains. Gilibert, dans son Eloge de La Tourrette, écrit : « Son cabinet n'était point, comme tant d'autres, un ramas indigeste et confus de productions étrangères et mal assorties, égarées par leur

déplacement et replongées dans le chaos d'où la nature les avait tirées ; mais une collection précieuse, un atelier d'étude dans lequel la série des espèces constamment suivie admettoit à la fois les individus les plus communs et les plus rares, présentait les richesses des trois règnes dans leur ensemble ; dans un ordre gradué et non par lambeaux épars ; dans lequel enfin il avait rassemblé avec une prédilection digne d'être imitée partout, les productions particulières à nos provinces. » (Gilibert, p. lvj). Cette appréciation est corroborée par le témoignage sur le cabinet de La Tourrette, qualifié de « très curieux et très instructif », que l'on peut lire dans une lettre de Muller à Buchner publiée dans le *Journal de physique* (1771) : « On dira avec raison, des morceaux précieux et des collections savantes qu'il renferme : *'Non forte sed arte collecta'*. Cette devise devrait être celle de son cabinet. »<sup>1</sup>

### Le rôle de Claret de la Tourrette dans la diffusion de la botanique linnéenne en France

Nous savons que La Tourrette s'est d'abord intéressé dans sa jeunesse aux belles-lettres et à la littérature (il versifiait avec facilité et agrément), ainsi qu'à la géologie. Dans la lettre qui marque le début de sa correspondance avec Allioni, en date du 7 février 1759, après avoir mentionné « le goût que j'ai pris depuis quelques années pour l'histoire naturelle », La Tourrette parle surtout d'échanges d'échantillons de roches et de fossiles, et il s'excuse incidemment de ses faibles connaissances en botanique : « *Si un travail de quelques mois à la botanique ne m'eût pas seulement appris que je ne savais rien, je vous offrirais ma correspondance à cet égard, mais pour le mériter, je mettrai tout en œuvre cet été pour faire quelques progrès. Dans cette intéressante partie de l'Histoire naturelle, si vous voulez faire quelques essais pour des plantes de notre pays et m'envoyer des graines avec une courte instruction, mes amis et moi nous les cultiverions avec soin et je vous en rendrais un compte exact* ». <sup>2</sup> On peut s'interroger sur ces amis. Sans doute figurait parmi eux l'abbé Rozier, qui se passionnait pour l'agronomie et résidait alors près de Lyon. Mais on peut noter que dès cette époque, il avait recueilli et étudié des monstruosité végétales, qui firent l'objet d'un mémoire publié dans le *Journal économique* en juillet 1761.

Peu de temps après, l'abbé Rozier et La Tourrette furent sollicités par Bourgelat pour créer un jardin botanique au profit des élèves de l'école vétérinaire nouvellement ouverte à Lyon au début de 1762. Ce fut principalement La Tourrette qui se chargea de cette tâche. Le jardin fut installé, si l'on en croit Gilibert, en 1763. Plus de 1800 plantes furent mises en culture, les unes en raison de leur utilité pour l'art vétérinaire et pour l'agriculture, les autres (au nombre de 1200) parce qu'elles présentaient un intérêt scientifique. Cette richesse valut une grande réputation au jardin. Rousseau, qui l'avait fréquenté lors de ses séjours à Lyon, cite élogieusement ses directeurs ainsi que sa richesse dans une lettre à la duchesse de Portland : « *les richesses exotiques de ce jardin m'accablent, me troublent par leur multitude, et à force de voir trop de choses, je ne discerne et ne retiens plus rien du tout* » (2 juillet 1768). <sup>3</sup>

La Tourrette choisit de classer les végétaux selon la méthode de Tournefort, fondée sur la taille (les végétaux herbacés sont distingués des arbres), sur la forme des fleurs, sur les fruits, qui était en faveur auprès des botanistes français et se trouvait

<sup>1</sup> Duval, Nouveaux documents sur Claret de la Tourrette, Annales de la Société Linnéenne de Lyon, 1910, p. 236.

<sup>2</sup> Jacquet, 1999, p. 86.

<sup>3</sup> Rousseau, Lettres sur la botanique (édition Gagnebin), p. 109.

généralement suivie à cette époque dans la plupart des jardins botaniques, plutôt que d'après celle de Linné, basée sur les organes floraux, peu répandue en France. Mais les plantes se trouvaient dénommées selon le nom trivial que leur avait donné Linné quelques années auparavant, d'abord dans le *Pan suecicus* (1749) puis employé systématiquement par lui dans le *Species plantarum*, l'ouvrage qui couronnait en 1753 son œuvre de botaniste systématicien en donnant la description de toutes les espèces de plantes alors connues à la surface du globe. Selon la définition donnée par Linné en 1751 dans la *Philosophia botanica*, « les noms triviaux ... consistent en un seul mot [c'est le nom de genre] suivi d'un mot librement pris n'importe où [nom d'espèce] ; la raison principale, qui est irrécusable, est que le caractère différentiel est souvent si long qu'on ne peut l'employer partout sans inconvénient et qu'il est exposé au changement lorsqu'on découvre de nouvelles espèces. »<sup>4</sup>

L'abbé Rozier fut désigné pour assurer les démonstrations des végétaux cultivés dans le jardin et seconder le directeur dans l'administration de l'École. Bientôt Bourgelat se vit confier l'établissement d'une autre école vétérinaire aux environs de Paris, dans le château d'Alfort, et quitta Lyon en 1766, laissant la direction de l'École à l'abbé Rozier. Celui-ci fut bientôt accusé de délaisser l'art vétérinaire pour la botanique, de sacrifier les animaux aux végétaux, et il fut destitué en 1769. Mais il avait eu le loisir de préparer avec La Tourrette un manuel de botanique destiné aux élèves et publié en 1766 sous le titre de *Démonstrations élémentaires de botanique*.

Tout en suivant la méthode de Tournefort pour la partie descriptive, l'ouvrage comporte une exposition détaillée de la botanique linnéenne, telle que le botaniste suédois l'avait exposée dans sa *Philosophia botanica* et mise en œuvre dans ses ouvrages de botanique systématique.

On sait ce que les sciences de la vie doivent à Linné :

– il a rangé les végétaux dans des classes rigoureusement définies, auxquels il a donné des noms souvent empruntés à l'art militaire : classe, cohorte, par exemple.

– tout en reconnaissant que l'objectif de la botanique serait de réunir les végétaux en "familles naturelles", Linné a établi pour le classement un système commode d'emploi, bien que purement artificiel, en considérant uniquement le nombre et la position des pièces constituant les fleurs : c'est le "système linnéen" ou "système sexuel".<sup>5</sup>

– il a précisé les travaux de certains de ses prédécesseurs, qu'il s'agisse de mettre au point un vocabulaire spécialisé pour décrire les organes des végétaux, et même un style de rédaction scientifique, ou de dégager les caractères à employer pour établir les genres de plantes, tirés des fleurs et des fruits qui sont pour les végétaux d'une importance décisive, puisqu'ils assurent la fonction de reproduction, et ceux qui permettent de distinguer à l'intérieur de ces genres les espèces, formes stables qui se perpétuent par le moyen de la génération. Linné fit d'ailleurs reposer sur la génération la définition qu'il donna de l'espèce : « Nous dénombrons autant d'espèces qu'il y a eu de formes diverses et variées créées à l'origine par l'Être infini. Les formes, selon les lois établies de la génération, produisent des individus nombreux et toujours semblables à eux mêmes. »<sup>6</sup>

<sup>4</sup> C. Linnaeus, *Philosophia botanica* [...], Stockholm, 1751, n° 257.

<sup>5</sup> Voir H. Daudin, *De Linné à Lamarck. Méthodes de classification et idée de série en botanique et en zoologie (1740-1790)*, Paris, [Alcan, 1926-27] PUF, 1983, ii + 264 pp.

<sup>6</sup> Publiée à l'origine dans *Fundamenta botanica* (1736) sous une forme plus concise, la définition s'est enrichie dans les ouvrages postérieurs ; la traduction est faite sur le texte complet publié dans *Philosophia botanica*, ed. 2 (1763), réimprimé dans Gilibert, *Fundamentorum botanicorum Pars secunda*, Colonia Allobrogum, 1786, p. 99.

– il a nommé les végétaux en respectant des règles simples et uniformes : chacun appartient à un genre, et dans ce genre, à une espèce. Cela débouche sur l'emploi d'une nomenclature qui fait appel à deux termes, dont le second est un adjectif évoquant un trait caractéristique de la plante. Chaque plante est désignée par deux mots, le nom du genre auquel elle appartient, et une épithète spécifique qui la caractérise vis-à-vis de ses congénères. C'est ce qu'on appelle une nomenclature binomiale. Linné appliqua ce principe même aux genres ne comportant qu'une seule espèce, ce qui paraissait redondant. Cette formule avait été employée occasionnellement par certains naturalistes de l'Antiquité (il y en a de nombreux exemples chez Théophraste, Dioscoride, et Pline) et Tournefort l'avait préconisée sans la mettre en oeuvre. Linné l'employa pour la première fois dans sa *Flora suecica*, publiée en 1745, avant de l'appliquer méthodiquement à partir de 1753 pour les végétaux, puis en 1758 pour les animaux. Les naturalistes ont adopté cette manière de procéder, qui, sanctionnée par les Codes de nomenclature botanique et zoologique, s'étend aujourd'hui à tous les êtres vivants (virus exceptés, mais on discute pour savoir s'ils doivent être rangés parmi les êtres vivants).

– il a nommé et décrit succinctement la totalité du monde végétal alors connu dans le *Species plantarum* (Les espèces de plantes) publié pour la première fois en 1753 et plusieurs fois réédité.<sup>7</sup> Les plantes herbacées et les espèces arbustives peuvent éventuellement appartenir à un même genre, si elles partagent les mêmes caractères génériques. Il en va de même pour les animaux : aux yeux de Linné, tous méritent d'être décrits, quelle que soit leur importance aux yeux des hommes, contrairement à ce que pense Buffon ; ils sont tous classés en se fondant sur les seuls critères retenus comme significatifs (présence des mamelles, dentition, etc). L'homme, le cheval, les chauves souris et les baleines font tous partie des Mammifères.

Sur bien des points, Linné fut vivement critiqué, qu'il s'agisse du caractère artificiel des rapprochements ainsi opérés, de la sécheresse du langage employé, de son dogmatisme, de la futilité des investigations portant sur des êtres jugés indignes de retenir l'attention des honnêtes gens. En France, les naturalistes les plus en vue ne ménagèrent pas leurs reproches, Buffon en tête, mais aussi Adanson.

Sans entrer dans le récit détaillé de ces critiques, on peut schématiquement opposer les savants parisiens généralement peu favorables à Linné et les naturalistes provinciaux, surtout ceux qui vivaient ou furent formés à Montpellier, qui se firent les propagandistes de l'approche linnéenne. Encore convient-il de nuancer. Par exemple, bien que formé à Montpellier, Gérard, dans sa *Flora galloprovincialis*, refusa d'employer la nomenclature binominale et le système sexuel de Linné, alors que dans sa *Flora parisiensis*, publiée en 1749, Dalibard (qui avait été à Angers un des maîtres du jeune Buffon, et sera par la suite l'un de ses collaborateurs) donna un exposé du système sexuel. Mais dans les années qui suivirent la publication du *Species plantarum*, très rares furent les ouvrages publiés en France qui firent place aux préceptes linnéens : tout au plus peut-on citer Barbeau-Dubourg et Dufresne. L'ouvrage de Rozier et La Tourrette était donc particulièrement novateur. Il arrivait à point nommé : la bonne société commençait à se passionner pour la botanique, le roi Louis XV faisait établir un jardin botanique à Trianon, placé sous la direction des Jussieu, et Jean-Jacques Rousseau

---

<sup>7</sup> *Caroli Linnaei [...] Species plantarum exhibentes plantas rite cognitatas ad genera relatas cum differentiis specificis, nominibus trivialibus, synonymis selectis, locis naturalibus, secundum systema sexuale digestas*. Holmiae [Stockholm], Laurent Salvius, 1753, 2 vol. ; réimp. : *Species Plantarum. A Facsimile of the first edition 1753*, London, Ray Society, 1957 (2 vol).

essayait de calmer sa mélancolie en étudiant, ouvrages de Linné en main, les végétaux qui croissent aux environs du lac de Biemme, où il espérait trouver refuge.

Laissant à l'abbé Rozier le soin de décrire les végétaux, La Tourrette se chargea de rédiger l'introduction dans laquelle il expose les principes linnéens, indique la marche à suivre pour étudier une plante et définit les termes que le botaniste doit employer pour la décrire. Des figures inspirées par la *Philosophia botanica* viennent en aide au lecteur. Très habilement les auteurs s'appuient aussi bien sur les principes exposés par Tournefort dans son introduction aux Instituts de botanique que sur les développements de Linné : « On a suivi, écrit La Tourrette dans la préface de la seconde édition, la méthode du premier, en l'enrichissant des découvertes du second » ; d'autres auteurs sont également mis à contribution, par exemple Duhamel du Monceau et Sauvages, mais aussi Haller et Adanson, que La Tourrette tenait en haute estime bien qu'ils fussent hostiles à Linné. Mais c'est bien l'essentiel de la démarche linnéenne qui inspire l'ouvrage, et d'ailleurs dans la deuxième édition, donnée dès 1773, La Tourrette, qui refond la partie descriptive, n'hésite pas à indiquer à quelle classe et quel ordre appartient le végétal étudié dans le système sexuel, ce qui permet d'employer si on le souhaite le système sexuel au lieu du système de Tournefort, et de rendre plus facile la détermination en tenant compte des caractères négligés par Tournefort et mis en avant par Linné, le nombre et la position des étamines et des pistils.

Bien que destiné aux élèves vétérinaires, cet ouvrage fut rapidement prisé par le grand public en raison de sa clarté, et il fut même recommandé par Jussieu à ceux qui fréquentent le jardin des plantes de Paris, à ce que rapporte Gilibert (p. 1).

#### **La contribution de Claret à la connaissance de la flore lyonnaise**

La Tourrette ne s'est pas contenté de n'être qu'un vulgarisateur de l'œuvre de Linné. A côté de mémoires communiqués à l'Académie ou insérés dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier, La Tourrette est l'auteur de trois ouvrages qui constituent, chacun à leur manière, un prodrome d'une flore lyonnaise qu'il se proposait apparemment d'écrire sur le modèle de la *Flora galloprovincialis* de Gérard ou des ouvrages publiés au cours des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la flore du Dauphiné par Villars ou la flore de Bourgogne par Durand.

Première en date de ces contributions floristiques, le *Botanicon pilatense* publié en seconde partie du *Voyage au Mont Pilat*. La Tourrette avait exploré le Mont Pilat au point de vue de l'histoire naturelle en 1767. Dans l'ouvrage qu'il consacra en 1770 aux résultats de ses observations, il examine successivement la structure du massif au point de vue de l'orographie et de l'hydrologie, il s'intéresse aux mœurs et aux activités des habitants, il décrit les productions minérales ainsi que la faune. Puis il énumère, en suivant la méthode et la nomenclature de Linné, les végétaux qui s'y trouvent, dont certains sont d'ailleurs fort rares dans ce massif, avec des observations et des indications sur leur présence en d'autres points des environs de Lyon. Le *Botanicon pilatense* constitue donc un véritable catalogue de la flore de la région lyonnaise. C'est aussi un des premiers exemples en France de l'emploi de la nomenclature linnéenne dans un ouvrage floristique.

Gilibert, qui prit une part active dans la diffusion du linnéisme en Europe, souhaita en faciliter l'étude en se bornant aux plantes européennes. Il souhaitait enrichir son *Systema plantarum Europae*, destiné à populariser les principes de Linné et publié en 1785, de catalogues locaux facilitant la comparaison des flores de différentes

régions européennes. Il demanda à La Tourrette de rédiger la partie consacrée à la flore lyonnaise. Ce travail, intitulé *Chloris lugdunensis* fut inséré dans le *Systema*, et fit également l'objet d'un tirage à part publié sous ce titre, mais anonymement. Dans cet opuscule de 43 pages sont énumérées, selon le système sexuel de Linné, 2573 taxons croissant dans les trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, qui constituent la généralité de Lyon, auxquelles La Tourrette adjoint la Bresse, le Bugey et la partie limitrophe du Dauphiné. Parmi les plantes énumérées, une large part était faite aux Cryptogames, démentant ainsi l'idée, admise par Linné, que ces végétaux étaient principalement caractéristiques des pays nordiques. L'auteur avait inclus un certain nombre d'espèces qu'il considérait comme inédites, à juste titre, mais l'absence de toute description n'a généralement pas permis de conserver le nom qu'il proposait. Un trait novateur est la présence de plus de 600 variétés. Linné ne s'intéressait pas aux variétés ; il n'en cite qu'un petit nombre, souvent désignées par une lettre grecque. La Tourrette, au contraire, les étudie attentivement ; il s'intéresse, selon l'expression de Gilibert, aux « nuances multipliées par lesquelles la nature passe d'une espèce à une autre, et jette entr'elles plusieurs variétés intermédiaires plus ou moins prononcées. » (Gilibert, p. lvij). Autre particularité intéressante : La Tourrette inclut dans sa *Chloris* les végétaux cultivés, non seulement ceux qui font l'objet de cultures traditionnelles, mais aussi ceux qu'il avait introduits dans le parc de la Tourrette et qui avaient persisté depuis plus de vingt ans, ce qui attestait selon lui qu'il était possible de les acclimater chez nous.

Au cours des années suivantes, La Tourrette reprit ce travail, l'enrichit de plusieurs centaines d'indications nouvelles, mais il n'eut pas le loisir de le publier lui-même ; Gilibert en introduisit un certain nombre dans la deuxième édition de son *Histoire des plantes d'Europe* (1806). La partie consacrée aux Lichens fut publiée intégralement sous le titre *Enumeratio Lichenum*, (Magnin, p.16 sq.) et un certain nombre d'observations de La Tourrette furent incluses dans le corps de l'ouvrage.

### Conclusion

Les travaux floristiques de La Tourrette ont été quelque peu délaissés au XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord à la suite de la publication d'ouvrages détaillés de Gilibert, ensuite et surtout lorsque les botanistes lyonnais eurent à leur disposition la *Flore* de Balbis, classée selon la méthode naturelle de Jussieu, publiée en 1827. Il reste que La Tourrette a été le premier à faire une œuvre véritablement scientifique dans le domaine de la floristique locale.

Œuvre de pionnier, donc ; travail collectif aussi. On sait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle l'élaboration des flores, tant nationales que locales (celles-ci couvrent au milieu du siècle pratiquement tout le territoire français), n'a pu être réalisée qu'avec le concours d'un grand nombre de botanistes, une dizaine au moins, et parfois plus d'une centaine pour chaque ouvrage. Il s'agit donc d'un travail collectif. On assiste au XVIII<sup>e</sup> siècle aux débuts de cette manière de travailler. Si Goiffon (1658-1730), qui précède La Tourrette d'une cinquantaine d'années dans l'exploration botanique de la région lyonnaise, a mené largement son travail en solitaire (encore qu'on lui prête Jussieu comme élève), notre naturaliste a bénéficié de l'aide d'un certain nombre de correspondants, tels que Villars à Grenoble, Saint-Victor à Thizy ou de Bournon à Saint-Étienne, qui lui envoient des matériaux récoltés à son intention, et il accomplit plusieurs de ses voyages en bonne compagnie : à Rousseau et l'abbé Rozier déjà cités, on peut ajouter parmi ses compagnons d'herborisation Charles de Villers, Le Camus,

Gilibert, Barou du Soleil, Prost de Grange-Blanche. Il semble bien avoir été l'animateur de cette phalange de naturalistes, généralement un peu plus jeunes que lui (sauf Villers), qui (à l'exception de Prost de Grange Blanche), l'ont rejoint à l'Académie.

La réputation scientifique de La Tourrette était suffisamment établie pour que Gilibert, médecin diplômé de Montpellier, ancien élève de Gouan, créateur du Jardin botanique de la ville et du Cabinet d'histoire naturelle, et universellement connu à l'époque pour ses éditions et traductions de Linné, l'ait sollicité pour rédiger la *Chloris lugdunensis* puis ait jugé bon de rééditer, à deux reprises (1796 et 1808) les *Démonstrations élémentaires*, ce qui prouve qu'il y avait toujours un public pour cet ouvrage. On ne surestime donc pas Claret de la Tourrette lorsqu'on le place au rang des rares véritables savants que Lyon a comptés au XVIII<sup>e</sup> siècle.



16 septembre 2014

Conférence de M. BELLANCA-PENEL

## JEAN THIBAUD (1901-1960), UN ATOMISTE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Jean Thibaud apparaît d'emblée comme une figure méconnue du XX<sup>e</sup> siècle scientifique. Mis à part le *Prix Thibaud*, décerné par l'Académie de Lyon tous les deux ans, aucune instance ou artefact universitaire n'en garde la mémoire. Aucune rue ou amphithéâtre n'en porte le nom, pas même à Lyon, sa ville natale. Pourtant, Jean Thibaud a réussi à se forger une renommée internationale en physique dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Des années 1930 aux années 1950, son nom résonne parmi ses pairs, les physiciens atomistes et nucléaires. Il résonne aussi, auprès d'un public cultivé beaucoup plus large grâce à ses ouvrages de vulgarisation de la science atomique toute neuve, qu'il publie aux côtés de Louis de Broglie et de Werner Heisenberg dans la collection *Savants du Monde*, d'Albin Michel. Ainsi voit-on, entre autres, Gaston Bachelard citer les vues de Thibaud sur la mécanique quantique dans *Le Matérialisme Rationnel*.

Pour comprendre la relégation de Jean Thibaud dans les limbes de l'histoire scientifique, nous nous intéresserons aux bifurcations qui nous semblent avoir marqué son existence. Des bifurcations scientifiques – sa non participation au congrès Solvay 1933 – aux bifurcations institutionnelles comme sa direction d'une grande école scientifique parisienne durant l'occupation ou sa candidature avortée au Haut Commissariat à l'Énergie Atomique.

### FORMATION ET ASCENSION D'UN PHYSICIEN : 1919-1933

C'est le 12 mai 1901, à Lyon, que naît Jean Valentin Thibaud, à 18h, au domicile d'un père comptable (rue de la pyramide) et de Marie Mathilde Augustine Boudin, 30 ans, sans profession. Après des études secondaires, il obtient sa licence ès-sciences à l'université de Lyon, et semble y avoir été l'élève de Louis Georges Gouÿ (1854-1926). Mais c'est à Paris que nous retrouvons sa trace, après la première guerre mondiale. C'est dans la capitale en effet qu'il intègre en 1919, et sur titre, l'École supérieure d'électricité. Thibaud y explore alors l'*Électrotechnique générale*, suit un cours de *Mesures électriques* et doit produire des « conférences » où il disserte sur les *Applications mécaniques de l'électricité* ou encore sur les *Exploitations électriques*. Avec 16,215 de moyenne et un rang honorable (37<sup>e</sup> sur 209 étudiants), J. Thibaud sort diplômé en juillet 1921.

#### *Les rayons X, $\gamma$ et le laboratoire de la rue Lord Byron*

C'est donc vraisemblablement dès 1921 que J. Thibaud entre au laboratoire de physique des rayons X du duc Maurice de Broglie (1875-1960). Ce laboratoire privé installé dans l'hôtel particulier du duc, devait accueillir une dizaine de personnes permanentes. C'est sur les propriétés des rayons X et  $\gamma$  que Thibaud va faire ses premières armes en 1921 sous la houlette de celui qu'il considérera toujours comme son Maître. Il soutient sa thèse en juin 1925, publiée chez Masson sous le titre : *La spectrographie des rayons  $\gamma$ , spectres  $\beta$  secondaires et diffraction cristalline*. Le jury de thèse était

composé de Marie Curie, Jean Perrin et d'un certain A. Deburne (le découvreur en 1899 de l'Actinium).

C'est sans doute après les travaux de 1927 que Thibaud quitte l'étude des rayons X et  $\gamma$ , et oriente sa recherche vers l'étude des désintégrations nucléaires. Il est ainsi invité en juillet 1928 par Chadwick, avec Maurice de Broglie, le couple Joliot et quatre autres français, à la première conférence internationale réunie au *Cavendish Laboratory* de Cambridge sur le sujet. Michel Pinault note que « les controverses sur l'interprétation de la désintégration bêta et les débats sur les méthodes de comptage et de détection amènent bien des participants, parmi eux de Broglie et les Joliot, à la ferme conviction que c'est dans le domaine de la désintégration artificielle que les travaux en radioactivité les plus intéressants doivent être entrepris.<sup>vii</sup> »

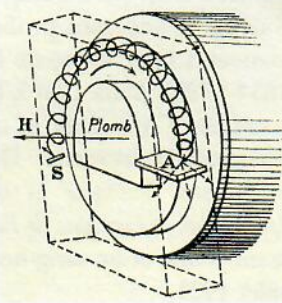
C'est certainement cette activité remarquée qui lui permet de voir sa situation institutionnelle évoluer en devenant le 26 novembre 1928 directeur adjoint du laboratoire de physique de l'École Pratique des Hautes Études de la faculté des sciences de Paris. Thibaud est ainsi passé en moins de dix ans d'une formation technique d'ingénieur à la sous-direction d'un des grands laboratoires de physique parisiens. Cette nomination est accompagnée d'une distinction puisque c'est la même année, en 1928, qu'il se voit décerner le prix Hughes de l'Académie des Sciences.

Deux ans plus tard, il publie en 1930, chez Armand Colin, la première édition d'un ouvrage qui en comportera cinq : *Les rayons X*, ouvrage qui reproduit dans son ensemble, un cours donné dans la chaire française de l'université de Louvain où il devait donc enseigner aussi. Autre distinction académique, il reçoit cette même année, le prix H. Becquerel de l'Académie des Sciences, comme Louis de Broglie, le génial frère de Maurice, en avait été honoré en 1927. Un an plus tard, en octobre 1931, il devient maître de recherche à la faculté des sciences de Paris. Un « maître de recherche » est un membre du corps des chercheurs de ce qui deviendra le Centre National de la Recherche Scientifique, situé hiérarchiquement entre le chargé de recherche et le directeur de recherche.

### **La méthode de la Trochoïde**

L'étude des désintégrations nucléaires provoquées occupe un nombre grandissant de chercheurs dans les années 30 et Thibaud, comme d'autres, travaille avec des projectiles (essentiellement des sources de rayons alpha issus du polonium), des cibles et surtout un dispositif de visualisation des corpuscules présents dans tous les laboratoires travaillant sur l'atome et son noyau, la chambre à brouillard de C.R.T Wilson. C'est dans ce contexte, où les débats sur les méthodes de comptage et de détection avaient occupé les participants de la conférence du Cavendish, que Thibaud sera amené à développer une technique expérimentale qui lui permettra de résoudre le problème des « rayonnements corpusculaires extrêmement faibles ».

C'est en 1934 dans un article de la *Physical Review*<sup>viii</sup> qu'il expose les principes de sa méthode de la trochoïde, à propos de la mesure de la charge spécifique de l'électron positif.



Le rendement de cette méthode en fait un outil de choix à cette époque. C'est pour cette méthode qu'il reçoit en 1934 le prix Jérôme Ponti de l'Académie des Sciences de Paris ; prix d'un montant de 3500 F.

### ***Charge spécifique et annihilation de l'électron positif***

Un an après le cliché historique enregistré par C. D. Anderson, presque jour pour jour, Thibaud prend date et publie le 7 août 1933<sup>ix</sup> un compte rendu qui allait préciser justement la charge spécifique de l'électron positif. Le 23 septembre, ses résultats paraissent dans la revue *Nature*<sup>x</sup>. Il y indique que ce corpuscule positif dont les traces se manifestaient depuis un an avait reçu le nom d'«électron positif». Thibaud n'arrive cependant pas alors à mesurer numériquement la charge spécifique, mais par comparaison avec l'électron négatif, peut affirmer :

*« La charge spécifique de l'électron positif ne peut donc être d'un ordre de grandeur différent de celle de l'électron négatif. (...) La petitesse de cet effet ne nous permet pas de donner pour le moment la valeur du rapport  $e/m_0$  de l'électron positif. Des expériences plus précises sont en cours.<sup>xi</sup> »*

Il faudra attendre la communication du 23 octobre 1933 pour que Thibaud précise ses mesures et sa méthode.

La première contribution de Thibaud autour du positron a donc été de préciser, plus que ne l'avait fait Anderson, la charge spécifique de cette particule, sans toutefois proposer une valeur fortement résolue. Sa grande contribution sera publiée quelques mois plus tard, en décembre 1933. Il sera avec Joliot le premier à enregistrer les traces d'un phénomène encore inconnu, associé à la nouvelle particule : son annihilation dans la matière, c'est à dire la transformation d'un corpuscule matériel en rayonnement. Anderson citera Joliot et Thibaud dans sa conférence Nobel, comme les premiers à avoir observé le phénomène :

*« Although the lifetime of positrons has not been actually measured, it has been shown to be very short, and the radiation which results from their annihilation has been observed. The first to do this were Joliot and Thibaud.<sup>xii</sup> »*

Thibaud est ainsi parvenu à observer ce phénomène extraordinaire : de la matière qui se transforme en lumière. C'est le 18 décembre 1933 qu'il fait présenter par M. de Broglie sa note sur *L'annihilation des positrons au contact de la matière et la radiation qui en résulte*<sup>xiii</sup>. Cette étude est plus que jamais l'occasion d'utiliser sa méthode, comme Joliot en fera aussi usage pour ses propres travaux.

## **LE LABORATOIRE DE LA RUE RAULIN**

C'est le 21 janvier 1935 que nous retrouvons trace de Thibaud. Il sera, dans un premier temps, chargé du service de la chaire de physique de la Faculté des sciences de Lyon en ce mois de février 1935. Ses émoluments correspondent alors à ceux d'un maître de conférences de 3<sup>e</sup> classe, soit 42 000 F<sup>xiv</sup>. C'est un mois plus tard, en mars 1935, qu'il sera définitivement nommé Professeur sur la chaire de physique expérimentale et verra le salaire qu'il n'aura perçu qu'un mois, augmenté à hauteur de 49 000 F. Dès ce mois de mars, Thibaud écrit au doyen Grignard pour lui rappeler qu'il était prévu dans le plan de réorganisation des services de physique de la faculté des Sciences, qu'on lui affecte le nouveau local construit rue Raulin. C'est dans cette lettre qu'il dévoile au doyen ses intentions :

*« Mon intention est de créer à Lyon, un centre de recherche de physique moderne (rayons X, étude de l'atome et de ses radiations : positrons, neutrons, rayons cosmiques, transmutations et*

désintégrations) analogue à celui dont je disposais jusqu'ici au laboratoire de M. De Broglie à Paris. Si cette tentative de décentralisation aboutit, l'Université de Lyon posséderait un institut de physique [...] susceptible d'attirer un certain nombre de chercheurs, comparable à ceux qui, pour ce genre d'études n'existent encore en France qu'à la faculté de Paris.<sup>xv</sup> »

Aucun laboratoire de physique atomique n'existe alors en province. Jean Thibaud a 34 ans et se trouve auréolé du capital institutionnel et scientifique accumulé dans un des plus grands laboratoires français durant les quatorze dernières années.

### **Installation du laboratoire de physique atomique**

#### *Mise en route du laboratoire*

À nouveau laboratoire, nouvel équipement. Il semble que les crédits normaux de physique aient été jugés insuffisants par Thibaud pour l'équipement du « local de la rue Raulin ». C'est donc au 1 de la rue Raulin que le professeur de physique expérimentale installe son laboratoire et son équipe. Il recrute alors une dizaine de collaborateurs dont quelques jeunes talents.

C'est au cours de cette même année, le 7 mars 1936, qu'aura lieu l'inauguration officielle de l'Institut de Physique Atomique de Lyon.



Jean Thibaud au milieu de ses collaborateurs pendant l'année universitaire 1936-1937<sup>xvi</sup>.

### **1939 : Thibaud et la fission de l'uranium**

Thibaud et ses collaborateurs, Moussa en particulier, font aussi partie de cet immense champ de recherches engagées autour de la rupture des noyaux lourds, lancé par la publication le 22 décembre 1938 de l'article<sup>xvii</sup> de Otto Hahn (1879-1968) et Fritz Strassmann (1902-1980). C'est eux en effet qui, sans y croire véritablement, avaient observé le comportement étrange de l'uranium bombardé par des neutrons. Contrairement à ce que l'on avait observé jusqu'ici - une transmutation légère des noyaux soumis aux flux de neutrons - le noyau d'uranium semblait se rompre en deux parties quasi-égales.

C'est aussi avec la chambre d'ionisation que Thibaud et Moussa étudieront cette réaction de rupture : « c'est cet appareil même qui a servi pour la mesure en 1939 des énergies considérables présentées par les fragments de rupture du noyau d'uranium (principe de la bombe atomique) »<sup>xviii</sup>. L'étude de Thibaud et Moussa, reçue le 25 juillet 1939, est publiée par le *Journal de Physique* sous le titre « Sur la rupture du noyau d'uranium en noyaux plus légers »<sup>xix</sup>. Thibaud indique ailleurs que c'est Joliot qui a donné le premier la preuve expérimentale de « la bipartition de l'uranium en éléments de nombre atomique voisin de 50 »<sup>xx</sup>. Il poursuit ce point dans un long passage des *Comptes Rendus*. L'idée d'une réaction en chaîne n'était pas neuve, en effet. Joliot en avait posé l'hypothèse dès 1934 selon M. Pinault qui indique que ce dernier annonçait alors même le moment où « les chercheurs construisant ou brisant les éléments à volonté sauront réaliser des transmutations à caractère explosif, véritables réactions chimiques en chaîne »<sup>xxi</sup>.

### LES ANNEES TROUBLES

Début 1940, Thibaud est donc au faite de sa carrière scientifique et institutionnelle lorsque s'abat sur l'Europe le feu nazi. Les Allemands entrent à Lyon le 19 juin 1940. Ils quittent la ville quelques jours plus tard, le 6 juillet, une fois l'armistice signé (le 22 juin) et la ligne de démarcation établie.

#### *La chaire de Chimie-Physique*

C'est 4 mois seulement après le déferlement nazi sur la France, en novembre 1940, que Thibaud va faire un premier choix qui donnera le ton de ceux qui suivront. Jean Perrin, craignant pour sa vie avait fui dès l'invasion à Bordeaux avec le gouvernement devant l'avancée allemande. Le prix Nobel de physique 1926, sous-Secrétaire d'Etat à la Recherche Scientifique dans le gouvernement de Léon Blum (octobre 1936) laissait alors vacant son laboratoire et sa chaire de chimie physique de la Faculté des Sciences de Paris. Thibaud se porte candidat à son remplacement et sa nomination est décidée avant novembre 1940. Jacques Chevalier, secrétaire d'Etat à l'instruction publique du gouvernement de Vichy, signe le 28 décembre 1940 l'arrêté de nomination de Thibaud. Philosophe catholique et filleul de Pétain, Chevalier propulse ainsi Thibaud « à titre provisoire » et pour une demi-année universitaire à la tête d'un grand laboratoire parisien en place du « retraité » Jean Perrin ; ce même Jean Perrin qui, quinze ans plus tôt, fut l'un des deux examinateurs de sa thèse.

#### *L'École de physique et chimie de la ville de Paris*

Thibaud occupe donc la chaire de Perrin jusqu'à la fin de l'année universitaire 1940-1941, c'est à dire jusqu'à l'été 1941. Après avoir laissé comme convenu la chaire de Jean Perrin, il demande, le 30 août 1941, la chaire de Paul Langevin au Collège de France, qu'il n'obtient pas. Il accepte cependant, au mois d'octobre 1941 la direction de l'École de Physique et Chimie de la ville de Paris en remplacement de Paul Langevin<sup>xxii</sup>. Langevin n'était pas qu'un maître respecté internationalement pour la hauteur et la profondeur de son savoir scientifique, il avait patronné dès mars 1934 le comité de vigilance des intellectuels antifascistes et était ainsi devenu une figure morale d'envergure. C'est une autre autorité, vichyste cette fois, le préfet de la Seine José Bourgeois, qui choisit Thibaud pour occuper la direction. L'arrestation de ce dernier un an plus tôt, en octobre 1940, avait déjà fait grand bruit. Sa libération, quatre jours plus tard, à laquelle avait concouru F. Joliot, ne le mettait pas à l'abri des

tracasseries pour autant. Vichy avait fini par obtenir sa révocation et c'est Thibaud qui, sans qu'on l'y forçât, le remplaçait. Au final, Thibaud restera directeur de L'EPCI durant les quatre années que durèrent le régime de Vichy. Cela fait-il de Thibaud un vichyste comme l'affirme M. Pinault, en référence aux protestations de l'*Université Libre* ? Thibaud est aussi une cible de L'*Université libre*. Un petit encart de cette publication, du 22 octobre 1942 évoque le « nettoyage par le vide » que voudrait faire Thibaud à l'EPCI :

*« Monsieur Jean Thibaud, Directeur de l'Ecole de Physique et Chimie et Kolaborateur (sic) de première grandeur désire procéder prochainement à des opérations de « nettoyage » envers les personnes qui ont été en bons rapports avec « l'ancien » directeur (Paul Langevin). On se demande qui pourra bien rester à l'Ecole après cela.<sup>xxiii</sup>»*

### ***L'épuration administrative***

Lyon est bombardée par les alliés le 26 mai 1944, détruisant une partie de ce qu'il reste du laboratoire de la rue Raulin. Les Allemands fuient précipitamment la ville en détruisant ses ponts les 1<sup>er</sup> et 2 juin. Les FFI entrent à Lyon le même jour. « L'épuration qui s'ensuit est plutôt modérée. De Gaulle a donné des instructions de ne pas la mener trop bas.<sup>xxiv</sup> ». À côté des règlements de comptes sauvages, l'épuration officielle et légale a lieu au palais de justice ou au tribunal militaire de Lyon. Thibaud, lui, reprend normalement ses cours dans un froid glacial à la faculté de médecine de Lyon. C'est dans ce contexte qu'un arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 21 septembre 1944, suspend provisoirement Thibaud de ses fonctions dans le cadre de instructions données par le gouvernement provisoire de la République. Les nouvelles autorités n'ont donc pas tardé à suspendre, à titre conservatoire, les figures de l'université identifiées comme collaboratrices, et Thibaud en faisait assurément partie. Il faudra moins d'une année universitaire pour que le Conseil académique d'enquête de Lyon rende un avis. C'est lui en effet qui, le 23 mars 1945, rétabli Thibaud dans ses fonctions<sup>xxv</sup> : « Aucun grief, ni aucune accusation n'ont été formulées contre lui devant les conseils d'enquête compétents.<sup>xxvi</sup> » indique le ministre au recteur de Lyon le 25 mai 1945.

Est-ce à dire que Thibaud n'avait rien à se reprocher du point de vue des autorités administratives ? Sûrement pas. Thibaud, comme d'autres – à commencer par Charles Jacob, directeur du CNRS sous Vichy – ne seront pas inquiétés outre mesure afin d'assurer la continuité de la recherche française dans la période critique de l'après guerre. D'ailleurs, quelques jours plus tôt (le 19 mars 1945 exactement) le nouveau directeur du CNRS, qui n'est autre que F. Joliot, décide de doter l'Institut de Physique Atomique de Lyon d'une subvention forfaitaire de 100 000 F, sans doute pour permettre le rééquipement de ce dernier.

### ***L'affaire de l'Académie***

En un mois, entre le 18 décembre 1950 et le 22 janvier 1951 va se jouer l'un des épisodes les plus rocambolesques de la vie de Jean Thibaud. Après l'Appel de Stockholm visant à l'interdiction de la bombe atomique que Joliot lance le 19 mars 1950, il est révoqué du haut commissariat le 26 avril 1950 par le président du conseil, Georges Bidault. Durant les deux années qui suivent, le CEA traversera une période de troubles. Une caricature de l'hebdomadaire *La Presse* du 16 au 22 avril 1950 montre Joliot à terre devant « l'atomique Zoé » qui hésite entre six prétendants. Parmi eux, Jean Thibaud, mais aussi Francis Perrin, Louis de Broglie, Louis Leprince-Ringuet, et Lew Kowarski. Thibaud est présenté par l'hebdomadaire comme « le probable ».

Durant le printemps et l'été 1950, Thibaud s'oppose donc frontalement à Joliot après l'éviction de ce dernier du CEA pour le poste de Haut Commissaire. L'enjeu est de taille et tout « homme de laboratoire » qu'il est, il mobilise la scène médiatique pour mener campagne. Un article du 13 juin 1950 des *Allobroges* titre en une :

#### **Un pool atomique occidental**

préconisé par le physicien lyonnais THIBAUD

remplaçant éventuel de M. Joliot-Curie.

Et se poursuit :

« Dans une déclaration qu'il vient de faire au journaliste américain Kingsbury Smith, M. Jean Thibaud propose de compléter le plan Schuman en créant un « pool » atomique pour l'Europe occidentale. (...) M. Thibaud est directeur de l'Institut des Recherches atomiques de l'Université de Lyon et il est question de lui pour remplacer M. Joliot-Curie. La révocation de Joliot-Curie apparaît en ce jour comme la première étape vers la constitution d'un pool atomique occidental, amenant une mainmise plus complète des États-Unis sur les recherches atomiques et sur les sources d'énergie (uranium) des pays considérés. »

Thibaud serait donc selon ce journal, l'œil de Washington, celui qui aurait pour ambition de compléter le plan Schuman du 9 mai 1950. Ce dernier proposait à l'Allemagne et aux pays européens qui le souhaitaient, de créer une communauté d'intérêts pacifiques. Rien de moins !

C'est dans ce contexte, en décembre 1950, que va prendre place l'affaire de l'Académie. Elle va impliquer Joliot à travers deux de ses jeunes étudiants du Collège de France : Francis Suzor, recruté en octobre 1942 et Georges Charpak (1924-2010).

#### **Une nouvelle particule « négatogène » ?**

Le 18 décembre 1950, Thibaud fait présenter par Maurice de Broglie une communication aux *Comptes Rendus* de l'Académie des Sciences. Cette note s'intitule : « Le rayonnement anormal accompagnant les désintégrations » dans lequel il annonçait des traces photographiques anormales enregistrées dans un spectrographe à champ magnétique inhomogène. Thibaud interprète ses résultats par l'existence d'une nouvelle particule négative, précurseur de l'électron présent dans les spectres. Le même jour, en séance publique, F. Joliot lisait une note de deux de ses élèves, G. Charpak et F. Suzor, portant sur le même objet. Les deux études conduisent leurs auteurs à une même conclusion : il existerait une particule négative nouvelle liée aux spectres mais différente de l'électron.

Coup de tonnerre dans le Landerneau scientifique ? Dans l'arène médiatique assurément. L'objet de la communication fait grand bruit début janvier 1951 dans la presse nationale et régionale. Thibaud entend-il profiter de la visibilité publique qu'il semble susciter et que lui procure cette découverte supposée pour renforcer sa position de « candidat numéro un » à la succession de Joliot à la tête du CEA ?

Le 12 janvier 1951, l'Humanité annonçait que Francis Perrin venait d'être désigné par le gouvernement pour prendre officiellement la place de F. Joliot au Haut Commissariat. L'ambition de Thibaud prenait fin mais c'est une toute autre histoire qui allait commencer.

#### **La dispute de l'Académie**

Quelques jours plus tard, le lundi 15 janvier 1951, avant la séance publique de l'Académie des Sciences, le Bureau prend acte de différences notables entre la note publiée le 18 décembre dans les *Comptes Rendus* et celle déposée auparavant par le duc de Broglie au nom de Jean Thibaud ! C'est le nœud de l'affaire. Pire, Thibaud est

soupçonné de s'être inspiré des résultats expérimentaux de la communication des élèves de Joliot pour « enrichir sa note » plus que de raison lors de la correction des épreuves que lui envoie l'imprimeur Gauthier-Villars. Mais la controverse va très vite déborder le cadre institutionnel au grand dam du président de l'Académie et provoquer une tempête médiatique que Thibaud mettra longtemps à digérer. Thibaud est finalement convaincu de fraude ; fraude que lui signifie le bureau de l'Académie des Sciences lors de la séance du 22 mai 1951.

### Conclusion

La vie de Jean Thibaud apparaît pouvoir être rythmée en trois temps.

L'ascension d'abord, dans les années 1920 et au début des années 1930. Issu d'un milieu modeste, parti de Lyon, il arrivera à force de talent et sûrement d'ambition à la direction du Laboratoire de Physique des rayons X. Cette période est marquée par sa contribution expérimentale de premier ordre liée à l'étude de la dématérialisation du positron, mais aussi par la rivalité qui s'exprime déjà avec F. Joliot.

C'est à Lyon que Thibaud va réaliser ensuite ce destin en devenant le premier directeur d'un institut de physique atomique de province. Son laboratoire sera doté de moyens conséquents et sa production scientifique n'aura alors rien à envier aux instituts parisiens. Parallèlement à Joliot, sans disposer du cyclotron que ce dernier utilise au Collège de France, Thibaut étudiera la fission de l'uranium en 1939.

Suivent les années troubles, celles de l'occupation et du régime de Vichy dont nous avons montré à quel point elles furent des années doubles. Thibaud, par ambition institutionnelle ou par conviction politique, fait le jeu du régime en place pendant quatre ans, de 1940 à 1944. Il est assuré que son positionnement politique, plutôt du côté droit de l'échiquier, et ses compromissions institutionnelles n'ont fait que renforcer l'hostilité avec Joliot. L'issue de la guerre allait être favorable aux communistes qui allaient restructurer sous l'impulsion de Joliot l'ensemble de la politique de recherche française. La guerre froide arrivant, et Joliot étant révoqué du Haut Commissariat du CEA, c'est alors que survient l'affaire de plagiat à l'Académie des Sciences qui va opposer une nouvelle fois Thibaud et Joliot. Elle laissera le premier défait et institutionnellement fragilisé pour le restant de sa carrière.

Au final, les relations que Thibaud a entretenues avec le physicien nucléaire français phare de sa génération, F. Joliot, ressemblent à la guerre du Péloponnèse, agrégat de micro-guerres disparates dont l'unité n'est apparue que postérieurement. Joliot a-t-il été la « grande affaire » de la vie de Jean Thibaud ? Une ombre lointaine et encombrante par son omniprésence en tout cas. À chaque fois que leurs histoires scientifiques ou institutionnelles se sont croisées, c'est le chimiste nucléaire de l'Institut du Radium puis du Collège de France qui l'emporta au final. Ces éléments permettent-ils alors de comprendre comment un physicien de l'envergure scientifique et institutionnelle de Thibaud tombe dans les oubliettes de l'histoire des sciences ? Il nous semble que les éléments analysés dans ce travail permettent de le penser, en partie tout du moins.

### Références

1. Pinault M. « Frédéric Joliot, la science et la société : un itinéraire de la physique nucléaire à la politique nucléaire (1900-1958) », 1999, p. 41. M. Pinault se base sur J. Hughes, *The French Connection : The Joliot-Curies and the Nuclear Research in Paris, 1925-1933*, 1997.



2. Thibaud, J. « Positive Electrons : Focussing of Beams, Measurement of Charge-to-Mass Ratio, Study of Absorption and Conversion into Light », *Physical Review* **45**, 1934, p.781-787. À propos de cet article, D. Pestre note que J. Thibaud est en cette année 1934, le seul physicien français à publier dans *Physical Review*. Pestre, *Physique et physiciens en France, 1918-1940*, Arch. contemporaines : Paris, 1984, p. 97.
3. Thibaud J., « Déviation électrostatique et charge spécifique de l'électron positif », CRAS **197**, 1933, p. 447.
4. Thibaud J., « Electrostatic Deflection of Positive Electrons », *Nature* **132**, 1933, p. 480-481.
5. Thibaud J., « Déviation électrostatique et charge spécifique de l'électron positif », CRAS **197**, 1933, p. 447f.
6. Anderson C. D., « The production and properties of positrons », *Nobel Lecture*, 12 december 1936.
7. Thibaud J., « L'annihilation des positrons au contact de la matière et la radiation qui en résulte », CRAS **197**, 1933, p. 1629-1632.
8. À titre de comparaison, en 1935, la Simca 6 CV, modèle courant de voiture de l'époque, coûtait 17 500 F soit l'équivalent de cinq mois de son salaire.
9. Lettre de J. Thibaud au doyen V. Grignard, 5 mars 1935. A.A.J.T.
10. Moussa A., Commémoration du vingtième anniversaire du Prix de la Fondation Thibaud, 14 décembre 1983. *Mém. Acad. Sci. Belles-Lettres Arts Lyon*, 1983, p. 135.
11. Hahn O. & Strassmann F., « Über den Nachweis und das Verhalten der bei der Bestrahlung des Urans mittels Neutronen entstehenden Erdalkalimetalle », *Die Naturwissenschaften* **27**, 1939, p.11-15.
12. Thibaud J., *Vie et transmutations des atomes*, Paris : A.Michel, 2<sup>e</sup> édition 1942, pl. XI.
13. Thibaud J. & Moussa A., « Sur la rupture du noyau d'uranium en atomes plus légers » *Journal de Physique et le Radium* **10**, 1939, p. 388-390.
14. Thibaud J. & Moussa A., « La désintégration de l'uranium par l'effet des neutrons et la partition de cet élément » CRAS, **208**, 1939, p. 653.
15. Pinault M. « Frédéric Joliot-Curie », 2000, p. 120.
16. Lettre du secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse au recteur de l'académie de Lyon, Vichy, le 2 octobre 1941, A.A.J.T.
17. *L'Université libre*, 22 octobre 1942. La quasi totalité des numéros de cette publication clandestine sont accessibles en ligne depuis le Conservatoire des mémoires étudiantes.
18. Douzou L., *Lyon, les lieux de l'occupation*, dossier de L'Express , avril 2011.
19. Arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 18 avril 1945, A.A.J.T
20. Lettre du ministre de l'Éducation nationale René Capitant au recteur de l'académie de Lyon, Paris, 25 mai 1945, A.A.J.T
21. Lettre du directeur du CNRS au doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, Paris, 29 mai 1945, A.A.J.T. La lettre indique par ailleurs que la subvention « peut être virée au compte personnel de monsieur le Pr. Thibaud ».

18 février 2014

Conférence de M. Robert BOIVIN

## AUGUSTE CHAUVEAU (1827-1917) GRAND PHYSIOLOGISTE ET BACTÉRIOLOGISTE LYONNAIS

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été marqué par des progrès considérables dans toutes les branches de la biologie et plus particulièrement en médecine. Dans ce domaine, les noms de Claude Bernard, Louis Pasteur et Paul Bert sont bien connus du grand public. Par contre le nom d'Auguste Chauveau est totalement inconnu, sauf des cardiologues. Pourtant ce savant, soit seul, soit en collaboration avec d'autres (Favre, Marey ou Arloing) fit faire de très grands progrès à la physiologie et à la pathologie infectieuse.

### La vie d'Auguste Chauveau

Auguste Chauveau est né à Villeneuve-la-Guyard (Yonne) en 1827 ; son père était maréchal-ferrant et, à ce titre, était souvent conduit, en plus de la ferrure, à prodiguer des soins vétérinaires, notamment chez les sujets présentant des boiteries. L'environnement dans lequel le jeune Chauveau grandit explique vraisemblablement sa vocation future. Après des études primaires à l'école communale et des études secondaires au séminaire d'Auxerre, Chauveau se présente au concours d'entrée aux écoles vétérinaires, et il est admis à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort en 1844. Au cours de sa brillante scolarité, il se fait remarquer par ses qualités d'anatomiste. C'est ainsi que, sorti premier de sa promotion, il se présente à un concours de recrutement de chef de service (équivalent d'un poste d'assistant de nos jours) en anatomie à l'école vétérinaire de Lyon. Il est reçu et prend ses fonctions en octobre 1848. En 1863, il devient professeur d'anatomie et de physiologie, succédant à Lecoq qui était titulaire de la chaire ; enfin il est nommé directeur de cette École en 1875.

Durant toutes ces années, il a noué des liens avec des collègues médecins qui exercent soit à l'Hôtel-Dieu, soit à l'hôpital de la Charité et qui viennent expérimenter dans le laboratoire de physiologie fort bien équipé que Chauveau a développé à l'École vétérinaire. Ce sont ces médecins, dont certains enseignent à l'École préparatoire de médecine, qui vraisemblablement incitent Chauveau à préparer et à soutenir une thèse de médecine. Les conditions de la soutenance ont été rapportées par Bost et Branco (1969). Cette thèse, soutenue à Paris en 1877, a pour titre : *Contribution à l'étude de la vaccine originelle*.

Lorsque, quelques mois plus tard la Faculté de médecine ouvre, son premier doyen Louis Lortet, qui est un ami personnel de Chauveau, crée la chaire de médecine comparée et expérimentale dont Chauveau devient le premier titulaire. Ainsi, de 1878 à 1886, Chauveau cumule les fonctions de professeur de physiologie et de directeur à l'École vétérinaire ainsi que de professeur à la Faculté de médecine. En 1886, son maître alforien H. Bouley meurt et Chauveau lui succède dans ses fonctions d'inspecteur général de l'enseignement vétérinaire et de professeur de pathologie comparée au Muséum national d'histoire naturelle. Il va exercer ces deux fonctions importantes jusqu'en 1911, date à laquelle il consent à faire valoir ses droits à la retraite après 63 ans de bons et loyaux services ! Il continue néanmoins à siéger avec assiduité à l'Académie des sciences ainsi qu'à l'Académie de médecine, auxquelles il appartenait depuis 1886 et 1891 respectivement. Il décède à Paris en janvier 1917.

Sa très longue carrière professionnelle et sa puissance de travail se sont traduites par une production scientifique considérable et de nombreuses publications dont on trouve la liste des plus importantes dans la thèse de Pitois (1998).

### L'œuvre scientifique de A. Chauveau

#### *Anatomie*

Entre 1850 et 1857, Chauveau entreprend la rédaction d'un livre moderne d'anatomie comparée des animaux domestiques. Inspiré par son maître Lecoq, il étudie, à partir de l'anatomie du cheval, les différences de conformation des autres espèces. Ce procédé évite des redites inutiles et facilite l'intelligence des structures anatomiques et de leur signification fonctionnelle. Ses travaux, poursuivis par Arloing puis complétés par Lesbre, aboutissent au célèbre *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques*, qui fut traduit en plusieurs langues et reste encore aujourd'hui un ouvrage de référence.

#### *Physiologie de la circulation sanguine*

En 1850, les connaissances relatives à la circulation sanguine sont encore parcellaires bien que les travaux de Servet d'une part et de Harvey d'autre part leur aient fait faire un bond en avant considérable. Dès 1553, Michel Servet avait décrit, pour la première fois de manière correcte, la circulation pulmonaire. Il faut ensuite attendre 1668 pour que William Harvey, médecin personnel du roi Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, décrive avec précision l'ensemble de la circulation dans son ouvrage : *L'anatomie du mouvement du cœur et du sang chez les animaux*. Ensuite, les connaissances relatives à la circulation progressent peu et, si au début du XIX<sup>e</sup> siècle la fonction du cœur en tant que pompe responsable de la progression du sang était bien admise, la chronologie et le rôle des différentes séquences de la contraction cardiaque étaient encore l'objet de discussions parfois véhémentes. Un des principaux sujets de controverse concernait le choc précordial (la pulsation ressentie par palpation à la surface du thorax). Pour la plupart des médecins de cette époque, ce choc précordial était contemporain de la contraction des ventricules (systole ventriculaire). Pour quelques autres, au contraire, le choc précordial était associé au relâchement (diastole) des ventricules, donc à leur dilatation et à leur remplissage lié lui-même à la contraction des oreillettes. Le docteur J. S. Beau, dont Marey fut l'élève à l'hôpital Cochin, était un fervent partisan de cette théorie. Aussi la question du moment exact où survient le choc précordial fut-elle pendant quelques années l'objet de nombreuses notes, rapports et discussions, notamment à l'Académie de Médecine.

C'est dans ce contexte que Chauveau est amené à s'intéresser à la physiologie cardiaque. Dans un premier temps il est contacté par un jeune médecin lyonnais, J. Faivre, avec lequel il effectue, à partir de 1855, des recherches sur les mouvements et les bruits du cœur. Chauveau et Faivre choisissent de mener leurs investigations chez le cheval ; cette espèce est particulièrement indiquée pour différentes raisons. Ce sont des animaux de grande taille dont Chauveau connaît parfaitement l'anatomie. La dimension et la position du cœur permettent (après ouverture de la cavité thoracique) une observation commode, d'autant plus que la fréquence cardiaque au repos est seulement de 30 à 40 par minute, ce qui facilite l'examen direct des séquences successives de la révolution cardiaque. Enfin, ils ont à leur disposition les chevaux destinés aux dissections anatomiques que font les étudiants. Les animaux sont abattus par section de la moelle épinière au niveau de l'espace occipito-atloïdien ; la respiration est entretenue à l'aide d'un soufflet connecté à la trachée. Après ouverture de la paroi thoracique et du péricarde, Chauveau et Faivre peuvent observer et palper le cœur

sans difficulté. Ils pratiquent des petits orifices au niveau des oreillettes et des ventricules et, en introduisant le doigt, ils perçoivent le sens de circulation du sang ainsi que les mouvements des différentes valvules. Ils publient ainsi en 1856 dans la *Gazette Médicale de Paris* quatre notes successives qui concernent l'ordre et la durée des séquences de la révolution cardiaque, l'origine et le mécanisme des bruits du cœur ainsi que la nature et le mécanisme du choc précordial. Leurs conclusions sont basées uniquement sur l'observation et la palpation du cœur « mis à nu » après ouverture du thorax. Ces travaux ont fait l'objet d'un rapport présenté à la société de Médecine de Lyon par E. Foltz (1856). Ce rapport est élogieux : « [...] le travail de MM Chauveau et Faivre a dissipé plus d'une ombre, comblé plus d'une lacune, enfin a donné une démonstration plus palpable à bien des faits qui resteront acquis à la science ». Toutefois le rapporteur ne partage pas totalement les conclusions de Chauveau et Faivre relatives au mécanisme du choc précordial. Il faudra attendre 1861 pour que Chauveau, cette fois en collaboration avec Marey, apporte des arguments plus convaincants. Cette collaboration a été initiée par Claude Bernard et Donders qui, connaissant tous les deux les premiers travaux de ces jeunes savants, estimaient que Chauveau et Marey possédaient des qualités tout à fait complémentaires. C'est ainsi que, à partir de 1860, Chauveau et Marey unissent leurs efforts et mettent au point leur technique de cardiographie intracardiaque. L'objectif est d'enregistrer les pressions intracardiaques en même temps que le choc précordial.

Après quelques tentatives infructueuses à l'école vétérinaire d'Alfort, les expériences se déroulent à Lyon. Le matériel et le protocole mis en œuvre ont été décrits dans le mémoire présenté à l'Académie des Sciences par Chauveau et Marey (1861). Les expériences sont conduites sur le cheval debout, sans la moindre insensibilisation ; l'animal reste calme et tranquille et ne paraît aucunement souffrir de la présence des différents dispositifs mis en place. Pour détecter et enregistrer le choc précordial, Chauveau et Marey placent un petit ballonnet en caoutchouc rempli d'air dans l'épaisseur de la paroi thoracique, entre les muscles intercostaux interne et externe, en regard des ventricules. Pour enregistrer les variations de pression intracardiaque, Chauveau et Marey utilisent deux types de sonde qu'ils construisent eux-mêmes. La sonde destinée au ventricule gauche est constituée d'un tube rigide en laiton dont l'extrémité, légèrement coudée, est munie d'un petit ballonnet rempli d'air ; la moindre pression exercée sur ce ballonnet chasse de l'air dans le corps de la sonde qui est connectée au dispositif d'enregistrement. Celui-ci est constitué par une capsule métallique (« tambour inscripteur » de Marey) fermée par une membrane élastique qui se soulève lorsqu'on exerce une pression sur le ballonnet ; un mince disque métallique solidaire de la membrane élastique est articulé sur un levier inscripteur dont l'extrémité inscrit les variations sur le papier d'un enregistreur. Cette sonde rigide est introduite jusque dans le ventricule gauche en la faisant progresser à partir de l'artère carotide à contre courant du sens de circulation du sang ; elle arrive ainsi dans l'aorte puis on la fait pénétrer dans le ventricule gauche au moment de l'ouverture des valves aortiques. La sonde destinée au cœur droit est une sonde souple comportant deux ballonnets élastiques : un ballonnet terminal destiné à enregistrer les variations de pression dans le ventricule droit et un ballonnet situé à environ 5 à 8 cm du premier destiné à l'enregistrement des variations de pression dans l'oreillette droite. Chacun de ces ballonnets est relié de manière indépendante à un tambour inscripteur. Cette sonde est introduite dans la veine jugulaire et on la fait progresser en direction du cœur vers la veine cave puis vers l'oreillette droite et le ventricule droit. Ainsi lorsque les sondes sont en place, on peut enregistrer simultanément les variations de pression dans l'oreillette droite et dans les deux ventricules.

Le dispositif d'enregistrement a été décrit avec beaucoup de précisions et de détails par Chauveau et Marey ; les variations de pression s'inscrivent sur un cylindre recouvert de papier et animé d'un mouvement de rotation uniforme. Deux types de papier et de stylets inscripteurs ont été utilisés. Dans certains cas, l'extrémité amincie des leviers inscripteurs frottait sur du papier enduit de noir de fumée, laissant ainsi une trace blanche sur fond noir ; c'est un tracé de ce type qui est reproduit dans la note présentée à l'Académie des Sciences en 1861. Dans d'autres cas, l'inscription est faite par un système d'encre de l'extrémité du stylet inscripteur qui est appliqué contre une feuille de papier blanc ; ce stylet est soit un petit pinceau garni d'encre, soit une pointe faite d'une fine lame d'aluminium courbée et humectée avec de l'encre. Ce sont de tels tracés à l'encre, enregistrés entre mars et novembre 1861, qui sont rassemblés dans le registre de laboratoire de Chauveau. Quoi qu'il en soit, les résultats apportés par l'ensemble de ces expériences ont été déterminants dans la compréhension de la mécanique du cœur et de la chronologie des différentes séquences de la révolution cardiaque ; la vitesse de défilement du papier permettait en effet de mesurer des intervalles de temps de 1/20 de seconde.

Les conclusions de Chauveau et Marey sont très nettes : « [...] on voit alors : 1° que la systole de l'oreillette débute et même finit longtemps avant le choc ventriculaire ; 2° que la systole du ventricule commence exactement au début du choc et finit avec lui ».

Les résultats probants obtenus par Chauveau et Marey furent validés par les rapports établis par deux commissions distinctes qui avaient été désignées, l'une par l'Académie des Sciences (composée de Flourens, Rayet, Bernard, et de Milne-Edwards en tant que rapporteur), l'autre par l'Académie de Médecine (composée de Bouillaud, Grisolle, Béclard, et de Gavarret en tant que rapporteur). Les membres de ces commissions ont effectivement assisté à une (ou plusieurs) expérience(s) sans doute à Alfort. La commission désignée par l'Académie des Sciences approuve, sans la moindre réserve, les conclusions de Chauveau et Marey, ayant même été jusqu'à contrôler, à l'autopsie, la position des ampoules exploratrices au niveau du cœur (Flourens, 1862). La commission désignée par l'Académie de Médecine fournit, quant à elle, un rapport d'une douzaine de pages (Bouillaud, 1863). Ce compte rendu très détaillé apporte même des précisions complémentaires par rapport aux notes initiales de Chauveau et Marey ; ainsi sont mentionnées les durées des différentes phases de la révolution cardiaque, les aspects comparés des courbes de pressions intra-ventriculaire et aortique ; les membres de la commission ont également comparé les tracés obtenus sur le même animal dans différentes conditions expérimentales (cheval debout et intact, cheval couché et intact, cheval avec section médullaire et respiration artificielle...). Le rapport est particulièrement élogieux : « MM. Chauveau et Marey ont rendu un grand service à la science [...] ils ont demandé à des procédés nouveaux la solution de tant de difficultés [...] ils ont laissé au cœur le soin de tracer lui-même en caractères indélébiles le tableau des diverses phases d'une révolution complète... ». Les conclusions de ce rapport sont sans équivoque : « [...] MM. Chauveau et Marey ont imaginé un appareil à indications continues, d'une grande simplicité, qui leur a permis de tracer un tableau fidèle des diverses phases d'une révolution cardiaque. Ils ont donné une démonstration rigoureuse de faits déjà généralement admis ; ils ont découvert des faits nouveaux et importants ; ils ont déterminé avec une extrême précision le rythme, l'ordre de succession, les caractères et les causes des mouvements du cœur. Leur travail projette de vives lumières sur les questions les plus délicates et les plus controversées de la physiologie du cœur. En conséquence, votre commission à l'honneur de vous proposer d'adresser des félicitations à MM. Chauveau et Marey... »

Les travaux de Chauveau et Marey furent ainsi couronnés par l'attribution du prix Montyon (d'un montant de 1 200 francs) décerné en 1862 par l'Académie des Sciences sur proposition d'une autre commission dont le rapporteur était Cl. Bernard ; ladite commission précise que : « MM Chauveau et Marey sont deux jeunes physiologistes distingués [... qui] par la netteté et la clarté de leur démonstration ont mis un terme à toute discussion ultérieure. ».

Ces techniques de cardiographie intracardiaque ne furent utilisées chez l'homme que beaucoup plus tard par Forssmann en 1929 et Cournand en 1944, ce dont ils furent récompensés par l'attribution du prix Nobel de médecine en 1956.

Chauveau compléta ces travaux par la mise au point d'un hémodynamographe qui est un appareil destiné à mesurer la vitesse du sang dans les vaisseaux.

### ***Physiologie du système nerveux***

Chauveau conduisit différents travaux relatifs à la physiologie du système nerveux. Il vérifia chez le cheval les lois des réflexes établies chez la grenouille par Pflüger. Il mesura également, avec une très grande précision pour l'époque, la vitesse de conduction de l'influx nerveux chez le cheval (plus rapide dans les nerfs de la vie de relation que dans les nerfs de la vie végétative), plus rapide chez les mammifères que chez les animaux à sang froid. Il étudia aussi de manière approfondie l'innervation motrice et sensitive de l'œsophage. Enfin il s'intéressa à la physiologie de la moelle épinière, mais ses résultats dans ce domaine furent l'objet de nombreuses critiques.

### ***Énergétique biologique***

À l'époque de Chauveau on s'interrogeait sur l'origine de l'énergie nécessaire à la vie animale. Depuis Lavoisier on savait que l'énergie animale résulte de transformations chimiques (oxydations) imposées aux principes alimentaires. Mais pour Lavoisier puis pour Cl. Bernard, qui avait découvert la présence de glucose dans le sang, le siège de ces combustions réside dans les poumons. Chauveau prouve dès 1850 que la disparition du glucose dans l'organisme ne se fait pas au niveau des poumons, mais en réalité au niveau des tissus périphériques, et plus particulièrement au niveau des muscles. Il montre ainsi que chez le cheval, en comparant la concentration du glucose dans les sangs artériel et veineux des muscles masticateurs, la consommation de glucose est multipliée par vingt pendant la mastication.

### ***Pathologie et microbiologie***

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, deux écoles s'affrontent pour expliquer l'origine et la propagation des maladies infectieuses : « les spontanéistes » regroupés derrière Pouchet et les « spécifistes » emmenés par Pasteur. Chauveau met au service de la microbiologie balbutiante la rigueur méthodologique de la méthode expérimentale et se range délibérément dans le camp des « spécifistes » pour qui les maladies infectieuses n'ont pas, comme il l'écrit lui-même dès 1866, « [...] d'autre cause que la contagion ; celle-ci procède toujours d'un agent spécial le virus [...] que la spontanéité vitale est impuissante à créer de toutes pièces ».

C'est ainsi qu'en 1863, Chauveau constitue au sein de la Société des Sciences Médicales une commission qui se penche sur les relations entre la vaccine et la variole. Des résultats présentés par cette « commission lyonnaise » devant l'Académie de Médecine, il ressort que vaccine et variole sont deux entités différentes, et qu'il est impossible de transformer la variole en vaccine (et inversement) par passage de l'homme à la vache. L'ensemble des résultats est repris dans la thèse de doctorat en médecine soutenue par Chauveau en 1877.

Chauveau s'est également intéressé au charbon bactérien (ou maladie charbonneuse ou « anthrax » pour les Anglo-saxons), maladie qui fait des ravages dans les troupeaux de certaines régions. Il fait notamment une remarquable étude de l'immunité anti-charbonneuse naturelle et héréditaire des moutons algériens. Il montre que la substance immunisante est contenue dans le sérum sanguin et se transmet de la mère au fœtus à travers le placenta. Toutefois, ces moutons résistants à l'infection naturelle sont sensibles à l'inoculation massive de sang charbonneux. Ces faits sont donc incompatibles avec la théorie de Pasteur qui attribue l'immunité à l'épuisement de l'organisme réceptif en éléments nutritifs indispensables à la croissance microbienne. Pour Chauveau, l'immunité est due au contraire à l'addition de substances ou de propriétés nouvelles (substances qu'on définira plus tard comme des anticorps). Finalement Pasteur se ralliera à cette conception en 1887.

Chauveau et son élève S. Arloing, en association avec le milieu médical lyonnais, firent faire des progrès remarquables dans la connaissance, le traitement et la prévention d'affections qui ravageaient les hôpitaux. Ainsi, ils attribuent à un streptocoque non spécifique la responsabilité de la fièvre puerpérale tant redoutée dans les services d'accouchements. La préconisation de mesures d'asepsie rigoureuses et l'utilisation d'antiseptiques utérins améliorèrent considérablement le pronostic de cette redoutable maladie.

Chauveau et surtout Arloing s'intéressent aussi à la tuberculose : ils démontrent l'identité de la tuberculose humaine et bovine, ainsi que la possibilité de contamination humaine par ingestion de lait ou de viande provenant de bovins tuberculeux (avec comme corollaire la mise en place d'une réglementation sanitaire stricte), alors que ces points étaient contestés par Koch. Les conséquences pratiques étaient considérables, car si on se fiait à l'opinion de Koch, la consommation de viande ou de lait provenant d'animaux tuberculeux était sans danger. Fort heureusement, au bout de quelques années Koch s'inclina devant les arguments expérimentaux produits par Arloing.

Les mêmes savants consacrèrent leurs efforts à l'étude de la gangrène gazeuse qui sévissait dans les services chirurgicaux de l'Hôtel-Dieu ; ils mirent ainsi en évidence le rôle du vibrion septique (isolé précédemment par Pasteur) et la nécessité d'une stérilisation des instruments chirurgicaux dans un bain d'huile à 120 °C.

On peut donc, comme l'écrivit F. Arloing (1920) dans sa leçon inaugurale du cours de médecine expérimentale et comparée donnée à la faculté de médecine de Lyon en mars 1920, considérer que Chauveau est le fondateur de « l'École expérimentale et bactériologique lyonnaise » dont les premiers adeptes furent S. Arloing, H. Toussaint, V. Galtier, J. Courmont et F. Arloing.

### ***Œuvre administrative***

Chauveau eut aussi une activité importante sur le plan administratif puisqu'il dirigea l'École vétérinaire de Lyon pendant une dizaine d'années ; il développa la construction de laboratoires qui accueillirent des médecins et des scientifiques de l'agglomération lyonnaise (Dastre, Morat, Lortet, Laroyenne, Bertolus, etc.). La maquette de son laboratoire de physiologie, tel qu'il existait en 1880, traduit bien ses qualités de bâtisseur.

Chauveau joua aussi vraisemblablement un rôle dans la création de la faculté de médecine de Lyon ; en effet Paul Bert était, comme Chauveau, physiologiste et natif de l'Yonne. Paul Bert, qui avait beaucoup de considération pour son compatriote, était aussi député et rapporteur de la loi qui, en 1874, créa la faculté de médecine de Lyon ; il prêta certainement une oreille attentive aux arguments que Chauveau développa

pour la création de cette faculté qui manquait cruellement à Lyon, et qui ne fut ouverte qu'en 1877.

En tant qu'inspecteur général des Écoles vétérinaires, Chauveau mit son génie créateur au service de la rénovation scientifique de l'enseignement vétérinaire :

- il institua l'obligation du baccalauréat pour accéder aux Écoles vétérinaires ;
- il favorisa l'installation de laboratoires de recherche dans les Écoles vétérinaires d'Alfort et de Toulouse ;
- il créa de nouvelles chaires d'enseignement ;
- il s'attacha à élever le niveau de recrutement des enseignants ;
- il entreprit des démarches pour la création du doctorat vétérinaire ; il faudra toutefois attendre 1923 pour que celui-ci voie le jour.

### L'homme

Lorsqu'on examine des photos de Chauveau, ce qui frappe en premier lieu, c'est sa prestance physique. Il était grand, avait une carrure imposante et se tenait très droit ; il avait une chevelure abondante portée assez longue et ses collègues évoquaient souvent sa crinière léonine. On ne pouvait pas non plus ignorer sa moustache qu'il portait à la gauloise et qui lui avait valu, lorsqu'il était étudiant, le surnom de « Vercingétorix ». Ce surnom était d'autant plus justifié que ses camarades avaient décelé chez lui un véritable caractère de chef.

Il ne se prétendait pas sportif, mais il avait néanmoins réalisé l'ascension du mont Blanc en 1866 – ce qui était un exploit à l'époque – dans le but d'étudier les effets de l'altitude sur le fonctionnement cardiaque. Il s'était muni du sphymographe portable de Marey et il enregistra son pouls et celui de son guide à différentes altitudes. L'examen des tracés obtenus montre qu'au sommet le pouls de Chauveau avait bien meilleure allure que celui de son guide ! Il évoque aussi lui-même l'importante capacité respiratoire dont il jouissait, lors d'essais pour la mise au point d'un appareil permettant de respirer en milieu contaminé.

Alors qu'il était venu à Lyon en 1848 sans grand enthousiasme, il s'attacha pourtant à cette ville où il fonda une famille. Il se fit beaucoup d'amis et de relations dans le milieu médical lyonnais et, de retour à Paris, il ne manquait pas de faire savoir qu'il avait passé à Lyon les quarante meilleures années de sa vie. La ville de Lyon lui rendit hommage en donnant son nom à la partie du quai de Saône où se trouvait installée l'École vétérinaire jusqu'en 1979.

Chauveau fut très fidèle en amitié. Alors que sa collaboration scientifique avec Marey ne dura que quelques années, les deux hommes conservèrent des relations amicales très étroites jusqu'à la mort de Marey en 1904. De même Chauveau fut très attaché à son élève et successeur, Saturnin Arloing, qu'il considérait comme son fils spirituel. Il avait aussi beaucoup d'affection pour Toussaint, un de ses élèves qui mourut jeune et aux obsèques duquel, envahi par un immense chagrin, il fut incapable de prononcer la moindre parole pour son éloge funèbre.

Notre savant fut un très grand travailleur puisqu'il exerça son activité professionnelle officielle jusqu'en 1911 ; une fois retraité, il continua à assister avec régularité aux séances des Académies de Médecine et des Sciences. Ce fut aussi un grand patriote puisque, pendant la guerre de 1870, alors âgé de 43 ans, il est engagé volontaire et est affecté à l'ambulance dirigée par son ami le chirurgien Ollier (ambulance des armées des Vosges et de la Loire), prodiguant ainsi ses soins aux blessés. Sa fibre patriotique transparaît à maintes reprises dans des discours prononcés



à différentes occasions. La Première Guerre mondiale fut pour lui une épreuve morale difficile, dont il ne vit malheureusement pas la fin puisqu'il mourut en janvier 1917.

Son activité scientifique, qui se poursuivit jusqu'à sa mort en 1917, lui valut d'appartenir à de multiples sociétés savantes et d'être fait Grand Officier de la Légion d'Honneur.

### Conclusion

Cette biographie d'A. Chauveau nous montre que, s'il n'était pas Lyonnais par sa naissance, il l'était par le cœur. Par son intelligence, par son ingéniosité, il a permis aux sciences médicales et vétérinaires d'accomplir des progrès considérables dont nous bénéficions tous sans vraiment y prêter attention.

Alors que contrairement à d'autres, ce savant avait été reconnu et honoré de son vivant, il est progressivement tombé dans l'oubli. Il méritait donc bien qu'on le remette à l'honneur car il fait partie de ces savants du XIX<sup>e</sup> siècle qui, par l'étendue de leur culture et leur puissance de travail, ont permis à la Science de faire d'immenses progrès.

---

### Bibliographie

- Bost J. (1974), « À propos du registre du laboratoire de Chauveau (mars-novembre 1861). L'histoire des premiers enregistrements cardiographiques », *Hist. Sci. Méd.*, 4, 32 p.
- Bost J., Branco C. (1969), « Chauveau docteur en médecine », *Bull. Soc. Sci Vét.* (4), p. 319-322.
- Bouillaud J., Grisolle A., Béclart J., Gavarret J. (1863), « Rapport sur les appareils et expériences cardiographiques de MM. Chauveau et Marey », *Bull. Acad. Méd.*, 28, p. 602-614.
- Chauveau A. (1857), *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques*, Paris : J. B. Baillière ; 828 p.
- Chauveau A., Faivre J. (1856), « Nouvelles recherches expérimentales sur les mouvements et les bruits normaux du cœur, envisagés au point de vue de la physiologie médicale », *Gaz. Méd. Paris*, 9, p. 365-367 ; 406-411 ; 457-459 ; 569-573.
- Chauveau A. et Marey J. E. (1861), « Détermination graphique des rapports du choc du cœur avec les mouvements des oreillettes et des ventricules : expériences faites à l'aide d'un appareil enregistreur (sphygmographe) », *C. R. Acad. Sci.* 53, p. 622-625.
- Chauveau A. et Marey J. E. (1863), « Appareils et expériences cardiographiques. Démonstration nouvelle des mouvements du cœur par l'emploi des instruments enregistreurs à indications continues », *Mém. Acad. Imp. Méd.*, 26, p. 268-319.
- Flourens P., Rayer P., Bernard C., Milne-Edwards A. (1862), « Rapport sur deux mémoires de MM. Chauveau et Marey relatifs à l'étude des mouvements du cœur à l'aide d'un appareil enregistreur », *C. R. Acad. Sci.*, 54, p. 899-904.
- Foltz E. (1856), « Expériences sur la physiologie du cœur, faites à l'École Impériale Vétérinaire de Lyon par MM. A. Chauveau et J. Faivre », *Gazette Méd. de Lyon*, 8, p. 4-9.
- Pitois C. (1998), *Chauveau : sa vie, son œuvre anatomique et physiologique*. Thèse de Doctorat Vétérinaire, Lyon, 227 p.

9 septembre 2014

Communication de notre confrère Louis DAVID

## JUSTIN GODART, LYONNAIS AVANT TOUT

Justin Godart est né le 26 novembre 1871 au domicile des ses parents, 97 avenue de Saxe, Lyon 6<sup>e</sup>. Son père est Pierre Godart (1838-1873), employé de banque, et sa mère Marie Dulac (1838-1899). Son père meurt un an après sa naissance et sa mère va devoir l'élever seule, tenant un petit commerce de textiles et de dentelles. D'abord élève du petit séminaire, Justin est aussi précoce que brillant, ce qui n'empêche pas un minimum de polisses, et des devoirs bien faits dans la boutique maternelle. Il passe ensuite par le lycée Ampère. Justin racontera sa jeunesse dans ses *Souvenirs d'un gone des Brotteaux*, dont je retiendrai un extrait :

« Quand il pleuvait, et les jours après, la place [Saint-Pothin] était pleine de grands gaillots... on la pitrognait... quand la pâte était entre la pâte à matefaim et celle à bugne, vous voyez, ni trop claire, ni trop dure, le mitan quoi ! On en prenait un bon cognon dans la main droite, avec le pouce de la main gauche on faisait un creux dedans, on égalisait bien les bords, et vlan, à la volée, on lançait ça que nous appelions une bombe... O cette belle occupation, fessée moins cinq arrivait vite ! ».

Justin entre à la faculté de droit en 1891. Il y participe à la création d'un bulletin – *Lyon universitaire* – destiné à rapprocher professeurs et étudiants, monde ouvrier et monde étudiant, tout en soutenant diverses associations. Il effectue son service militaire en 1892-1893 au 9<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de Besançon, puis reprend ses études.

### La vie publique

#### ***Le temps des études juridiques, le début de l'engagement social***

Au cours de ses études, il participe activement à la création du *Cercle populaire de Vaise* qui accueille deux fois par semaines les enfants et leurs familles des quartiers populaires ; on met à disposition des jeux, des revues, des livres, on organise des causeries et des concours, l'été des sorties champêtres, à Noël une grande fête, et on y accueille aussi Guignol.

Sa licence acquise, il prépare et soutient une thèse de doctorat sur *L'ouvrier en soie* en 1899 : il la dédie à sa mère qui vient de mourir.

Inscrit au barreau, le 13 novembre 1899, il échoit à Godart l'honneur de prononcer le discours d'usage à l'ouverture de la conférence des avocats près la cour d'appel : il a pour titre *Du rôle social de l'avocat* et sera publié dans la *Gazette judiciaire et commerciale*. La même année, il publie également *Une œuvre d'assistance judiciaire au XVII<sup>e</sup> siècle*.

Toujours en 1899, Paul Pic, professeur à la faculté et patron de thèse de Justin, lance avec Godart une revue mensuelle intitulée « *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale* », qui s'adresse à tous ceux qui doivent se tenir au courant de l'évolution des lois ouvrières. Au 1<sup>er</sup> janvier 1901, Pic et Godart lancent encore, à Lyon, un *Office social de renseignements et d'études*, que Godart avait présenté dans le détail de son organisation et de ses objectifs dans la revue *Questions pratiques...*, et dont il deviendra le directeur dès 1902.

Dans le même temps, Justin Godart est chargé de conférences à la faculté de droit, et il enseigne aussi l'économie politique à La Martinière.

### ***L'entrée en politique, le parlementaire***

Lors des élections municipales de 1904, Godart est élu en même temps qu'Édouard Herriot : le maire, **Victor Augagneur**, les choisit tous deux comme adjoints, Godart étant chargé des questions économiques et sociales. En novembre 1905, Augagneur choisit Herriot pour lui succéder pendant son absence comme gouverneur de Madagascar, pensant récupérer aisément son poste à son retour (bien mauvaise prévision...). Godart se présente alors aux élections nationales, et il est élu député le 20 mai 1906 : il le restera 20 années, avant de se présenter à l'élection du Sénat et d'être élu le 16 mai 1926 pour une durée de 14 ans jusqu'en 1940.

Au palais Bourbon, il est vice-président, élu en 1914, 1915 et 1924 ; il appartient sans discontinuer à la commission du Travail dont il sera vice-président en 1912 et président en 1925. Au Sénat, il appartient successivement à de multiples commissions parmi lesquelles l'hygiène, l'assistance, assurance et prévoyance sociales, le travail, etc. Son activité de parlementaire fut exemplaire : la liste de ses interventions et des textes dont il fut, au moins en partie, rédacteur est tellement longue qu'il est impossible de la donner même partiellement. Les lois auxquelles son nom est attaché sont toutes à son honneur.

Il est sous-secrétaire d'État du service de Santé militaire au ministère de la Guerre du 1<sup>er</sup> juillet 1915 au 1<sup>er</sup> février 1918, au sein des gouvernements successifs. Il est ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales du 14 juin 1924 au 17 avril 1925 dans le gouvernement Herriot, puis ministre de la Santé publique du 3 juin au 18 décembre 1932 dans un autre gouvernement Herriot.

### ***La Ligue contre le cancer***

Pendant la guerre, confronté au drame des soldats atteints de cancer, Godart décide leur rassemblement dans des centres spécialisés de l'arrière, dirigés à Paris par Hartmann, à Lyon par Bérard, à Montpellier par Forgue. Puis, avant même la fin de la guerre, le 14 mars 1918, il lance la création d'une *Ligue franco-anglo-américaine* contre le cancer, pour laquelle il envisage un destin, sinon universel, du moins très largement international. Mais les États-Unis sont très réticents devant une institution aussi hétérogène et bien difficile à gérer : ils souhaitent une division en ligues nationales autonomes. C'est pourquoi Godart crée une *Ligue nationale contre le cancer*, bien française, fondée le 6 avril 1918 sous le régime de la loi 1901 ; elle sera déclarée d'utilité publique en 1920 et Godart restera son président de 1918 à 1956 : la ligue existe toujours.

Après la guerre, lorsqu'il est ministre de l'Hygiène, il profite de sa fonction pour patronner les centres anticancéreux de Paris, Lyon et Bordeaux. Lors de son second ministère en 1932, il lance l'idée d'un congrès international, puis, le 4 mai 1935, c'est la naissance, à Paris, de l'*Union internationale contre le cancer (UICC)* groupant 43 pays et 67 organismes : il en est élu président par acclamations.

### ***La fondation maréchal Foch, l'hôpital de Suresnes***

Au cours de la guerre 14-18, Godart collabore avec ses homologues des services de santé alliés, et tout particulièrement avec **Bernard Flursheim** du service américain qui sera chargé, en 1919, de distribuer en Europe les surplus de son service, et par la suite de réorganiser la Croix Rouge américaine.

En 1926, Flurschein vient retrouver Godart dans le but d'édifier un hôpital pour classes moyennes à l'exemple de ce qui existait à Boston, et dont ils avaient jadis parlé. Godart écrit : « nous étions seulement deux, sans comité, sans terrain, sans titre... ». 1929 c'est le décès du maréchal Foch et Flurschein sollicite sa veuve pour donner son nom à une fondation : elle accepte ; un comité est créé avec de très hautes personnalités, et en décembre la fondation franco-américaine du Mont Valérien, dite du maréchal Foch, est reconnue d'utilité publique. En 1931, une immense propriété est achetée à Suresnes et les travaux commencent ; mais l'argent finit par manquer et il faut souscrire un emprunt auprès de la Caisse des dépôts. L'inauguration de l'hôpital a lieu le 25 octobre 1936 par MM. Lebrun, Blum et Bullit.

Ce sera bientôt la seconde guerre mondiale et l'hôpital est réquisitionné par le service de santé français, puis allemand, ce qui a pour effet paradoxal de renflouer les finances donc de libérer l'hôpital de sa dette. Mais à la Libération il reste des « occupants » dans les lieux : l'Assistance publique, la Santé militaire et même une clinique privée ; le parti communiste lance une violente campagne contre un hôpital privé, entame une longue procédure pour faire supprimer la fondation : il n'aura pas gain de cause. La princesse de Polignac va léguer une somme très importante qui permet la restauration et la modernisation de l'hôpital, qui va alors être mis à la disposition de la SNCF pour ses cheminots ; mais la gestion est calamiteuse, sans aucun entretien, et il faudra une nouvelle action judiciaire pour le récupérer.

L'hôpital Foch renaît grâce à un accord avec le conseil général des Hauts-de-Seine et, aujourd'hui, il est toujours privé, sans but lucratif, soutenu par la fondation. En plus de tous les services d'un grand hôpital, il abrite une école de sages-femmes et une école d'infirmières.

### ***L'engagement national, l'engagement international***

À côté des causes plus ou moins grandes que nous venons d'évoquer, Godart a créé, soutenu, voire présidé, de nombreuses associations françaises parmi lesquelles nous retenons :

- Assistance aux blessés nerveux de guerre, créée en 1918,
- Ligue d'hygiène mentale,
- Association pour le progrès social,
- Ligue pour la protection des mères abandonnées, fondée par M<sup>me</sup> Besnard de Quelen
- Entraide des femmes françaises,
- Œuvres sociales de l'Armée du Salut, qu'il présidera aussi,
- Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte, dont il restera président jusqu'à sa mort,
- Œuvres de secours aux enfants (OSE), une de celles auxquelles il tenait le plus ; créée en 1912 à Saint-Petersbourg, établie à Berlin en 1923, puis en 1933 à Paris, il la présida alors. Elle a sauvé plus de 5 000 enfants durant la guerre et encore 2 000 en 1945 dont 427 rescapés de Buchenwald. Cette OSE existe toujours et se développe au plan international.

Dès 1913, Godart fait partie d'une commission d'enquête parlementaire dans les Balkans, sitôt la fin des guerres balkaniques, au moment de la création de l'Albanie. Après la guerre, certains pays prônent le partage de l'Albanie et, en 1921, une nouvelle mission est envoyée sous la direction de Godart, puis une autre en 1922 : il gardera toujours des liens très étroits avec les Albanais. Il publiera une livre *Albanie en 1921*.

Sitôt libéré de son secrétariat d'État, en 1918, il avait été invité par la Croix Rouge américaine (par son ami Flurscheim) pour une grande tournée de visites et de conférences à travers le pays.

Après la guerre, il représente la France au *Bureau International du Travail (BIT)*, qui est le secrétariat de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dont le siège est à Genève. Il sera président de la conférence internationale de Genève en 1934, de celle de San Francisco en 1948.

En 1936-1937, il est envoyé en mission en Inde et Indochine pour étudier les conditions de travail, d'hygiène ; dix ans plus tard, il sera le président-fondateur de l'association France-Vietnam.

### ***Le résistant, le maire de Lyon, l'abandon de la politique***

Le 10 juillet 1940, Godart fait partie des 80 parlementaires qui refusent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain : huit d'entre eux rédigent un manifeste transmis à Londres, lu à la BBC. La Gestapo l'accuse d'être « juif, franc-maçon et à la tête de nombreuses organisations sionistes ». Dès lors, il se retire dans sa propriété de Pommiers (*Les Ignognes*), en Beaujolais, mais se lance dans une réelle activité de résistant : il suit J. Odin dans son réseau de résistants, qui rassemblera bientôt une soixantaine de « quatre-vingts ». Il est le rédacteur du *Patriote beaujolais*, journal clandestin local, et le dirigeant du *Front national de libération de la France* pour la zone sud. Il utilise son œuvre de secours aux enfants (OSE) pour accueillir et sauver des enfants juifs, mais il cache aussi d'autres personnalités comme le journaliste Pierre Paraf ou Louis Asscher. **Joseph Fischer** dirige le fond national juif qui finance le sauvetage de juifs et auquel le *Joint (Joint distribution committee)*, organisation américaine verse de larges subventions ; mais, en 1942, lorsque les Allemands envahissent la zone sud, l'argent sera retiré de la banque et enterré dans le jardin de Godart.

En pleine clandestinité, **Isaac Schneersohn** crée, en avril 1943 à Grenoble, le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) : c'est pour recueillir le maximum de documents de toute sorte avant qu'ils ne disparaissent. À maintes reprises, le créateur vient rendre visite à Godart pour chercher des mots d'ordre, des promesses, et penser au futur : ce sera le *Mémorial du martyr juif inconnu* et désormais le *Mémorial de la Shoah*.

En juillet 1944, **Godart, Yves Farge et Alban Vistel** enregistrent sur disque un discours destiné à être diffusé lors de la Libération. Il est dit en particulier : « *Citoyens, pour panser nos blessure et pour relever nos ruines dans l'ordre, mettons-nous au travail, à la française, à la lyonnaise* ». Le **3 septembre**, Yves Farge, commissaire de la République, prend possession de la préfecture puis, accompagné de Godart, se rend à la mairie ; le 4, par arrêté, il rétablit officiellement en sa forme républicaine l'administration de la ville avec un conseil municipal de 57 personnes ; le 6, un arrêté complémentaire ajoute 5 personnes et confirme Justin Godart comme maire provisoire : celui-ci convoquera pour le 10 la première séance du conseil.

Le 5 septembre on reçoit le général de Lattre de Tassigny, avec un discours sobre et un repas non moins sobre.

Le 14 septembre c'est la visite du général De Gaulle : défilé des troupes devant la préfecture, réception à l'hôtel de ville, discours au balcon devant la foule ; au général qui vient de décerner à Lyon le titre de capitale de la Résistance française, Godart répond par une allocution qui commence ainsi :

« *Mon général,*

*La grande et laborieuse cité de Lyon qui a été si cruellement mutilée, gardera toujours la fierté de vous avoir acclamé aujourd'hui à ce balcon de sa maison commune d'où, en 1848 et en 1870 a été proclamée la République. Elle a la sensation émouvante qu'avec vous la République y réapparaît auréolée de la gloire de la Résistance, avec une âme trempée aux dures épreuves et qui, demain, comme hier, restera farouchement résolue à lutter contre toutes les tyrannies ».*

Godart recevra encore les ambassadeurs des États-Unis, de Grande Bretagne, d'URSS.

L'année suivante, le 19 mai 1945 à l'aéroport de Bron, il accueille **Édouard Herriot** de retour d'Allemagne et, le lendemain, lui restitue son écharpe de maire.

Nommé à l'Assemblée consultative provisoire, il siège à la commission du Travail et à celle de la Réforme de l'État ; il rédige une proposition de résolution sur les sociétés coopératives ouvrières de production, et une autre sur les sociétés d'achats en commun de commerçants détaillants. C'est sa dernière mission.

En octobre 1945, il démissionne du parti radical en raison « d'une orientation qui l'éloigne d'une démocratie hardiment agissante et réformatrice », puis se retire définitivement de la politique. En 1947, il sera l'un des fondateurs du Comité national des radicaux et résistants de gauche.

### ***Du centre de documentation au mémorial, de France-Palestine à France-Israël***

En 1943, Isaac Schneersohn avait donc créé à Grenoble le *Centre de documentation juive contemporaine* (CDJC). Dès le début de la Libération, Isaac et son équipe récupèrent de nombreuses archives à Paris, y compris celles de la Gestapo, ceci grâce à quelques lettres de recommandation de Godart et suite à pas mal d'aventures. Le Centre sera très actif au cours des procès contre les dirigeants nazis, grâce aux 600 000 documents récupérés.

En 1925, Godart avait créé une association France-Palestine, avait effectué un voyage sur place en 1929, et créé la chambre de commerce franco-palestinienne qu'il présida. La Palestine aura un pavillon à l'exposition coloniale et aussi à l'exposition universelle. L'association deviendra France-Israël après la création de l'état d'Israël.

En 1950, Isaac S. souhaite créer un mémorial aux victimes juives et un tombeau du martyr inconnu. En juin-juillet 1951, Godart effectue son troisième voyage en Palestine devenue Israël, durant lequel il rencontre le chef du gouvernement, Ben Gourion. Celui-ci donnera son accord au projet de mémorial et on créera *Yad Vashem* pour mener l'opération en liaison avec le CDJC. La première pierre est posée en mai 1953 à Paris, l'inauguration aura lieu le 30 octobre 1956. Au delà du CDJC et du mémorial du martyr juif inconnu, l'ensemble se développera pour devenir en 2005 le mémorial de la Shoah.

Sur le grand mur qui domine l'entrée du mémorial, sont gravées une pensée du poète juif Zalman Shneour et une pensée de Justin Godart qui est la suivante : « *Devant le martyr juif incline ton respect, ta piété pour tous les martyrs, chemine en pensée avec eux le long de leur vie douloureuse elle te conduira au plus haut sommet de justice et de vérité* » (d'après Bilange). C'est à titre posthume que Louise et Justin Godart sont admis au sein des Justes parmi les nations.

## **La vie en Lyonnais-Beaujolais**

### ***La vie de famille, les honneurs***

Justin Godart se marie devant le maire de Lyon, Victor Augagneur, le 11 mai 1903, avec Françoise Cohendy, demeurant chez ses parents à Sainte-Foy-lès-Lyon, née à

Lyon 2<sup>e</sup> le 12 décembre 1884, fille d'Émile Cohendy, professeur à la faculté de droit, et d'Anna Sarrazin. Ils auront deux filles : l'une mariée à Robert Villard, l'autre à Lucien Bilange. Mais sa femme meurt en 1910, à l'âge de 26 ans.

Dix ans plus tard, il se remarie le 28 avril 1920 à Paris 7<sup>e</sup> avec Louise Françoise Canet, qui décédera en 1951. Justin Godart décédera le 13 décembre 1956 à Paris.

Godart est Croix de guerre 1914-1918, chevalier de l'Empire britannique, titulaire de l'*Army Distinguished Service Medal*, commandeur de la Légion d'honneur (1956), grand-croix magistral de l'Ordre souverain de Malte. C'est des mains d'Edmond Locard qu'il reçoit cette Légion d'honneur dans la salle du théâtre Mourguet : son « attaché, très détaché » de la guerre évoque sa vie, tandis que Jean Lacassagne, président des amis de Gadagne, évoque son rôle au musée.

Une rue et la montée qui la suit portent son nom à Lyon-Croix-Rousse, une autre à Villefranche, deux en Albanie, une avenue à Suresnes, une place à Paris...

### ***Historien lyonnais, écrivain engagé***

En dehors de quelques rares ouvrages généraux, tels que *L'Albanie en 1921* ou *Pour le travail et pour la paix* (1939), nombreux sont ceux consacrés à l'histoire lyonnaise et beaujolaise, à commencer par sa thèse sur *L'ouvrier en soie* (1899, 542 p.). En plus de ceux que nous avons déjà évoqués, citons : *Le compagnonage à Lyon* (1903), *Travailleurs et métiers lyonnais* (1909), *La révolution de 1830 à Lyon* (1930), *Les Voraces à Lyon en 1848* (1948), *Le Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848*, *Le Beaujolais et ses vins*, *Anthologie du jeu de boules*, etc. Ses œuvres se trouveront répertoriées dans la notice « Godart » du futur dictionnaire des académiciens.

### ***Lyonnais et multi-académicien***

L'académie de Villefranche, l'une des plus anciennes de France, fut supprimée en 1793 ; elle reprit ses activités en 1899 sous forme de société, puis les interrompt durant la guerre, les reprend en 1927 et accueille Justin Godart parmi ses membres. Il en sera le président en 1936, prononcera plusieurs conférences. Elle redevient académie en 1955.

En 1920, Godart souhaite faire renaître l'« académie du Gourguillon » de *Nizier du Puitspelu*, dont il ne subsiste qu'un seul membre, Joanny Bachut (Jean Odile Gros). Un journaliste et poète, Camille Roy, prétend avoir fait partie de l'ancienne académie et s'oppose à sa résurrection. Aussi Godart fonde-t-il le 20 novembre une nouvelle académie, celle des Pierres Plantées, pour éviter toute contestation : c'est chose faite avec comme membres Godart, Gros, Sallès, Sambardier et Leroudier. Les statuts, écrits par Godart, sont publiés dans *l'Almanach des amis de Guignol*, 1922, p. 47 : « *L'académie des Pierres Plantées se proclame la fille respectueuse, quoique non reconnue, de défunte l'académie du Gourguillon* ». Elle aura longue vie et subsiste encore sous le double patronyme « Gourguillon et Pierres Plantées ». Catherin Bugnard, alias Godart, secrétaire perpétuel et rééligible de cette académie, suit avec un maximum de fidélité les séances qui sont d'ailleurs fixées en fonction de ses brefs séjours lyonnais. Le 27 novembre 1956, il envoie au chancelier une lettre pour excuser son absence à la séance du 29 chez dame Paulette : il va mourir le 12 décembre.

Le 17 février 1945, Godart envoie une lettre de candidature au fauteuil de Louis Pradel économiste. Il sera élu le 4 juin membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon au fauteuil 7 de la section 3 de la classe des Lettres, à la suite du rapport de présentation de Mathieu Varille. Il semble ne pas avoir prononcé



médaille J. Godart



juste parmi les nations  
sous-secrétaire d'État du  
service de santé militaire



marionnette



salon Justin Godart, hôtel de ville Lyon



de discours de réception, ni beaucoup fréquenté les séances (peut-être trop solennelles, en tout cas trop contraignantes avec leur calendrier).

On a tendance à oublier que Godart, bien que non médecin, fut également élu membre de l'Académie de Médecine en 1938.

### ***Lyonnais et Guignol***

C'est en 1913 qu'un groupe de gones avait constitué la Société des amis de Guignol sous la dynamique impulsion du jeune Justin Godart. Après la guerre 14-18, les relations entre la jeune Société et l'Académie naissante deviennent très étroites : les membres fondateurs de l'académie sont tous des amis de Guignol. Le premier volume des *Almanach des Amis de Guignol*, 1922, publie à la fois les statuts des Amis et ceux de l'Académie.

Le comité d'administration de la société est présidé par *Catherin Bugnard*, et la majorité des membres du comité sont, ou seront, aussi des académiciens. Dans toute la mesure du possible, compte tenu de ses fonctions nationales, Godart vient présider le mâchon annuel des Amis. En 1932, il envoie même une lettre en manière de préface pour l'almanach alors qu'il est ministre de la Santé (publiée en 1933) dont voici quelques extraits :

*« J'aurais ben un beau cuchon de gognandises à vous dégoïser, mais, en ce moment, rapport à ma place tout ça que je dis devient une affaire de cabinet — eh là ! l'imprimeur ! surtout n'y mettez pas au pluriel —... Me v'la chargé de conserver votre santé. C'est plus vite fait d'y dire que d'y faire. Je vois bien que vous attendez de moi une consulte que vous coûte rien...*

*D'abord, tachez moyen de faire en sorte de pas prendre froid. Pour ça les gones, y a pas à choisir : il suffit de pas prendre chaud. Puis tenez-vous toujours de bonne humeur... Au fur et à mesure que l'âge vient, tenez tati... Le tout est de ne pas devenir caquenano et de ne pas se croiser les bras en se disant qu'on en a assez fait. Ça, les gones, c'est le commencement de la fin... Pour le régime, contentez-vous, à votre ordinaire, du menu du mâchon... Mais rien ne peut remplacer le beaujolais. Si, maintenant, vous ne vous portez pas bien, c'est que vous y mettez de la mauvaise volonté. Et vous ne pourrez pas dire que c'est la faute au Gouvernement ! »*

### ***Collectionneur, Gadagne et autres musées***

Godart a dit « on devient cuisinier, pardon politicien, mais on naît collectionneur » et il est collectionneur pour tout ce qui concerne l'histoire de sa ville. À Paris, il fréquente assidûment les bouquinistes, mais, au hasard de ses voyages, il ne laisse pas passer une occasion d'enrichir sa collection, par exemple sur les traces du major Martin ou de Poivre en Inde. Il veille sur l'implantation et le devenir du musée historique de Lyon, à Gadagne. Lorsqu'on envisage la création du musée de la marionnette, le 13 juin 1947, il donne la vingtaine de pièces qu'il avait acquises, accompagnées d'une importante documentation (dont 65 livres). C'est ensuite, en 1953 et au-delà, qu'il va donner des milliers d'objets ou de documents parmi lesquels on peut citer : 387 médailles, 179 affiches, 109 portraits, 36 peintures ou dessins originaux de vues de Lyon, des tissés, des gravures, des manuscrits, des autographes, etc.

Dans le même temps, il aura accompagné Charles Méricieux pour la création du musée Claude Bernard en Beaujolais ; il avait aussi voulu la création du musée du Val-de-Grâce, musée de santé militaire qui rassemble les documents se rapportant à la santé durant la guerre 14-18, et en particulier aux progrès réalisés durant cette période.

### ***La plaisante sagesse lyonnaise***

Peu après la renaissance de l'académie dite « des Pierres Plantées », *Catherin Bugnard* et *Glaudius Mathevet* souhaitent publier un petit recueil de maximes et autres dictons lyonnais ; il va être mis au point grâce à la dynamique impulsion de *Bugnard* qui sollicite Justin Godart pour écrire la préface : en lisant celle-ci, *Catherin* ne peut moins faire que de répondre à son illustre confrère par une seconde préface. Les dialogues en sont savoureux. On s'adresse à l'imprimerie des deux collines, donc à Marius Audin, qui sera recruté dès 1922 au titre de *Toussaint d'Esqueville*.

Ce qui n'était qu'un divertissement deviendra un très grand succès de librairie lyonnaise, qui dure encore.

\* \* \*

13 novembre, dans le cadre de la journée sur la guerre 14-18

## **Justin GODART, la guerre 14-18 et le Service de Santé**

### ***L'origine du sous-secrétariat d'État***

En 1914, existe un service de santé militaire correspondant à la 7<sup>e</sup> direction du ministère de la Guerre ; depuis 1912, son directeur est le médecin-général Troussaint. Pour celui-ci, comme pour l'état-major, la conception et le fonctionnement du service de santé doivent être strictement militaires : les médecins militaires, même sans compétence chirurgicale, opèrent les blessés, alors que les chirurgiens civils mobilisés, mais de grade inférieur, ne font que les pansements.

La conception chirurgicale du service de santé – pour ne pas dire le dogme – repose sur une erreur ancienne : les blessures de guerre par balle, sabre ou baïonnette, sont aseptiques donc plus ou moins bénignes. Après un pansement sommaire, on peut donc évacuer les blessés vers l'arrière dans des wagons pour le moins inconfortables, non aménagés : le fait est qu'après un voyage souvent très long, ils arrivaient dans un état grave (tétanos, gangrène...), car les éclats d'obus entraînaient de la terre, des débris de vêtements plus ou moins sales, etc.

Devant cet état de fait, la chambre des députés crée, le 7 janvier 1915, une *Commission supérieure consultative* (CSC) rassemblant des parlementaires, des médecins, des scientifiques, pour contrôler le service de santé : elle doit se réunir tous les quinze jours et tenir des procès-verbaux. Quelques mois plus tard, le 2 juillet, les parlementaires obtiennent la création d'un sous-secrétariat d'État auprès du ministère de la Guerre pour remplacer la 7<sup>e</sup> direction, et c'est à Justin Godart qu'est confié ce poste. Il le gardera 35 mois à travers les divers gouvernements successifs.

### ***La nouvelle organisation***

On pouvait craindre une réaction hostile des militaires : il n'en fut rien, sauf quelques rares cas isolés comme celui de Troussaint qui avait perdu son poste, et qui écrira en 1919 que le règne de Godart est celui de l'anarchie, du désordre, de l'incohérence, du favoritisme.

Godart s'entoure d'un cabinet civil comptant quelques Lyonnais, au premier rang desquels se trouve Edmond Locard. Mais il ne témoigne aucune hostilité de principe aux médecins militaires : il laisse en place le médecin-général Chavasse qui supervise le service de santé des fronts nord et est auprès du grand quartier général (GQG). Il confie au médecin-général Simonin la division du service de santé de l'intérieur, et au médecin-général Sabatier la division des approvisionnements.

Le médecin-général Mignon témoignera que Godart venait au front chaque fin de semaine : il interrogeait tous les chefs de service rencontrés pour connaître leur fonction et leurs besoins, il allait même jusqu'aux tranchées parlant aux plus humbles, et il revenait lors des grandes batailles, passant la nuit dans une ambulance ou un hôpital.

Il crée, à l'hôpital de Bouleuse (Marne), un centre de formation pour les personnels de santé, sorte de « faculté de médecine du front » où on instruisait les personnels confrontés à des pathologies ou à des techniques nouvelles (intoxication par les gaz, radiolocalisation des projectiles dans le corps...). Parmi les enseignants on remarque Jean Leriche, Paul Santy... Le nom officiel est *École de médecine et de chirurgie de guerre* ; en fait, l'hôpital est situé entre Aubilly et Sainte-Euphraise, mais c'est à la gare de Bouleuse qu'arrivent et repartent les convois de blessés.

Il réforme et modernise totalement l'organisation de tous les échelons du service, fait modifier le statut des personnels médecins, pharmaciens et infirmiers, crée le corps des dentistes, etc.

Il organise aussi l'ensemble de la chaîne de traitement des blessés en trois échelons :

– Le premier échelon est celui de l'**Ambulance**, située à une dizaine de kilomètres du front : ce n'est pas un véhicule, mais une formation comprenant au minimum une automobile chirurgicale (*auto-chir.*) avec deux ou quatre tables d'opération, une voiture radiologique, un camion-étuve, un groupe électrogène, une salle de pansement et des salles avec lits soit sous des tentes, soit sous des baraquements mobiles. Les blessés arrivent à pied, sur brancards, puis sont transférés en véhicules qui deviendront les ambulances que nous connaissons.

– Le deuxième échelon est celui des **HOE** (Hôpital d'Origine d'Étape ou d'Évacuation). Ce sont des structures fixes, plus loin du front, soit dans des bâtiments déjà existants (écoles...), soit dans des baraquements ou des tentes conçus pour cela et installés par le Génie.

– Le troisième échelon est celui de l'arrière avec tous les hôpitaux existants ou créés, et où les blessés sont acheminés par train. Dès mars 1916, Godart prescrit d'envoyer chez eux en permission tous les malades guéris qui attendaient les commissions de réforme : les hôpitaux dits de convalescence sont supprimés pour redevenir de vrais hôpitaux.

En avril-mai 1917, l'offensive dite du Chemin des Dames fut un désastre sanitaire. Le HOE de Prouilly (au nord-ouest de Reims) avait été installé pour couvrir, non pas un, mais trois corps d'armée, et il n'était pas terminé lorsqu'on lança l'offensive le 16 avril. Cette bataille va se solder par 99 000 blessés (on lit 100 000 dans les livres). Il y avait souvent assez de lits, mais pas assez de chirurgiens. Godart, présent sur place le 17, téléphone au GQG pour avoir deux trains équipés pour évacuer 400 blessés couchés : ils arriveront le 18 au soir pour 75 blessés couchés et les autres assis ; un des trains mit 10 heures 30 pour parcourir 10 kilomètres, car les commissaires régulateurs décidaient souverainement du trafic, du choix des médecins accompagnants, de la destination : les blessés légers se retrouvèrent à Orléans et Provins, les blessés couchés

à Cahors et Bordeaux ; aucun train ne fut dirigé sur Paris les 16,17 et 18. On accusa le service de santé et Godart dut venir le défendre devant le CSC, le Sénat et la Chambre. Il démontra que la faute incombait au GQG, que Nivelles avait limogé le médecin-général Chavasse pour le remplacer par un militaire, donc que le service de santé était tenu dans l'ignorance des opérations, des effectifs engagés, de nombre d'hôpitaux et de leur implantation, etc. Par décret du 11 mai 1917, le Service de santé, sans devenir nommément une arme ou un service, en obtient toutes les prérogatives : il possède « *vis-à-vis du commandement une situation identique à celle de ces armes et services* », « *fait partie des états-majors* » et « *contribue à l'élaboration des ordres et en assure directement la transmission* ». Cette émancipation du Service de santé est l'acte politique le plus important de Justin Godart.

On avait donc dû replier l'HOE de Prouilly sur celui de Bouleuse. On retiendra que cet autre HOE était installé dans une vallée, au sud-ouest de Reims, dominé par la colline dite « cote 212 », prise et reprise lors de l'offensive allemande de juin 1918, et qui dut à son tour être alors évacué. Godart visita aussi les hôpitaux des théâtres d'opérations lointains, tels ceux d'Albanie, de Grèce, etc.

Godart, homme de terrain et aussi homme de dossier avec la rigueur d'un juriste, est aussi homme de décision : il a donné au Service de Santé son organisation définitive, et son successeur, Mourier, sera son continuateur.

#### Référence

Segal A. *et alii*, « L'Hôpital d'Origine d'Étape (HOE) de Bouleuse/Aubilly/Ste-Euphrasie dans la tourmente du début de la deuxième bataille de la Marne (fin mai-début juin 1918). – Quelques souvenirs sur René Leriche », *Hist. Sc. Médicales*, **38**, 2004, p. 333-350, ill.

# L'ABBÉ RAYNAL ET L'ACADÉMIE DE LYON

Colloque 10 octobre 2013  
sous la direction de Paul Feuga

## Sommaire

### *Avant-propos*

- Introduction, par G. Bancarel.
- Les éditions lyonnaises de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, par D. Varry.
- La contribution des Jussieu, botanistes, à l'œuvre de l'abbé Raynal, par J-M Gohier.
- Les relations lyonnaises de l'abbé Raynal, par P. Feuga.
- Le buste de l'abbé Raynal à l'Académie de Lyon, par G. Bruyère
- Les prix Raynal de l'Académie de Lyon, par S. Ben Messaoud et D. Reynaud
- L'idée du bonheur selon Daunou et Bonaparte : concours de l'Académie de Lyon en 1791 et 1793, par P. Bourdin

### *Annexes*

- Quelles sont les vérités et les sentimens qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur Bonheur, par P. C. F. Daunou
- Liste des manuscrits relatifs à l'abbé Raynal aux archives de l'Académie de Lyon
- Chronologie succincte

## Avant-propos

L'année 2013 a été marquée par les tricentenaires de Diderot et de l'abbé Raynal. Ce dernier, né à Lapanouse de Séverac le 12 avril 1713, a été très lié à Lyon et à son Académie des sciences, belles-lettres et arts, surtout à partir de 1780.

Sous l'impulsion de Paul Feuga, l'Académie a organisé le 10 octobre 2013, au palais Saint-Jean, un colloque intitulé « L'abbé Raynal et l'Académie de Lyon ». Notre académie conserve de nombreux documents exceptionnels liés à Raynal, notamment de la correspondance, ainsi que des pièces, rapports, procès-verbaux et dossiers relatifs aux trois concours que celui-ci a financés pour notre compagnie. Si la pièce (assez médiocre) du jeune Bonaparte pour le troisième concours a été subtilisée sur ordre de l'empereur, il reste celle de Daunou, qui fut couronnée.

Alors qu'il réalisait l'inventaire des manuscrits de l'Académie, Michel Dürr avait déjà insisté sur l'intérêt de ces documents (Mémoires, 2006, p. 233-240) : le présent travail nous permet de joindre à ce recueil le relevé de ces papiers.

L'Académie remercie toutes celles et tous ceux qui ont aidé à la tenue de ce colloque et à la publication de ces actes qu'elle dédie à la mémoire de Paul Feuga, malheureusement décédé le 5 juin 2014.

Pierre Crépel, bibliothécaire de l'Académie  
Dominique Saint-Pierre, président 2013

## INTRODUCTION

par Gilles BANCAREL

Le chapitre *L'abbé Raynal et l'Académie de Lyon* est le fruit des travaux exposés lors du colloque organisé par l'Académie, à l'occasion du tricentenaire du philosophe, le 10 octobre 2013. Il présente un intérêt majeur pour la connaissance de l'abbé Raynal en abordant une période clef de sa vie qui constitue également le tremplin de sa carrière d'écrivain.

Les années 1780 marquent en effet, une étape déterminante dans le parcours éditorial de l'*Histoire des deux Indes* dont la troisième et dernière édition, la plus virulente, vient d'être condamnée par le Parlement de Paris et censurée par la Sorbonne. Les nombreuses interdictions qui accompagnent sa parution culminent alors, pour en faire un objet convoité, tant par les lecteurs que par les imprimeurs qui maintiendront une production élevée de l'ouvrage jusqu'à la mort de Raynal<sup>8</sup>.

La conséquence directe de la censure et du décret de prise de corps qui l'accompagne est l'exil de l'abbé. Pour échapper à la justice, il se rendra tour à tour en Belgique, en Allemagne et en Suisse avant d'être autorisé à retourner en France sur la pression de son vieil ami Malouet, intendant de la Marine à Marseille. De l'étranger, Raynal veillera avec soin à la promotion et à la diffusion de son ouvrage et se manifestera par des œuvres philanthropiques essaimées tout au long de son voyage d'exil. C'est ainsi qu'il finance, dans de nombreuses académies européennes, des prix ou fondations qui construisent sa réputation et dont le but avoué est d'entretenir le débat sur des questions de société qui sont aussi des questions d'actualité. Les sujets de ces prix dessinent les contours de son œuvre. Ils entretiendront pendant plusieurs décennies l'attrait de l'*Histoire des deux Indes* qui va se nourrir de ce débat pour devenir une œuvre en construction.

C'est dans ce contexte singulier où il endosse tour à tour l'habit d'écrivain censuré et proscrit et celui de philosophe choyé du public et porteur des idées nouvelles qu'il choisit de s'arrêter à Lyon. En 1780, à la veille de son départ pour l'étranger, l'Académie de Lyon est la première académie à l'accueillir et à bénéficier de ses largesses. En même temps elle devient la première tribune officielle de ce qui va devenir une véritable campagne de promotion entretenue par les fondations qu'il instaure à travers l'Europe. Avant celui qu'il fonde à l'Académie de Berlin sur *les devoirs de l'historien* et celui sur *la sévérité des lois* qu'il propose à l'Académie de Marseille, Raynal choisit pour le prix de l'Académie de Lyon la question de *la découverte de l'Amérique* :

*La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain? S'il en est résulté des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître? Si elle a produit des maux quels sont les moyens d'y remédier?*

Par cette question qui s'inscrit dans le débat du moment sur le nouveau monde et qui constitue l'épine dorsale de *L'Histoire des deux Indes*, le concours de l'Académie de Lyon va devenir en quelque sorte un instrument au service de son œuvre. Raynal trouve ainsi le moyen de relancer l'actualité de son ouvrage et d'utiliser

---

<sup>8</sup> De 1780 à 1795 paraîtront 17 éditions de l'ouvrage. Voir notre article : « Les 49 éditions de l'*Histoire des deux Indes* », *Ann. Soc. Études Millavoises*, 2007, p. 3-30.

le prestige d'une des grandes académies européennes pour braver l'interdit qui frappe son livre.

Le choix de l'Académie de Lyon n'est pas un choix tout à fait anodin. La ville qui se trouve sur les grandes routes du commerce, aux portes de la Suisse, est un des grands centres de l'imprimerie du royaume, mais c'est aussi une ville qui possède une importante activité liée au négoce de la soie. Un commerce bien connu dans la famille de Raynal originaire de Saint-Geniez d'Olt. La ville natale du philosophe est une petite cité du Rouergue réputée depuis plusieurs siècles bien au-delà des frontières pour son industrie de la soie de cadis. Le père de l'abbé Raynal, négociant, décèdera d'ailleurs au cours de l'un de ses voyages d'affaires à Lyon où il sera inhumé le 30 mai 1730<sup>9</sup>.

Le présent colloque nous apprend beaucoup sur la vie de Raynal et sur son œuvre. On y découvre un Raynal tel qu'en lui-même : méticuleux, organisé et calculateur qui ne laisse rien au hasard. Quelqu'un de très attaché à la famille du négoce à laquelle il appartient et qui lui procure l'ouverture sur le monde<sup>10</sup>. Mais aussi quelqu'un qui connaît le sens et la valeur des symboles et sait les mettre à profit. Pleinement conscient de la portée de son œuvre entièrement dédiée au commerce et construite à partir de ses puissants réseaux, c'est de la « grande fabrique »<sup>11</sup> qu'il choisit de faire la promotion pour lui faire passer les frontières du pays, auréolé du label institutionnel de l'une des plus prestigieuses académies.

Le livre qui exalte le commerce dans tous ses états est mis en situation à partir de l'un de ses « comptoirs », avec la complicité de l'Académie qui « accepte cette offre avec reconnaissance et s'empresse de publier les deux sujets ». Le premier de ces sujets étant consacré « exclusivement à la prospérité et aux manufactures de la ville de Lyon ». Une manière de rendre hommage à la « ville de la soie ». Moins d'un an plus tard, en 1781, paraît à Londres, un livre signé par Raynal intitulé *La Révolution de l'Amérique*. Dans l'introduction de l'ouvrage figure un « Avertissement de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres et Arts de Lyon » (p. ix-xiii) qui présente l'énoncé des prix proposés par l'Académie de Lyon un an plus tôt. Le secrétaire perpétuel M. de La Tourrette qui signe le texte en indique l'importance : « vu l'importance du sujet, l'Académie ne fixe aucunement l'étendue des mémoires, et se contente d'inviter les auteurs à les écrire en Français ou en Latin... »<sup>12</sup>.

*La Révolution de l'Amérique* est en réalité une réimpression partielle<sup>13</sup> de l'un des chapitres de *l'Histoire des deux Indes* publiée sous un nouveau titre. L'éditeur dans son introduction renvoie à *l'Histoire des deux Indes* qu'il met en scène et présente comme un

---

<sup>9</sup> « Le trentième mai 1730 après avoir donné toutes les marques d'un bon catholique a été inhumé au cimetière Saint Laurent Sr Guillaume Reynal bourgeois de Saint Geniez en Rouergue, âgé de cinquante cinq ans, décédé chez le Sr Basiliac maître chirurgien, et ce en présence des soussignés, Chevrier..., Verinon Vic ». AML, 1GG467, Registre paroisse Saint-Paul, f° 19.

<sup>10</sup> *Raynal et ses réseaux*, colloque international Bibliothèque nationale de France, (Paris 15-16 décembre 2006), textes réunis et présentés par Gilles Bancarel, Paris : Champion, 2010.

<sup>11</sup> Nom communément donné aux manufactures de la ville de Lyon aussi appelée « ville de la soie ».

<sup>12</sup> Avertissement du 5 septembre 1780, p. xii.

<sup>13</sup> Anatole Feugère, *Bibliographie critique de l'abbé Raynal*, Angoulême, 1922, p. 49, n°73.

modèle de réponse à la question posée<sup>14</sup>. La complicité de l'Académie participe aux desseins de l'abbé Raynal, étendre le commerce des denrées au commerce des idées. Une consécration de la notion de commerce défini comme le moteur du monde :

*En parcourant la terre, en franchissant les mers, en levant des obstacles qui s'opposaient à la communication des peuples, en étendant la sphère des besoins et le désir des jouissances, il multiplie les travaux ; il encourage l'industrie ; il devient en quelque sorte le moteur du monde... (Histoire des deux Indes L. 19 ch. VI).*

Le présent colloque nous plonge au cœur de la « machine de guerre » de l'abbé Raynal. Paul Feuga nous entraîne dans les relations lyonnaises du philosophe avec plusieurs personnalités connues pour leurs échanges avec Raynal. Ces relations qui s'étendent au-delà de l'Académie à de nombreux acteurs de la vie de la cité, contribuent à faire de Lyon l'une des plaques tournantes de ses rencontres. Le témoignage de reconnaissance de Raynal à l'Académie est matérialisé par son buste réalisé par Tassaert, sculpteur du roi de Prusse, qu'il lui offre le 25 août 1780. Par ce geste fort, comme nous le démontre Gérard Bruyère, Raynal désigne solennellement l'institution capable de porter ses idées dans le temps et de perpétuer sa mémoire. C'est-à-dire de prolonger l'entreprise mise en place par la publication de l'*Histoire des deux Indes*. C'est précisément par la production de nombreuses éditions de l'*Histoire des deux Indes* que la ville de Lyon, centre majeur de la production clandestine d'ouvrages imprimés du XVIII<sup>e</sup> siècle, se révèle comme un pivot de la diffusion du livre. Dominique Varry, nous dresse le panorama de ces éditions tantôt interdites, contrefaites ou anonymes sorties des presses lyonnaises qui ont contribué à faire de l'*Histoire des deux Indes* le best-seller du siècle des Lumières.

L'ouvrage qui vaudra à Raynal d'être le précurseur de la lutte contre l'esclavage deviendra un enjeu de la réflexion ouverte par le prix concernant la découverte de l'Amérique. Ce prix de l'Académie de Lyon est examiné par Denis Reynaud, à partir de la question centrale de l'esclavage des noirs. En analysant les réponses fournies à cette question par les différents concurrents, à la lumière des commentaires relevés par les jurés sur les différents mémoires, nous suivons l'évolution de la pensée de l'Académie en phase avec les idées de son époque. Pour bien saisir toute l'importance et les multiples prolongements du prix sur la découverte de l'Amérique, il était nécessaire à la fois de rétablir la chronologie des prix de Raynal à l'Académie de Lyon et de replacer le concours dans son cadre réglementaire. C'est ce que nous détaille Samy Ben Messaoud, par un historique du prix à l'appui des matériaux puisés dans les archives de l'Académie. A l'heure de la Révolution, le sujet du prix, trop sensible, sera prolongé par un autre ayant pour intitulé : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes, pour leur bonheur ?* Parmi les nouveaux candidats on relèvera Bonaparte dans l'ombre de Daunou. Partant de l'idée du bonheur selon Daunou et Bonaparte, Philippe Bourdin étudie le prix sur le bonheur proposé par l'abbé Raynal. Il situe à la fois la place du concours dans le paysage académique français et présente une analyse des textes reçus. Sa lecture à deux niveaux permet de croiser les arguments des jurés du concours et le regard historique apporté avec le recul du temps.

---

<sup>14</sup> « Un des plus beaux ouvrages qui ayent paru depuis la renaissance des lettres, & peut-être le plus instructif de ceux que nous connoissons. C'est une production, dont on n'avoit point de modèle ; & qui pourra bien, servir un jour [...] », p. iii.



Complétant l'étude des correspondants lyonnais, Jean-Marc Gohier, revient sur la dynastie des Jussieu au XVIII<sup>e</sup> siècle pour y examiner l'apport des deux botanistes à l'œuvre de l'abbé Raynal. Les travaux d'Antoine Laurent et de Joseph son oncle, tous deux contributeurs à l'*Histoire des deux Indes*, sont ici présentés en précisant la nature de leurs contributions à l'aide des notes manuscrites conservées au Muséum national d'histoire naturelle.

Le colloque s'achève par une partie documentaire qui contient le texte inédit présenté par Daunou au prix *sur le bonheur*. Pierre Daunou participera par la suite au gouvernement de Bonaparte premier consul. Il laissera un *Cours d'études historiques*<sup>15</sup> qui traite de la manière d'écrire l'histoire. Quant au discours de Bonaparte dans lequel il se définit comme le « zélé disciple » de Raynal, il sera publié en 1826<sup>16</sup>.

Ce colloque vient non seulement rappeler la place de la ville de Lyon à l'horizon des Lumières, du point de vue économique, historique, intellectuel ou éditorial ; mais il vient surtout souligner le rôle et la réputation de l'Académie dans le paysage académique européen. Un rôle multiple au carrefour des outils d'influence et de pouvoir que sont le commerce et l'imprimerie à l'heure de son essor. Quant à sa réputation elle sera prolongée dans le temps par les productions qu'elle a fait naître et par la notoriété de leurs auteurs. Un tremplin que Raynal saura utiliser avec précision pour donner tout son éclat à une œuvre qui visait la conquête de nouveaux mondes<sup>17</sup> et aspirait à une portée universelle.

\*\*\*

## LES ÉDITIONS LYONNAISES DE L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES DEUX INDES par Dominique VARRY

L'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* a été un des grands succès de librairie de la fin de l'Ancien Régime. Elle a connu trois éditions faites à l'étranger avec l'aval de l'abbé Raynal, respectivement en 1770, 1774 et 1780. À la différence de nombreuses éditions pirates qui les ont imitées, leurs pages de titre ne mentionnent pas le nom de leur auteur. Ces éditions ont été interdites d'entrée dans le royaume. La première a été condamnée par le Conseil d'État le 19 décembre 1772, la seconde mise à l'Index le 29 août 1774, la troisième par un arrêt du Parlement de Paris du 25 mai 1781. Ces condamnations n'ont probablement fait qu'amplifier l'aura de l'ouvrage dans les milieux lettrés les plus divers. Souvenons-nous à ce sujet du témoignage de Chateaubriand sur les lectures de son père à Combourg<sup>18</sup> :

<sup>15</sup> *Cours d'études historiques* par P. C. F. Daunou, Paris, Firmin Didot frères, 1842-1849 (20 volumes).

<sup>16</sup> *Discours de Napoléon sur les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur, suivi de pièces sur quelques époques importantes de sa vie*, publié par le général Gourgaud : Paris, Baudouin frères, 1826.

<sup>17</sup> *Raynal un regard vers l'Amérique*, catalogue de l'exposition présentée à la Bibliothèque Mazarine (15 juin – 15 sept. 2013), Paris : éditions des Cendres, 2013.

<sup>18</sup> François René de Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t.1, Paris : Gallimard (Pléiade), 1982, p. 121.

« [...] Son sang breton le rendait d'ailleurs frondeur en politique, grand opposant des taxes et violent ennemi de la cour. Il lisait [...] l'Histoire philosophique des deux Indes, dont les déclamations le charmaient ; et il appelait Raynal un maître homme [...] ».

L'histoire éditoriale de l'*Histoire des deux Indes* est complexe<sup>19</sup>. Une quarantaine d'impressions a été faite entre 1772 et 1795, la plupart hors des frontières du royaume : Liège, Maastricht, Bruxelles, Genève, Neuchâtel, Londres... Une enquête menée par Claudette Fortuny en recourant aux techniques de la bibliographie matérielle a permis de démontrer que dix des vingt éditions de l'ouvrage publiées entre 1772 et 1784 avaient été imprimées à Lyon, sous des adresses étrangères fictives, et d'identifier leurs imprimeurs<sup>20</sup>. Son travail permet ainsi de faire apparaître, pour ce titre, un pôle de production insoupçonné jusqu'à présent. Cette découverte conforte d'autres travaux menés par nos soins depuis de nombreuses années et qui montrent que Lyon a été, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, un centre majeur de la production clandestine des Lumières.

### Des caractéristiques communes

Six de ces éditions lyonnaises dérivent de celle de 1770. L'une est datée de 1772, les cinq autres de 1773. Deux autres éditions reprennent le texte de celle de 1774. Leurs pages de titre portent respectivement les dates de 1774 et 1776. Les deux dernières éditions reproduisent celle de 1780. L'une porte le millésime 1780, les volumes de la dernière portent des dates allant de 1780 à 1784. À ces éditions, il faut ajouter quatre impressions du *Tableau de l'Europe*, un volume de supplément qui compléta, en 1774, la première édition faite quatre ans plus tôt.

Comme on le verra dans le tableau donné ci-dessous, les pages de titre de ces éditions lyonnaises portent des adresses étrangères fictives : Amsterdam sans nom de libraire, La Haye chez Gosse fils, Genève chez Jean Léonard Pellet.

Alors que les originales étaient *in-octavo*, les dix éditions pirates lyonnaises sont de format *in-12°* à feuillet dedans, ce qui est une pratique française. Elles présentent d'autres caractéristiques qui trahissent des ateliers français : des réclames de cahier à cahier, des signatures jusqu'en milieu de cahier et pas au-delà, en chiffres arabes et/ou en chiffres romains, ce qui peut signaler des impressions faites parallèlement dans plusieurs ateliers travaillant de conserve, alors que les autres éditions sont signées en chiffres arabes. Leurs papiers proviennent de moulins d'Ambert. Leurs contremarques portent les noms des papetiers Missonnier, Nourisson, Marcheval, Micolon, Joubert, et Douare<sup>21</sup>. Leurs ornements typographiques sont soit des bois, soit des assemblages de vignettes typographiques. Leur identification a été facilitée par le développement

<sup>19</sup> Cecil Patrick Courtney & Gianluigi Goggi, « L'édition de l'*Histoire des deux Indes* », *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, t.1 sous la direction d'Anthony Strugnell, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2010, p. XXXIV-XLVIII.

<sup>20</sup> Claudette Fortuny, « Les éditions lyonnaises de l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal », *Histoire et civilisation du livre : revue internationale*, 2, Lyon et les livres, sous la direction de Dominique Varry, 2006, p. 169-188.

<sup>21</sup> Gaudriault Raymond, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, CNRS éditions & J. Telford, 1995.

des bases de données d'ornements typographiques Fleuron à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne<sup>22</sup> et Maguelonne à Montpellier<sup>23</sup>. Ces bases, qui n'en sont encore qu'à leurs balbutiements, devraient permettre, dans l'avenir, d'autres identifications. L'origine française, et lyonnaise, de ces éditions pirates est encore confortée par l'utilisation de caractères Fournier alors très à la mode par Regnault, et de caractères du fondeur lyonnais Delacolonge par ses trois autres confrères. Six de ces éditions sont répertoriées, mais non identifiées ni dévoilées comme lyonnaises dans la bibliographie d'Anatole Feugère<sup>24</sup>. Il s'agit des numéros 32, 34, 39, 43, 47, et 69.

Sur le processus même de dévoilement et d'identification, nous renvoyons à l'article déjà cité de Claudette Fortuny. Ses investigations ont permis de démontrer que quatre imprimeurs-libraires lyonnais, travaillant tour à tour seuls ou en collaboration, sont responsables de ces dix éditions pirates. Il s'agit de Jean-Marie I Barret, Claude-André I Faucheu, Claude-André Vialon et Geoffroy Regnault. Grâce à nos propres travaux de prosopographie des « Gens du livre à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>25</sup>, ces quatre personnages ne sont pas totalement des inconnus, et leurs fiches biographiques, comme celles d'autres acteurs du monde du livre lyonnais du XVIII<sup>e</sup> siècle sont désormais en ligne, à disposition des chercheurs.

Le tableau ci-dessous permettra de lister ces différentes éditions et leurs imprimeurs, soit isolés, soit travaillant en association.

Codes	Date	Fausse adresse	Imprimeurs lyonnais
HDI-72-B05	1772	A Amsterdam	Faucheu, Vialon et Regnault
HDI-73-B09	1773	A Amsterdam	Faucheu et Vialon
HDI-73-B11	1773	A Amsterdam	Faucheu et Vialon
HDI-73-B12	1773	A Amsterdam	Regnault
HDI-73-B13	1773	A Amsterdam	Barret
HDI-73-B15	1773	A Amsterdam	Faucheu et Vialon
HDI-74-B21	1774	A La Haye, chez Gosse fils	Regnault
HDI-74-TE1-4 <i>Tableau de l'Europe</i>	1774	A La Haye, chez Gosse fils	Faucheu, Vialon et Regnault
HDI-76-B26	1776	A La Haye, chez Gosse fils	Faucheu et Regnault
HDI-80-B34	1780	A La Haye, chez Gosse fils	Regnault
HDI-84-80-B43	1780	A Genève, chez Jean-Léonard Pellet	Faucheu
Raynal-oeuv-1/4	1784	<i>Œuvres de M. l'abbé Raynal</i> A Genève, chez J. L. Pellet	Regnault

<sup>22</sup> <http://dbserv1-bcu.unil.ch/ornements/scripts/Info.html>

<sup>23</sup> <http://maguelone.enssib.fr/>

<sup>24</sup> Feugère Anatole, *Bibliographie critique de l'abbé Raynal*. Thèse complémentaire... Angoulême : Imprimerie ouvrière, 1922.

<sup>25</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/gens-du-livre>

## Barret le solitaire

Jean-Marie I Barret<sup>26</sup> a publié seul, en 1773, une édition de l'*Histoire des deux Indes* en six volumes, sous l'adresse d'Amsterdam mais sans nom. Né à Lyon le 18 novembre 1731, il était le fils d'un imprimeur-libraire, Nicolas III Barret, et de Marguerite Cumin. De son union, le 19 janvier 1765, avec Clémence Jacquard sont nés huit enfants dont les imprimeurs-libraires Jean-Marie II Barret<sup>27</sup> et Clément François Barret<sup>28</sup>. Il commença d'exercer en 1754, d'abord et jusqu'en 1757 rue Thomassin, puis quai de Retz dans la maison Paradis. Il avait six presses en 1763, dont il n'en faisait rouler que quatre ou cinq. Il imprima régulièrement pour les libraires Périsse, avant que ceux-ci n'acquièrent un atelier en 1766. À partir de 1772, il travailla également avec la Société typographique de Neuchâtel. Il occupa des fonctions d'adjoint à la chambre syndicale de 1760 à 1766, et de 1783 à 1786. Il mourut à Lyon le 27 juin 1786.

À sa production officielle, faite sous son nom et son adresse, s'ajoute une production clandestine plus risquée. Par sa correspondance avec la Société typographique de Neuchâtel<sup>29</sup>, qui lui fournit d'ailleurs quelques textes inédits, nous savons qu'il fut l'imprimeur en 1772 d'une édition d'*Œuvres* de Rousseau en 11 volumes *in-octavo* piratant celle faite en 1769 à Amsterdam par Marc Michel Rey. Dans un courrier à la Société typographique de Neuchâtel en date du 10 avril 1772, il donnait même d'intéressantes précisions sur cette impression :

« [...] *Mon édition de Rousseau sera fini* [sic] *au mois d'août. Elle contiendra les onze volumes de l'édition de Hollande que j'imite et avec laquelle ira de pair en tout [...] L'édition des œuvres de J.J. Rousseau est un ouvrage qui me reviendra très cher par la dépense et les soins que j'y prends ; j'y employe du papier de 12 livres la rame, je fais faire à Paris les figures, culs de lampe et musique, pour qu'elles soient mieux exécutées [...]* »

Barret avait presque achevé son impression quand il apprit que son collègue Duplain en préparait une de son côté, aussi s'empressa-t-il de vendre la moitié de son édition à Regnault, un autre personnage dont nous allons reparler abondamment, avant qu'il n'apprenne le projet de Duplain. Il écrivait ainsi à ses correspondants de Neuchâtel : « [...] aujourd'hui ces deux messieurs se chamaillent ensemble, et je les regarde faire [...] ». Il informait par ailleurs la Société typographique de Neuchâtel de ce qu'il avait gardé par devers lui les petits textes de Rousseau qu'elle lui avait procurés... sans informer ces deux confrères de leur existence « attendu leurs mauvais procédés envers moi ». L'édition pirate de Rousseau faite par Barret est celle qui porte le titre : *Œuvres de J. J. Rousseau de Genève... Nouvelle édition revue, corrigée, & augmentée de plusieurs morceaux qui n'avoient point encore paru*. À Amsterdam, chez Marc Michel Rey, 1772, 11 volumes 8°. En 1784, il racheta les exemplaires restants des *Œuvres* de Rousseau de l'édition faite à Genève en 1782, après la dissolution de la Société typographique associant Pierre Boin, François d'Yvernois et Jean-François Bassompierre. Jean-Marie I Barret fut aussi très vraisemblablement, à en juger par le

<sup>26</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/node/115>

<sup>27</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/node/117>

<sup>28</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/node/119>

<sup>29</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel : Société typographique de Neuchâtel : Ms 1117, f° 231-246.

matériel ornemental<sup>30</sup>, l'imprimeur de trois éditions in-12° du *Bonheur* d'Helvétius, publiées sous l'adresse de Londres en 1773 pour deux d'entre elles (B9 et B10 selon la numérotation de Smith) et en 1774 pour la troisième (B12).

### Les seconds couteaux : Vialon et Faucheux

À la différence de Jean-Marie I Barret, les trois autres imprimeurs-libraires en cause ont travaillé de conserve, parfois tous ensemble, parfois deux par deux, et plus rarement seuls. Deux d'entre eux étaient parents. Il s'agit de Claude André Vialon qui était à la fois oncle maternel et parrain de Claude André I Faucheux.

Claude André Vialon<sup>31</sup> naquit à Lyon le 30 novembre 1704. Il était le fils de l'imprimeur-libraire Pierre I Vialon et de Guillemine Justet. Il épousa le 1<sup>er</sup> mars 1743 Jeanne Marie Donet. Son fils Pierre II Vialon, né en 1744, fut reçu libraire en 1772 puis imprimeur en succession de son père en 1777, mais mourut un an plus tard. Pour sa part, Claude André Vialon avait été reçu imprimeur en 1736, et exerça jusqu'en 1777. Après la mort de son fils, il reprit l'atelier de 1778 à 1782, année de son décès. En 1763, il faisait rouler quatre presses. Il fut adjoint à la chambre syndicale de 1744 à 1757, et de 1765 à 1782. Il est impliqué dans l'impression de cinq éditions de *l'Histoire des deux Indes*, trois avec son neveu, et deux avec son neveu et Regnault.

Claude André I Faucheux<sup>32</sup>, neveu et filleul de Claude André Vialon, naquit à Lyon le 18 mars 1741 de l'union de Louise, la sœur de ce dernier, et de l'imprimeur-libraire Jean Antoine Bonaventure Faucheux. Il épousa Jeanne Gagnieur, dont il eut douze enfants. Il avait été reçu en 1765, par démission de sa tante, la veuve Denis Joseph Vialon, et fut actif jusqu'à sa mort en 1793. Il avait pourtant été interdit par le Conseil d'État le 12 mars 1782, pour impression d'ouvrages prohibés, mais n'en avait pas moins poursuivi son activité. Son atelier fut successivement implanté Grande rue Mercière, au Port du Temple, puis au 22 rue Ferrandière. Comme plusieurs de ses confrères lyonnais, Faucheux était maçon. Il appartient à la loge *Le parfait silence*, et fut officier de la Grande Loge provinciale. En 1790, il devint membre des Amis de la Constitution. Il devint ensuite vice-président puis président de la section de la rue Thomassin. Ces engagements lui valurent d'être condamné à mort et fusillé par la Commune révolutionnaire le 15 décembre 1793. Il est impliqué dans sept éditions de *l'Histoire des deux Indes*, trois avec son oncle, deux avec son oncle et Regnault, une avec Regnault, et une tout seul.

Bien que l'oncle et le neveu aient imprimé tous deux trois éditions dans lesquelles seul leur matériel typographique est identifiable, ils semblent avoir surtout agi comme associés et collaborateurs d'un autre imprimeur Geoffroy Regnault. Cela semble flagrant lorsqu'on constate que tous trois furent impliqués dans l'impression des quatre tirages du *Tableau de l'Europe* de 1774 sous l'adresse de « La Haye chez Gosse fils », alors que Regnault avait imprimé seul l'édition de *l'Histoire des deux Indes* parue cette année-là sous la même adresse fictive.

---

<sup>30</sup> Smith David, *Bibliography of the writings of Helvetius*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2001.

<sup>31</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/node/198>

<sup>32</sup> <http://dominique-varry.enssib.fr/node/124>

## La redécouverte d'un imprimeur sous-estimé : Regnault

Né à Lyon le 16 août 1710, ce dernier était fils d'un tireur d'or nommé Claude Regnault, et de Geneviève Prévot. Il était l'époux de Marie Marest. Il avait commencé sa carrière comme libraire en 1743, puis fut reçu imprimeur en janvier 1757 suite à la démission le 9 avril précédent de la veuve de Jean-Denis Justet, mort en 1755. Il exerça jusqu'en 1791 au moins, quai Saint-Antoine jusqu'en 1779, puis rue Confort. En 1773, il céda sa librairie à son fils Gabriel né vingt ans plus tôt. Ce dernier partit pour Milan en 1775. Le 11 avril 1777, Geoffroy Regnault laissa son imprimerie à son autre fils Pierre Regnault, né en 1744 et actif à partir de 1780 jusqu'en 1793. Geoffroy Regnault faisait rouler trois presses en 1763. Il avait ouvert un cabinet de lecture en 1759. Celui-ci fut racheté par Pierre Cellier vers 1769. Il fut élu adjoint de la chambre syndicale en 1784. La date de sa mort est encore inconnue. Elle intervint dans la décennie 1790. Il est impliqué dans l'impression de sept éditions de l'*Histoire des deux Indes*, une en collaboration avec Faucheux, deux avec Faucheux et Vialon, et quatre imputables à lui seul. Il fut vraisemblablement secondé dans cette tâche par son fils cadet et successeur Pierre.

Jusqu'à une période récente, Geoffroy Regnault était considéré comme un imprimeur de seconde zone, connu pour être un mauvais sujet. Dans son rapport à Sartine de 1763<sup>33</sup>, l'inspecteur de la librairie lyonnaise Claude Bourgelat le dénonçait comme tel, ainsi que son compère Jean-Baptiste Réguilliat<sup>34</sup> :

« [...] je citeray Réguillat et Renaud [sic], sans craindre que vous ayez à me demander des preuves de ce que j'avance. Leur imprimerie est l'atelier où se fabrique sans cesse une quantité de mauvais livres en tous genres, dont la Capitale et les provinces se trouvent quelquefois inondées, et des magasins cachés recèlent tous ces ouvrages des ténèbres [...] Quant à la veuve Vialon<sup>35</sup>, son indigence et sa misère la mettent souvent dans le cas de se charger de tout ce qu'on lui présente et d'exécuter furtivement les choses les plus repréhensibles [...] »

Après la destitution de Jean-Baptiste Réguilliat, Geoffroy Regnault racheta en février 1767 son fonds de librairie, et tenta de faire recevoir son fils Pierre comme successeur, ce à quoi les autorités s'opposèrent en raison de sa mauvaise réputation. Plusieurs investigations récentes ont permis de prouver son implication dans la production de nombreuses impressions pirates, sous adresses fictives étrangères, de grands auteurs des Lumières.

Dans sa *Bibliography of the writings of Helvetius*<sup>36</sup>, David Smith a soupçonné sept éditions d'être lyonnaises sans pouvoir en identifier les auteurs, mais en soulignant de par l'étude du matériel ornemental utilisé et des pratiques compositoriales, qu'elles semblaient sortir du même atelier, celui qui avait imprimé la seconde édition (B2) du

<sup>33</sup> BnF, Ms FF 22128, f. 291-302. Ce document a fait l'objet d'une publication : Léon Moulé, « Rapport de Cl. Bourgelat sur le commerce de la librairie et de l'imprimerie à Lyon en 1763 », *Revue Histoire Lyon*, 1914, XIII, p. 51-65.

<sup>34</sup> Varry, « Jean-Baptiste Réguilliat, imprimeur-libraire lyonnais destitué en 1767 », *La Lettre clandestine*, n° 12, 1993, p. 201-218.

*Idem*, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus (années 1760-1775) », *Histoire Civilisation Livre : rev. intern.*, 2, 2006, p. 135-168.

<sup>35</sup> Delamolière Françoise, veuve de Denis Joseph Vialon, active de 1762 à 1765. Son neveu Claude André I Faucheux, évoqué *supra* lui succéda.

<http://dominique-varry.enssib.fr/node/195>

<sup>36</sup> Smith David, *Bibliography of the writings of Helvetius*, *op. cit.*

*Bonheur*, un *in-octavo* sous l'adresse de Londres portant la date de 1772. Nos propres investigations nous ont conduits à attribuer cette impression à Geoffroy Regnault<sup>37</sup>. Nous pouvons donc aujourd'hui raisonnablement suggérer que les six autres éditions d'Helvétius suivantes sont peut-être bien sorties des presses de Geoffroy Regnault :

O1 : *Œuvres complètes de M. Helvétius...* Liège : Bassompierre père et fils, 1774, 4 vol.  
 E20 : *De l'Esprit...* Amsterdam et Leipsick : chez Arkstée & Merkus, 1772, 2 vol.  
 E21 : *De l'Esprit...* Amstredam [sic] et Leipsick : Arkstée & Merkus, 1774, 2 vol.  
 E23 : *De l'Esprit...* Amsterdam et Leipsick : Arkstée & Merkus, 1776, 2 vol.  
 H4 : *De l'Homme...* Londres : Société typographique, 1773, 2 vol. (ornement Maguelone 0355-1 aux titres)  
 H10 : *De l'Homme...* Londres : Société typographique, 1775, 2 vol.

Nous savons par ailleurs, grâce à Robert Darnton<sup>38</sup>, que Geoffroy Regnault a collaboré avec le lyonnais Joseph Duplain et avec Charles Joseph Panckoucke à l'édition *in-quarto* de l'*Encyclopédie* de la Société typographique de Neuchâtel. Les archives de cette dernière conservent trente quatre lettres de Regnault<sup>39</sup>.

Nous avons également démontré<sup>40</sup> que Geoffroy Regnault fut l'imprimeur de l'édition considérée par Jeroom Vercruysse<sup>41</sup> comme une « contrefaçon », probablement lyonnaise de l'édition encadrée des *Œuvres* de Voltaire de 1775 en 40 volumes *in-octavo*. La prétendue édition contrefaite désignée par Vercruysse comme W75X doit désormais être appelée W75L, par opposition à l'édition genevoise W75G. Regnault était le correspondant lyonnais de Cramer, et s'était porté acquéreur, avec un autre confrère lyonnais non nommé – peut-être Vialon ou Fauchaux, ou peut-être Réguilliat – de l'édition préparée par les genevois Gabriel Cramer et Isaac Bardin. Il proposa même de tirer les illustrations sur des cuivres qui lui appartenaient<sup>42</sup>. C'est bien du matériel ornemental de Regnault, identifié comme tel par les bases Maguelonne et Fleuron, qu'on retrouve dans les volumes de l'édition W75L. De fait, cette édition n'est ni une contrefaçon, ni une piraterie, mais bien une collaboration à l'entreprise genevoise. Elle était destinée à offrir au public français une édition « cartonnée » au contenu édulcoré propre à satisfaire les autorités. La meilleure preuve en est que certains exemplaires que nous avons examinés comportent des feuilles des deux éditions. Notre investigation a également permis de montrer que Regnault n'avait pas été le seul à imprimer la W75L, mais qu'il avait été secondé par un, voire deux, autres ateliers. Certains volumes présentant des cahiers signés pour les uns en chiffres romains

<sup>37</sup> Utilisation des ornements suivants de Geoffroy Regnault recensés dans la base Maguelone : 0106-1 titre ; 0109 p. 80 et 106 ; 0123 p. I ; 0126 p. 18 ; 0133 p. 68 et 102 ; 0134 p. 1 et 103 ; 0135 p. 19, 55 et 81 ; 0136 p. 33 et 69 ; 0137 p. 54.

<sup>38</sup> Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris : Perrin, 1982.

<sup>39</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Société typographique de Neuchâtel ; Ms 1204, f° 187-244, 34 pièces (11 septembre 1771-29 novembre 1785). Contient un petit avis imprimé du 30 septembre 1773 annonçant la reprise du fonds de librairie par son fils aîné Gabriel.

<sup>40</sup> Varry, « L'édition encadrée des *Œuvres* de Voltaire : une collaboration entre imprimeurs-libraires genevois et lyonnais ? », *Voltaire et le livre*, textes réunis par François Bessire et Françoise Tilkin, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2009, p. 107-116.

<sup>41</sup> Vercruysse Jeroom, *Les Éditions encadrées des Œuvres de Voltaire de 1775*, Oxford, The Voltaire Foundation and the Taylor Institution, 1977, Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, volume CLXVIII.

<sup>42</sup> *Idem*, p. 14 et 50-51.

et pour les autres en chiffres arabes ont manifestement été réalisés en parallèle par deux ateliers au moins. L'impression de quarante volumes *in-octavo* était probablement une entreprise trop lourde pour le seul Regnault. Sans en avoir la preuve absolue, nous soupçonnons qu'il a reçu le renfort de ses deux affidés Vialon et Fauchaux, avec lesquels, à la même époque, il imprimait l'abbé Raynal.

Un autre mystère plane sur toutes ces affaires : celui de l'implication réelle de Charles Joseph Panckoucke (1736-1798), le grand imprimeur lillois actif depuis 1757 ; et installé à Paris depuis 1762<sup>43</sup> à l'hôtel de Thou. Il avait déjà acheté l'édition *in-quarto* des *Œuvres* de Voltaire de 1768 (W68). Il acquit auprès de Cramer une partie de l'édition encadrée de 1775. Il avait acheté en 1781, à la veille de sa condamnation, la moitié de la troisième édition de l'*Histoire des deux Indes* au genevois Stoupe pour 127 033 livres<sup>44</sup>. Nous avons rappelé qu'il avait été impliqué dans l'édition de l'*Encyclopédie* faite à Lyon et à Neuchâtel. Geoffroy Regnault était son agent, voire son espion, à Lyon. Robert Darnton, qui le prénomme par erreur Gabriel par confusion avec son fils, note : « Regnault, qui espionne à Lyon pour le compte de Panckoucke [...] »<sup>45</sup>. Dans un courrier du 26 décembre 1776 à la Société typographique de Neuchâtel, Panckoucke le reconnaissait lui-même : « C'est par son canal [Regnault] que je suis instruit de toutes les démarches de Duplain mais il ne faut pas qu'il soit compromis [...] »<sup>46</sup>. Lorsque Geoffroy Regnault se lançait, seul ou avec le secours de ses confrères Vialon et Fauchaux, dans l'impression d'éditions de Voltaire, d'Helvétius, de Raynal, ou d'autres, le faisait-il de sa propre initiative, ou était-il un sous-traitant de Panckoucke ? La question est d'importance. Si tel était le cas, nous constaterions en ce troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle l'emprise du plus gros libraire parisien sur un pan de l'imprimerie lyonnaise, annonciatrice des pratiques du siècle suivant. Mais, il nous faut bien l'avouer, nul ne détient la réponse à cette interrogation. Quoi qu'il en soit, les différentes impressions sous fausses adresses imputables à Geoffroy Regnault que nous venons d'évoquer nous incitent à réévaluer sa position sur la scène lyonnaise, et à ne plus le considérer comme un professionnel de seconde zone peu recommandable, comme on l'a fait jusqu'ici, mais bien comme un grand imprimeur, propagateur de textes importants des Lumières.

On a trop souvent et trop longtemps sous-estimé le rôle de Lyon comme importante place d'imprimerie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cliché, colporté par les contemporains eux-mêmes et leurs successeurs, d'un âge d'or au XVI<sup>e</sup> siècle auquel aurait succédé un déclin irréversible a la vie dure. Nous nous employons, depuis de nombreuses années maintenant à le combattre en montrant qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles Lyon a eu une production imprimée officielle conséquente, qu'elle a aussi été une place importante de la contrefaçon des ouvrages parus sous la protection du privilège du roi, et qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle elle y a ajouté celle des ouvrages prohibés. Il est désormais démontré qu'une partie de ces impressions a été faite avec l'aval des autorités. Le meilleur exemple est celui de Jean-Marie I Bruyset, protégé de l'inspecteur de la librairie Bourgelat, de l'intendant La Michodière, et de la Direction de la Librairie. Il jouait de la permission tacite, comme lorsqu'il publiait Montesquieu ou l'*Émile* sous adresses étrangères<sup>47</sup>. Il jouait peut-être de la permission orale, ou il franchissait le Rubicon, lorsqu'il réimprimait

<sup>43</sup> Tucoo-Chala Suzanne, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française de 1736 à 1798*, Pau : Marrimpouey jeune & Paris : Jean Touzot, 1977.

<sup>44</sup> *Idem*, p. 281-282.

<sup>45</sup> Darnton Robert, *L'Aventure de l'Encyclopédie... op. cit.*, p. 250.

<sup>46</sup> *Idem*, p. 78.

<sup>47</sup> Varry, « Une famille de libraires lyonnais turbulents : les Bruyset », *La Lettre clandestine*, 11, 2002, p.105-127. *Idem*, « Une édition de 1764 des *Œuvres* de Montesquieu sous fausse adresse d'Amsterdam restituée à l'imprimeur-libraire lyonnais Jean-Marie I Bruyset », *Montesquieu œuvre ouverte ? (1748-1755). Actes du colloque de Bordeaux (6-8 décembre 2001)*... publiés par Catherine Larrère, Napoli : Liguore Editore & Oxford : Voltaire Foundation, 2005, p. 67-87. McEachern Jo-Ann E., *Bibliography of the writings of Jean-Jacques Rousseau to 1800*. Volume II : *Émile ou De l'éducation*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1989.



*l'Émile* après sa condamnation. Mais une part plus importante encore de cette production subreptice était faite clandestinement et en contravention avec la législation. Tel était le cas en 1762 lorsque Réguillat imprimait un ouvrage formellement interdit et pourchassé : le *Contrat social*<sup>48</sup>, ou quand les personnages que nous avons évoqués produisaient Rousseau, Voltaire, Helvétius... et Raynal. Le dossier des éditions lyonnaises de l'*Histoire des deux Indes* constitue une preuve de plus du rôle trop méconnu jusqu'à présent de Lyon comme place de premier plan de la production française du livre prohibé, et de l'embaras comme du dilemme des autorités françaises prises entre deux nécessités : réprimer les impressions frauduleuses d'une part, d'autre part ne pas nuire au dynamisme des ateliers français, concurrencés par l'étranger prompt à inonder le royaume des mêmes impressions prohibées...

\*\*\*

## LA CONTRIBUTION DES JUSSIEU, BOTANISTES, À L'ŒUVRE DE L'ABBÉ RAYNAL

par Jean-Marc GOHIER

### La dynastie Jussieu au XVIII<sup>e</sup> siècle

Christophe (1685-1758), Antoine (1686-1758), Bernard (1699-1776) et Joseph (1704-1779) : quatre frères au sein d'une fratrie de 16 enfants dont le père, Laurent de Jussieu, est apothicaire à Lyon. **Christophe** l'aîné reprend l'officine paternelle tandis que les trois autres frères vont quitter successivement leur ville natale pour monter à Paris et dans le cadre du Jardin du Roi et de l'Académie des Sciences contribuer aux progrès des sciences botaniques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les destins seront différents entre **Antoine** et **Bernard** d'une part qui resteront sagement en France en ayant des correspondants dans le monde entier et, d'autre part, **Joseph** botaniste voyageur qui passera une bonne partie de sa vie en Amérique du Sud.

**Antoine** deviendra botaniste du Roi, il contribuera entre autres à la diffusion du café aux Antilles françaises et en Amérique. Il appellera son frère **Bernard** à venir le seconder. Ce dernier enrichira considérablement les herbiers des collections royales et ses travaux feront évoluer la systématique linnéenne. **Joseph** le cadet botaniste et médecin comme ses deux frères participera à l'expédition de mesure du méridien au Pérou commandée par l'Académie des Sciences sur demande de Louis XV en 1735. Son destin aventureux le retiendra 35 ans dans les pays andins.

À cette fratrie s'ajoute le fils de Christophe, **Antoine Laurent** (1748-1836) qui, appelé à Paris par **Bernard**, botaniste et médecin comme lui, va poursuivre les travaux de son oncle sur la systématique en construisant une œuvre à la base de la classification actuelle des végétaux supérieurs. En 1794 il devient le premier directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle nouvellement créé. **Antoine Laurent** et son oncle **Joseph** vont être des collaborateurs, direct pour le premier et indirect pour le second, de l'abbé Raynal pour son *Histoire des deux Indes*.

---

<sup>48</sup> Varry, « Une édition clandestine du *Contrat social* publiée à Lyon en 1762 », consultable sur : <http://www.arald.org/rousseau/index.php?post/2011/02/23/Une-%C3%A9dition-clandestine-du-Contrat-social>

## Antoine Laurent de Jussieu et l'abbé Raynal

L'œuvre qui rend célèbre l'abbé Raynal, l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, eut un profond retentissement dans l'évolution des pensées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, remettant en cause certains aspects du colonialisme, contestant l'esclavagisme (de plus en plus fondamentalement au fur et à mesure des éditions successives ; celle de 1780 étant la plus radicale).

L'œuvre se veut une encyclopédie exhaustive de l'histoire passée et présente des colonisations entreprises par les différentes nations européennes en Asie et aux Amériques. Les activités de production et de commerce y sont décrites et analysées. Pour ce faire, Raynal fait appel aux plus grands experts de l'époque. Trois éditions successives (1770, 1774 et 1780) font l'objet d'actualisations dans les connaissances et vont faire évoluer les enseignements philosophiques et politiques qui en sont tirés.

Comme souvent à l'époque la référence aux collaborateurs est absente et le fait que la quasi-totalité de la correspondance de l'abbé Raynal d'avant 1780 a disparu ne facilite pas leur identification. Une quinzaine de contributeurs a cependant été identifiée avec certaines signatures célèbres (Diderot principalement mais aussi d'Holbach, Saint-Lambert, Lagrange...).

Antoine Laurent de Jussieu est l'un d'entre eux. Un dossier conservé à la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle le confirme et précise la nature de sa collaboration et sa façon de travailler. Le périmètre d'étude est la botanique et ses applications réelles ou potentielles dans l'agriculture, activité qui occupe une place centrale dans l'économie coloniale.

*« Sans la culture des terres, tout commerce est précaire, parce qu'il manque les premiers fonds qui sont les productions de la nature. Les nations qui ne sont que maritimes ou commerçantes, ont bien les fruits du commerce, mais l'arbre appartient aux peuples agricoles. L'agriculture est donc la première et la véritable richesse de cet état »*

*Histoire des Deux Indes*, Genève : libraires associés 1775, III, p. 525.

A. L. de Jussieu travaille sur les références de l'édition de 1774 et sa contribution se traduit dans l'édition de 1780. Le dossier comporte d'une part des documents écrits par l'abbé Raynal (3 feuilles) et le reste (listes, brouillons d'article et commentaires) est de la main de Antoine-Laurent.

### *Les documents de l'abbé Raynal*

Ils comprennent une lettre adressée à Monsieur de Jussieu « neveu » et deux feuillets constitués de trois brouillons d'articles : *pitahya*, *rima*, et *pulque*, et des listes.

### *Les listes*

Une première liste (liste 1 : la plus élaborée) comprend 51 noms classés d'après les références de tomason de l'édition de 1774.

Les végétaux (ou leurs utilisations) suivent la chronologie de l'ouvrage (Asie, puis Amérique latine, Antilles et Amérique du nord).

**Asie** : aloes, cocotier, sagou, girofler, muscadier, camphrier, poivrier, arecque, bétel, cannelle, sandal, saffron d'Inde, cardemone, gingembre, fausse cannelle, opium, rhubarbe, ginseng, thé, verni du Japon, rima.

**Amérique latine** : vanille, indigo, nopal, bois de campêche, coca, quinquina, cacao, herbe du Paraguay, bois de Brésil, pitahya, pulque produit du maguei, conservation de plusieurs arbres.

**Antilles** : *igname, patate, bananier, pois d'Angola, manioc, canne à sucre, mancenillier, caffier, couleur des nègres, roucou, coton, piment.*

**Amérique du nord** : *tabac, riz, sassafras, cirier, érable, maïs.*

Les 49 plantes recensées sont

- soit des plantes coloniales faisant l'objet d'un courant économique important (canne à sucre, café, thé, coton, tabac, indigo, épices et plantes tinctoriales),
- soit les plantes d'importance locale et présentant un potentiel de développement.

*À noter que trois références ne figurent pas dans l'édition de 1774 : rima (arbre à pain), pitahya (fruits de divers cactus) et pulque (boisson fermentée à base de maguei (Agave salmania). Ces références correspondent aux trois références manuscrites de l'abbé Raynal évoquées précédemment.*

Les deux autres listes (listes 2 et 3) qui sont des brouillons de travail, en faisant référence au père Labat (*Nouveaux voyages aux isles d'Amérique*), complètent la flore et les productions des Antilles (chou caraïbe, avocat, goyavier, corossol, acajou, gommier, balata, mombin,...)

### **Les brouillons d'articles**

Il s'agit de 23 feuillets sur lesquels sont développés (ou simplement évoqués selon les références) 30 espèces (24 de la liste 1 et 6 autres des listes 2 et 3). Ce dossier bien que conséquent n'est pas complet (listes ou articles). Mais si on regroupe la totalité des végétaux, soit dans les listes, soit dans les brouillons d'articles, on voit que Antoine Laurent a fait une révision systématique des plantes présentes dans l'édition de 1774 en corrigeant les approximations et erreurs et en actualisant les connaissances scientifiques.

### **Les commentaires**

Au nombre de sept, ils s'appuient à chaque fois sur la référence précise (pages indiquées du tome IV) de l'édition de 1774. Ils concernent tous la zone des Antilles. Ils évoquent les plantes et les usages des populations caraïbes en s'inspirant des écrits du père Labat. Deux commentaires seront retenus dans l'édition de 1780 : le premier est une correction des données climatiques de la Martinique et le second est un « *nouveau procédé de conservation des farines présenté par Dubamel du Monceau qui conviendrait à la meilleure conservation des farines expédiées en Amérique.* »

### **Les références**

A. L. de Jussieu inscrit ses références d'auteur pour l'indigo, la cochenille, la coca, la pourpre et le quinquina. On note les noms de « *Plumier, Réaumur, Catesby, Duhamel, La Condamine...* », mais aussi « *un hollandais, mon oncle...* »

### **L'article couleur des nègres**

Dans la liste 1, une référence attire particulièrement l'attention par son sujet et par le fait qu'elle sort du périmètre de la botanique : la « *couleur des nègres* ». L'article correspondant s'intègre dans le livre XI « *les Européens vont acheter en Afrique des cultivateurs pour les Antilles. Manières dont se fait ce commerce. Productions dues aux travaux des esclaves* » au chapitre LXII : « *climat de la côte occidentale de l'Afrique, connue sous le nom de Guinée* »

Pour l'édition de 1774 les caractéristiques physiologiques évoqués donnent aux noirs un tempérament propre à l'esclavage et « *l'anatomie a trouvé l'origine de la couleur des noirs dans les germes de la génération. Il n'en faut pas d'avantage pour prouver que les nègres sont une espèce particulière d'hommes.* »

Antoine Laurent modifie le texte et fait considérablement évoluer la pensée puisque pour l'édition de 1780 on lit : « *L'anatomie a cru trouver l'origine de la couleur des noirs dans le germe de la génération. Il n'en faudrait pas d'avantage pour prouver que les nègres sont une espèce particulière d'homme, car, si quelque chose différencie les espèces ou les classes dans chaque espèce, c'est assurément la différence des spermes. Mais avec plus d'attention on a reconnu l'erreur ; et cette explication de la couleur des nègres a été abandonnée. Les conséquences qu'on prétendait tirer de leur figure et celle des autres peuples, n'a pas paru plus convaincante. Quelques unes de ces formes sont dues au climat, le plus grand nombre à d'anciens usages.* »

Une question reste en suspend : pourquoi Raynal a-t-il questionné A. L. de Jussieu plutôt que Buffon sur ce sujet ? Buffon a en effet développé des théories sur les notions de races humaines assez voisines. Est-ce le fait que Raynal privilégiait ses réseaux relationnels et que Buffon n'en faisait pas partie ? La question reste ouverte.

### Joseph de Jussieu et l'expédition du méridien

Une lettre inédite manuscrite de l'abbé Raynal à Antoine Laurent de Jussieu, lettre vendue aux enchères à Drouot en juin 2009, attire l'attention : il y est entre autre question de son oncle Joseph de Jussieu et de l'expédition de l'Académie des Sciences au Pérou. L'abbé Raynal demande à Jussieu de rétablir la vérité sur le rôle de son oncle injustement traité par le sort. De quoi s'agit-il ?

Joseph de Jussieu le benjamin de la fratrie est botaniste et médecin comme ses deux frères. Il a, de plus, suivi de solides études de mathématiques.

En 1735 l'expédition ordonnée par l'Académie des Sciences sur demande du roi appareille de La Rochelle. L'objectif est de mesurer une portion du méridien d'un degré près de l'équateur pour déterminer si la terre est une sphère parfaite, allongée ou aplatie. En complément une seconde expédition menée par Maupertuis effectue la même mesure en Laponie. L'expédition comprend un astronome (Louis Godin) un physicien (Pierre Bouguer) et un géographe (Charles Marie de La Condamine). Joseph de Jussieu est choisi comme botaniste pour les accompagner. Après un passage à la Martinique et à Saint-Domingue les savants français arrivent à Carthagène. À partir de là ils sont accompagnés par deux militaires espagnols de l'Académie des Sciences de Madrid : Jorge Juan y Santacilia et Antonio de Ulloa. Dès leur arrivée sur le continent sud-américain les dissensions et jalousies vont naître entre Godin, Bouguer et La Condamine. Elles ne cesseront plus. Pendant de 1735 à 1744 de nombreuses observations furent accumulées par les astronomes et les géomètres.



Antoine, Bernard, Joseph Jussieu



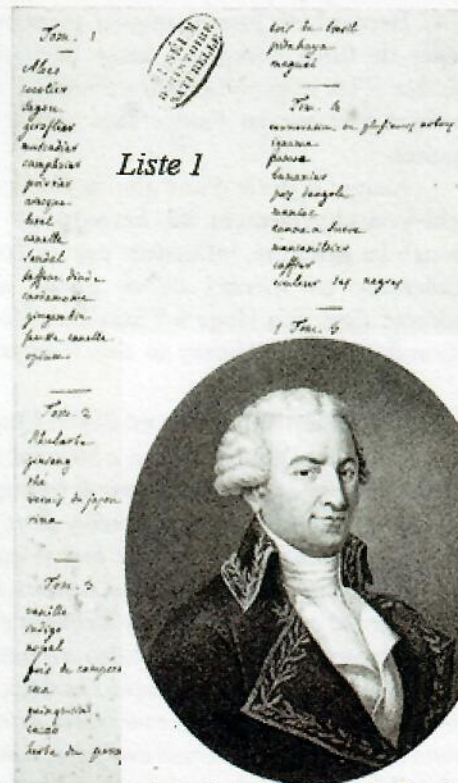
Bernard de Jussieu, parc Tête d'Or



A.-L. Jussieu, Muséum national



La Condamine



Antoine Laurent de Jussieu, et ses timbres

De son côté Joseph de Jussieu envoie régulièrement des graines et des plantes à ses frères à Paris. Il décrit plusieurs espèces de *Cinchona* (arbuste à quinquina dont les Espagnols ne voulaient pas révéler l'origine) et différentes méthodes d'extraction du quinquina. Parmi les nombreuses autres espèces qu'il identifie il faut citer la Coca, la Capucine et l'Héliotrope en 1740 dont il envoie des graines à son frère Bernard.

La Condamine étudie également la plante *Cinchona*. Il enverra un mémoire *Sur l'arbre du Quinquina* qui sera publié par l'Académie des Sciences de Paris en 1738. Probablement Joseph de Jussieu qui avait herborisé dans toute la région lui a indiqué l'endroit où l'on trouve la meilleure espèce produisant le quinquina et qui porte aujourd'hui le nom de La Condamine : *Cinchona officinalis* var. *Condaminea*.

En 1743 l'expédition s'achève et les principaux membres survivants rentrent en France séparément. De son côté Joseph de Jussieu reste sur place où il continue ses herborisations en parcourant de vastes contrées (de Quito à La Paz). Malgré les fièvres tropicales et les vertiges il s'obstine à ne pas rentrer en France : il restera vingt-huit ans supplémentaires. Il devient alors médecin personnel du gouverneur espagnol de la région de Potosi. Il pratique en plus des activités médicales philanthropiques. Il étudie en particulier la variole et réalise des inoculations auprès des populations. A Potosi, il fonde un hôpital pour les mineurs et il enseigne les sciences médicales auprès de médecins espagnols et péruviens.

Bernard de Jussieu inquiet pour son frère lui envoie un émissaire pour le ramener de force. Joseph se laisse faire et revient en France usé par les maladies tropicales et les trop nombreuses *périodes de mélancolie* qui s'en suivaient. L'esprit absent il survivra huit ans en France sans jamais retrouver la raison ni pouvoir écrire ses mémoires.

Malgré la perte d'une grande partie de ses manuscrits et de ses collections, il a enrichi considérablement les herbiers du Roi, aujourd'hui conservés au Muséum National. La postérité, influencée par les écrits de La Condamine, ne reconnaîtra que partiellement les mérites de ce grand scientifique humaniste. À l'époque seuls Condorcet dans son éloge à l'Académie des Sciences en 1779 et l'abbé Raynal dans l'édition de 1780 de *l'Histoire des deux Indes* sauront lui rendre un juste hommage.

Revenons à la lettre vendue en 2009. Que dit-elle ?

Lettre de l'abbé Raynal à « Monsieur le docteur de Jussieu neveu »\*

« C'auroit été un bonheur pour la botanique que M. Joseph de Jussieu eut pu retourner en Europe aussi promptement qu'il se letoit promis. Il passa en 1735 en Amérique avec les académiciens des deux nations pour en examiner les plantes particulières qui croissent dans cette partie du monde. Il avoit parcouru le Pérou d'un bout à l'autre et acquis quantité de lumières qui ne pouvoient que contribuer aux progrès de l'histoire naturelle. »

Suit un autre extrait « sur le coca, plante très commune dans les montagnes du Pérou ».

L'abbé Raynal explique avoir copié ces deux morceaux d'après « une traduction manuscrite des notices américaines d'Ulloa. Je vous supplie d'arranger, comme il conviendra le morceau qui regarde Mr votre oncle et que je veux absolument placer dans mon ouvrage ».

Il a cherché en vain dans ses papiers les notes que lui a fournies A. L. de Jussieu sur « la coca, le quinquina, le cacaoier, et sur le bois de Brésil. [...] Je suis au désespoir. Ce sera une perte irréparable pour moi, si vous n'avez conservé une copie de votre travail ».

\* Lot n° 256 ; 2 pages et demie ; vente Piasa ; Drouot 23 juin 2009 ; expert Thierry Bodin.

Raynal veut donc rendre un juste hommage à Joseph de Jussieu. Mais A. L. de Jussieu a-t-il répondu à sa sollicitation quant à la partie concernant son oncle ?

– On observe que pour la description du quinquina Antoine Laurent prend ses références dans la publication de La Condamine à l'Académie des Sciences.

– Sur le séjour de Joseph de Jussieu au Pérou, l'édition de 1780 complète les éditions précédentes (description des espèces et des méthodes d'extraction du quinquina, de la cochenille et de la fausse cannelle, activités du médecin et de l'ingénieur). Malgré l'absence de preuves formelles, on peut en attribuer la paternité au neveu mais la conclusion à la gloire de la famille Jussieu ne peut être que de la main de l'abbé Raynal.

« Ni le gouvernement qui l'avait envoyé dans l'autre hémisphère, ni celui qui l'y avait retenu, ne daignèrent s'occuper de sa destinée.

Elle aurait été affreuse, sans la tendresse d'un frère aussi respecté pour sa vertu que célèbre par ses lumières.

Les dignes neveux de M. Bernard de Jussieu ont hérité des sollicitudes de leur oncle pour l'infortuné voyageur mort en 1779. Puisse cette conduite d'une famille illustre dans les sciences servir de modèle à tous ceux qui, pour leur bonheur ou pour leur malheur, cultivent les lettres ».

(*Les deux Indes*, édition 1780)

Bien que la manière soit un peu emphatique nous pouvons partager le sentiment de l'abbé Raynal sur cette digne famille de botanistes lyonnais.

#### Bibliographie

- Raynal G.T., *Histoire philosophique et politique des établissements des européens dans les deux Indes*, Genève : Libraires associés, 1775.
- Raynal G.T., *Histoire philosophique et politique des établissements des européens dans les deux Indes*, 1780.
- Raynal G.T., *Lettre à Antoine-Laurent de Jussieu*, document inédit, vente Drouot du 23/06/2009 n°256, expert Thierry Bodin.
- Jussieu Antoine Laurent de : *Articles communiqués à l'abbé Raynal pour l'Histoire philosophique*. On y a joint une lettre de remerciements de l'abbé Raynal à A. L. de Jussieu. 18 feuillets 240 sur 185 millimètres environ. Dossier Ms 1225, bibliothèque centrale du Muséum national.
- Jussieu Joseph de : *Description de l'arbre à quinquina*, mémoire inédit, 1737, Paris : Société du traitement des quinquinas.
- Labat, *Nouveaux voyages aux isles de l'Amérique*, La Haye, 1724.
- La Condamine C.M. de, « Sur l'arbre du Quinquina », *Mém. Acad. Sciences*, Paris, 1738
- La Condamine C.M. de, *Relation abrégée d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique méridionale depuis la côte de la mer du Sud jusqu'aux côtes du Brésil et de la Guyane, en descendant la rivière des Amazones*, lu à l'assemblée publique de l'Académie des sciences, le 28 avril 1745.
- Don Antonio de Ulloa, *Nouvelles américaines ou Entretiens physiques, historiques sur l'Amérique méridionale et septentrionale*, Madrid, 1772.
- Condorcet, *Éloge de Joseph de Jussieu*, in *Éloges des Académiciens de l'Académie royale des Sciences morts de 1690 à 1790*, Paris, 1799.
- La Porte Joseph de, *Le voyageur françois ou la connoissance de l'ancien et du nouveau monde*, Paris : Cellot, t. XII, 1775, p. 155-212.
- Valmont de Bomare, *Dictionnaire d'histoire naturelle*, article quinquina, Paris, 1775.

- Laharpe J.F., *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, Paris : Étienne Ledoux, tome XII, chapitre VI, p. 47-198 « *Voyage des mathématiciens français et espagnols aux montagnes de Quito. Retour de La Condamine par le fleuve des Amazones* », 1820.
- Allorge Lucile & Ikor Olivier, *La fabuleuse odyssée des plantes, les botanistes voyageurs*, Paris : Édition J.C. Lattès, 2003.
- Brot Muriel, *La couleur des hommes dans l'Histoire des deux Indes ; in L'idée de race dans les sciences humaines et la littérature (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Actes Colloque intern. Lyon 2000*, S. Moussa dir., Paris : L'Harmattan, 2003, p. 87-98 .
- Courtney C.P., « A.L. de Jussieu collaborateur de l'abbé Raynal, documents inédits », *Rev. Hist. Littér. France*, 63<sup>e</sup> année, n° 2, 1963, p. 217-227.

\*\*\*

## LES RELATIONS LYONNAISES DE L'ABBÉ RAYNAL

par Paul FEUGA

### La séance académique du 27 août 1780

Le 25 septembre, la compagnie avait réitéré l'obligation inscrite dans le règlement du 18 mars 1777 de ne pas excéder le nombre de cent pour les membres associés et de n'examiner les candidatures à cette fonction qu'une fois l'an. Or le mardi 22 août 1780, elle apprend le décès de l'abbé de Condillac, membre de l'Académie française et membre associé de celle de Lyon. Certes elle a reçu la candidature de M. Vinelli, directeur des mines du Dauphiné mais elle a seulement décidé d'en prendre acte.

La séance publique suivante, le 29 août est normalement consacrée à la lecture par l'abbé Bertholon d'un mémoire sur l'électricité atmosphérique. Chacun sait qu'il est un des inventeurs du paratonnerre. Entre temps, le samedi 24, le directeur Montluel organise à son domicile une réunion dans le but d'étudier les sujets de prix dont l'abbé Raynal vient de proposer le financement. Le jour de la réunion annoncée, l'académie se déplace dans la salle destinée aux assemblées publiques – le salon Henri IV – mais l'assemblée s'est trouvée telle qu'on a été forcé de tenir la séance dans la grande salle de l'Hôtel de ville<sup>49</sup>. L'avocat Prost de Royer lit le rapport qu'il a établi sur ce concours, ce qui l'amène à un éloge indirect de M. l'abbé Raynal et de ses écrits. C'est alors que « *M. l'abbé Rainal dont le nom est célèbre dans la littérature française, ayant été introduit par MM. les officiers<sup>50</sup> et M. deroyer<sup>51</sup>, a été invité d'assister à la séance et sur le désir qu'il a témoigné d'être associé à nos travaux, il a été élu unanimement et par acclamation* ». Le nouvel

<sup>49</sup> À cette époque, l'académie disposait, pour ses activités ordinaires, de la moitié de l'aile nord au premier étage de l'hôtel de ville, le long de la rue Puits-Gaillot. Les séances publiques étaient tenues à l'autre extrémité de cette aile dans le salon des portraits, aujourd'hui salon Henri IV. Exceptionnellement elles pouvaient se tenir dans le grand salon, d'une superficie de 315 m<sup>2</sup>, sur la façade de la place des Terreaux.

<sup>50</sup> François Joseph Mamert de Jussieu de Montluel (1729-1797), écuyer, seigneur de Montluel, directeur de l'Académie et Marc-Antoine Claret de la Tourette (1729-1793), secrétaire perpétuel de la classe des sciences.

<sup>51</sup> Antoine François Prost de Royer, avocat, échevin de Lyon (1729-1784), reçu à l'Académie en 1778.



associé propose alors de soumettre au jugement de l'assemblée la création de deux prix dont il fournira les fonds.

Le 5 septembre, le programme de ce concours est imprimé et diffusé et, le 14 septembre, La Tourette donne lecture d'une lettre de l'abbé Raynal<sup>52</sup> disant : « *Je ne vous diray jamais à quel point j'ay été touché de l'accueil que m'a fait l'académie, entre honnêtes gens ce sentiment se devine bien mieux qu'il ne s'exprime.* » La présence de Raynal laisse une vive impression et, le 8 décembre suivant, un chroniqueur écrit :

« *L'abbé Raynal fait toujours ici la plus vive sensation, on se l'arrache, on ne comprend pas comment il peut résister à tant d'honneurs ; on a voulu avoir de son écriture, et même des morceaux de son habit.* »<sup>53</sup>

Pourquoi une telle précipitation et un pareil engouement pour un philosophe étranger à Lyon ?<sup>54</sup>

Âgé de 67 ans, l'abbé Raynal n'est pas lyonnais. Ses études, son ministère, ses activités ne l'ont pas spécialement attiré dans la cité rhodanienne. Adulé par certains, vilipendé par d'autres, quand il arrive à Lyon, sa réputation sulfureuse n'est plus à établir. Voltaire n'a-t-il pas dit de son œuvre principale qu'elle était une « déclamation remplie d'erreurs entassées ». Pour un homme installé dans la capitale auprès des « grands », quel peut être l'attrait d'une cité laborieuse, dépourvue de parlement et d'université, néanmoins fortement commerçante et ouverte sur les marchés américains et asiatiques. C'est ici qu'il faut chercher une préoccupation commune, une convergence économique-politique et non pas philosophique.

#### Des relations antérieures à 1780 ?

Différentes pistes peuvent être explorées.

La franc-maçonnerie ? Nous ne disposons pas d'archives permettant d'affirmer que la maçonnerie ait favorisé les relations de Raynal avec Lyon. Certes, le rôle moteur de la maçonnerie lyonnaise était connu en France sous l'impulsion de son maître Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824). Nous savons aussi que l'abbé Raynal avait été initié à Paris. Observons encore que la majorité de ses correspondants lyonnais appartiennent à la mouvance réformiste des maçons, incarnée dans la Loge de la Bienfaisance, caractéristique de l'élite intellectuelle et commerçante de Lyon. L'appartenance à une école de pensée commune peut faciliter l'entrée en relations sans pour autant la déterminer. Il faut donc chercher ailleurs.

Dans son étude sur les éditions successives de l'*Histoire philosophique*, Claudette Fortuny a montré que l'abbé Raynal les faisait imprimer à Lyon, au moins depuis 1773. Soit disant imprimées à Amsterdam, à La Haye ou à Genève, elles l'étaient en fait chez Fauchoux, chez Vialon, chez Regnault ou chez Barret à Lyon. Cela laisserait

<sup>52</sup> Cette lettre, expédiée de Paris le 12 octobre 1780, est à l'Académie sous la cote Ms 268-IV, f° 45.

<sup>53</sup> Morel de Voleine, « Petite chronique lyonnaise » *Revue du Lyonnais*, XIX, 1856, p. 459.

<sup>54</sup> Pour relativiser cet engouement, on peut observer qu'un an plus tard, le 10 juillet 1781, Joseph Michel Antoine Servan (1737-1807), avocat-général au parlement de Grenoble, qui connaissait bien la ville pour y avoir fait imprimer des ouvrages, fut l'objet d'un accueil non moins triomphal à l'Académie en présence de 500 personnes (note de F.N. Cochard, Académie Ms 270, f° 15). Admis à l'Académie, en janvier, il était alors venu présenter une communication sur *Les progrès des connaissances humaines*. Interrompu à plusieurs reprises par des « battements de main » lancés par Prost de Royer, il lança des traits tant contre Montesquieu qu'envers Raynal blâmant toutefois les magistrats qui l'avaient condamné. Voir BML Ms 5423, f° 96.

supposer que l'auteur serait venu négocier avec les imprimeurs ou du moins corriger ses épreuves d'imprimerie. S'il ne s'est pas rendu lui-même à Lyon, au moins aurait-il eu un correspondant local, un homme en lequel il aurait placé toute sa confiance. Peut-on l'identifier à quelque homme d'affaire en relation avec lui ? Prost de Royer ? l'abbé Rozier ? Paganucci ? ou tout autre Lyonnais ?

Sans en avoir la certitude, il est tentant de proposer les noms des genevois Grand et Cannac. « Monsieur Grand », banquier à Paris apparaît pour la première fois dans les archives de l'Académie en 1782 et 1783 lorsqu'il offre de faire l'avance du montant des prix proposés<sup>55</sup>. Cela n'exclut pas des relations antérieures. Les noms de Grand et de Cannac ne sont pas étrangers à Lyon où ils évoquent le négoce et l'argent. Les Cannac, protestants originaires de Lacaume dans le Rouergue, sont représentés par Pierre Philibert Cannac (1705-1785), bourgeois de Vevey, banquier et concessionnaire des coches du Rhône. Son fils Jacques, baron de Saint-Légier, donnera en mariage sa fille Anne à Daniel Grand de la Chaize, fils du principal banquier de l'abbé Raynal. Et pour montrer la position avantageuse du baron Cannac, il suffit de signaler qu'il mariera sa fille à Louis Necker de Germany, frère du ministre de Louis XVI et qu'Aimée sa petite-fille épousera le baron de Staël-Holstein. L'abbé Duret dont nous allons parler fait grand cas de MM Cannac d'Hauteville et de Saint-Légier et évoque leurs relations avec le prince Henri de Prusse et l'intendant Pierre Poivre. Voilà un cercle lyonnais dans lequel peut évoluer l'abbé Raynal.

### L'abbé Duret

Sans avoir la certitude qu'il l'ait jamais rencontré, nous pouvons affirmer que l'abbé Duret est parmi les Lyonnais, un de ceux qui connaissent le mieux l'abbé Raynal. Pierre Duret (1722-1794), prêtre sulpicien n'ayant exercé aucun ministère est très introduit dans la société lyonnaise. De 1762 à 1794, date de son décès, il note au jour le jour tout ce qu'il lit ou qu'il entend<sup>56</sup>. Dans ses « cahiers », l'abbé Raynal est cité près de cinquante fois. Avant la séance mémorable du 27 août 1780, Duret a déjà signalé deux éditions de *l'Histoire des établissements des Européens dans les Indes*. Il a noté le prix de chaque édition comme on peut l'acquérir chez le libraire Jacquenod. Je n'insiste pas davantage car ce sera le propos de Dominique Varry.

Avant de relater la séance de l'Académie, Duret mentionne que Raynal est à Lyon depuis trois semaines et qu'il « va et se montre partout questionnant à droite et à gauche, prenant des instructions sur le commerce ». Les historiens de l'abbé Raynal reconnaissent ici sa méthode de travail, la compilation, et Paganucci le confirmera.

Les propos de l'abbé Raynal ne laissent pas les Lyonnais insensibles. Duret rapporte des faits que les comptes rendus de l'Académie ne peuvent mentionner. Au collège de la Trinité, il est d'usage de célébrer la Saint-Louis par le discours d'un professeur. Cette année, le sujet proposé est le suivant : « Est-il quelque fois utile de tromper les peuples ? » L'orateur s'enflamme en une longue tirade qui inclut une déclaration violente contre l'Italie (le Saint-Siège) et un éloge du roi de Prusse et de l'abbé Raynal. Ce n'est pas du goût du Père Ballet qui demande que ça soit prononcé à voix basse, ce qu'il n'obtient qu'en partie.

---

<sup>55</sup> Académie, Ms 266, t. 16, f° 109, 3 juillet 1781. La réponse de l'académie laisse supposer qu'elle est à court de trésorerie, car elle accepte de recevoir cette avance en contrepartie d'un intérêt de 0,5 % par mois soit 6 % l'an, taux élevé à cette époque.

<sup>56</sup> BML, Ms 804, 805, 806 et 5423.

Quelques mois plus tard, en novembre, l'abbé Duret rencontre « *M. Bouilloud-Mermet (sic)*<sup>57</sup>, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui dit-il me témoigne tout son chagrin sur les louanges outrées qu'on a donné publiquement à M. Raynal ». À son habitude, Duret ne se prononce pas, mais on perçoit que la personne et les écrits de l'abbé Raynal ne recueillent pas l'unanimité des suffrages.

Les sujets proposés au concours font l'objet d'un autre exposé mais les archives de l'Académie ignorent les « dessous » de l'un d'eux, celui qui concerne l'implantation des manufactures : hors des villes ? dans les campagnes ? Duret relève que les fonds de ce prix ont été proposés par la compagnie des travaux Perrache<sup>58</sup> qui a souhaité que ce concours soit placé sous le patronage de l'abbé Raynal afin de lui donner un meilleur retentissement. L'affaire étant éventée, on n'en parlera plus.

On relève aussi dans les notes de Duret qu'il semble s'associer aux critiques de l'abbé de Mably : « *M. l'abbé de Mably a fait un excellent ouvrage sur la manière d'écrire l'histoire dans lequel il censure vigoureusement Voltaire et Raynal.* »

Pour rester enfin sur une note positive, relevons ce propos de l'abbé Duret : « *M. l'abbé Raynal a fait un discours au Roi sur les devoirs de la royauté. Il est supérieurement bien fait.* » Il en cite un passage : « *Jeune prince, garde-toi de prendre les conseils d'un vieillard imbécile [qui ?] et d'une femme légère [qui ?]* », ce qui a fortement déplu.

### Antoine François Prost de Royer

Si les Grand et les Cannac sont des brasseurs d'affaires et Duret un chroniqueur curieux, Prost de Royer appartient au royaume des lettres et de la philosophie politique. Ses relations avec Raynal n'en sont que plus étroites. Né en 1729, seize ans après Raynal, il est riche de connaissances et fort d'expérience variées lorsqu'ils entrent en relations. Avocat retenu pour prononcer l'oraison doctorale de la Saint-Thomas (1749), recteur de la Charité (1769), conseiller de ville (1771), lieutenant général de police (1772), échevin de Lyon (1773), etc., il s'est fait connaître par son indépendance d'esprit. Aujourd'hui, il serait qualifié de « politiquement incorrect » n'hésitant pas à guerroyer contre l'archevêque à propos du prêt à intérêt (1763), à critiquer l'administration de la ville (1765), les malversations du prévôt des marchands (1775), la maltraitance subie par les enfants en nourrice (1778), à promouvoir les femmes dans l'administration (1782). Il n'en faut pas moins pour susciter l'intérêt de l'abbé Raynal. Élu à l'Académie en 1773, directeur en 1779, c'est à cet ami de Turgot et de Voltaire qu'elle doit la présentation de l'abbé Raynal.

Tout pourrait les éloigner. L'un est un écrivain prolixe et redoutable homme d'affaire, l'autre est un chercheur négligeant son gagne-pain et l'entretien de sa famille pour consacrer son talent et son temps à la rédaction d'un grand dictionnaire de jurisprudence, réédition de celui publié par Brillouin en 1709.

Une fois de plus, nous avons recours à l'abbé Duret qui consacre 51 notes à Prost de Royer et à ses relations avec l'Académie et l'abbé Raynal. Quand la démission de l'abbé Perneti libère un siège de membre ordinaire, Royer l'emporte sur ses concurrents Villiers, le physicien, le père Lasserre, l'imprimeur Regnard et l'abbé

---

<sup>57</sup> Louis Bollioud-Mermet, chevalier, né le 13 février 1709, décédé le 31 décembre 1793, fils de Charles Bollioud, écuyer, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Anne Curtillot de Monclocher. Reçu à l'Académie en 1739, il sera le secrétaire perpétuel de la Société royale en 1755, puis de l'Académie réunie à partir de 1758.

<sup>58</sup> Antoine Michel Perrache (1726-1779), sculpteur, architecte et urbaniste.

Charrier, prévôt, curé d'Ainay et futur évêque constitutionnel puis concordataire. Ce dernier n'en prit pas ombrage puisqu'il accepta de baptiser la fille du lauréat, quelques jours plus tard. Il est vrai aussi que la fonction d'échevin autorisait à demander à la ville de Lyon d'être marraine du nouveau-né<sup>59</sup>.

De quand datent leurs relations ? Un épisode semble l'indiquer : à la fin de l'année 1776, Prost de Royer se rend à Paris pour régler, et avec succès, quelques affaires de la ville. Mais il ne rentre dans ses frais que par l'entremise de l'abbé Raynal qui est fort bien avec Necker<sup>60</sup>. Ce fait était connu avant la présentation de l'abbé Raynal à l'Académie, le 27 août 1780. Prost de Royer rendit sa politesse à Necker en prononçant son éloge et en faisant applaudir son nom par les académiciens quelques mois plus tard, le 1er mai 1781.

En 1781, Prost de Royer se retire du palais pour se consacrer entièrement à la rédaction de son dictionnaire, de même que l'avocat Riols, un Aveyronnais qu'il avait pris pour collaborateur et qui sera son successeur<sup>61</sup>. En 1782, deux tomes sont déjà imprimés à Lyon par Perrin et Carmagnole. A la mort de l'auteur, il y en avait quatre. Le septième, paru en 1788, n'avait pas épuisé la lettre « A », mais interrompit la série. Les transformations prévisibles des règles de droit rendaient caducs les tomes précédents et l'opération était largement déficitaire<sup>62</sup>.

Prost de Royer est mort le 21 septembre 1784 dans un grand dénuement, dit-on, laissant une veuve et six enfants mineurs<sup>63</sup>. Selon l'abbé Duret, à son convoi funèbre le lendemain, assistaient le lieutenant général (Basset), le procureur général (Barou du Soleil) et l'avocat général en la Sénéchaussée (Millanois). Trente franc-maçons accompagnaient le convoi, marchant deux à deux. Ils avaient fait les frais de l'enterrement.

L'abbé Raynal apprit son décès quelques mois plus tard et adressa ses condoléances à l'Académie :

*« J'ai beaucoup regretté monsieur de Royer comme excellent écrivain, comme bon homme et comme mon ami. J'avais obtenu autrefois pour son fils aîné une excellente place qui ne fut pas occupée par une négligence malheureusement trop ordinaire à notre aimable et obligeant confrère. »*<sup>64</sup>

L'histoire de Prost de Royer ne s'arrête pas à son décès car il jouissait d'une réputation sulfureuse que son amitié avec Raynal ne pouvait atténuer. Le chapitre de

<sup>59</sup> Le prévôt des marchands et les échevins en exercice jouissaient du privilège d'avoir la ville de Lyon pour marraine de leurs nouveaux-nés. Dans la période qui nous intéresse, l'échevin Sponton et le prévôt Regnault de Bellescize bénéficièrent de cet avantage. La Ville était une marraine généreuse.

<sup>60</sup> On se souvient que le ministre Jacques Necker était frère de Louis (Necker) de Germany dont l'épouse, Sophie Cannac, était apparentée à l'homme d'affaires de l'abbé Raynal.

<sup>61</sup> Ce dictionnaire achevé après la mort de Prost de Royer est intéressant à plus d'un titre, en particulier car tous les exemples concernent des affaires lyonnaises. À l'instar de l'*Encyclopédie* ou de l'*Histoire philosophique*, l'auteur était un « chef d'orchestre » distribuant la partition à des spécialistes divers.

<sup>62</sup> J. Bernascon, Sur les quatre avocats inscrits au barreau de Lyon en 1765, in *Bull. Soc. Hist. Archéol. Littéraire Lyon*, XXIII, 1993.

<sup>63</sup> Prost de Royer avait épousé Marie Élisabeth Valfray dont le père, issu d'une famille d'imprimeurs était devenu écuyer seigneur de la Tour de Salornay. Il s'était marié à Élisabeth Quatreffage de la Roquette qui, à notre connaissance, lui donna sept enfants, trois fils d'abord, puis trois filles nées de 1771 à 1776. Marie Anne Lyon, la seconde, filleule de la ville, fut gratifiée d'une pension annuelle de 800 livres. Un dernier fils enfin, Rodolphe Louis Anne (1779-1806), avocat comme son père, ne semble pas avoir laissé de postérité.

<sup>64</sup> Académie, Ms 268-IV, f° 213, lettre de Raynal expédiée de Toulon le 8 nov. 1784.

Saint-Nizier refuse le mausolée que les maçons veulent y ériger. La Maçonnerie s'empare de sa mémoire : il serait apparu à Millanois se plaignant que personne n'ait songé à lui donner des prières, or ce même Millanois aurait fondé pour lui une messe quotidienne à laquelle il assistait lui-même. Quand Cagliostro vint à Lyon en 1786, il déclara que, quinze jours après son décès, le fantôme du « magnifique frère » de Royer apparut sur un nuage bénissant les frères et il imagina un banquet où assisteraient les mânes de Prost de Royer ainsi que celles de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu. Mais ce banquet n'eut pas lieu, Cagliostro étant retenu à Paris par d'autres obligations comme l'affaire du « collier de la reine »<sup>65</sup>. Prost de Royer était entré dans la légende.

### Le prince Henri de Prusse

Prost de Royer nous conduit au prince Henri de Prusse qu'on peut être étonné de voir parmi les relations lyonnaises de l'abbé Raynal. Qu'en est-il ?

En 1784, sous le pseudonyme de comte du Nord, Henri de Prusse (1726-1802), frère très philosophe du Grand Frédéric, décide de faire étape à Lyon au cours d'un grand voyage en Europe. Comme tous les personnages de son rang, il sera reçu à l'archevêché. Parti de Berlin le 23 juin, il est à Genève le 6 juillet et on l'attend à Lyon quelques jours plus tard. Le prince est porteur d'une lettre de recommandation de l'abbé Raynal pour Prost de Royer qui ne le quittera pas durant son séjour. Ils se rendent ensemble à l'Académie où le prince refuse d'être reçu comme membre associé, se contentant de figurer parmi les admirateurs de cette compagnie. Fausse modestie sans doute, car ce prince figure sur la liste des associés dès la fin de l'année 1784.

Lors de son séjour, Henri de Prusse découvre la misère dans laquelle se débat son accompagnateur qui, signe de déconfiture, vient de vendre la seigneurie dont il porte le nom. Aussi, lui propose-t-il de devenir son chambellan et de « se charger de l'un des ses fils, âgé de 18 à 19 ans »<sup>66</sup>. Selon l'abbé Duret, le prince manifesta beaucoup de générosité à l'égard des Lyonnais. L'abbé Raynal n'était probablement pas étranger à celle qu'il eut pour Prost de Royer.

### Jean Paganucci

Faut-il chercher à Livourne en Toscane, ce port méditerranéen ouvert sur les marchés du Levant, l'origine des relations de l'abbé Raynal avec Jean Paganucci (1723-1794)<sup>67</sup> ? Deux oncles de l'abbé Raynal<sup>68</sup> y commerçaient et Bernardin, père de Jean

---

<sup>65</sup> Voir entre autres sources, Stéphane Nivet, Antoine François Prost de Royer (1729-1784), administrateur éclairé, dans le *Bulletin municipal de Lyon*, n° 5766 du 27 octobre 2008 et A. Combe, *Histoire de la maçonnerie à Lyon*, Les Traboules, Lyon, 2006.

<sup>66</sup> L'imprécision de l'âge ne permet pas de choisir entre Pierre Rodolphe Prost de Royer né le 26 juillet 1765, François Camille né le 14 mars 1767 et Pierre né le 21 novembre 1768. On sait seulement que le dernier sera chef de bataillon et aide de camp du général Carteau.

<sup>67</sup> Vers 1750, le nom Paganucci fut francisé en Paganucy. Par souci d'homogénéité nous conserverons l'orthographe italienne. De passage à Livourne en 1994, nous avons trouvé près de dix Paganucci abonnés au téléphone.

<sup>68</sup> Les Fayode, de Saint-Geniez, négociants en étoffes du Rouergue, toiles de Hollande et tabac, avaient un comptoir à Livourne dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre Couret, autre parent des Raynal, créait en 1688 à Livourne un grand entrepôt de produits fabriqués à Saint-Geniez où l'on trouve aussi des Camboulas et des Dumas de la même origine. Quant aux Paganucci,

Paganucci, y avait vu le jour. À nos yeux, c'est insuffisant car les Paganucci y avaient un bon réseau relationnel et ne semblaient pas avoir gardé des liens avec leur pays d'origine.

Il est davantage probable que le dictionnaire de Paganucci soit à l'origine de cette relation. En 1762 en effet, huit ans avant l'*Histoire philosophique*, Paganucci fait paraître chez Jean-Marie Bruyset, imprimeur-libraire à Lyon un *Manuel historique, géographique et politique des négociants* ou *Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*, un ouvrage de 2142 pages en trois volumes dont l'abbé Raynal dut avoir connaissance.

Quelques mots sur Jean Paganucci permettent de le situer. Il est né à Lyon le 2 septembre 1724. Après ses années de collège, il entre en apprentissage chez un fabricant de soierie. A l'issue de cette formation, plutôt que de poursuivre dans cette voie, il aide sa mère à liquider le commerce de gantier-parfumeur de son père<sup>69</sup> et devient teneur de livres, c'est-à-dire comptable indépendant au service d'entreprises diverses et même des hôpitaux de Lyon. Le déroulement de sa carrière nous éloignerait de notre sujet. Rappelons seulement qu'il créa une officine d'aide aux entreprises en difficulté, qu'il s'impliqua fortement dans la franc-maçonnerie, au côté de Jean-Baptiste Willermoz<sup>70</sup>, qu'il s'investit courageusement dans l'administration de la ville assiégée et qu'à son retour d'émigration il acheva sa carrière comme juge au tribunal civil. Entre temps, il avait épousé la fille d'un notaire du Pont-de-Beauvoisin (aujourd'hui dans l'Isère) dont il eut onze enfants dont quatre seulement parvinrent à l'âge adulte.

À l'approche de la quarantaine, il publie son encyclopédie du Commerce et pour en montrer l'importance, le mot Commerce est toujours écrit avec un C majuscule. Dans son avertissement, l'éditeur mentionne que c'est l'œuvre d'un homme « éclairé, qui a passé sa vie dans l'étude des principes du commerce »<sup>71</sup>. Comme on peut l'attendre, l'auteur cite des lieux, des produits, les unités de mesures, les monnaies et leur correspondance, les règlements, les droits et usages du commerce et de la navigation, les traités commerciaux en vigueur. Certains articles sont illustrés d'exemples de transactions ou d'écritures commerciales entre des négociants du nom de Caillat, Briasson, Philibert, Mayeuvre, Lacour, Arnal, etc., tous bien connus à Lyon. Mais nous n'y avons pas trouvé de Raynal, de Fayole ou de Couret, négociants à Livourne ou à Saint-Geniez. Paganucci ne se contente pas de décrire comme dans tout dictionnaire, mais il commente et propose des mesures d'amélioration ce qui donne à l'ouvrage le caractère d'un manifeste d'économie politique.

Plus intéressant encore est la « Préface » ou « Discours sur l'état du Commerce en France et sur les moyens généraux de le rendre florissant », véritable profession de foi de soixante pages que l'auteur a placée en tête de son ouvrage. Trois parties la composent : l'état des lieux, le rappel des principes, les propositions. On y découvre les idées qui se répandent en cette fin de siècle. La France a perdu pied sur les marchés extérieurs car depuis Colbert on ne s'est pas préoccupé d'entretenir une flotte marchande, laissant libre cours aux Anglais et Hollandais. Le commerce

---

arrivés à Lyon vers 1680, on ne trouve aucune trace de parents d'origine toscane dans les actes publics les concernant.

<sup>69</sup> L'alliance de ces deux métiers est assez fréquente au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>70</sup> En particulier dans la Loge de la Bienfaisance, « pépinière » des réformes maçonniques ou il côtoya l'aristocratie civile, militaire et religieuse de la ville dont Prost de Royer et l'abbé Rozier.

<sup>71</sup> P. Feuga, « Un pré-encyclopédiste lyonnais : Jean Paganucci (1723-1797) », *Revue Soc. Hist. Archéol. Litt. Lyon*, 1994.

intérieur et le commerce extérieur dépendent de ministères différents. Les problèmes du commerce ne remontent pas au Conseil du Roi car aucun de ses membres n'est issu des professions du commerce. Le commerce est un métier qu'aucune école n'enseigne. Les Français sont handicapés dans les négociations car ils ne pratiquent pas les langues étrangères. Le développement des manufactures, à l'instar des Anglais, accroît la puissance économique d'un pays. On ne peut se contenter de vendre des produits à faible valeur ajoutée, etc.

Telles sont les idées et les faits dont l'abbé Raynal a pu s'inspirer. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner dans le tome dixième de *l'Histoire philosophique* ce qui est écrit sous les mots commerce, fisc, gouvernement, impôts, industrie, manufactures, marine, négociant. Quand Raynal écrit que, dans son cœur, il élève un autel « au commerçant honnête qui enrichit et honore [sa patrie] », on peut imaginer qu'il pensait à Paganucci.

En dernier ressort, on ne trouve aucun témoignage d'une rencontre ou d'une correspondance entre Raynal et Paganucci. Ce dernier n'appartenait pas à l'Académie et ne semble pas avoir assisté à la séance du 27 août 1780. Mais il reste les témoignages de Jean-Baptiste Dumas, de Morel de Voleine et les articles biographiques citant Paganucci comme « l'ami du jurisconsulte Prost de Royer, de l'abbé Rozier, de l'abbé Raynal et disant qu'il communiqua à ce dernier des documents intéressants pour son histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Indes »<sup>72</sup>. On sait que les auteurs se copient les uns sur les autres. Et, en l'occurrence, force est de constater que tout repose sur Dumas qui écrivit près de cinquante ans après les événements. Mais on reste sur sa faim sur leurs éventuelles rencontres.

Paganucci nous conduit à Poivre.

### Pierre Poivre

Devenu chef de famille par la mort de son père, Paganucci marie en 1754 sa sœur Françoise à Aimé Poivre (1724-1785), négociant-passementier à Lyon et cousin germain de l'explorateur Pierre Poivre (1718-1786). Les deux familles vivaient en bonne intelligence. L'explorateur puis sa veuve firent appel aux compétences de Paganucci en plusieurs circonstances.

Poivre né à Lyon le 23 août 1719, mourut dans la même ville le 6 janvier 1786. Il fit ses études chez les missionnaires Saint-Joseph à Lyon, puis au séminaire des Missions étrangères à Paris. Son existence fut marquée par trois longs séjours à l'étranger. Le premier entre 1741 et 1748 le conduisit de Port-Louis (île Maurice) à Macao, à Canton, Batavia, Mer'gui (Siam), et Pondichéry. Au retour, il fit escale à l'île de France, à la Martinique et en Guadeloupe. La Compagnie des Indes le mandate alors pour un second voyage dans les mêmes contrées de 1748 à 1757. Puis il séjourne huit ans en France et se fait recevoir à l'Académie de Lyon le 23 janvier 1769. De 1769 à 1773, il s'éloigne de nouveau, étant nommé Intendant des îles de France et de Bourbon (aujourd'hui îles Maurice et de la Réunion). À son retour, il demeure un an à Paris pour rendre compte de sa mission et répondre à ses détracteurs. Il ne s'installe

---

<sup>72</sup> Jean-Baptiste Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie, Concours de Napoléon, pour un prix proposé par l'Académie de Lyon, dans *Revue du Lyonnais*, VI, 1837, p. 375 ; même auteur, *Histoire de l'Académie royale de Lyon*, Lyon, t. I, 1839, p. 142 ; Morel de Voleine, « Petite chronique lyonnaise », *Revue du Lyonnais*, XIX, 1858, p. 456 ; *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, 1866-1876, réédition Lacour, Nîmes, 1991.

pas à Lyon mais dans sa maison de la Freta à Saint-Romain-au-Mont d'Or), refusant d'occuper son siège à l'Académie. Ce long développement n'a d'autre objet que de confronter les calendriers de Poivre et de Raynal pour rechercher la date d'une éventuelle rencontre. Si cette rencontre eut lieu, ce ne peut être qu'à Paris en 1774-1775 ou à la Freta dans l'été 1780.

À défaut d'en connaître la date, un témoignage, certes tardif, en donne les circonstances. Jacques Pierre Brissot, futur maire de Paris, en séjour à Lyon, vient en visite à la Freta en mai 1782. Le récit de cette visite publié seulement en 1830<sup>73</sup>, relate les propos de Poivre sur son neveu Sonnerat<sup>74</sup> et sur l'abbé Raynal. Ils forment un tout qu'on ne peut dissocier.

« *Les voyages de Sonnerat dans la Chine et l'histoire de l'abbé Raynal faisaient alors le plus grand bruit. Sonnerat était neveu de M. Poivre, et il regrettait qu'il se fut trop empressé de publier son voyage. Il y avait remarqué une foule d'inexactitudes et de faussetés.* »<sup>75</sup>

La partie des Indes Orientales, dans l'histoire de Raynal, était entachée des mêmes défauts ; il ne l'avait écrite que sur de mauvais mémoires. Poivre lui avait offert des matériaux, mais Raynal n'avait pas eu la patience de les attendre... Poivre fut témoin de la manière dont Raynal recueillait quelquefois ses renseignements. Allant un jour chez un ancien gouverneur de l'Île de France, il trouva l'historien écrivant dans l'antichambre, sous la dictée d'un nègre. Poivre lui demanda ce qu'il faisait. Ce nègre, dit Raynal, est de Madagascar, et je prends des notes de lui sur cette île. Poivre ne put s'empêcher de sourire à cette facilité de puiser partout sans s'informer si la source était bonne. »<sup>76</sup>

Enfin, pour lever l'accusation de parti-pris que l'on pourrait porter à Brissot, il convient de citer une opinion de Poivre bien antérieure à la publication des *Mémoires de Brissot*. Dans la dernière édition de l'*Histoire philosophique*, il ne voit que

« *augmentation des déclamations, les mêmes impiétés que dans ses premières éditions, beaucoup d'inutilités et de sottises. Quoiqu'en disent les philosophes, c'est un mince ouvrage du côté de l'érudition, plus mince du côté du génie, très dangereux pour les mœurs, affreux et sot au possible du côté de la religion, mauvais dans les parties de l'histoire naturelle, plein d'ignorance en particulier sur l'isle de France, plus encore de la Chine.* »<sup>77</sup>

On ne saurait être plus critique. Je laisse à d'autres, le soin de corriger l'opinion de Poivre.

### D'autres relations ?

En conclusion, on peut imaginer, et Duret le dit, que durant son séjour de deux mois à Lyon en 1780, Raynal dut rencontrer bien d'autres Lyonnais. C'était

<sup>73</sup> *Mémoires de Brissot*, publiés par son fils avec les notes et éclaircissements de M. F. de Montrol, Paris : Ladvocat, 1830, t. II, p. 83-120. P. Feuga, « Une visite à Pierre Poivre à la Freta en 1782 », *Bull. Soc. Historique, Archéologique et Littéraire Lyon*, **XXVII**, 1996, p. 163-182.

<sup>74</sup> Pierre Sonnerat (1748-1814), *Voyages aux Indes Orientales et à la Chine*, Paris, 1782.

<sup>75</sup> Poivre exprime le même point de vue dans une lettre du 19 avril 1783 à son ami Céré : « *Il aurait mieux fait de ne rien dire car il n'a rien vu ...son point de vue est comparable à celui d'un Chinois qui aborderait à Marseille, y serait fermé en quarantaine et, au sortir de sa quarantaine, retournerait dans son pays y faire l'histoire des Français dont il ne comprend même pas la langue* »

<sup>76</sup> *Mémoires de Brissot*, *op.cit.*, p. 350.

<sup>77</sup> Lettre de Poivre à Céré du 8 octobre 1781, citée dans l'article de P. Feuga, « Pierre Poivre, l'ermite de la Freta », revue *Gryphe*, mars 2010, qui n'a pas été publiée.



l'objet de son séjour. Mais dans sa correspondance avec l'Académie (via La Tourette), seul Prost de Royer est cité. Nous en sommes réduits aux conjectures.

Le pasteur Benjamin Sigismond Frossard (1754-1830) pourrait être une relation de Raynal pour ses propos sur l'esclavagisme. Mais Mathon de la Cour ne présente à l'académie les deux tomes de la *Cause des esclaves nègres* de Frossard que le 31 octobre 1789, plus d'une décennie après la publication du *Dictionnaire philosophique*.

Le botaniste François Rozier (1734-1793), dit l'abbé Rozier, fut un compagnon de Paganucci et de Prost de Royer dans la Loge de la Bienfaisance, puis du seul Paganucci à la Société philanthropique. Mais lors de la réception de Raynal à l'Académie en 1780, Rozier était à Béziers et il ne rejoignit la compagnie qu'en 1787.

Les Jussieu. Bien que parent proche des botanistes Jussieu, celui qui reçut Raynal à l'académie, était un magistrat, fils de magistrat et les botanistes résidaient à Paris depuis plusieurs générations.

De Marc-Antoine Claret de la Tourette (1729-1793), secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, on connaît plus de cinquante communications à l'académie mais aucune n'évoque l'abbé Raynal.

Souhaitons que d'autres chercheurs soient plus heureux dans leurs travaux et découvrent les liens qui unirent l'abbé Raynal à Lyon et à son l'académie durant plus de dix ans.

\*\*\*

## LE BUSTE DE L'ABBÉ RAYNAL À L'ACADÉMIE DE LYON

par Gérard BRUYÈRE

*La sculpture console les grands hommes, dit Raynal,  
de l'oubli ou de l'injustice de leurs Contemporains.  
P.J.B. Chaussard, Le Pausanias français, 1806*

Le buste de Raynal, par Jean Pierre Antoine Tassaert (1727-1788)<sup>78</sup>, que conserve l'académie de Lyon, est l'un des fleurons de son patrimoine. Si les marbres de Michel Ange Slodtz (1705-1764)<sup>79</sup> et ceux de Pierre Puget (1620-1694), qui lui font escorte dans les salons du palais Saint-Jean, ne le cèdent en rien pour la qualité artistique, le buste de l'auteur de l'*Histoire des deux Indes* présente, sur ces dernières œuvres, l'avantage d'être lié intimement à l'histoire de l'Académie. En lui faisant hommage de son buste en marbre, Raynal l'associait à son propre succès d'auteur, et peut-être même à sa gloire, en même temps qu'il reconnaissait à l'institution lyonnaise la capacité de porter, en son siècle et dans l'avenir, les idées nouvelles.

Le *Buste de l'abbé Raynal* a trouvé en Guilhem Scherf, conservateur en chef au musée du Louvre, un spécialiste de la sculpture du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a su, non seulement, percevoir les qualités plastiques de cette œuvre, mais encore restituer le

---

<sup>78</sup>Buste marbre à piédouche rond. H. 0,600 m (y compris 0,110 m pour le piédouche) ; L. 0,435 m ; P. 0,275 m. S.D. en creux et encre noir : *Tassaert.ft./1784*. Gaine en forme de colonne sur socle carré. Plâtre peint en blanc (sur peinture imitation bois) pour la colonne ; bois peint pour le socle. H. 1,210 m ; L. à la base 0,450 m.

<sup>79</sup>François Souchal, « Les Bustes de Chrysès et d'Iphigénie sculptés à Rome par Michel-Ange Slodtz », *Bull. Soc. Hist. Art Français*, année 1961, Paris, 1962, p. 85-96, 4 ill. en noir.

contexte historique de sa création et celui de sa réception<sup>80</sup>. À tout point de vue, les deux études que l'historien de l'art a consacrées au buste de l'Académie ne laissent rien à désirer et nous ne saurions faire mieux, ici, que de placer nos pas dans les siens. Toutefois, il arrive que les études dites définitives puissent être complétées sur un point accessoire à la faveur d'une découverte. L'occasion s'est présentée à nous sous la forme d'un rapprochement auquel nous ne saurions prêter plus que la valeur d'une hypothèse.

Commençons par rappeler cette journée du 25 août 1780 qui vit la réception de Raynal à l'Académie de Lyon, où il devait fonder deux prix d'émulation. Dans la salle des séances, les yeux du philosophe se sont sans doute posés sur le *Buste de Voltaire* que le sculpteur lyonnais François Marie Poncet (1736-1797) avait modelé lors d'une visite à Ferney, pendant l'hiver 1775-1776, et dont il avait tiré un plâtre patiné qu'il offrit à l'Académie de Lyon dans les mois qui suivirent<sup>81</sup>. Depuis toujours, les bustes d'écrivains ornent les bibliothèques. Ainsi, Claude Brossette (1671-1743) avait-il légué à la ville de Lyon, pour sa bibliothèque publique, le *Buste de Boileau* par Nicolas Delacolonge (1686-après 1757) qui est resté au palais Saint-Jean<sup>82</sup>. Avec le *Buste de Voltaire*, présenté dans la salle des séances de l'Académie, l'œuvre d'art prenait un autre sens. Sans doute, Poncet n'avait-il eu d'autre intention, en offrant ce buste, que de faire sa publicité. En acceptant le buste, en l'offrant au regard de ses membres et de ceux qui assistaient à ses séances, l'Académie de Lyon conférait à cette œuvre une part de la symbolique qui s'attachait traditionnellement aux portraits du monarque et du gouverneur de Lyon présents dans l'espace public (ou semi-public) de l'hôtel de ville. Raynal a certainement dû être sensible à cet hommage rendu à l'illustre écrivain, lui qui était à l'origine de la statue du *Voltaire nu* (musée du Louvre) de 1776 que les admirateurs du patriarche de Ferney avaient commandée à Jean-Baptiste Pigalle (1714-1785). Guilhem Scherf a fort justement montré combien les bustes des encyclopédistes sont le produit d'une stratégie de représentation au service d'une carrière d'auteur. En outre, il y a chez Raynal une éthique du bien commun qui le porte vers un usage commémoratif ou monumental de la statuaire publique. Lors de son séjour en Suisse, pour surveiller l'impression de la troisième édition de l'*Histoire deux Indes*, l'abolitionniste donna les fonds pour l'érection d'un obélisque de trente pieds de haut, que surmontait la pomme de Guillaume Tell traversée d'une flèche, et

---

<sup>80</sup> Guilhem Scherf, « Un buste de l'abbé Raynal à l'Académie de Lyon », *Bull. Musées Monu. lyonnais*, 1988, 1, p. 10-19, fig. 1-12, ill. en noir. G. Scherf, « Stratégies de représentation : portraits sculptés de Voltaire, Diderot et Raynal », dans *Raynal et ses réseaux*, textes réunis et présentés par Gilles Bancarel, Paris : H. Champion, 2011 (*Les dix-huitième siècles*, 160), p. [53]-68, 11 fig. G. Scherf est aussi l'auteur de la notice du buste dans le catalogue de la XX<sup>e</sup> exposition du Conseil de l'Europe, *La Révolution française et l'Europe, 1789-1799*, Paris : galeries nationales du Grand Palais, 16 mars-26 juin 1989, 3 vol., p. 159, cat. 216, repr. en noir.

<sup>81</sup> Olivier Michel, « François-Marie Poncet (1736-1797) et le retour à l'antique », dans *Lyon et l'Italie : six études d'histoire de l'art*, Paris : Éd. du CNRS, 1984, cat. n° 6-a, fig. 41 et 42. Alexandre Lacroix a remis en cause tout récemment (communication orale), l'identification du plâtre offert par Poncet avec celui que conserve l'Académie, pour rapprocher cette dernière œuvre de la tête de la célèbre statue du *Voltaire nu* de Pigalle (musée du Louvre).

<sup>82</sup> Gérard Bruyère, « Les collections d'art du palais Saint-Jean : essai de catalogue », dans *Le Palais Saint-Jean : urbanisme, architecture, ameublement, collections*, Lyon : Archives municipales, Dossiers 4, 1992 (*Les dossiers des Archives municipales ; 4*), p. 139-190, 134 fig. en noir, ill. en noir et en coul. Nous devons la date de naissance de Nicolas Delacolonge à une communication obligeante de Benoît Faure-Jarrosson.

qui était destiné à commémorer le serment des trois Confédérés au Grütli (1783-1796).

Cette troisième édition de l'*Histoire des deux Indes*, que Raynal fit paraître à Genève durant l'hiver de 1780, était bientôt condamnée par le parlement de Paris qui ordonna, en mai 1781, que l'ouvrage fût brûlé par le bourreau en place publique et son auteur décrété de prise de corps. Averti des menaces qui pesaient sur sa liberté, le philosophe choisit de quitter la France et s'installa à Spa, avant de passer en Allemagne, en mars 1782, à l'invitation du prince Henri de Prusse (1726-1802). Une estampe anonyme, légendée *Le Ciel venge aujourd'hui ces illustres victimes, 15 octobre 1790*, fait allusion à cette condamnation par le parlement de Paris<sup>83</sup>. Aux côtés de Voltaire et d'autres auteurs censurés, on y reconnaît Raynal, avec son petit collet d'abbé, qui brandit en direction d'une allégorie de la Justice un feuillet portant le titre de l'*Histoire des deux Indes*. La date du 15 octobre 1790 rappelle le décret de la Constituante qui mettait fin au demi-millénaire d'histoire du parlement de Paris, la première en autorité des cours souveraines du royaume. Bien que l'accueil que lui réserva Frédéric II, ne fût pas à la hauteur des espérances de Raynal, celui-ci demeura deux ans à Berlin. Il trouva à se loger chez un sculpteur qu'il avait sans doute eu l'occasion de rencontrer à Paris, notamment dans l'entourage de Pigalle, et qui lui était peut-être redevable de quelque service.

Comme le laisse supposer la consonance flamande de son nom, Jean Pierre Antoine Tassaert nous vient d'Anvers, où il né en 1727. À l'exemple de plusieurs artistes nordiques, Paris et ses commandes l'attirèrent ; il se fit agréer à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture en 1769. Grâce à l'appui de D'Alembert, Tassaert se vit proposer la place de premier sculpteur du roi de Prusse et de recteur de l'Académie royale. En 1775, il s'installa donc avec toute sa famille à Berlin. C'est dans cette ville qu'il est mort le 21 mars 1788.

Tout porte à croire que c'est Raynal qui eut l'idée de faire modeler son buste par Tassaert, manière élégante de remercier son hôte. C'était là, aussi, mettre à profit les longs mois de cohabitation entre les deux hommes, pour ménager les séances de pose nécessaires à la réalisation d'un buste dont le philosophe se déclarait pleinement satisfait. Si la date de la traduction en marbre ne fait pas difficulté – le buste étant signé de 1784 –, qu'en est-il de la terre cuite ou du plâtre préalable ? Il est logique de supposer que l'exécution du modèle original est contemporaine du séjour berlinois et qu'elle a précédé de peu l'exemplaire en marbre.

Si l'on se fie à la légende d'une photographie<sup>84</sup> qui documente un exemplaire en plâtre du buste, celui-ci aurait été achevé dès 1782. La provenance de cet exemplaire est à mettre en rapport avec le bref séjour que Raynal fit à Weimar, au début du printemps 1782, avant de rejoindre la cour de Saxe-Gotha, puis Berlin. Le philosophe y précéda de peu son compatriote, l'helléniste et philologue Jean-Baptiste Gaspard d'Ansse de Villoison (1750-1805), appelé dans la petite capitale du duché de Saxe-Weimar, moins par sa passion de la chasse aux manuscrits des auteurs de l'Antiquité, que par la faveur du jeune souverain, Charles-Auguste (1757-1828), impatient de se composer une image de monarque éclairé et de justifier l'épithète de « nouvelle Athènes » qui

<sup>83</sup>Bibliothèque nationale de France, IFN-8411201, gravure en taille douce, vers 1790.

<sup>84</sup>Exemplaire signalé à Weimar, Schloss & Bibliothek, Grünes Schloß, en 1912-1913. Épreuve n° 71.185 du *Deutsches Dokumentationszentrum für Kunstgeschichte - Bildarchiv Foto Marburg*. Voir : <http://www.bildindex.de/dokumente/html/obj32057766#|home>.

s'attachait à ses États<sup>85</sup>. La mère de Charles-Auguste, la duchesse Amélie (1739-1807), qui, durant sa longue régence, avait éveillé Weimar aux idées nouvelles et à la culture des arts, invita Villoison à lui donner des leçons de grec. Aspirant peut-être au titre de poète officiel, celui-ci lui proposa de composer des épigraphes latines pour les bustes qu'elle avait réunis dans un bosquet de sa résidence d'été de Tiefurt. Le lendemain du jour où sa demande fut agréée, le mardi 18 juin 1782, la duchesse Amélie reçut la lettre que lui adressait un Villoison en verve, comme à son habitude. Devant les bustes de *Goethe*, de *Wieland* et de *Herder*, l'inspiration du célèbre helléniste alla jusqu'au quatrain ; elle s'arrêta au distique pour ceux de *Raynal* et de deux parents ou familiers. Voici, donc, les vers destinés à être gravés sous le *Buste de Raynal* :

*Quas Ligur invenit, perfudit lumine terras  
Et notas Calli reddidit aemula mens.*

Et voici la traduction qu'en donne Villoison lui-même : « Ce François, rival du Génois Colomb, a éclairé et fait connoître le monde que le premier avoit découvert ».<sup>86</sup>

Selon Charles Joret (1829-1914), le biographe de Villoison, le buste de Raynal, qui avait appartenu à la cour de Weimar, se trouvait toujours dans la bibliothèque grand-ducale<sup>87</sup>. Et peut-être est-ce ce buste que reproduit la photographie du *Bildarchiv Foto Marburg*, datée de 1912-1913. À l'encontre du rapprochement proposé par Charles Joret, il suffit de noter qu'un plâtre n'aurait pas résisté au fait d'être exposé à l'extérieur, même à l'ombre d'un bosquet d'arbres, non plus que pendant une période limitée. L'exemplaire de Weimar est vraisemblablement un envoi de Raynal en remerciement de l'accueil que lui avait réservé la petite cour allemande. La date de 1782, qui apparaît dans la légende de la photographie du *Bildarchiv Foto Marburg*, n'a sans doute pas été lue sur le plâtre ; il s'agit plus sûrement d'une date restituée à partir des données historiques relatives au séjour du philosophe. Au reste, Guilhem Scherf qui, de son côté, signale un plâtre au palais Wittum de Weimar (mais peut-être est-ce celui qu'avait vu Joret) a soin de rétablir la date de 1784, par référence au marbre de Lyon<sup>88</sup>.

On devine bien la question qui se pose à nous maintenant : quel est ce buste que la duchesse Amélie a fait placer dans le parc de son château de Tiefurt et, surtout, qui en est l'auteur ? Une lettre de Raynal à son ami, le banquier suisse Ferdinand Grand (1726-1794), lettre datée de Toulon et du mois de février 1786, laisse entendre qu'il existe, à cette date, outre le buste de Tassaert, un buste de Pigalle, dont le modèle se montre d'ailleurs peu enthousiaste malgré l'admiration qu'il porte à l'auteur du *Voltaire nu* : « ... Celui [le buste] qui est chez vous n'est pas d'Houdon mais de Pigalle, et n'est pas à beaucoup près un des bons ouvrages de ce grand artiste »<sup>89</sup>. Ce buste modelé par Pigalle, dont Grand possédait peut-être l'unique exemplaire, n'est pas

<sup>85</sup>Charles Joret, *D'Ansse de Villoison et l'hellénisme en France pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle*, Paris : H. Champion (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques ; 182), 1910, chap. VII, « Villoison à la cour de Weimar, mai 1782-mars 1783 », p. 214.

<sup>86</sup>Charles Joret, *op. cit.*, p. 225.

<sup>87</sup>Charles Joret, *op. cit.*, p. 243, note 4.

<sup>88</sup>Guilhem Scherf, art. cit., 2011, p. 63, fig. 7.

<sup>89</sup>Cité d'après Gilles Bancarel, *Raynal ou Le devoir de vérité*, Paris : H. Champion, 2004 (Les dix-huitièmes siècles, 87), p. 511. Qu'il nous soit permis d'exprimer, ici, notre gratitude au spécialiste de Raynal pour l'aide qu'il nous a apportée dans notre recherche.

réapparu et fait l'objet d'une simple mention chez les biographes du sculpteur<sup>90</sup>. Gilles Bancarel infère de la lettre de février 1786 qu'il a existé, outre le buste de Pigalle, un *Buste de Raynal* par Jean Antoine Houdon (1745-1828), buste, hélas aujourd'hui perdu<sup>91</sup>. L'historien rappelle, à ce propos, les nombreuses commandes livrées par le sculpteur à la cour de Saxe-Gotha. On doit, néanmoins, faire observer que Houdon ne mentionne pas ce buste dans la liste de ses œuvres qu'il dresse vers 1784, liste tenue pour fiable, sans être complètement rigoureuse sur le plan de la chronologie<sup>92</sup>. D'autre part, les sources allemandes, exceptionnellement précises, ne connaissent pas plus ce buste<sup>93</sup>. En outre, si l'on s'en tient au seul extrait cité de la lettre de Raynal à Ferdinand Grand, on ne peut conclure, en toute certitude, à l'existence d'un buste de Houdon. Raynal pourrait simplement signifier à son correspondant qu'il se trompe au sujet de l'attribution de l'œuvre en sa possession.

Le buste de la duchesse Amélie apparaît dans une source que nous n'avons pas encore mentionnée. Il s'agit de la savante brochure qu'a fait paraître Villoison, au lendemain de son séjour en Allemagne, à dessein de rendre hommage à ses hôtes<sup>94</sup>. Là, l'helléniste rappelle les vers qu'il a composés pour servir d'épigraphes à divers bustes ou portraits. À propos du distique que nous venons de citer, Villoison donne cette indication : « Pour le buste de l'Abbé Raynal que S.A.S. a fait faire »<sup>95</sup>. Que Charles-Auguste fût le commanditaire des bustes destinés à orner le parc du château de Tiefurt ne saurait rencontrer d'objection mais ne nous avance en rien. Cela nous conduit, pourtant, à risquer, ici, l'hypothèse selon laquelle le duc se serait adressé à Tassaert, dès 1782. Satisfait du résultat, Raynal aurait profité de l'aubaine pour commander, à son usage, un exemplaire au prix du marbre...

Revenons-en aux faits certains. Le 16 août 1784, Raynal, qui était rentré en France depuis fin juillet, écrivait à son banquier pour lui donner des nouvelles de sa santé et lui demander de régler à Tassaert la somme de 1 200 livres, somme à laquelle s'élevait la traduction en marbre du buste. À l'évidence, il s'agissait d'un solde de tout compte : « *M. Tassaer, sculpteur du roi à Berlin, a fait mon buste en marbre. Il vous demandera*

---

<sup>90</sup>J[ean]-B[aptiste] A[ntoine] Suard, « Éloge de Pigalle, célèbre statuaire », dans *Mélanges de littérature*, 2<sup>e</sup> éd., Paris : Dentu, 1806, t. 3, p. 292 : « On a de lui ceux de Diderot, l'abbé Raynal, Perronet, Gougonot, etc. ». Voir aussi P[rosper] Tarbé, *La vie et les œuvres de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur*, Paris : veuve J. Renouard, 1859, 268 p. [p.94] : « À des dates que nous ne pouvons préciser, il fit, en bronze ou en marbre, celui [...] de l'abbé Raynal qui, comme tant d'autres, protesta trop tard contre les conséquences tirées des principes qu'il avait professés ». Dans le catalogue des œuvres de Pigalle, l'auteur ajoute : « Son histoire nous est inconnue » (p. 239).

<sup>91</sup>Gilles Bancarel, *op. cit.*, p. 158 et 511.

<sup>92</sup>Paul Vitry, « Une liste d'œuvres de J.-A. Houdon rédigée par l'artiste lui-même vers 1784 », *Arch. Art Français*, (ns) 1, 1907, p. 193-209.

<sup>93</sup>Anne L. Poulet, Ulrike D. Mathies & Christoph Frank, « État des choses... : un document de Houdon récemment découvert », dans *Jean-Antoine Houdon, 1741-1828, sculpteur des Lumières*, Washington, Los Angeles, Versailles, Paris : Éd. Réunion des Musées Nationaux, 2004, p. 27-37. Ulrike D. Mathies, « Houdon et les cours allemandes : au service des princes francophiles », *ibid.*, p. 39-47.

<sup>94</sup>*Epistolae Vinarienses, in quibus multa graecorum scriptorum loca emendantur, ope librorum ducalis bibliothecae et cura Jo. Bapt. Casp. d'Anse de Villoison, Turici (Zurich), sumptibus A. Cessner, Fuessli et sociorum*, 1783.

<sup>95</sup>Cité par Anatole de Montaiglon, « Le peintre Jean-Baptiste Carville à la cour de Weimar (1782) », *Novv. Arch. Art Français*, (3) 6, 1890, p. 179-181.

douze cents livres pour cet ouvrage et, peut-être, quelque chose de plus pour les frais. Je vous prie de payer cette somme lorsqu'il en sera besoin. »<sup>96</sup>

En janvier 1786, le buste arrivait à Toulon. Dans une lettre adressée à l'Académie, le 18 septembre 1787, l'abbé Raynal faisait part de son intention de lui léguer son buste en insistant sur le mérite du sculpteur. Celle-ci lui exprima sa reconnaissance, mais seulement deux mois plus tard, le 24 novembre. Le 2 juillet 1790, l'abbé Raynal écrivait de nouveau à l'Académie de Lyon pour lui annoncer l'envoi anticipé de son buste<sup>97</sup>. Nous transcrivons cette lettre autographe en respectant l'orthographe de Raynal :

« À Marseille le 2 juillet 1790

Monsieur

*L'Académie ma permis de lui leguer mon buste. Elle voudra bien que mon hommage precede ma mort. Cet ouvrage dun grand maître vous sera remis par le directeur des fermes de Lyon. Si la copie pouvoit rendre les sentimens de l'original, nos confreres lui feroient surement un accueil très favorable.*

*J'ai lhonneur detre avec beaucoup destime et de respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur. [Signé] Raynal »*

Une annotation, portée sur cette lettre, indique qu'une réponse lui fut donnée, en août 1790, par « M. de Bory », c'est-à-dire André de Bory (1716-1792), secrétaire perpétuel de l'Académie et, par ailleurs, commandant du château de Pierre-Scize. La demande de Raynal avait été examinée par l'Académie dans sa séance du 6 juillet 1790. Le secrétaire de la classe des sciences, Marc-Antoine Louis Claret de Fleurieu de la Tourrette (1729-1793), donna lecture de la lettre de l'abbé Raynal, dont la teneur fut transcrite dans le registre des délibérations<sup>98</sup>. Le 24 août suivant, le buste était placé dans la salle des séances de l'Académie, à l'hôtel de ville.

À la suite du décret de la Convention, des 8-14 août 1793, portant suppression des académies, le buste fut transféré au Grand Collège avec la bibliothèque de l'Académie. Le bibliothécaire de la ville, à partir de 1803, est l'avocat et académicien Antoine François Delandine (1756-1820) : il plaça le *Buste de Raynal* et un *Buste de Voltaire* à l'extrémité du magnifique vaisseau que les jésuites avaient aménagé, au XVII<sup>e</sup> siècle, pour accueillir leur riche bibliothèque. C'est là qu'Aubin Louis Millin (1759-1818) remarqua ces œuvres, en 1807, à l'occasion de son séjour à Lyon<sup>99</sup>. Le 9 septembre 1825, le conseil municipal approuvait la restitution à l'Académie de sa bibliothèque et de ses collections. Dans les mois qui suivirent, le *Buste de Raynal* prit de nouveau place dans la salle des séances de l'Académie, laquelle, à

<sup>96</sup>Cité par B. Lunet, *Biographie de l'abbé Raynal (Guillaume-Thomas)*, Rodez : Impr. N. Raterly, 1866, p. 37.

<sup>97</sup>Académie, Ms 268-IV, f° 402.

<sup>98</sup>Académie, Ms 266, f°90

<sup>99</sup>Aubin Louis Millin, *Voyage dans les départemens du midi de la France*, Paris : Impr. nationale, 1807-1811, 1 (1807), ch. XXIX, p. 435.

<sup>93</sup>[Antoine Péricaud], *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, nouv. éd. revue et corrigée, Lyon : Impr. J.M. Barret, avril 1828, p. 5.

<sup>94</sup>Jean-Baptiste Dumas, *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, Lyon : Giberton & Brun, 1839, t. I, p. 131. Aubin Louis Millin, *op. cit.*, 1, 1807, ch. XXIX, p. 435-436.

<sup>95</sup>[Antoine Péricaud], *op. cit.*, p. 5-6, en note.

<sup>96</sup>Arch. dép. Rhône, 3 E 11376, acte reçu C.E. Rivat, n° 9, inventaire après-décès, daté des 31 décembre 1811, 2, 3, 4, 6 et 7 janvier 1812.

cette date, était logée dans le palais Saint-Pierre<sup>100</sup>. La gaine qui supporte aujourd'hui ce buste, appartenait à un *Buste de Voltaire* en plâtre bronzé qui avait été offert à l'Académie, en 1779, par l'architecte Dubuisson de Christot<sup>101</sup>. Il s'agit du *Buste de Voltaire*, avec une flamme dorée sortant de la tête et une autre du cœur, dont on perd la trace depuis sa restitution à l'Académie, vers 1826-1827<sup>102</sup>. La colonne avait été donnée seulement en 1785.

Si l'image de Raynal n'a pas cessé d'être présente aux yeux des académiciens lyonnais et du public de leurs séances, pendant plus de deux siècles, les livres de l'abolitionniste ont trouvé des lecteurs attentifs dans cette ville. Nous n'en donnerons pour preuve que l'inventaire après décès du dernier prévôt des marchands avant la Révolution, Louis Tolozan de Monfort (1726-1811), qui, dans la modeste bibliothèque qu'il avait formée à son usage personnel, comptait dix volumes des *Œuvres* de l'abbé Raynal<sup>103</sup>.

\*\*\*

## LES PRIX RAYNAL DE L'ACADÉMIE DE LYON

par Samy Ben Messaoud & Denis Reynaud

### I. Chronologie (par Samy Ben Messaoud)

Au même titre que les discours de réception, les éloges et les dissertations prononcés lors des séances publiques, les concours marquent un temps fort dans l'activité académique. « Par les questions posées au monde savant, l'Académie montre quelles sont ses préoccupations principales, ou du moins le rôle qu'elle entend jouer »<sup>104</sup>. L'Académie de Lyon organisait donc régulièrement, à l'époque des Lumières, plusieurs concours. C'est ainsi que le prix Raynal sur l'utilité de la découverte de l'Amérique a été proposé en 1780 à l'Europe savante, et prorogé à trois reprises avant son retrait en 1789<sup>105</sup>.

---

<sup>104</sup> Roger Chartier, « L'Académie de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1700-1793, étude de sociologie culturelle », *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, Droz, 1969, p. 232. Voir aussi *L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 1700-2000*, sous la dir. de Louis David, Lyon : Éd. lyonnaises d'art et d'histoire, 2000, p. 133-135.

<sup>105</sup> Deux études ont été consacrées à cet important épisode, par Henry Méchoulan « La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ? : réflexions sur le concours de Lyon, 1783-1789 », *Cuadernos salmantinos de filosofía*, 1988, **15**, p. 119-152 ; Gilles Bancarel, *Raynal ou le devoir de vérité*, Paris : H. Champion, 2004, ch. VII : « Lyon ou la machine académique », p. 253-283. Voir aussi Gilles Bancarel, « L'Histoire des deux Indes de l'abbé Raynal ou l'information en mouvement, analyse de la construction d'un réseau » dans : *Réseaux intellectuels et sociabilité culturelle en Europe de 1760 à la Restauration*, colloque international, Genève-Coppet (4-6 décembre 2003), dir. Michel Porret, Wladimir Berelowitch. Genève : Droz, 2009, p. 181-194.

La première partie de notre enquête consistera en un succinct examen des principales procédures réglementaires régissant les concours académiques : choix des sujets, nomination des commissaires, diffusion des programmes, désignation des lauréats, etc. Suivra un historique du prix Raynal sur l'Amérique, dont les matériaux seront puisés dans les manuscrits de l'Académie de Lyon.

Comme l'observe Edmond Rebol, « les concours annuels de l'Académie ont des sujets très variés : depuis la manière de teindre la soie, et les causes du virus cancéreux, jusqu'à l'influence de l'électricité de l'atmosphère sur le corps humain »<sup>106</sup>. À l'évidence, l'éclectisme est un des traits caractéristiques de concours où les sciences et les techniques occupent une place prépondérante. Il suffit pour cela de consulter le « Tableau de tous les prix décernés ou proposés depuis 1700 jusqu'en 1793 », publié par Jean-Baptiste Dumas dans son *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*<sup>107</sup>. Après son élection à l'Académie de Lyon en 1781, le jeune Antoine François Delandine, commissaire du deuxième prix Raynal sur l'Amérique, entreprit une vaste enquête sur les prix académiques en France, dont le *Journal de Lyon* publia des extraits avant sa parution<sup>108</sup> :

*L'histoire littéraire n'est pas la partie la moins intéressante de l'histoire, et nous croyons que nos lecteurs verront avec plaisir dans ce journal, le tableau de tous les prix décernés par l'Académie de Lyon. Nous en avons tiré le détail d'un ouvrage considérable de M. Delandine, l'un des membres de cette Académie, qui doit être bientôt mis sous presse, et qui contiendra le tableau général de tous les prix proposés par toutes les académies de l'Europe.*

Le mécénat académique, comme celui de Raynal, relève d'une pratique répandue dans les sociétés savantes de l'Ancien Régime<sup>109</sup>. D'autres prix extraordinaires seront fondés [à l'Académie de Lyon] : deux par le médecin Pouteau, membre de l'Académie, deux par l'abbé Raynal, deux par l'intendant Flesselles, un par le protecteur, le maréchal duc de Villeroi. Les fondations se multiplient, car elles ont une grande signification pour celui qui les fait. Dans leurs motivations se mêlent l'attachement au monde académique, le désir de prestige, prolongé après la mort même, la volonté d'être utile. La fondation d'un prix est un acte académique par excellence, car témoignage visible d'une croyance au progrès. Elle marque une volonté de participer à cette œuvre du bonheur social qui sous-tend toutes les activités des corps académiques.

---

<sup>106</sup> Edmond Rebol, « L'Académie, fossile, relique ou Phénix ? », *Lyon, cité des savants*, Paris : Éd. CTHS, 1988, p. 213. D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province : académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, EHESS, 1978, I-VI, p. 334. L'intitulé du concours dit aussi « vice cancéreux » plutôt que « virus cancéreux ».

<sup>107</sup> t. I, p.200-217 (Lyon : Giberton et Brun, 1839). Dumas se contente ici de plagier Antoine François Delandine. Cf. les *Couronnes académiques, ou Recueil des prix proposés par les sociétés savantes*, Paris : Cuchet, I, p. 283-314.

<sup>108</sup> Livraison du 25 mai 1785, n° 11, p. 163-173 ; un second article est publié dans la livraison du 8 juin 1785, n° 13, p. 178-182. Ces articles sont réédités dans [Delandine], *Tableau des prix proposés ou décernés, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon*, s.l.n.d. [Lyon, 1785], 20 p. En général, l'orthographe des citations qui suivent a été modernisée.

<sup>109</sup> R. Chartier, « L'Académie de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 234. Voir aussi l'*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*, Lyon, A. de La Roche, 1787, p. 206.



Le prix Raynal sur la découverte de l'Amérique est une « généreuse idée », affirme Pierre Grosclaude<sup>110</sup>. L'abbé Raynal a été élu membre associé de l'Académie de Lyon lors de la séance du 22 août 1780 ; une élection à l'unanimité qui rappelle celle de Voltaire en 1754. Après ses remerciements à l'assemblée académique, il propose à ses confrères deux nouveaux prix, financés par ses soins<sup>111</sup> :

*Prenant ensuite la parole, il [Raynal] a dit que pour témoigner son estime à la Compagnie, il proposait de soumettre à son jugement deux prix dont il offrait de faire le fonds, l'un de 600 livres, sur un sujet relatif à la prospérité des manufactures de Lyon, l'autre de 1200 livres, sur la question de savoir, si la découverte de l'Amérique a été utile ou préjudiciable au genre humain. Sur quoi M. le directeur [Jussieu] ayant pris les voix, l'Académie a remercié M. l'abbé Raynal d'une marque de confiance qui l'honore, et a accepté ses propositions avec les témoignages de reconnaissance qu'elle lui devait. Délibérant ensuite sur les sujets de prix dont il s'agit, et sur l'énoncé des problèmes que M. Raynal a demandé à la Compagnie de rédiger elle-même, elle a pensé que le premier sujet pouvait être joint au programme ordinaire de l'Académie, que le second vu son importance et sa généralité semblait exiger une annonce particulière ; qu'il conviendrait de ne pas fixer l'étendue des mémoires ; de laisser aux auteurs la liberté de les écrire dans telle langue moderne qu'il leur plairait, et d'annoncer que le concours serait ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1783, pour la distribution être faite après la fête de saint Louis [mardi 27 août 1783].*

Cet extrait du procès-verbal, rédigé par Claret de La Tourrette, secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, offre une illustration vivante des règlements des prix. En effet, Jussieu ne se contente pas d'enregistrer les propositions de l'abbé Raynal ; il applique séance tenante les procédures légales prescrites par les statuts de l'Académie. Ainsi le directeur demande le suffrage de l'assemblée académique au sujet des prix Raynal, puis il évoque des points précis : la langue et taille des mémoires<sup>112</sup>. Une célérité qui exprime à l'évidence la reconnaissance de l'Académie à l'égard du philosophe, auquel le directeur adresse une invitation pour la réunion du samedi 26 août 1780, consacrée à la préparation de ces nouveaux prix. Quant aux « commissaires pour les choix du sujet, [ils] se prennent dans la section à laquelle se rapporte le prix à

<sup>110</sup> *La Vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : contribution à l'histoire de la Province*, Paris, A. Picard, 1933, ch. 1, p. 93.

<sup>111</sup> Bibliothèque de l'Académie Lyon, registre des procès-verbaux, Ms.266, séance 22 août 1780. Les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, publient cette information, à la date du 23 septembre 1780 : « L'abbé Raynal a fait une fortune assez considérable aujourd'hui pour devenir un mécène. On annonce deux prix extraordinaires à Lyon, dont il a proposé de faire les fonds » (Londres : J. Adamson [fausse adresse], 1781, XVI, p. 3). Sur l'accueil de Raynal à l'Académie de Lyon, voir le *Journal encyclopédique*, 15 novembre 1780, VIII, première partie, p. 144-147. Pour sa part, l'abbé Duret note dans ses *Chroniques inédites* : « Séance publique de l'Académie mardi 29 août [1780], l'assemblée fut si nombreuse qu'on a été obligé de la tenir dans la salle du balcon [des] Célestins où le Père Lefèvre donna l'éloge du P. Béraud. L'abbé Raynal y assista. On y a proclamé les sujets de deux prix pour l'an prochain [...] payés par l'abbé Raynal qui est à Lyon pour trois semaines » (BM Lyon, Ms.804, f<sup>o</sup> 25-26). L. Morel de Voleine, « Petite chronique lyonnaise du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Lyonnais*, 1859, XIX, p. 457 : « 1780, 8 décembre. L'abbé Raynal fait toujours ici la plus vive sensation, on se l'arrache ; on ne comprend pas comment il peut résister à tant d'honneurs ; on a voulu avoir de son écriture et même des morceaux de son habit » ; A. Kleinclausz, *Histoire de Lyon de 1595 à 1814*, Marseille : Laffitte reprints, 1978, livre II, t.II, p.216.

<sup>112</sup> Voir le « Rapport des commissaires, lu à la séance publique du 4 décembre 1787 », dans *l'Extrait des discours qui ont concouru pour le prix que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon a adjugé à M. Turlin*, Lyon : Aimé de La Roche, 1788, p. 18 : « Nous insisterons encore moins sur un très long discours écrit en langue italienne ».

proposer ; ils sont tirés au sort »<sup>113</sup>. Les premiers commissaires du prix Raynal sur la découverte de l'Amérique sont François Joseph Mamert de Jussieu de Montluel (1729-1797), juriste ; Marc-Antoine Louis Claret de La Tourrette (1729-1793), botaniste ; Louis Bollioud de Mermet (1709-1796), musicien ; Pierre Antoine Barou du Soleil (1742-1793), magistrat ; Antoine François Prost de Royer (1729-1784), juriste ; Antoine La Croix (1708-1781), historien.

« Tout le monde pourra participer, sauf les académiciens titulaires et vétérans », rappelle Roger Chartier<sup>114</sup>. La même restriction s'applique également aux membres de l'Académie française. Le chevalier de Chastellux, un militaire encyclopédiste, intéressé par le prix Raynal sur l'Amérique, évoque cette règle tacite<sup>115</sup> :

« L'usage ne permet pas aux membres de l'Académie française de concourir pour les prix décernés par les académies de provinces. C'est pourquoi, je n'ai pas soumis mon texte à l'Académie de Lyon, et je l'ai même imprimé sous pseudonyme ». Mais il était tellement supérieur à ceux qu'elle avait reçus, qu'elle a renoncé à accorder le prix et en a restitué le montant à l'abbé Raynal.

L'assertion de Chastellux à propos de son *Discours sur les avantages ou les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique* est confirmée par l'avis de La Tourrette : « Nous eussions désiré que cet ouvrage eût été de ceux qui sont au concours »<sup>116</sup>. Il venait d'assister aux lectures du *Discours* de Chastellux par les abbés Jacquet et Castillon, commissaires. À ce propos, Raynal écrivait à Chastellux : « Mon désir était que l'Académie de Lyon couronnât votre discours, quoiqu'il n'eût pas concouru »<sup>117</sup>.

Par ailleurs, « les conditions les plus ordinaires du concours sont [...] que les auteurs ne se soient fait connaître ni directement, ni indirectement, avant le jugement ; que leur ouvrage porte en tête une devise, répétée dans un billet cacheté, contenant leur nom, qualité et demeure »<sup>118</sup>. Voici quelques devises des mémoires de ce concours, manuscrits inédits conservés à la Bibliothèque de l'Académie<sup>119</sup> : « *Quid non*

<sup>113</sup> Dumas, *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, op. cit., I, p. 425.

<sup>114</sup> « L'Académie de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1700-1793, étude de sociologie culturelle », op. cit., p. 233.

<sup>115</sup> *Avantages et désavantages de la découverte de l'Amérique : Chastellux, Raynal et le concours de l'Académie de Lyon*, textes réunis par H.-J. Lüsebrink et A. Mussard, *Public. Univ. Saint-Étienne*, p. 26, note 20. Cette lettre, conservée à la *Harvard College Library*, est datée du 18 janvier 1788 (l'Académie n'avait alors pas encore renoncé à accorder le prix). Voir le *Journal de Paris*, 30 juin 1787, p. 795 : « L'Académie de Lyon regrettera sans doute que cet ouvrage [de Chastellux] n'ait pas été envoyé au concours » ; L. Jacquet, *Coup d'œil sur les quatre concours qui ont eu lieu en l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, Lyon : « Aux frais de l'Académie », 1791, p. 7 : « Cet article [sur le commerce] est traité supérieurement dans un excellent discours imprimé en 1787, et qui fut attribué dans le temps à M. de Chastellux, de l'Académie française ». Cf. L. Sicot, *Le Marquis de Chastellux (1734-1788)*, Paris : A. Rousseau, 1902, p. 43 : « Il [Chastellux] prit part au concours ouvert par l'abbé Raynal et qui avait pour objet : les avantages et les désavantages de la découverte de l'Amérique » ; une affirmation erronée.

<sup>116</sup> Acad. Lyon, Ms.266, séance du 12 juin 1787.

<sup>117</sup> *Avantages et désavantages de la découverte de l'Amérique : Chastellux, Raynal et le concours de l'Académie de Lyon*, textes réunis par H.-J. Lüsebrink et A. Mussard, op. cit., p. 13.

<sup>118</sup> Dumas, *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, op. cit., I, p. 428.

<sup>119</sup> Acad. Lyon, Ms.236, f<sup>o</sup> 76-79, 20 février 1789 ; f<sup>o</sup> 161-181, mars 1789 ; f<sup>o</sup> 247-264, avril 1789 ; f<sup>o</sup> 99-108, 1<sup>er</sup> avril 1789 (cf. P. Conlon, *Le Siècle des Lumières*, Genève : Droz, 2005, **XXVIII**, « 88 : 3644 » : J. J. O. de Meude-Monpas, *Réponse à la question proposée par l'abbé Raynal*,

*mortalia pectora* » (Virgile, *Énéide*, III, 56) ; « *Vide avaritia quid facit* » (Térence, *Phormion*, III, 3, 358), « Si le mal vous aigrit, que le bienfait vous touche » (Racine, *Esther*, acte III, scène 1, v. 836), « Les richesses toujours ont causé nos malheurs », « *È l'arma d'Achille, che ferisce e sana* », « *Quaquam animus [meminisse]...* » (Virgile, *Énéide*, II, 12), etc. Mallet de Genève, candidat assidu aux concours Raynal, révèle la sienne : « Mon discours [...] parut d'abord avec la devise : « Le désir de faire le bien » »<sup>120</sup>.

Cependant, la phase la plus importante dans l'organisation d'un prix académique demeure l'impression du programme et sa diffusion dans la République des Lettres. L'apport de Raynal ne fut pas négligeable, comme l'atteste une lettre du 12 octobre 1780 adressée à La Tourrette<sup>121</sup>, où le philosophe, touché par l'accueil des académiciens et du public lyonnais, renouvelle ses remerciements. Il évoque aussi la diffusion des programmes en Europe.

*J'ai reçu, Monsieur, les trois paquets de programmes que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Il en a déjà été expédié un assez grand nombre pour l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, les deux Amériques, l'Allemagne, le Nord, les Indes orientales recevront aussi les leurs plutôt ou plus tard. Plusieurs de nos bons écrivains se disposent à concourir. Ils y sont déterminés par l'opinion généralement reçue des lumières et l'intégrité de la Compagnie qui doit les juger et je ne vous ai pas assez dit et je ne vous dirai jamais à quel point j'ai été touché de l'accueil que m'a fait l'Académie. Entre honnêtes gens, ce sentiment se devine bien mieux qu'il ne s'exprime.*

*J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. [paraphe] Raynal.*

Raynal ne se contente pas de son large réseau de correspondants ; il imprime quelques mois plus tard ce programme dans sa *Révolution de l'Amérique*<sup>122</sup>. À Lyon, l'Académie travaille aussi à la diffusion des programmes<sup>123</sup>, annoncés par plusieurs feuilles. On fournit notamment l'adresse des secrétaires perpétuels<sup>124</sup> :

*Les paquets seront adressés franc de port, avant le 1<sup>er</sup> avril à Lyon, à M. de La Tourrette, ancien conseiller à la Cour des Monnaies, secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, rue Boissac, ou à*

---

*adressée à l'Académie de Lyon* : « Les richesses toujours ont causé nos malheurs » [devise], Paris : Knapen et fils, 1788, 12 p.) ; pièce 10, f° 225-245, avril 1788.

<sup>120</sup> Jean-Louis Mallet (1757-1832), dit Mallet Butini, avocat à Genève. Il fut membre correspondant de l'Académie de Lyon, laquelle avait récompensé en 1761 Jacques-André Mallet (1740-1790), dit Mallet de Genève, astronome de renom. Voir Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, op. cit.*, II, p.462-463 ; et G. Bancarel, *Raynal ou le devoir de vérité, op. cit.*, ch. VII, p. 266.

<sup>121</sup> Acad. Lyon, Ms.268-IV f° 45 r. Cette lettre est publiée par G. Bancarel, voir *Raynal ou le devoir de vérité, op. cit.*, ch. VII, p. 256. Voir les *Avantages et désavantages de la découverte de l'Amérique* : Chastellux, *Raynal et le concours de l'Académie de Lyon*, textes réunis par H.-J. Lüsebrink et A. Mussard, *op. cit.*, Préface, p. 11-12 : « L'abbé Raynal contribua lui-même activement à l'impact du concours en faisant « annoncer dans le plus de journaux et de gazettes qu'il avait pu, le prix qu'il venait de proposer sur la question de savoir si la découverte de l'Amérique avait été utile ou nuisible à l'Europe ».

<sup>122</sup> Ouvrage publié en 1781 par deux libraires : Londres chez L. Davis et La Haye chez P. Gosse ; voir l'« Avertissement de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon », p. ix-xiii.

<sup>123</sup> Dumas, *Histoire de l'Académie, op. cit.*, I, p. 428 : « Le programme contient les conditions du concours, les secrétaires en font tenir des exemplaires aux rédacteurs des journaux les plus accrédités ».

<sup>124</sup> *Affiches de Paris*, 1<sup>er</sup> novembre 1780, p. 175. Voir aussi : *Journal politique, ou Gazette des gazettes*, novembre 1780, première quinzaine, p. 51 ; *Histoire de la République des Lettres et Arts en France*, année 1780, IX : « Académies », p. 67 ; *L'Esprit des journaux*, octobre 1781, X, p. 278-284.

M. de Bory, ancien commandant de Pierre-Scize, secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres, même adresse, ou même chez le sieur Aimé de La Roche, imprimeur-libraire de l'Académie, maison des Halles de la Grenette.

Les récompenses des concours ordinaires sont traditionnellement décernées pendant la séance publique du mois d'août, après la saint Louis. Doté d'un fonds de 600 livres, le prix Raynal sur la prospérité des manufactures fut remporté par l'abbé Pierre Bertholon de Saint-Lazare (1741-1800)<sup>125</sup>. Quant au prix Raynal sur la découverte de l'Amérique, publié dans la presse périodique depuis l'automne 1780, il s'intitule précisément : « *La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ? S'il en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître ? Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y remédier ?* »

Outre les commissaires du prix, l'ensemble de l'Académie s'y intéresse de près : « M. l'abbé Mongez a lu un mémoire n° 1 de ceux qui ont été envoyés au concours du prix sur la découverte de l'Amérique dont M. l'abbé Raynal a fait les fonds »<sup>126</sup>. Notons que, n'étant pas commissaire du concours, Mongez n'aurait pas dû être autorisé à de telles lectures, notamment avant l'annonce des résultats du prix. Mais les seize mémoires admis au concours s'avèrent d'un niveau médiocre. « *Malgré la publicité faite à un prix d'un montant quatre fois plus élevé qu'à l'ordinaire, malgré l'importance du sujet et son actualité, l'Académie de Lyon comme Raynal sont déçus par le relativement faible nombre des mémoires [...] et par leur piètre qualité* »<sup>127</sup>. D'où la décision unanime des commissaires de proroger ce prix à 1785.<sup>128</sup>

En 1783, seize mémoires ont été admis au concours. Quelques-uns annonçaient de la part des auteurs, un travail proportionné à l'étendue du sujet ; mais plus il intéressait l'humanité, plus il exigeait de mérite dans ses développements ; en général aucun mémoire ne parut suffisamment remplir les vues indiquées dans le programme. L'Académie distingua deux mémoires. Le premier avait pour devise ces mots de Virgile dans les *Bucoliques* [IV, 8] :

[*Tu modo nascenti puero, quo*] *ferrea primum*  
*Desinet, ac toto surget gens aurea mundo.*

Le second avait adopté la devise du prince Henri de Portugal : « Le désir de faire du bien ».

<sup>125</sup> Voir A. Péricaud, *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon 1751-1789*, Lyon, Rusand, 1832, p. 42.

<sup>126</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 29 juillet 1783. Antoine Mongez (1723-1783), professeur de rhétorique au collège de la Trinité de Lyon.

<sup>127</sup> Michel Dürr, « Marc-Antoine de La Tourrette et l'Académie de Lyon, relais d'idées pour l'abbé Raynal », *Raynal et ses réseaux*, textes réunis et présentés par G. Bancarel, Paris : H. Champion, 2011, p. 286.

<sup>128</sup> Delandine, *Couronnes académiques, ou Recueil des prix proposés par les sociétés savantes*, op. cit., t. 1, p. 301. Cette information fut aussi publiée dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, juillet 1783, IX, p. 456-457 : « *Seize mémoires ont été admis, quelques-uns annoncent de la part de leurs auteurs, un travail proportionné à l'étendue du sujet ; mais plus il intéresse l'humanité, plus il exige de mérite dans ses développements, et en général, aucun mémoire n'a paru suffisamment remplir les vues indiquées dans le problème et dans les trois grandes questions qu'il présente. Cependant ce sujet est trop beau et trop important pour ne pas espérer qu'en donnant encore du temps aux auteurs, il ne fasse éclore quelque ouvrage plus satisfaisant. L'Académie [...] déclare néanmoins, qu'elle a particulièrement distingué deux mémoires, qui lui ont paru mériter des éloges à beaucoup d'égards* ». Voir aussi G. Bancarel, *Raynal ou le devoir de vérité*, op. cit., ch. VII, p. 259-260 ; A. Molinier, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris : Plon, 1898, 31, p. 117.

La Tourrette avait informé Raynal des délibérations des commissaires. L'Académie se contente de décerner des accessits, dont les récipiendaires sont connus de Raynal<sup>129</sup> :

*J'ai l'honneur de vous remercier, Monsieur, de l'attention que vous avez eue de m'instruire du nom des auteurs que l'Académie a jugés dignes de son suffrage. Je les connais tous deux. Vous avez pu apprécier mieux que moi le premier<sup>130</sup>. J'ai vu souvent le second à Berlin<sup>131</sup>. Il était né avec du talent ; et s'il avait voulu corriger, si les obligations de sa place l'eussent laissé le maître de son temps, il aurait pu se faire une réputation par des poésies fort agréables. Espérons que le sujet de l'Amérique sera enfin bien traité si outre l'ouvrage qui aura réuni le plus de voix, il s'en trouvait un autre d'un ordre supérieur, je m'engage à donner un second prix de la même valeur que le premier.*

Ces deux mémoires (n° 7 et 15) sont perdus. Il nous reste cependant quelques éléments descriptifs concernant le mémoire n° 15, catalogué par Delandine<sup>132</sup> :

*C'est une copie du mémoire n° 15 qui concourut pour le prix proposé par l'abbé Raynal, au jugement de l'Académie de Lyon. Il porte pour épigraphe cette devise du prince Henri de Portugal : Le désir de faire le bien. L'opinion de l'auteur est que la découverte a été funeste au genre humain. Son style a de la chaleur, et ses vues sont bonnes. L'écriture de ce discours est très belle ; il est accompagné d'une pièce de vers contre la guerre et ses fureurs. Le but de l'auteur est d'y prouver que la véritable gloire naît de la culture des arts, fruit de la paix et des travaux utiles au bonheur des hommes.*

L'Académie de Lyon ne conserve que deux mémoires de 1783, le n° 13 de Mallet de Genève avec la devise : « Le désir de faire le bien », relié avec les mémoires de 1789 sous le n° 5 (Ms 236, f° 120-158) ; et le n° 14, rédigé par le comte de Mainville<sup>133</sup> (Ms 158bis, f° 216-227). Ce mémoire est précédé d'un rapport de décembre 1783 dû à

<sup>129</sup> Acad. Lyon, Ms. 268-IV, f° 213.

<sup>130</sup> Il s'agit de Jean-Gaspard Myèvre ; voir Dumas, « Concours de Napoléon pour un prix proposé par l'Académie de Lyon », *Revue du Lyonnais*, 1837, VI, p. 375-385, ici 377 : « M. Myèvre, négociant à Lyon [...] avait obtenu une mention honorable au premier concours ». Il a adressé cette demande à Claret de La Tourrette : « M. le secrétaire des sciences a fait part d'une lettre de M. M [yèvre], négociant dans cette ville qui demande au nom d'un auteur du concours au prix sur l'Amérique que le mémoire que cet auteur a envoyé lui soit confié sur sa promesse et récépissé par lequel il s'engage à le remettre dans le terme de deux mois. L'Académie y a donné consentement » (Acad. Lyon, Ms.266, 22 novembre 1787).

<sup>131</sup> Étienne Mayet (1755-1825), qui fut l'auteur de plusieurs écrits en vers, telle son *Épître à M. de Voltaire* (Genève, 1776), voir Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, Paris : Renouard, 1812, t. I, p. 428 : « Chant funèbre, traduit de Kleist, par Mayet. Ce dernier, lyonnais, fut attiré à Berlin par Frédéric II, et placé à la tête des manufactures de cette ville » ; *Archives historiques et statistiques*, Lyon, Barret, 1825, t. III, p. 65-69 (nécrologie reprise des gazettes de Berlin) ; F. Lachèvre, *Bibliographie sommaire de l'Almanach des muses*, Paris, Giraud-Badin, 1928, p. 36, 38, 40, 44.

<sup>132</sup> *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, op. cit., t. III, p. 509. Henri de Portugal, dit Henri le Navigateur (1394-1460).

<sup>133</sup> L'abbé Duret note : « M. le comte de Mainville travaille sur le sujet proposé par l'abbé Raynal sur l'Amérique » (BM Lyon, Ms.804, f° 165). Paul Joseph de Gourcy de Mainville (1756-1820), chanoine-comte de Lyon, voir P. Chopelin, *Ville patriote et ville martyre : Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, Paris : Letouzey & Ané, 2010, ch. I, p. 18-19.

l'abbé Louis Jacquet (1732-1794, avocat), commissaire nommé en remplacement de feu l'abbé La Croix<sup>134</sup> :

*« M. le directeur a dit que M. de Mainville, comte de Lyon, se présentait pour concourir à la place vacante dans les belles-lettres, et qu'il avait rendu les visites d'usage aux officiers de l'Académie. Le même [...] a déclaré qu'il [Mainville] avait envoyé un mémoire et que son intention étant de se désister du concours [sur l'Amérique], il priait l'Académie de retirer son mémoire sur lequel il a donné des renseignements certains et de lui nommer des commissaires pour l'examiner comme un titre de travail littéraire qu'il offrait pour son admission. »*

Le programme du second concours est bientôt imprimé, après les corrections relatives aux dates de réception des mémoires ainsi que la séance de remise des récompenses : « MM. les commissaires qui ont examiné les mémoires du concours du prix de l'Académie prorogé à la saint Louis 1785 ont été priés de rédiger les motifs du nouveau programme que l'Académie doit livrer au public »<sup>135</sup>. Dans sa correspondance avec l'Académie, Raynal souscrit aux décisions de ses confrères tout en leur suggérant de modifier l'intitulé du prix<sup>136</sup> :

*Monsieur,*

*Je vous supplie de témoigner à l'Académie ma reconnaissance pour l'attention qu'elle a eue de m'envoyer son programme et de recevoir vous-même mes remerciements pour la manière obligeante dont vous avez rempli votre commission. Vous venez, Messieurs, de faire des actes de sévérité qui produiront un bon effet, presque tous les corps littéraires, sans exception, étaient indulgents. Ils suivront votre exemple et les lettres y doivent beaucoup gagner. J'aurais pensé comme vous que le sujet de l'Amérique échaufferait nos meilleurs écrivains. Comment cela n'est-il pas arrivé ? Vous êtes plus à portée que moi de résoudre ce problème. Mon projet était de demander à l'Académie la permission de proposer une nouvelle question et de donner un nouveau prix. Il faut attendre. Vous choisirez, Messieurs, le sujet, et vous fixerez l'époque je serai toujours prêt. Je continue à regretter que l'Académie ne se détermine pas à publier ses mémoires. Le corps et la nation se trouveraient également bien de cette impression.*

*J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. [paraphe] Raynal.*

Fin connaisseur des cénacles académiques, Raynal pressent les difficultés posées par ce prix, mais sa suggestion n'est pas acceptée par les commissaires. Quant au nombre des mémoires reçus et admis à concourir, il reste bien modeste<sup>137</sup> :

« Le secrétaire des sciences a remis huit mémoires nouveaux pour le concours du prix sur la découverte de l'Amérique et demandé que l'Académie ayant perdu deux de ses commissaires (Goy et de Royer) suggère de les remplacer. Sur quoi la Compagnie a nommé MM. Bruyset, Castillon et Delandine. »

Ce second prix sur l'Amérique, dont Raynal avait confirmé la dotation (1200 livres), s'est également soldé par un échec. « À cette époque, l'Académie n'ayant pas été parfaitement contente de onze nouveaux mémoires, a encore prorogé le prix à 1787 », note Delandine, commissaire du prix. Le programme est donc imprimé une

<sup>134</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 9 décembre 1783. La candidature du comte de Mainville à l'Académie, mentionnée par l'abbé Duret dans ses *Chroniques* de 1782, ne fut pas couronnée de succès.

<sup>135</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 19 août 1783.

<sup>136</sup> Acad. Lyon, Ms.268-IV, f° 146. Lettre adressée au secrétaire de l'Académie de Lyon, Claret de La Tourrette, aux environs de Paris, le 21 septembre 1783.

<sup>137</sup> *Couronnes académiques, op. cit.*, t. 1, p. 301.

troisième fois, avec la mention « Prix extraordinaire », puis diffusé dans la presse périodique<sup>138</sup> :

M. La Tourrette a exposé que le concours concernant le prix proposé par M. l'abbé Raynal sur la découverte de l'Amérique était clos depuis le premier de ce mois [mars 1787]. En conséquence il a mis sur le bureau 14 nouveaux mémoires qui ont été adressés à l'Académie sur ce sujet et les billets cachetés qu'il en a été séparé, après les avoir paraphés sous leurs dates et leurs numéros respectifs. Il a rappelé que les commissaires des premiers concours composés de 28 autres discours étaient MM. Jacquet, Barou, Bruyset, de Castillon et Delandine. Sur quoi leur commission a été continuée et les 14 nouveaux discours leur ont été remis, ainsi que les premiers rapports que le secrétaire a retirés à cet effet dans les concours précédents, après quoi les billets cachetés du 3<sup>e</sup> concours ont été déposés dans la cassette et joints aux anciens.

Certes, le nombre des mémoires reçus est supérieur à la précédente édition, mais leur qualité reste, d'après les commissaires, médiocre. D'où un verdict similaire au précédent concours : le prix n'est pas attribué. Sur les onze mémoires admis à ce concours, nous disposons de peu d'informations. La BML conserve un mémoire portant la mention suivante : « Par M. Crignon de l'Acad. d'Orléans 1787 » (Ms. PA 130, f<sup>o</sup> 150-151), un nom d'emprunt. Il est décrit par Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon<sup>139</sup> :

*Dialogue entre Colomb et Las Casas*, par M. Crignon d'Orléans. Cet opuscule est une réponse à la question proposée par l'abbé Raynal sur l'utilité de la découverte d'Amérique, et Las Casas s'écrie : « Quelque avantage que l'Amérique ait procuré au commerce, je ne puis croire sa découverte utile au genre humain, lorsqu'elle a causé l'exportation des noirs et la dépopulation du nouveau monde ».

En fait, Mallet de Genève est de nouveau l'auteur de ce mémoire, qui paraîtra quelques semaines plus tard dans la presse<sup>140</sup>, sans aucune allusion au prix Raynal. Les candidats ont bénéficié d'assez de temps pour traiter le sujet du nouveau prix, mais aucun des mémoires admis au concours ne satisfait les commissaires. D'où l'embarras de Raynal, qui observe dans une lettre adressée à l'Académie, lue dans la séance du 27 novembre 1787<sup>141</sup> :

« M. Raynal commence par remercier l'Académie de la faveur qu'elle lui fait en adoptant son buste ; il témoigne ensuite ses regrets qu'aucun mémoire du concours sur le sujet qu'il avait proposé n'ait paru mériter la couronne. Ne serait-il pas possible, ajoute M. l'abbé Raynal, que l'Académie se relâchant un peu de sa juste sévérité partageât sa médaille entre les deux discours qui lui auraient paru les meilleurs ? L'Académie ayant délibéré sur cet objet a décidé à la pluralité des suffrages qu'elle trouvait beaucoup d'inconvénients à cette proposition, mais que pour seconder les

<sup>138</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 6 mars 1787. Voir L. Jacquet, *Coup d'œil sur les quatre concours...*, *op. cit.*, p. 7 : « Quoi qu'il en soit, chargés successivement, avec MM. Barou du Soleil, Bruyset, de Castillon, et Delandine de rendre compte à l'Académie des quatre concours consécutifs, nous avons eu à examiner environ cinquante discours ou mémoires » ; le *Journal politique, ou Gazette des Gazettes*, novembre 1786, première quinzaine, p. 63.

<sup>139</sup> *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, op. cit.*, t. I, p. 479.

<sup>140</sup> *Année littéraire*, 1787, t. VII, p. 210-214 ; *l'Esprit des journaux*, février 1788, t. II, p. 257-259 ; le *Journal encyclopédique*, août 1788, t. V, troisième partie, p. 473-475 : « *Dialogue* par M. Mallet de Genève *Collomb et Las Casas* ».

<sup>141</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 27 novembre 1787.

intentions que paraissait indiquer M. l'abbé Raynal, l'Académie, sans réformer son jugement, qu'elle arrêterait même d'annoncer dans la prochaine séance publique, il n'y ferait point mention qu'elle avait abandonné le sujet et que M. le secrétaire des sciences écrirait à M. l'abbé Raynal pour lui offrir de proposer de nouveau le même sujet s'il le désirait, ou d'en proposer un nouveau, tel qu'il voudrait le lui indiquer. »

Tout avait été mis en œuvre pour susciter l'intérêt des candidats à ce prix ; mais rien n'y fait. En janvier 1789, le *Journal des savants* informe ses lecteurs<sup>142</sup> :

« L'Académie adjugera le prix de 1200 livres, dont M. l'abbé Raynal a fait les fonds. Elle a proposé le sujet pour la quatrième fois et dans les mêmes termes [...]. L'Académie n'admettra au concours que les nouveaux mémoires qui lui seront adressés avant le premier avril 1789, ou de nouvelles copies des anciens, avec les changements que les auteurs jugeront convenables. »

Les commissaires du quatrième concours Raynal sont : Claret de La Tourrette, l'abbé Louis Jacquet, l'abbé Thomas de Merle de Castillon (1745-1794), André de Bory, le libraire Jean-Marie Bruyset (1719-1793), et l'abbé Jean-Baptiste Rozier (1734-1793), agronome et journaliste. « M. l'abbé Castillon a entretenu la Compagnie du nouveau concours sur la découverte de l'Amérique »<sup>143</sup>. Pour sa part, La Tourrette informe ses confrères, pendant la réunion du 14 juillet 1789, du dépôt « dans la cassette des billets cachetés du nouveau concours sur la découverte de l'Amérique »<sup>144</sup>. L'Académie conserve dix mémoires des douze admis à concourir. Ils sont conservés sous la cote Ms.236 : n° 2 du 25 avril 1788, f° 99-108 ; n° 3 du 20 février 1789, f° 76-79 ; n° 4 du 10 mars 1789, f° 82-96 ; n° 6 du 29 mars 1789, f° 161-181 ; n° 7 du 30 mars 1789, f° 185-195 ; n° 8 du [?] mars 1789, f° 198-207 ; n° 9 du 31 mars 1789, f° 208-223 ; n° 10 du 1<sup>er</sup> avril 1789, f° 225-245 ; n° 11 du 1<sup>er</sup> avril 1789, f° 247-264 ; n° 12 du 21 avril 1789, f° 109-119, mémoire reçu hors délai et admis après délibération de l'Académie. Encore une fois, les commissaires décident de ne récompenser aucun mémoire<sup>145</sup> : « M. le directeur a pris les voix, et la chose mûrement discutée et examinée, il a été unanimement arrêté que le prix ne serait pas adjugé ». Ce nouvel échec suscite chez Raynal un étonnement teinté d'agacement : « Il est honteux qu'on ait été dans l'impossibilité de décerner un prix qui a été proposé quatre fois »<sup>146</sup>. Face à la réaction dubitative de l'abbé, les commissaires justifient ainsi leur décision : « Il vaut mieux ne rien couronner que d'attacher la palme à une production médiocre »<sup>147</sup>. Aussi l'Académie décide-t-elle, après quatre échecs, l'annulation de ce prix et la restitution de la somme de 1200 livres à son propriétaire<sup>148</sup> :

« Au milieu des troubles qui agitent le royaume et cette ville en particulier, l'Académie n'a point oublié les engagements qu'elle avait pris auprès de vous et du public. Elle me charge d'avoir l'honneur de vous informer qu'elle vient encore d'éprouver le regret de ne pouvoir décerner le prix que vous l'avez engagé de proposer pour la quatrième et dernière fois sur la découverte de l'Amérique, et

<sup>142</sup> *Journal des savants*, janvier 1789, p. 51-52.

<sup>143</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 2 juin 1789.

<sup>144</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 14 juillet 1789.

<sup>145</sup> Acad. Lyon, Ms.266, 28 juillet 1789.

<sup>146</sup> Lettre du 12 août 1789, adressée à Claret de La Tourrette, publiée par Dumas dans son *Histoire de l'Académie*, op. cit., I, p. 428. G. Bancarel dans *Raynal ou le devoir de vérité*, op. cit., ch. VII, p. 265.

<sup>147</sup> Acad. Lyon, Ms.236, f° 98, 4 août 1789. Voir Dumas, « Concours de Napoléon », *Revue du Lyonnais*, 1887, VI, p. 377.

<sup>148</sup> Acad. Lyon, Ms.236, f° 75 (brouillon d'une lettre non datée de Claret de La Tourrette à l'abbé Raynal).



dont les fonds que vous avez faits sont depuis longtemps entre mes mains. Ce dernier concours, quoique assez nombreux, ne renferme aucun ouvrage qui ait pu satisfaire l'Académie, et rien de supérieur aux précédents. Pour vous en donner une idée, Monsieur, elle croit devoir vous envoyer une notice des 12 mémoires qui le composent, extraite du rapport des commissaires. Ce court exposé suffira sans doute pour vous convaincre comme elle que les concurrents sont restés fort au-dessous du beau sujet que vous aviez proposé. En conséquence, l'Académie s'est décidée, d'une voix unanime, à renoncer absolument à ce sujet et à vous prier de bien vouloir faire retirer les 1200 livres que j'ai en dépôt ou de m'indiquer une voie prompte pour vous les faire parvenir. Elle me charge aussi de vous renouveler les témoignages de sa vive reconnaissance. Elle n'oubliera jamais qu'elle a été honorée plusieurs fois de votre confiance, ce sera toujours pour elle un titre bien flatteur. »

L'abbé Jacquet, commissaire influent, dresse un bilan sans concession : « Quatre concours consécutifs ont été ouverts de deux en deux ans ; de faibles athlètes se sont présentés en foule ; mais les orateurs éloquents et philosophes n'ont pas daigné se faire entendre »<sup>149</sup>. Ce discours est rapidement imprimé, après sa présentation à l'ensemble des académiciens, et envoyé à Raynal, qui, toujours affable, renouvelle ses remerciements dans une lettre, datée du 1<sup>er</sup> mars 1791, adressée à Claret de La Tourrette<sup>150</sup> :

Monsieur,

J'aurais eu l'honneur de remercier plutôt l'Académie du beau présent qu'elle a daigné me faire, si je n'avais voulu lui transmettre l'opinion des gens les plus éclairés de cette ville. Ils sont tous convenus que l'ouvrage était rempli d'idées vraies, fines et profondes, et qu'il n'existe point de corps littéraire en Europe qui ne fût très flatté d'avoir vu sortir de son sein cette production. Ces suffrages seront sûrement confirmés par tous les hommes d'esprit et de goût, qui auront l'occasion de voir un morceau si intéressant par le fond et par la forme. Je dois me rendre à Paris à la fin d'avril ou au commencement de mai. Mon âge m'aurait fait peut-être renoncer à ce voyage, s'il n'avait dû me fournir l'heureuse occasion de renouveler à l'Académie les assurances de mon attachement, de ma vénération et de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, etc. Raynal [paraphe]

Habituellement, l'Académie de Lyon offrait aux lauréats de ses prix ordinaires, « une médaille d'or de la valeur de 300 livres »<sup>151</sup>. Ailleurs, en province, les récompenses académiques varient selon le sujet. Par exemple, « M. de Laurencin étale sur la cheminée du salon de Machy les prix et les accessits qu'il a remportés à l'Académie de Rouen, savoir : une urne entourée de feuillages d'argent de 1200 livres », note l'abbé Duret<sup>152</sup>.

La publication des mémoires représente l'ultime étape, codifiée par le règlement des prix. À Lyon, les lauréats doivent obtenir un privilège pour l'impression de leurs mémoires<sup>153</sup>. Quoique retiré, le prix Raynal a suscité plusieurs publications. Joseph Mandrillon (1743-1794) a voyagé en Amérique du Nord, avant de publier ses *Recherches philosophiques sur la découverte de l'Amérique, ou discours sur cette question par*

<sup>149</sup> *Coup d'œil sur les quatre concours, op. cit.*, p. 6.

<sup>150</sup> *Journal de Lyon*, 22 mars 1791, p. 237-238.

<sup>151</sup> *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon, op. cit.*, p. 206.

<sup>152</sup> BML, Ms.804, f° 25. Voir V. Dottelonde-Rivoallan, *Le Concours de poésie de l'Académie de l'Immaculée Conception à Rouen : 1701-1789*, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 107.

<sup>153</sup> « Extrait du registre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon du 29 avril 1788 », inséré à la fin de l'ouvrage : *Extrait des discours qui ont concouru pour le prix que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon a adjugé à M. Turlin, op. cit.*, avec la mention « Sous le privilège de l'Académie de Lyon » (en bas de la page de titre).

*L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*. Elles forment le troisième volume du *Spectateur américain, ou remarques générales sur l'Amérique septentrionale*, livre fort apprécié par George Washington<sup>154</sup>. Pour Mandrillon, « la découverte de l'Amérique est un mal ; jamais les biens qu'elle peut avoir fait naître [...] ne pourront compenser la somme du mal qu'elle a causé »<sup>155</sup>. Pas plus que Mandrillon, l'abbé Brun de la Combe n'a concouru au prix Raynal ; toutefois, son livre, le *Triomphe du nouveau monde ; réponses académiques formant un nouveau système de confédération*<sup>156</sup> offre une étude synthétique des prix académiques (France et Europe), depuis mars 1783 jusqu'au mois d'octobre 1784. Le prix Raynal y occupe une place de choix autant dans l'inventaire des concours que dans la savante étude de l'auteur. Pour sa part, l'abbé Louis Genty, auteur de *L'Influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain*, avait projeté de participer au prix Raynal : « Une grande partie de ce mémoire n'est sortie de ma plume, que longtemps après le terme de rigueur que l'Académie avait fixé pour l'envoi des ouvrages destinés au concours »<sup>157</sup>. Ce ne fut pas le cas de la *Dissertation sur les suites de la découverte de l'Amérique*, attribuée à tort à l'abbé Genty, dont l'auteur anonyme, « ancien syndic de la Chambre du commerce de Lyon », a obtenu une mention honorable, lors du deuxième concours<sup>158</sup> : « L'Académie, par des raisons sûrement très respectables, a renoncé à la satisfaction d'adjuger ce prix. L'auteur de ce mémoire ayant en sa faveur les éloges donnés par l'Académie en 1785, persuadé d'ailleurs de la pureté des vues et de la morale contenues dans son ouvrage, a cru devoir le rendre public par la voie de l'impression. »

La *Dissertation sur les suites de la découverte de l'Amérique* est un livre très rare. L'Académie en possédait un exemplaire, actuellement conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon sous la cote 354 786. Enfin, Henri Carle, avocat au Parlement de Paris<sup>159</sup>, a publié en 1790 son *Discours sur la question proposée par M. l'abbé Raynal*. Carle observe : « Je venais de l'achever [ce discours] lorsque cette Académie avait retiré le sujet. Je ne doute que le bel ouvrage de M. l'abbé Raynal sans cesse présent à l'esprit des juges, n'ait beaucoup nui au succès des concurrents »<sup>160</sup>. Ces livres traitant du « problème » proposé par Raynal possèdent un point commun : celui d'être « dans l'ensemble plus riches et plus originaux que les manuscrits »<sup>161</sup>.

## II. Les idées (par Denis Reynaud)

Nous avons vu que, de tous ceux parvenus à l'Académie entre 1783 et 1789, seuls neuf mémoires distincts sont conservés dans ses archives (Ms236), tandis que d'autres sont résumés ou simplement évoqués dans le compte rendu lapidaire des

<sup>154</sup> W. S. Baker, « Washington after the Revolution 1784-1799 », *Pensylvania Magazine History Biography*, 1894, 4, p. 404.

<sup>155</sup> *Recherches philosophiques*, Amsterdam, E. van Harrevelt, 1784, p. 67.

<sup>156</sup> Paris, Hérisant, 1785, 2 t. en 1 vol.

<sup>157</sup> *L'Influence de la découverte de l'Amérique*, Paris : Nyon, 1788, *Avertissement*, p. ix. La première édition date de 1787. Voir l'article élogieux du *Mercure de France*, 14 juin 1788, p. 57-66. La BML conserve un exemplaire de ce livre sous la cote (353 444), il appartenait à l'Académie de Lyon.

<sup>158</sup> *Dissertation sur les suites de la découverte de l'Amérique*, s.l., 1787, *Avertissement*, p. [2].

<sup>159</sup> J.-F. Fournel, *Histoire des avocats au Parlement et au barreau de Paris, depuis Saint-Louis jusqu'au 15 octobre 1790*, Paris, Maradan, 1813, p. xxix.

<sup>160</sup> *Discours sur la question proposée par M. l'abbé Raynal*. Paris, Moutard, 1790, p. [3].

<sup>161</sup> H. Méchoulan, « La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ? : réflexions sur le concours de Lyon, 1783-1789 », *op. cit.*, p. 123.

commissaires de 1789 ou dans le *Coup d'œil sur les quatre concours [...] pour le prix offert par M. l'abbé Raynal*, publié par l'abbé Jacquet en 1791. Avant de revenir sur les raisons possibles de la non-attribution du prix, analysons sommairement le contenu de quelques mémoires, notamment ceux qui, à défaut d'être couronnés, ont été jugés dignes d'une mention.

Ces textes présentent un certain nombre de points communs, dans la forme et dans le fond :

1. Une devise-épigraphe, qui souvent ne laisse guère de doute sur l'argument qui va suivre. Par exemple : « Vous aurez péri dans ces mines, épuisés par vos travaux sans avoir enrichi l'Europe. Hélas peut-être même en aurez-vous accru la misère avec les besoins, et les malheurs avec les crimes » (Marmontel, *Les Incas*) (mémoire n° 14, de 1783).

2. Un hommage à l'Académie, doublé d'un hommage non moins vibrant à Raynal : « Non content d'éclairer le monde par le chef-d'œuvre qui conduit M. l'abbé Raynal à l'immortalité, ce philosophe veut encore que les sages marchent sur ses pas et fassent briller le flambeau que son génie a pour ainsi dire allumé, pour prouver aux hommes que la philosophie seule peut les mener au bonheur » (n° 14, 1783). Ou encore : « Raynal me retrace avec tant d'énergie les maux qu'a produits la découverte de l'Amérique, [que] je m'écrie en essuyant les pleurs qu'il me fait répandre : "Ces barbares européens ont méconnu leurs véritables intérêts" » (n° 12, de 1789).

3. Un catalogue des calamités apportées par la découverte de l'Amérique dans l'un et l'autre continent, qui conduit à une affirmation unanime : la découverte de l'Amérique a été nuisible au genre humain.

4. La présentation succincte de quelques « moyens » pour éradiquer ou du moins soulager les maux constatés.

Ce faisant, les candidats répondent à la première et à la troisième des questions posées, mais négligent presque tous la deuxième : « S'il en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître ? ». C'est d'ailleurs ce que l'abbé Jacquet constate déjà en 1783 : « persuadé que la découverte de l'Amérique n'a produit aucun bien, M. de Mainville réduit à deux les trois questions ». Au service de leur thèse, les auteurs développent des arguments de natures très diverses, dont voici les plus récurrents :

– **argument démographique** : l'Amérique dépeuple l'Europe sans se peupler elle-même, notamment du fait des ravages de petite vérole.

– **arguments moraux** : l'enrichissement facile entraîne la dépravation des deux sexes. « L'âme est sans énergie, le caractère s'émousse, la débauche remplace la galanterie, la jeunesse abandonne les exercices, l'éducation devient efféminée [...]. Le nombre et la fécondité des mariages diminuent et les femmes deviennent des Danaé : elles ne peuvent résister à la pluie d'or des modernes Jupiter » (n° 13, 1787). Les conquistadors n'ont rien de l'esprit chevaleresque qui avait présidé aux croisades. Eldorado a remplacé le saint-Sépulchre. L'Europe s'est en outre déshonorée par sa cruauté envers les populations locales et les Africains.

– **arguments économiques** : la funeste abondance de l'or a causé une hausse du coût de la vie en Europe ; les compagnies commerciales ont perverti nos idées sur le négoce. Nous n'avons besoin pour être heureux « ni des mines du Pérou, ni des forêts du Canada » ; « le bonheur de l'homme est d'avoir peu de besoins » (n° 12, 1789). D'ailleurs a-t-on besoin de la pomme de terre quand on a la châtaigne ?

– **arguments politiques** : des hommes de basse extraction se sont enrichis, bouleversant l'ordre social. Du fait de leur éloignement les colonies échappent à l'action bienfaisante du roi.

– **argument racial**, enfin. Mais, fait remarquable, on ne rencontre cette inquiétude que sous la plume d'un auteur, Mallet (n° 13 de 1783, et n° 5 de 1789) : « *Une foule de nègres que le luxe amène en Europe y ternit par son mélange avec les blancs l'éclat de cette peau qui fit prendre pour les enfants du soleil les Européens lorsqu'ils furent vomis par les vagues de l'océan sur les plages du Nouveau Monde, pour le malheur et des vainqueurs et des vaincus* ».

Face à cette déploration sans nuance, rares et timides sont les voix qui s'élèvent pour faire l'hypothèse que la découverte de l'Amérique n'a peut-être pas été seulement une catastrophe. L'un fait l'éloge de la pomme de terre (1789, n° 7) ; un autre convient « *que la découverte de l'Amérique a agrandi et rectifié nos idées sur la géographie [...] ; que cette première découverte a conduit à d'autres, qui ont perfectionné l'astronomie, la navigation, et l'histoire naturelle. Voilà à peu près les seules et véritables obligations que nous ayons à Christophe Colomb* » (1789, n° 8). Un dernier se demande s'il y a vraiment lieu de regretter la destruction du « spectacle hideux » de l'Amérique précolombienne, « théâtre d'inaction et de barbarie » qui offrait « nul ou infiniment peu de vestiges d'intelligence humaine » (1789, n° 11).

Quant à la question des moyens à mettre en œuvre pour corriger les maux constatés, elle est simplement éludée par certains mémoires, dans la mesure où la conquête a ouvert « une plaie incurable et sans remède » (1789, n° 11). La plupart cependant s'accordent sur la nécessité de faire cesser la traite, de « mieux traiter les nègres », voire de « les rendre libres en récompense de leurs travaux et de leur fécondité » (1789, n° 11). Seul le mémoire n° 10 de 1789, propose un programme complet de réformes assez radicales dans le sens d'une liberté politique, économique et religieuse dans les colonies. Le même auteur vante le modèle jésuite des missions, seul rempart à la barbare cupidité des conquérants. Mais généralement on considère moins ce qu'il faudrait faire que ce qu'il aurait fallu faire : « *Les philosophes que je suppose à la suite de Christophe Colomb auraient respecté les gouvernements qu'ils auraient trouvés établis* » (1789, n° 12). Il est désormais trop tard ; les colonies sont déjà perdues : « *L'Europe n'espère plus de régner longtemps sur l'Amérique. Une révolution prochaine arrachera le reste de ces contrées à notre tyrannie* ».

Le ton universel est celui du déclinisme européen. Mais le mémoire n° 10, décidément le plus intéressant, le seul à distinguer Amérique du Sud et Amérique du Nord, propose un éloge de Washington, et entrevoit une lueur d'espoir : « *Mais déjà l'Amérique anglaise a donné l'exemple au nouveau monde. Un jour peut-être on verra l'Amérique s'élever sur les débris de l'ancien monde, on verra les lettres, les arts, les sciences, passer de notre continent dans l'autre, le commerce éprouver une révolution plus grande encore. [...] S'il faut que le despotisme resserre les fers de l'Europe, puisse l'Amérique plus généreuse, lui rendre le bien pour le mal, en servant de refuge à ses persécuteurs* ». Et de donner un exemple : « *Ouvrons aux juifs l'Amérique, donnons-leur des terres à cultiver, permettons-leur d'élever des synagogues* ».

### III. L'esclavage et l'Académie (par Denis Reynaud)

À lire les discours soumis à l'Académie pour le prix Raynal en 1789, on a l'impression que toute la France est unanimement opposée à l'esclavage. On regrette d'autant plus que n'aient pas été conservés ceux de 1783, 1785 et 1787, qui auraient peut-être permis de mesurer une évolution des opinions au cours de la décennie pré-révolutionnaire.

Ce cri du cœur abolitionniste est sans doute dû en partie à ce que les candidats savaient de Raynal. Ils avaient lu l'*Histoire des Deux Indes*, où dès les premières lignes

était déjà posée la question de l'utilité de la découverte de l'Amérique pour l'espèce humaine ; ils avaient lu aussi les pages du livre XI, chapitre 24 (sans doute dues à Diderot), qui dénoncent sans ambiguïté la traite et l'esclavage. Aucun n'aurait donc été assez imprudent pour soumettre un discours faisant l'apologie du système qui avait fait la fortune des planteurs des îles et du continent américains.

Mais les Académiciens, qui avaient unanimement élu Raynal dans leurs rangs, partageaient-ils tous le point de vue progressiste exprimé par les candidats ? Quelles étaient par exemple sur ce sujet les idées d'un abbé Jacquet, le rapporteur, et des autres membres du comité ? Se peut-il que, si aucun des discours reçus n'a trouvé grâce aux yeux des juges, c'est moins parce qu'ils souffraient de la comparaison avec la savante éloquence de l'*Histoire des Deux Indes*, comme le pense Henri Carle cité plus haut, que parce qu'ils prônaient tous au contraire une forme plus ou moins avancée d'abolitionnisme ? Nous n'avons malheureusement aucun document permettant d'accréditer ou d'infirmer cette hypothèse. Les commentaires de Jacquet ne discutent jamais la question de l'esclavage, qui ne représente, il est vrai, qu'une partie du vaste champ couvert par la question du prix sur l'Amérique.

Un incident significatif est décrit par les procès-verbaux des séances de l'Académie : le 11 août 1789, après le quatrième échec du prix, Raynal écrit à l'Académie pour proposer un nouveau sujet « sur l'abolition et la traite des nègres », que celle-ci rejette (18 août 1789). Jacquet est chargé d'expliquer les motifs du refus à Raynal, mais Charles Joseph Mathon insiste sur l'utilité d'un tel sujet (25 août). Jacquet suggère alors de donner à Raynal le choix entre trois sujets, dont un qui reprend le sujet sur l'esclavage « d'une manière plus restreinte » (1<sup>er</sup> septembre). Le 5 septembre, l'Académie répond enfin à Raynal, évoquant « les inconvénients à proposer, en ce moment, la question de l'esclavage des noirs ». L'Académie souhaite en effet « éviter toutes les importantes questions, dont l'examen et la décision sont soumis en cet instant au tribunal suprême de la nation ». Le 20 septembre, Raynal répond avec un laconisme résigné : « Abandonnons les noirs ».

Écartons-nous un instant du prix Raynal pour trouver ailleurs, toujours dans les archives de l'Académie, des indices de ce que pensaient certains académiciens lyonnais. Trois documents manuscrits, datés de 1755, 1790 et 1840, signés de trois académiciens, méritent examen.

Pierre Dugas (1701-1757) fut, comme son père Laurent, président de la Cour des monnaies et prévôt des marchands. Il était membre de l'Académie, qui ne conserve de lui que le texte d'un « Extrait d'un mémoire où l'on examine s'il ne serait point avantageux de ramener parmi nous l'usage des esclaves ». Ce mémoire fut lu lors de la séance du 16 décembre 1755.

Après un bref aperçu des origines de l'esclavage, chez les premiers patriarches et chez les Romains, le président Dugas « avance ensuite affirmativement qu'un esclavage doux et modéré, réglé par de bonnes lois, serait infiniment avantageux si l'usage en était introduit parmi nous. »

Il donne cinq raisons :

1° « L'esclave s'attacherait bien davantage à un maître de qui il dépendrait entièrement et de qui il attendrait quelque jour le bien précieux de la liberté comme la récompense de sa fidélité, de ses talents et de ses soins ».

2° « L'esclavage augmenterait infiniment la population si utile à l'État ; et, au lieu de ce nombre prodigieux de domestiques de l'un et l'autre sexe qui sont enlevés à l'agriculture, et qui passent toute leur jeunesse dans le célibat ou dans une débauche vague qui les perd, et qui ne produit rien pour

*l'État, on aurait des esclaves que le propre intérêt des maîtres engagerait dans le mariage et qui multiplieraient considérablement. ».*

3° « On bannirait par là ce libertinage affreux qui ne nuit pas moins au corps qu'à l'âme ; on le diminuerait du moins soit par les mariages plus fréquents, soit parce que les domestiques, cette partie du genre humain la plus vicieuse, s'y engagerait de meilleure heure et n'attendrait pas un âge auquel les forces épuisées ou la débauche les empêcherait d'avoir des enfants ou leur procurerait une postérité malsaine, supposé que leur pauvreté ne les détourne pas de procurer des successeurs. »

4° « Des esclaves qui appartiendraient à l'État seraient chargés de ces travaux publics, de ces corvées si fort onéreuses aux communautés et qui privent la terre de sa culture et le cultivateur du prix de ses soins. »

5° « Les terres ne resteraient pas en friche ou du moins négligées, parce qu'il n'en est point de si mauvaise qui ne rendit à son maître plus que la simple nourriture d'un esclave à qui on ne serait point obligé de payer de salaire. »

Au terme de sa démonstration, Dugas conclut que « ceux qui sont les plus opposés au système de l'esclavage ne sauraient s'empêcher de convenir des avantages infinis qui en résulteraient ». Il entreprend alors de détruire les objections qu'on pourrait lui faire, dont « la plus grande et la plus solide consiste à dire : mais où trouverait-on maintenant des sujets que l'on peut sans injustice réduire à l'esclavage ? » À quoi il répond qu'outre les prisonniers de guerre, on aurait « un fonds bien considérable pour les esclaves, dans les enfants trouvés, dans les vagabonds, gens sans aveu, mendiants, voleurs, jeunes filous, filles libertines, etc. » Ces esclaves pourraient être soit employés aux travaux publics, soit loués à des particuliers. On pourrait aussi développer une nouvelle branche de commerce en se fournissant en Afrique ou en Chine. « Enfin, la porte une fois ouverte, l'industrie française ne manquera pas de ressource. »

Au terme de ces quatre pages, le lecteur moderne est d'abord tenté de croire à un magistral exemple d'humour noir dans la lignée d'un Montesquieu (« De l'esclavage des nègres », *Esprit des lois*, 1748, ch. V, liv. XV), ou d'un Swift (*Modeste proposition*). Mais aucun signe ne confirme la présence d'une quelconque intention ironique. Bien au contraire le secrétaire Fleurieu de la Tourrette dresse un procès-verbal imperturbable de l'assemblée de l'Académie du 16 décembre 1755, qui réunissait ce jour-là vingt académiciens : « M. Dugas a lu une dissertation dans laquelle il a examiné si l'on a bien fait d'abolir l'esclavage, et si en le mitigeant il ne serait pas aisé à rétablir et en même temps avantageux. L'analyse est à la fin du registre. »

Le 30 novembre 1790, Charles Joseph Mathon de la Cour (celui-là même qui avait déploré l'année précédente que l'Académie renoncât à proposer un prix sur cette question), lit un rapport intitulé : *Sur la traite et l'esclavage des nègres* (Ms158, f° 71-81). Il s'agit d'un compte rendu de l'ouvrage du pasteur Benjamin Sigismond Frossard : *La Cause des esclaves nègres de la Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique*, publié l'année précédente à Lyon, chez Aimé de La Roche.

« Aucune compagnie savante ne peut prendre plus d'intérêt à la grande question de l'esclavage américain que cette académie, Messieurs, choisie par M. l'abbé Raynal [...] », commence Mathon, avant de récapituler les étapes qui doivent conduire à l'émancipation des noirs :

- 1° Fixer une époque où tout nègre laborieux recevra la liberté ;
- 2° Accorder aux esclaves le pouvoir de se racheter pour une somme fixée ;
- 3° Leur donner les moyens d'économiser un pécule pour le faire ;
- 4° Leur assurer la possession de leurs économies ;

5° Fixer une époque où les enfants nés pendant l'esclavage de leurs parents recevraient la liberté.

Et de conclure : « *Il ne paraît pas douteux qu'en faisant usage de ces moyens, l'esclavage ne puisse être aboli sans retour, sans exposer nos colonies à aucune secousse dangereuse. L'Amérique serait mieux cultivée par des mains libres et l'Afrique cessant de redouter l'approche de nos vaisseaux, pourrait nous offrir par ses productions tous les avantages du commerce le plus florissant.* »

À certains égards, le livre de Frossard et le compte rendu éclairé et mesuré de Mathon constituent la réponse au prix sur l'Amérique qu'attendit en vain l'Académie pendant dix ans.

Cinquante ans plus tard, c'est au tour de Dumas, historien de l'Académie, de lire son rapport (Ms293, f° 382) sur l'ouvrage d'un membre associé, Alexandre Moreau de Jonnés : *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et les moyens de le supprimer* (Paris, 1840). Voici sa conclusion : « *Vous avez remarqué qu'un surcroît de travail est le principal moyen du rachat des esclaves et vous savez que le nègre est ennemi du travail. Le désœuvrement fait ses délices. Il faut donc espérer que la vue de la liberté vaincra la nature en lui donnant du courage, du zèle et de la vivacité.* »

Ces trois documents représentent sinon trois étapes, du moins trois états de la pensée de l'Académie sur la question de l'esclavage.

En 1755, Dugas exprime un point de vue esclavagiste tout à fait « décomplexé », qui nous rappelle que, quand Montesquieu écrit, son point de vue est loin d'être partagé par les élites provinciales. Mais, contrairement à ce que suggèrent de nombreux commentaires de l'*Esprit des lois*, Montesquieu ne met pas en évidence « les mécanismes à la base du racisme qui font justifier la traite des Noirs par les esclavagistes de l'époque »<sup>162</sup>, pour la bonne raison que l'argument raciste est étranger à des esprits comme Pierre Dugas. Le « réquisitoire » de Montesquieu s'occupe à discréditer une idée absente de l'argumentation des esclavagistes de son époque ; et, à l'inverse, il ne répond pas à la plupart des justifications avancées par les défenseurs du « système »<sup>163</sup>.

En 1790, le point de vue éclairé de Mathon est lui aussi représentatif de son époque. Sans doute un peu plus avancé que ses confrères, Mathon va dans le sens de l'Histoire : l'abolition de l'esclavage sera bientôt proclamée par Sonthonax à Saint-Domingue, le 23 août 1793 ; avant d'être étendue à toutes les colonies, à l'initiative de l'abbé Grégoire, le 4 février 1794.

En 1840, le rapport de Dumas est en phase avec son temps. L'esclavage a été rétabli sous l'Empire en 1802. Inspiré par les théories qui se sont développées en France et en Allemagne dans les premières années du XIX<sup>e</sup>. Dumas introduit dans son discours des considérations racistes.

---

<sup>162</sup> Ce sont les termes de l'article « De l'esprit des lois » sur Wikipédia.

<sup>163</sup> Quelques ans après Dugas, le scandaleux Simon Linguet défendra à son tour le principe de l'esclavage dans sa *Théorie des lois civiles*, puis dans ses *Annales politiques*, soutenant qu'il s'agit d'une condition plus heureuse que celle des ouvriers et des mendiants. Mais son apologie n'est pas non plus fondée sur des arguments raciaux ou culturels : c'est avant tout une dénonciation de la condition du peuple, et une critique des effets sociaux du capitalisme naissant.

## Annexe : le rapport de 1789

Les commissaires du quatrième et dernier concours se réunirent, le 28 juillet 1789 : MM. Jacquet, de Castillon et Bruyset, nommés commissaires pour l'examen du 4<sup>e</sup> concours sur la découverte de l'Amérique ont mis sur le bureau les 12 mémoires qui y ont été admis. Ils ont fait observer que de ces discours, il y en avait six à rejeter, comme ne pouvant entrer en comparaison avec les autres. M. Jacquet a lu un extrait raisonné de tout le concours ; il a fait voir que les numéros 7 et 10 étaient dignes d'attention et qu'ils avaient déjà paru dans les précédents ; qu'enfin le n<sup>o</sup> 11 qui n'est autre que le premier, avec quelques changements, quoique faiblement rédigé, était rempli de vues sages et utiles. (Acad. Lyon, Ms.266)

Leur rapport, daté du 4 août 1789, est conservé à l'Académie sous la cote Ms. 236, f<sup>o</sup> 97-98.

*« Des 12 discours dont est composé ce 4<sup>e</sup> concours sur la découverte de l'Amérique, six ne méritent aucune mention. Les deux cotés n<sup>o</sup> 7 et 10 avec le vers de Pétrarque pour devise « È l'arma d'Achille che ferisce e sana » sont du même auteur, qui n'a fait qu'abrégé dans l'un ce qu'il avait plus étendu dans l'autre. Comme il a déjà été jugé dans les précédents concours sous la devise du Prince Henri et a peu gagné à se reproduire, nous n'en disons rien de plus.*

*Le n<sup>o</sup> 12 ayant cette devise : « Je ne suis ni marchand ni financier, ni prêtre » est quelquefois assez piquant, et présente quelques vues nouvelles. Mais elles ne sont point développées et approfondies. L'auteur les a noyées dans de très longues digressions. Il ne traite d'ailleurs qu'une partie du sujet.*

*Les n<sup>o</sup> 1 et 11 sont du même auteur et à peu de chose près très conformes. Il suffit d'en analyser un pour les faire connaître tous les deux. La devise est : « Si le mal vous aigrît, que le bienfait vous touche ». Dans la 1<sup>re</sup> partie, il décrit assez brièvement les maux que la découverte a produits, et notamment les horreurs de la traite des nègres, il croit que les maux peuvent être balancés par les avantages, qui sont la civilisation et la culture de l'Amérique. Pour l'Europe l'accroissement de son activité et de son commerce, et l'adoucissement de ses mœurs. Dans la 2<sup>e</sup> partie sur les moyens de réparer les maux, l'auteur se borne à proposer un nouvel ordre pour améliorer le sort des nègres, mieux traités, et même rendus libres en récompense de leurs travaux et de leur fécondité ; ils suffiraient, dût-on à l'exploitation de l'Amérique, et l'on n'aurait plus besoin d'épuiser l'Afrique pour recruter le nouveau monde. À l'égard des autres maux, on ne sait s'il les juge incurables, ou ne pas mériter des remèdes. Dans la 3<sup>e</sup> partie, il voudrait qu'à force d'humanité et d'instruction on tâchât d'attirer et de civiliser ce qui reste encore de sauvages en Amérique, que nos sciences et arts s'occupassent à assainir le vaste continent ; que de bonnes lois réglassent les cultures, toujours livrées aux spéculations de l'avarice ; d'où il n'est resté autre chose, sinon qu'elles ont presque épuisé cette terre dans un siècle et demi de travaux mal entendus. Il voudrait aussi que l'Amérique se peuplât d'elle-même, sans les recrues forcées et honteuses de l'Afrique, et sans l'infecter des brigands et des prostituées de l'Europe. C'est dans la génération actuelle bien régie et bien favorisée, qu'il faut trouver des générations plus nombreuses pour l'avenir.*

*Mais comment faire sortir ces générations plus vigoureuses de la génération présente. Il faut, répond l'auteur, l'intéresser à la chose publique par des marques de confiance, des places de distinction. C'est ainsi qu'on attachera par les liens d'une affection solide, l'Indien, le Créole et l'Européen même, comme qu'on les guérira de cette inquiétude qui les rend tous étrangers à l'Amérique et indifférents à sa prospérité. Il y a de bonnes vues dans ce discours, comme on le peut juger par l'analyse qu'on vient d'en faire, mais on y peut voir aussi que plusieurs objets essentiels sont entièrement oubliés ; que les moyens proposés pour guérir les maux, conserver et accroître les biens qu'aurait produits la découverte sont faibles et vagues.*



*Au surplus, ce discours est ce que nous avons aperçu de mieux avec celui coté n° 8 contenant à peu près les mêmes idées et les mêmes défauts. S'il y avait nécessité absolue de décerner un prix, on pourrait balancer ou le partager entre ces deux ouvrages, et avertir qu'ils sont bien loin d'avoir rempli les vues de l'Académie et donné la solution complète de nos problèmes ; qu'il ne faut pas y chercher l'intérêt, la profondeur dans la discussion ; la nouveauté dans les idées, la chaleur et l'énergie dans le style ; en un mot, qu'on couronne ce qu'il y a de moins faible dans tout le concours. Mais il vaut mieux ce semble ne rien couronner, que d'attacher la palme à une production médiocre. C'est du moins l'avis très unanime des soussignés qui croient devoir rappeler à l'Académie sa délibération prise, il y a deux ans, de ne plus proposer le même sujet, si le prix n'était pas remporté à ce 4<sup>e</sup> concours. »*

Jacquet, Castillon, l'abbé Rozier, Bory, La Tourrette et Bruyset (paraphes).

\*\*\*

## L'IDÉE DU BONHEUR SELON DAUNOU ET BONAPARTE

### Les concours de l'académie de Lyon en 1791 et 1793

par Philippe BOURDIN

Leurs statuts, les lettres patentes qui excipaient de la reconnaissance royale, interdisaient aux académies de remettre en cause le pouvoir du monarque et de l'Église<sup>164</sup>. Cependant, en s'intéressant à l'approvisionnement en grains des villes, à l'éducation, à la mendicité, au droit des accusés, entre autres – et l'on discuta longuement à Lyon des leçons de Beccaria –, elles accompagnèrent dans les années 1780 le succès de la philanthropie, notable entre autres à Arras, Bordeaux, Châlons, Dijon, Rouen. C'était une manière détournée de mettre les autorités devant leurs responsabilités. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'esprit sceptique gagna du terrain et on encensa Rousseau dans les éloges des académies d'Agen, d'Amiens, de La Rochelle, de Toulouse. Valorisant le doute, la raison, le débat, la culture académique préluait ainsi à une laïcisation de la pensée<sup>165</sup>. Éminente au sein du réseau national, l'académie de Lyon y contribua puissamment.

Honorée des relations privilégiées qu'elle entretenait avec l'abbé Raynal, qu'elle avait accueilli avec enthousiasme en 1780 et qui, en 1790, lui fit hommage d'un de ses bustes sculptés<sup>166</sup>, l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon organisa plusieurs concours dont il fut le maître d'œuvre, en orientant le sujet et en donnant le prix – 1 200 livres<sup>167</sup>. Cet ami de Grimm et de Diderot, qui en usait de même à Marseille et à Paris, utilisait ainsi à bon escient sa fortune personnelle, construite dans sa fonction de précepteur, dans la réalisation d'œuvres de commande, dans la fréquentation des cours de Berlin et de Saint-Petersbourg, dans l'édition à compte d'auteur de ses propres ouvrages, dans le journalisme enfin. Durant la décennie 1780,

<sup>164</sup> À Lyon, les nouveaux académiciens devaient prononcer deux éloges : l'un du roi, l'autre du protecteur de l'institution, le duc de Villeroy. Voir Louis TRENARD, *Lyon, de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, Paris : PUF, 1958, 2 vol., vol. 1, p. 79.

<sup>165</sup> Daniel ROCHE, *Le siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris : Mouton, 2 vol., 1978, vol. 1, p. 343-355.

<sup>166</sup> Académie, Ms 268-IV, f° 402. Lettre de Marseille de l'abbé Raynal au président de l'académie, le 2 juillet 1790. Voir contributions de G. Bruyère et P. Feuga.

<sup>167</sup> Francisque BOUILLET, « Une académie de province au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des deux mondes*, 26, 1878, p. 812-836. Voir contribution de S. Ben Messaoud et D. Reynaud.

l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, qui lui valut l'exil en Suisse, avait invité la République des Lettres à s'intéresser aux avantages et inconvénients de la découverte de l'Amérique, dont lui-même dissertait en 1781 dans sa *Révolution de l'Amérique*. Mais les réponses avaient été si peu convaincantes que le sujet avait été remis trois fois au concours et qu'en 1789, ce philanthrope ami des Noirs suggérait d'en changer pour une cause qui lui paraissait moins difficile : « en Angleterre, en France, on met aujourd'hui en question s'il faut faire cesser l'achat des Noirs en Afrique, s'il faut leur donner la liberté en Amérique, et on demande quelles seroient les mesures les plus sages pour opérer ce double bien sans causer un bouleversement entier dans les colonies »<sup>168</sup>. Le thème divisa les académiciens, dont le rythme annuel des travaux était par ailleurs perturbé par la révolution municipale en cours<sup>169</sup>. Si Raynal avait été pressenti pour siéger aux États généraux, ce qu'il avait refusé en raison de son grand âge, il jouissait cependant auprès des patriotes français d'une aura digne d'un père fondateur grâce à sa critique de la monarchie<sup>170</sup>, même s'il venait à douter publiquement des progrès de la Révolution, dont les excès violents lui répugnaient. Dans la circonstance, il préféra retirer sa proposition et laisser les Lyonnais décider seuls du thème offert à la réflexion commune<sup>171</sup>. Ils l'arrêtèrent dans leur séance du 24 novembre 1789 pour 1791, puisqu'il était d'usage de fixer les choses deux ou trois ans en amont : « Déterminer les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur »<sup>172</sup>, précisant qu'il faut considérer « surtout l'état actuel de nos mœurs »<sup>173</sup>. Le concours suscita en 1791 seize réponses d'inégale tenue, à en croire les académiciens qui les reçurent, et fut donc prorogé en 1793, où seuls deux mémoires tentèrent d'y répondre (l'un envoyé de Hollande, l'autre de Paris). Bien que les lauréats dussent attendre pour en connaître les résultats officiels, des avis leur avaient vraisemblablement été transmis, comme nous le verrons, dès 1791. Parmi les éventuels récipiendaires, dont la plupart demeurent anonymes, deux attirent plus particulièrement l'attention, dont les chemins ne cesseront de se croiser : Daunou, alors trentenaire, et le jeune Bonaparte (vingt-et-un ans). Contrairement à lui, l'oratorien Daunou suscita d'emblée l'intérêt du jury. On sait le rôle que joua cet homme de savoir dans la Révolution française, au service de l'éducation : député du Pas-de-Calais à la Convention, il fut membre de son comité d'Instruction publique et inspira ensuite l'organisation des écoles primaires sous le Directoire. Sa réponse de 1791, que les bibliothécaires de l'Académie ont eu l'heur de retrouver récemment au sein des manuscrits de la compagnie, ne fut jamais publiée ; la nouvelle version qu'il en fit en 1793 non plus. Mais l'année était peu propice à cette consécration : le 8 août, la Convention décidait de la disparition des savants cénacles, confondus avec un Ancien régime honni, occasion pour Grégoire de proclamer que « presque toujours le génie

<sup>168</sup> Acad. Ms 274, f° 16. Lettre de l'abbé Raynal au secrétaire perpétuel, Marc-Antoine Claret de la Tourette (1729-1793), 12 août 1789. Le sujet avait été accepté par l'Académie dans sa séance du 24 novembre 1789, suite à une lettre de Raynal à M. de La Tourette, en date du 20 septembre.

<sup>169</sup> Acad. Ms 274, f° 17. Lettre de Claret à l'abbé Raynal, 5 septembre 1789.

<sup>170</sup> Gilles BANCAREL, *Raynal ou le devoir de vérité*, Paris : Honoré Champion, 2004.

<sup>171</sup> Acad. Ms 274, f° 18. Lettre de l'abbé Raynal au secrétaire de l'Académie, 20 septembre 1789.

<sup>172</sup> *Idem*. Note en marge de la lettre précédente.

<sup>173</sup> *Ibidem*. Billet n.d.n.s.

est sans-culotte ». L'exécuteur testamentaire de Daunou, Alphonse Honoré Taillandier, nous assure que le texte de 1793 a été perdu :

« L'abbé Raynal avait chargé l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon de proposer un prix sur le sujet suivant : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?* Ce prix devait être décerné en 1791 ; mais aucun des seize mémoires envoyés ne fut jugé digne de cette distinction, et le concours fut prorogé à l'année 1793.

M. Daunou, que les graves préoccupations politiques auxquelles son âme devait être en proie, n'absorbaient pas entièrement, et qui continuait de cultiver la philosophie et les lettres, avait envoyé, dès 1791, au concours de Lyon, un mémoire sur le sujet proposé. Ce mémoire n'avait obtenu qu'une mention honorable. M. Daunou le refit, et cette fois M. Claret de la Tourette, secrétaire de l'académie, lui écrivit, le 23 juillet 1793, pour lui annoncer que le prix venait de lui être accordé. [...] La lettre par laquelle Claret de la Tourette annonçait à M. Daunou qu'il avait remporté le prix, lui faisait savoir en même temps que le libraire de l'académie se proposait d'imprimer son discours ; mais les événements de la révolution ont empêché, sans doute, cette publication.

Ajoutons que l'abbé Raynal s'empessa d'écrire à M. Daunou pour lui exprimer la satisfaction qu'il éprouvait de ce qu'il avait si bien atteint le but qu'il s'était proposé en fondant le prix qui venait de lui être accordé »<sup>174</sup>.

Il en alla tout autrement de la dissertation de Bonaparte, qui eut un succès *post mortem* auprès des serviteurs de sa mémoire. Lui, de son vivant, avait tout fait pour effacer l'échec : on dit que Talleyrand aurait récupéré l'œuvre à Lyon pour faire sa cour à l'empereur, qui aurait immédiatement brûlé le manuscrit<sup>175</sup>. Demeurait pourtant la minute autographe de la dissertation du jeune officier, conservée par Louis Bonaparte, que le général Gourgaud édita en partie en 1826<sup>176</sup>. Elle fut publiée intégralement en 1895 par Frédéric Masson, puis en 1929, agrémenté de deux photographies (l'épigraphe du discours et un fragment du manuscrit)<sup>177</sup>. Elle figurait encore dans la somme publiée en 1969 sous la direction de Jean Massin, *Napoléon Bonaparte. L'œuvre et l'histoire*<sup>178</sup>.

Avant de mesurer les apports respectifs et immédiats – car, sur le long terme, ils sont incomparables – du primé et du vaincu, essayons, autant que les sources le permettent, de vivre ce concours de l'intérieur, tel que les mémoires furent reçus et perçus par les académiciens lyonnais.

### La réception des mémoires

Au nom de ces derniers, Joseph Vasselier (1735-1798), depuis 1790 président de l'Académie en remplacement de Delandine, député à l'Assemblée nationale, constituante, fut en charge de réceptionner les essais et de donner un premier avis, qui

<sup>174</sup> Alphonse Honoré TAILLANDIER, *Documents biographiques sur P.C.F. Daunou*, Paris, Firmin Didot, 1847, p. 26-28. Je remercie Yann Pottin pour cette référence.

<sup>175</sup> Francisque BOUILLET, *art. cit.*, p. 833.

<sup>176</sup> GOURGAUD, *Discours de Napoléon sur les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur*, Paris, Baudouin frères, 1826.

<sup>177</sup> Frédéric MASSON et Guido BIAGI, *Napoléon inconnu. Manuscrits inédits (1786-1793)*, Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1895, 2 vol., vol. 2, p. 292 ; BONAPARTE, *Le discours de Lyon*, présenté par Édouard DIAULT, collection *Pages napoléoniennes*, Paris, Éditions Albert Morancé, 1929.

<sup>178</sup> Jean MASSIN (dir.), *Napoléon Bonaparte. L'œuvre et l'histoire*, tome I : *Écrits personnels de Napoléon Bonaparte*, présentés par Jean Tulard, Paris, Club français du livre, 1969, p. 213.

devait guider le choix de ses confrères (ils furent une vingtaine à siéger<sup>179</sup>). Membre de l'Académie de 1782 à sa mort, ce premier commis à la direction des postes était, comme Bordes ou les de Fleurieu, l'un des correspondants de Voltaire. Ce dernier avait été fait membre honoraire de l'académie lyonnaise en 1745 et était venu y siéger en 1754, en même temps qu'il était reçu avec tous les honneurs par les habitants de la capitale des Gaules, notamment les habitués du théâtre où l'on joua *Brutus*<sup>180</sup>. Vasselier échangeait avec lui depuis 1772 et Voltaire lui parlait familièrement de littérature ou de politique, l'invitant chaque année à Ferney<sup>181</sup>. Le Lyonnais, qui lui répondait par des épîtres et lui envoyait des fleurs de son jardin, était surtout connu pour ses *Contes*, dont la morale ressortait d'antinomies, de remords et de quiproquos initiaux (*La Dame comme il faut* ; *Tout ce qui reluit n'est pas d'or* ; *Le Cul de poule* ; *Le Sifflet* ; *Les Rivaux amis* ; *La Revanche* ; *Le Repentir équivoque* ; etc.). Il s'était aussi intéressé à un jeu de cartes alors pratiqué et, semble-t-il, importé de Suisse où le patriarche de Ferney l'avait observé ; l'Homme de Brou, laissant un manuscrit au ton badin, intitulé *Sermon sur l'Homme de Brou, prêché par un R.P. capucin à Lyon, le 18 octobre 1767*. Le divertissement lui sembla moins plaisant en 1791, à en croire ses remarques souvent acerbes sur quinze des seize mémoires reçus entre mars et juillet, anonymes, de longueur fort variable (de deux à une soixantaine de pages), ils étaient accompagnés d'une enveloppe cachetée à l'intérieur de laquelle on pouvait découvrir, à l'heure de la proclamation des distinctions, le nom de l'auteur<sup>182</sup>. Le n° 2 lui inspirait par exemple ce rejet sans appel : « Sa première maxime : *la vertu est la route du bonheur*, est très vraie ; mais l'effet en devient nul lorsque, passant à la seconde, l'auteur dit que *n'étant point éclairé par le flambeau de la vérité, la vertu n'est plus qu'un fantôme*. Ce mémoire ne remplit point du tout son objet ». Le n° 4 était renvoyé à la *Satire X* de Juvénal, que Vasselier par ailleurs amputait : « *Omnibus in terris quae sunt a Cadibus usque / Auroram et Gangem, pauci dignoscere possunt / Vera bona, atque illis multum diversa, remota / Erroris nebula* » (« Du soleil levant au Gange, jusqu'à Cadix, peu d'hommes, de l'erreur écartant le nuage, savent des biens réels discerner les vrais maux »). D'autres dissertations s'attiraient des conclusions lapidaires : « Cet écrit aurait pu se terminer à la première phrase que voici : *Le jour où les hommes seront justes ils seront heureux* », « La lecture de ce long ouvrage n'apprend rien », etc.

Le deuxième juge écouté fut Charles Claude Florent Thorel de Campigneulles (1737-1809), trésorier de France à Lyon et membre de l'Académie depuis 1766 comme il l'était de celles d'Angers, de Besançon, Caen, Villefranche et des Arcades à Rome. Moraliste et journaliste, il avait essuyé l'échec du *Journal des Dames*. Pire encore, pour lui qui aspirait à la protection de Voltaire et traduisit *Candide* en anglais, il avait été éreinté par Marmontel pour avoir publié des *Pièces fugitives de M. de Voltaire* auxquelles il avait mêlé ses propres productions<sup>183</sup>. Il écrivit, entre autres, de *Nouveaux essais en différents genres de littérature, Le nouvel Abaillard*. Au terme d'un examen qu'il avouait avoir trouvé « très pénible », accablé de tristesse devant « tant de vaines déclamations », qui lui faisaient comparer « les hommes qui s'en occupent aux prisonniers qui dissertent sur la liberté », il corrobora le plus souvent les sentences de Vasselier mais développa davantage ses jugements<sup>184</sup>. Ils n'en étaient pas moins rudes. « Cet écrivain ressemble

<sup>179</sup> Louis TRENARD, *Lyon, de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, op. cit., p. 280.

<sup>180</sup> VOLTAIRE, *Correspondance* (éditée par Th. Besterman), Paris, Gallimard, 1978, t. X, p. 514.

<sup>181</sup> Louis TRENARD, *Lyon, de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, op. cit., p. 206.

<sup>182</sup> Acad. Ms 274. L'orthographe des citations a en général été modernisée.

<sup>183</sup> Françoise Weil, notice 770 du *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, édition électronique.

<sup>184</sup> Acad. Ms 274, f° 8 et 9.

trop à ces médecins qui pour conserver la santé ou pour la rétablir, inventent formules et médicaments dans leurs ordonnances, mais ce n'est pas une pharmacopée que demande l'académie », disait-il par exemple de l'auteur du texte n° 5 ; « Point de développement, point de méthode, aucune habitude d'écrire. Indigne du concours », tranchait-il du n° 1 ; « dans ses postures, dans ses moyens, dans sa manière, l'écrivain n'offre rien que de commun, que de faible et de rebattu », regrettait-il du n° 6. Il déplorait du n° 9 qu'il fût un « ouvrage médiocre, comme tant de gens sont en état d'en faire ». Le voltairien se récriait du sermon asséné par le n° 2 : « Il en résulte que le bonheur consiste dans les sentiments que la religion inspire. Il y a longtems qu'on le dit en chaire et on l'a souvent mieux dit ». On en passe. Ces termes fleuris étaient, après tout, communs partout en France au jugement académique : malheur à l'autodidacte, au dilettante, sus aux écarts dans l'usage de la langue dominante ou dans la maîtrise de la pensée<sup>185</sup>.

En bref, les deux experts n'étaient nullement séduits par les digressions religieuses, trouvant la Bible insurpassable, et Campigneulle rejetait clairement ce qui prétendait à la métaphysique ou ce qui manquait de sensibilité. Moyennant quoi, il trouvait quelque grâce à l'essai n° 4, sur lequel Vasselier passait très vite : « Ce mémoire est à distinguer. Il est pensé, il est philosophique. Il y a des images, de la chaleur, de la vie, des expressions fortes, des mots à retenir. Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de suite, qu'il n'y ait point de plan. Je parierais que c'est la production d'un jeune homme ». De la même manière, si Vasselier trouvait de l'élégance et de la méthode au travail n° 14, Campigneulle ne tarissait pas de louanges sur l'art de provoquer dont son auteur faisait preuve, au service de la tolérance religieuse :

« Ce n'est pas une des moindres preuves du progrès de la liberté et du [...] chemin que nous avons fait en dix-huit mois que de voir à un concours de morale, par devant une académie européenne, un mémoire annoncer ouvertement la proscription des opinions religieuses comme contraire à la félicité du monde. Si je croyais que l'académie, qui ainsi que tant d'autres est restée en arrière, fût assez avancée pour couronner cette opinion, je motiverais avec soin la mienne sur cet ouvrage ».

Les deux académiciens, au final, sortaient du lot les mémoires n° 3, un traité d'éducation, et n° 8, celui de Daunou.

#### REPONSES REÇUES PAR L'ACADEMIE DE LYON AU CONCOURS DE 1791

1. 3 mars 1791 (f° 1-2) : *Imperium vis [habere] magnum, impera tibi. Amicilia pares aut accipit, aut facit* (« Tu veux avoir une grande puissance ? Commande-toi à toi-même » ; « L'amitié aime l'égalité, elle rend égaux ceux qu'elle unit » *Proverbes* de Publilius Syrus)
2. 6 mars 1791 (f° 21-28) : *Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable* (Boileau, *Épître IX*).
3. 18 mars 1791 (f° 29-50) : *Opinionum commenta delet dies, naturae judicia confirmat* (« Le temps détruit les opinions arbitraires et confirme les jugements de la nature », Cicéron, *De natura rerum*).
4. 13 mars 1791 (f° 51-116) [mémoire en latin] : *[Nemo potest non beatissimus esse] ut improbo, et stulto, et inertis nemini bene esse potest, sic bonus vir, et sapiens, et fortis miser esse non potest* (« Personne ne peut ne pas être infiniment heureux : de même que rien ne peut être bon pour qui est malhonnête, sot et incapable, de même l'homme de bien, sage et courageux, ne peut être malheureux », Cicero, *Paradoxa ad M. Brutum*).

<sup>185</sup> Daniel ROCHE, *Le siècle des lumières en province, op. cit.*, vol. 1, p. 340-341.

5. 26 mars 1791 (f° 117-118) : *Nobis non licet esse tam disertis* (« À nous, de pareilles licences sont défendues », Martial, *Épigrammes*).
6. 27 mars 1791 (f° 119-128) : *Le bien que l'on a fait la veille fait le bonheur du lendemain* (Le Bailly, *Le roi de Perse et le courtisan*).
7. 28 mars 1791 (f° 129-140) : *Le bonheur est inséparable de la vertu ; l'homme le plus heureux est celui qui a le moins de besoins et le plus de moyens pour les satisfaire* (Jean-Jacques Rousseau, *Émile*).
8. 28 mars 1791, 20 p. : *Non propriae gloriae, sed utilitati omnium* (« Non pour sa propre gloire, mais pour l'utilité commune ») [pièce retrouvée ultérieurement, classée en Ms 352 et reproduite en annexe de cet ouvrage].
9. 29 mars 1791 (f° 141-150) : *Le plus grand homme de la patrie est un bon citoyen. Vos dii estis ...*
10. 29 mars 1791 (f° 151-160) : *Que m'importe où que je sois, partout où il y a des hommes je suis chés mes frères, partout où il n'y en pas je suis chés moi.*
11. 30 mars 1791 (f° 161-170) : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculatae sunt.* (« La Miséricorde et la Vérité se donnent la main, la Justice et la Paix s'embrassent », *Psaume 84*, verset 11).
12. 1<sup>er</sup> avril 1791 (f° 172-210) : *Homo sum, nihil humani a me alienum puto.* (« Je suis un homme, et j'estime que rien de ce qui est humain ne m'est étranger », Térence, *L'Héautontimorouménos*).
13. 1<sup>er</sup> avril 1791 (f° 211-212) : *Talis amor teneat* (« Qu'un tel amour dure », Virgile, *Buccoliques*).
14. 2 avril 1791 (f° 213-272) : *Adore un dieu, sois juste & chéris ta patrie* (Voltaire, *Poème sur la loi naturelle*).
15. Manquant = mémoire de Bonaparte.
16. 26 juillet 1791 (f° 273-282) : *Le bonheur est en nous ; tâchons de l'y trouver.*

\*\*

### Commentaires de Vasselier (V) et de Campigneulle (C)

1. (V) Principe général : *La vérité qu'il importe le plus aux hommes de connaître est celle qui les met à même de profiter de toutes les vérités qu'on leur présente.* Ce mémoire peut être regardé comme non advenu. (C) La connaissance de soi-même et l'amour de ses semblables, c'est ce que propose l'auteur pour résoudre la question. Point de développement, point de méthode, aucune habitude d'écrire. Indigne du concours.
2. (V) Mérite plus d'attention. Sa première maxime : *la vertu est la route du bonheur*, est très vraie ; mais l'effet en devient nul lorsque, passant à la seconde, l'auteur dit que *n'étant point éclairé par le flambeau de la vérité, la vertu n'est plus qu'un fantôme.* Ce mémoire ne remplit point du tout son objet. (C) De la logique, de la sagesse dans le raisonnement et de la suite dans les preuves, mais c'est un sermon. Il en résulte que le bonheur consiste dans les sentiments que la religion inspire. Il y a longtemps qu'on le dit en chaire et on l'a souvent mieux dit.
3. (V) Est d'un homme instruit et d'un écrivain exercé. L'étude des faits et leur comparaison apprendront à connaître les vérités utiles. La bienveillance active renferme toutes les vertus sociales ; c'est un sentiment, selon l'auteur, qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur. L'analyse de ce discours serait un ouvrage utile. Il mérite qu'on en fasse une mention honorable.  
(C) Il y a du travail dans ce discours, des vues et de la philosophie, mais l'objet proposé n'est guère approprié à la génération présente. Les races futures pourraient profiter du plan d'éducation de l'auteur. Il me semble cependant qu'il s'écarte un peu

du but. D'abord, il embrasse une universalité de connaissances qui n'est guère qu'une chimère. En les fondant sur l'observation des faits, en apprenant pour ainsi dire rien sur parole, on apprendrait mieux et l'on apprendrait moins vite, donc on saurait moins de choses. Peut-être on serait plus savant, car on n'est savant que quand on sait bien, mais aurait-on la science du bonheur, après avoir appris tant de science par la méthode qu'on nous propose ? C'est déjà une question de savoir jusqu'à quel point l'ignorance est un obstacle au bonheur. Beaucoup de gens font cas de la foi du charbonnier, et je serais tenté de croire à la félicité du savetier de La Fontaine qui chantait du matin jusqu'au soir. Au reste, si la raison peut nous montrer la route du bonheur, je pense que c'est au sentiment à nous y conduire. Ici je ne vois qu'une marche didactique, je ne sais quelle sélection dans les principes et dans les résultats, nulle chaleur dans le style, qui d'ailleurs ne manque pas de conviction, à quelques négligences près. Et puis, comment donner à tous les hommes une éducation qui exigerait tant de tems et de soins ?

4. (V) Long traité sur le bonheur. On peut demander à l'auteur quel chemin y conduit, et lui répéter ces vers de Juvénal : *Omnibus in terris quae sunt a gadibus usque auroram et gangem, pauci dignoscere possunt vera bon.*

(C) Ce serait acquérir le bonheur à grands frais que d'y prétendre par les procédés de l'auteur. Il entre sans doute une grande quantité d'ingrédients dans la composition du bonheur, mais cette montée, cet étalage de tant de matériaux pour en construire l'édifice, m'en fait trop voir la difficulté. Cet écrivain ressemble trop à ces médecins qui pour conserver la santé ou pour la rétablir, inventent formules et médicaments dans leurs ordonnances, mais ce n'est pas une pharmacopée que demande l'académie. Si l'on voulait proportionner [l'humeur ?] de ce mémoire à sa longueur, il faudrait beaucoup s'étendre. Mais quand il renfermerait plus d'érudition et de mérite, il semble qu'il y aurait un grand inconvénient à donner le prix à un ouvrage latin. Il serait publié et peu de personnes en profiteraient, car il resterait au dépôt et il serait assez singulier qu'on fut obligé de venir chercher le bonheur aux archives de l'académie. Nous sommes égaux en droits et nous en avons tous au bonheur, qui n'est vraisemblablement le partage de personne. Il serait bien juste qu'un ouvrage qui enseignerait à être heureux fut écrit en langue vulgaire et imprimé partout. Je comprends bien que si un pareil ouvrage était possible, il ne serait pas longtemps étranger aux nations, que chacun l'aurait bientôt dans sa langue et je n'entends pas qu'il fallut exclure ce mémoire latin s'il étoit véritablement excellent. Je veux dire qu'il serait à propos que notre nation en jouisse la première.

5. (V) *Justorum fructus judicem habere Deum.* Puisse le ciel récompenser l'auteur !

(C) Il ne paraît pas que l'envoi de quelques maximes ait fondé des prétentions au bien.

6. (V) Doit être d'un homme honnête, sensible et très attaché à ses devoirs. La religion embrasse, sans doute, toutes les vertus ; l'académie le sait, et ce n'est pas ce qu'elle a demandé. Une réflexion que je trouve dans cet ouvrage et qui m'a frappé, c'est celle-ci : « Loin d'avoir à craindre dans les circonstances actuelles de retomber sous le despotisme sacerdotal, l'indifférence qui, de jour en jour, se manifeste pour tout principe religieux, doit bien plutôt exciter actuellement les inquiétudes de tout citoyen honnête. C'est donc contre cette pernicieuse indifférence, si redoutable pour toute association humaine, qu'il serait bon de se prémunir ».

(C) Humanité, justice et religion sont les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer à un homme. Cela est vrai, très vrai. Il est dommage que dans ses postures, dans ses moyens, dans sa manière, l'écrivain n'offre rien que de commun, que de faible et de rebattu.

7. (V) La parabole du samaritain dans l'Évangile vaut cent fois mieux que cette amplification sur le bonheur.

(C) L'auteur, après avoir promis de la simplicité et de la clarté, se jette dans la métaphysique. Ses arguments n'ont rien de neuf, de saillant. Ses idées sont vagues et son style décousu. Rien qui émeuve, qui touche, rien qui porte la conviction au cœur et à l'esprit. Conception médiocre. Amplification collégiale.

8. (V) Sera sûrement distingué par MM. les Commissaires. Je borne là mes observations.

(C) Voici le premier mémoire qui, selon moi, ait abordé la question proposée, dont les autres se sont éloignés par des déclamations usées, des idées fausses et surtout par des phrases insignifiantes quand ils ont abandonné les lieux communs de la morale. L'auteur, au mérite du style, joint souvent la profondeur des pensées. On en peut juger par cette phrase qui est d'un grand sens : *la vérité n'est qu'un moyen du bonheur ; le sentiment est le bonheur lui-même quand il se dirige sur les objets que la vérité lui indique*. C'est bien le sentiment qui a inspiré cette pensée. Si donc on parlait de l'enfance, ne craignez pas de la rendre trop heureuse. Je pense que la plupart des vices et conséquemment des malheurs ne viennent que d'une éducation trop sévère et trop dure. Tout ce que dit l'auteur de la constitution est très philosophique et fort approprié aux circonstances. Cela n'est pas étranger à la nature. J'avoue cependant que cela fait longueur. J'aimerais mieux plus de traits semblables à celui que je viens de conter. Il faut échauffer son lecteur quand on parle de le rendre heureux, discuter le plaisir avec plaisir et toutefois il faut paraître pénétré des sentimens qu'on veut inspirer aux autres. Voilà pourquoi ce qui refroidit la plume de cet écrivain sensible me déplaît.

9. (V) *Le vrai bonheur de l'homme dépend de son amour pour la patrie, de son obéissance aux loix, et de son respect pour la religion*. Ce mémoire ne porte avec lui aucun intérêt.

(C) Ici aucune idée neuve ni rajeunie par l'expression. Ouvrage médiocre, comme tant de gens sont en état d'en faire.

10. (V) *Les vérités les plus utiles aux hommes sont celles que l'on persuade au peuple. L'amour est le sentiment qu'il faut leur inculquer. Observez que ce n'est pas la philanthropie mais l'amour chaste, exclusif, qui anéantit les rapports généraux du sexe en les concentrant*. La morale de l'auteur est celle d'Épicure.

(C) Il faut changer de ton. Ce mémoire est à distinguer. Il est pensé, il est philosophique. Il y a des images, de la chaleur, de la vie, des expressions fortes, des mots à retenir. Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de suite, qu'il n'y ait point de plan. Je parierais que c'est la production d'un jeune homme. Il attend le bonheur de l'amour. Ah ! Sans doute l'amour, sous tous les rapports, est-il bien capable de le donner, mais il semble que le programme demande autre chose. J'établirais volontiers qu'il faut avoir une âme aimante pour être heureux ; il me resterait à examiner comment, avec une âme aimante je pourrais me dispenser d'être malheureux, et ce problème serait un peu difficile à résoudre. *Jamais une morale froide ne fera de proscrits* : j'aime beaucoup cette manière de l'auteur.

11. (V) Cet écrit aurait pu se terminer à la première phrase que voici : *Le jour où les hommes seront justes ils seront heureux*.

(C) Faire consister le bonheur à être juste est une grande idée qui date de l'origine de la société. Ouvrage froid et diffus.

12. (V) La lecture de ce long ouvrage n'apprend rien.

(C) Faut-il une division en trois parties et quarante-neuf pages pour prouver qu'on ne peut être homme sans religion et sans vertus ? Quelle stérile abondance ! Quel vain appareil de méthode et de logique !



13. (V) *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis*. Ce précepte est l'objet d'un paragraphe du n° 8. Il y est développé d'une manière plus satisfaisante que dans la lettre dont il est ici question. Je ne crois pas que les vers cités par l'auteur aient été couronnés à l'académie française.

(C) On ne peut pas faire le même reproche à cet auteur-ci. En une page il en dit bien autant que le précédent.

*Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis*.

Voilà sa réponse au problème. Elle en vaut bien une autre. Je croyais même qu'avec ce vieux axiome on aurait une solution complète sans une petite difficulté. C'est qu'il ne suffit pas de n'être point tourmenté par les autres pour être humain ; il faut encore ne point se tourmenter soi-même. C'est que quand l'univers travaillerait à mon bonheur, je pourrais fort bien ne pas le goûter si je n'avais pas l'art de la saisir, si je n'en avais le sentiment, si je lui échappais par ma faute. Il faut travailler sur l'imagination, sur l'esprit, sur le cœur pour enseigner le bonheur aux hommes.

14. (V) Cet ouvrage emporterait le prix dans une société particulière où l'on ne chercherait que l'élégance et la méthode, mais à l'exception du plan d'une nouvelle institution pour l'éducation du peuple, tout ce que dit l'auteur se trouve en beaux vers dans Lucrèce, jusqu'à ses imprécations contre les ministres de tous les cultes.

(C) L'auteur [...] est distingué par la distribution des matières. C'est sûrement un homme qui sait faire un livre. Il commande l'attention par la hardiesse de ses idées. Ce n'est pas une des moindres preuves du progrès de la liberté et du prodigieux chemin que nous avons fait en dix-huit mois que de voir à un concours de morale, par devant une académie européenne, un mémoire annoncer ouvertement la proscription des opinions religieuses comme contraire à la félicité du monde. Si je croyais que l'académie, qui ainsi que tant d'autres est restée en arrière, fût assez avancée pour couronner cette opinion, je motiverais avec soin la mienne sur cet ouvrage. Dans le peu que j'en dirai ici, afin de m'en rendre compte à moi-même, il sera aisé de voir que je le crois le meilleur des quinze. [...].

15. (V) Le n° 15 est un songe très prolongé.

(C) Le n° 15 n'arrêtera pas longtemps les regards des commissaires. C'est peut-être l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention.

---

### Un océan de médiocrité ?

Les formes littéraires les plus variées avaient été mobilisées pour répondre à la question du concours. Le mémoire n° 4 était écrit en latin, ce qui fit dire à Campigneulle, soucieux de la diffusion des travaux de l'académie et fort éloigné des vieux usages des collèges : « quand il renfermerait plus d'érudition et de mérite, il semble qu'il y aurait un grand inconvénient à donner le prix à un ouvrage latin. Il serait publié et peu de personnes en profiteraient, car il resterait au dépôt et il serait assez singulier qu'on fut obligé de venir chercher le bonheur aux archives de l'académie ». Usant de la même langue, le travail n° 5 se résumait en une épigramme de douze vers, amalgame de citations empruntées à l'*Épître aux Romains* de Paul, à l'*Épître aux Hébreux*, à Josué, au Livre d'Isaïe<sup>186</sup>. En conséquence, Vasselier renvoya le rimailleur à un plus céleste jury : « Puisse le ciel récompenser l'auteur ! ». En fait, les

---

<sup>186</sup> Acad. Ms 274, f° 117.

candidats s'appliquaient tous à mettre en exergue de leur propos une citation ou un proverbe qui devait en orienter le sens, d'aucuns détournant ainsi le sujet premier par des références glanées dans leurs lectures de collègue (Cicéron, Martial, Publilius Syrus, Térence, Virgile), la Bible, les moralistes et les fabulistes (Boileau, Le Bailly) et, pour deux d'entre eux, chez les philosophes des Lumières (dans l'*Émile* de Rousseau et le *Poème sur la loi naturelle* de Voltaire). Le plus souvent suivaient d'austères dissertations en prose. L'auteur de la contribution n° 13 avançait en se protégeant, se confondant en circonvolutions. Il se rapportait à l'histoire des concours académiques, rappelant la difficile question qui était à l'ordre du jour sous le règne de Louis XIV : « Qu'est-ce que Dieu ? ». Et, quoique ne prétendant pas réfléchir à cette hauteur métaphysique, il se réjouissait de rappeler que reconnaître « l'impossibilité de répondre à la question, c'étoit résoudre le problème ». Il s'abritait ensuite derrière un florilège d'auteurs célèbres qui avaient traité du bonheur, estimant superfétatoire de vouloir rivaliser mais pour autant n'en citant pas la moindre ligne : des philosophes (Platon, Confucius, Socrate, Hobbes, Locke, Malebranche, Milord Bolinbrok, Rousseau, Voltaire, Diderot), des écrivains de théâtre (Molière, Destouches, Racine, Crébillon). À peine assurait-il qu'il faudrait se défaire du « vain fatras de loix », que les temples de la justice deviendront inutiles, persuadé que la grande famille du genre humain renoncerait à la guerre et privilégierait la concorde. En attendant ces temps idéaux, il citait, sans le commenter, le précepte : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on fasse à toi-même »<sup>187</sup>. Trouvant que les développements de cette affirmation étaient mieux traités par Daunou, Vasselier demeura dubitatif devant autant de frilosité.

Le mémoire n° 1 se plaçait sous les auspices de Publilius Syrus, dont il citait deux des proverbes : « Tu veux avoir une grande puissance ? Commande-toi à toi-même » ; « L'amitié aime l'égalité, elle rend égaux ceux qu'elle unit ». Il présentait, dès sa phrase introductive, le défaut des débutants, renvoyant à la longue histoire de l'humanité sans en mesurer l'échelle (« Le monde existe depuis près de six mille ans »<sup>188</sup>) et ce pour solde de tout compte puisque l'assertion semblait exempter de toute problématisation. Depuis les tréfonds des origines étaient en effet supposées alterner les antinomies du vice et de la vertu, de l'ignorance et de la lumière, de la superstition et de la philosophie, de l'esclavage et de la liberté. Le bonheur aurait tenu dans la capacité humaine à « établir les rapports des intérêts individuels aux intérêts généraux », conception politique et morale que n'auraient renié ni Rousseau ni Diderot. Au premier, l'auteur empruntait laborieusement sa capacité à reconstruire le monde primitif : « Celui qui, le premier, a tenté de vivre avec ses semblables, a dû être essentiellement indépendant, et essentiellement raisonnable ». Il se référait tout autant à Platon, mais c'était pour privilégier le « Connais-toi toi-même » de Socrate. En effet, persuadé de l'imperfection de l'homme et des vertus du mérite, il invitait à une introspection critique afin de mesurer ce qui nous attirait vers l'autre, et faire la part de notre caractère, de nos passions et de notre autocensure. Là était, selon lui, la voie à suivre pour nous comparer avec bienveillance à autrui, le juger sur ses actes et ses principes, pour nous imprégner de notre devoir social et pour découvrir, enfin, notre vérité, avec cette conviction : « La vérité qu'il importe le plus aux hommes de connaître est celle qui les met à même de profiter de toutes les vérités qu'on leur présente » - et cette vérité se trouve dans la nature. Ces balbutiements de la

---

<sup>187</sup> Acad. Ms 274, f° 211-212.

<sup>188</sup> Acad. Ms 274, f° 211.

psychologie, cette démonstration décousue d'un stoïcien, parurent si creux à Vasselier qu'il trancha sans aménité : « Ce mémoire peut être regardé comme non advenu ».

La dissertation de Bonaparte, l'une des contributions les plus longues, ne convainquit pas davantage ses premiers lecteurs : « songe prolongé » selon Vasselier, l'envoi n° 15 parut à son confrère Campigneulle « peut-être l'ouvrage d'un homme sensible, mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention » - on ne saurait mieux dire de cette juxtaposition illogique de notes de lecture. Le jeune lieutenant d'artillerie, contraint encore à la vie de garnison, à Auxonne puis à Valence, dont il s'échappait par des congés réguliers, avait des ambitions littéraires d'autant plus fortes qu'il savait combien elles pouvaient alors accélérer une carrière et qu'il mesurait déjà la dictature de l'opinion. Il n'hésita pas, avant sa rédaction, dans laquelle il le replacerait, à se constituer un pédant glossaire où l'ichtyophage le disputait au rhizophage. Mais il avait aussi un goût prononcé pour les livres, dans lesquels il s'échappait dès l'école de Brienne, abandonnant ses camarades à leurs jeux : les histoires de la Corse, de l'Angleterre, de l'Empire ottoman ou du monde arabe, la vie de Frédéric II, l'histoire en général (celle reconstituée à travers Ariën, Plutarque, Polybe, Tacite, Quinte-Curce) le passionnaient ; Rousseau, Montesquieu, Machiavel, Voltaire soutenaient ses réflexions<sup>189</sup>. Beaucoup furent convoqués à l'occasion du concours lyonnais, qui vit ainsi défiler les Lacédémoniens, les Athéniens et nombre de stratèges romains ou d'empereurs névrosés, et jusqu'à certaines tribus du *limes*. Traitant de l'hérédité, de l'égalité des partages, de la formation des sociétés, Bonaparte essayait de transcrire dans un style déclamatoire ce qu'il avait retenu de ces grands exemples, des lectures de Platon (*Dialogues*), de Tacite, de Mably et de Rousseau (et notamment du *Contrat social* et du *Devin du village*), ou de la Constitution de la Corse et de l'exemple de Paoli, rencontré l'année précédente à Bastia. Il réinvestissait les découvertes d'une théâtromanie à laquelle participaient alors nombre d'officiers, marquant déjà ce goût pour la tragédie qu'il affirmerait sous l'Empire : il prenait en effet ses modèles chez Racine (*Phèdre*, *Andromaque*), Pierre Clément (*Méropé*), Voltaire (*Alzire*, *Brutus*, *Zaïre*) ou Saurin (*Beverley*). Rationaliste optimiste, il disait privilégier la raison au sentiment, l'intelligence aux élans du cœur, l'énergie aux passions et la réalité aux chimères de l'imagination. Il revendiquait la liberté de penser et d'écrire, croyait dans le progrès, dans le bien-fondé de la résistance à l'oppression, dans la bonté et l'égalité naturelles de l'homme. Il portait au pinacle la vie familiale, avec des accents prémonitoires des affres de sa liaison avec Joséphine : « Une femme et des enfants ! C'en est trop, mon ami, c'en est trop, ne t'en éloigne plus ; le plaisir pourrait te suffoquer au retour, ou la douleur t'accabler au départ ». Mais il confondait sentiment et sensation, au titre de laquelle il développait une esthétique du paysage que la fin du siècle amplifierait, s'émouvant de la fuite de l'astre solaire, de son lever sur le Mont-Blanc à son coucher sur l'océan, avec cette conviction : « L'on ne résiste pas à la mélancolie de la nature ». Les ficelles de ses démonstrations morales semblaient des cordes usées par d'autres : le mythe du bon sauvage, le dialogue d'un père mourant et de son fils. Bonaparte connaissait Raynal, chez lequel il avait été reçu avec bienveillance à Paris, et qui lui avait inspiré un travail sur l'histoire de la Corse. Il se réclamait d'entrée son disciple : « Illustre Raynal, si dans le courant d'une vie agitée par les préjugés et les grands que tu as démasqués, tu fus

---

<sup>189</sup> Philippe BOURDIN, « Rêves d'empire chez Bonaparte : construction intellectuelle d'un modèle politique », *Siècles*, 2003, n° 17, p. 129-148.

toujours inébranlable dans ton zèle pour l'humanité souffrante et opprimée, daigne aujourd'hui, au milieu des applaudissements d'un peuple immense qui, appelé par toi à la liberté, t'en fait le premier hommage, daigne sourire aux efforts d'un zélé disciple dont tu voulus quelquefois encourager les essais ! ». Mais, s'il n'avait guère de doutes sur ses capacités (« Je me suis dit avec Corrège : *Moi aussi je suis peintre* »), ce jeune homme de fraîche culture se trompait parfois dans son étalage. Il enfilait les perles et cette mâle affirmation sortie des camps ne fut pas le moindre de ces joyaux : « Une nourriture, une cabane, des vêtements, une femme sont [...] d'une stricte nécessité pour le bonheur ».

Vasselier concluait ainsi la liste de ses jugements de 1791 : « Après avoir lu les mémoires présentés au concours ensuite du programme publié par l'Académie, il faudrait reprendre le discours n° 8 et le soumettre à un examen sévère. Mais il n'est déjà plus en mon pouvoir ; et comme je n'ai pas assez de temps pour l'analyser et porter un jugement réfléchi sur son mérite ou ses défauts, l'opinion de Messieurs les Commissaires réunis fixera la mienne ». Il s'agissait de l'ouvrage de Daunou. Campigneulles appréciait lui aussi qu'il ait du style et de la profondeur, abordant de front la question mise au concours. Il en regrettait néanmoins les longueurs et qu'il ne discutât pas toujours du plaisir avec plaisir, autrement dit avec la vigueur et le sentiment capables de maintenir l'attention du lecteur. L'ensemble de leurs collègues s'entendirent sur leurs avis.

### Le concours de 1793

Cependant, comme aucune des dissertations proposées ne convainquit pleinement, le concours fut reporté jusqu'en 1793. Campigneulles conseilla de mieux orienter les auteurs par quelques recommandations, considérant que « les formes didactiques et les plans d'éducation peuvent les écarter du but en répandant dans leurs ouvrages une certaine sécheresse que le sujet ne comporte pas » - tout en essayant de faire œuvre utile en montrant à ses semblables la route du bonheur, il fallait, de surcroît, laisser à « l'Assemblée nationale la perfection de l'éducation publique »<sup>190</sup>.

Le premier mémoire, arrivé de Hollande et comptant 19 pages, fut enregistré le 16 février 1793 ; il portait la devise : « *Sic vos non vobis, nidificatis aves* » (« Ainsi, mais non pour les oiseaux, vous bâtissez un nid »), citation extraite de Virgile, qui dénonçait le vol dont l'avait affligé le poète Bathylle, se proclamant l'auteur d'un distique anonyme que le premier avait affiché à la gloire de l'empereur Auguste. Le second mémoire, proclamant « *Mibi cura* » (« Ce qui m'importe »), avait été posté de Paris et reçu le 28 mai. Vasselier, à propos du n° 1, écrivit un court billet le 18 juillet 1793 : « La lecture de ce mémoire me confirme dans l'idée que l'académie couronnera le n° 2. Il est inutile d'en faire l'analyse : je suis persuadé que les commissaires ont déjà porté les mêmes jugements »<sup>191</sup>. Le n° 2 lui paraissait « avoir rempli l'objet du programme » et mériter couronnement, avec toutefois cette appréciation mi chèvre, mi chou : « On ne peut rien enseigner de nouveau en morale, mais nous avons besoin qu'on nous répète les préceptes qui ont préparé la splendeur des anciennes républiques et formé tant de

---

<sup>190</sup> Acad. Ms 274, f° 8. « *Cela est indispensable si l'académie ne veut pas avoir des plans d'éducation, ou si elle veut éviter qu'un écrivain se renfermant strictement dans l'énoncé du programme, ne fasse mention que des vérités et des sentiments d'où peuvent naître le bonheur, sans envisager les moyens d'inspirer ces vérités et ces sentiments* ».

<sup>191</sup> Acad. Ms 274, dossier relatif au concours de 1793.

grands hommes à la vertu »<sup>192</sup>. Il parlait encore du travail de Daunou... Louis Jacquet (1732-1794), disciple d'Ignace de Loyola, membre de l'académie lyonnaise depuis 1766, fut appelé lui aussi à donner son avis. Grand admirateur de Rousseau, il avait à plusieurs reprises défendu sa cause devant les académiciens dans les années 1770, mais il avait trouvé aussi des arguments dans Voltaire, ainsi en 1779, pour dresser un réquisitoire contre la guerre<sup>193</sup>. Spécialiste des tragiques grecs et français, il avait participé à un concours académique (celui de Besançon, en 1761)<sup>194</sup>. Il confirma le jugement :

« Le [...] n° 1, avec cette épigraphe *Sic vos non vobis m'a paru bien faible et peu digne d'attention. La 1<sup>re</sup> partie et l'exorde ne sont qu'une déclamation étrangère au sujet, que la 2<sup>e</sup> partie effleure très légèrement. Quelques vérités triviales y sont revêtues d'un style plus trivial encore.*

L'autre discours cottié n° 2, avec cette épigraphe tirée d'Horace, *Mihi cura non mediocris inest fontes ut adire remotos*<sup>195</sup>, me paraît être l'ouvrage d'un littérateur du 1<sup>er</sup> mérite. Non seulement il répond bien à notre grande et très délicate question, et l'embrasse toute entière. Je crois même qu'il donne plus qu'on ne demandoit, et plus que je n'avois espéré. Il est plein d'une philosophie douce, lumineuse et profonde. Il fourmille d'idées heureuses qui peuvent être très utiles, et qui paroissent très analogues aux circonstances actuelles. Avec tous ces avantages, il a celui d'être pensé avec force, rédigé avec beaucoup d'ordre. Le style est digne des traits heureux dont il est la peinture.

Il y a peut-être des discours d'une éloquence plus spéciieuse, plus capable d'émouvoir. Mais j'en connais peu qui soient aussi remplis de choses, et je le crois très digne de notre riche couronne. Peut-être n'hésitera-t-on pas à la lui adjuger si l'on se rappelle que les académies donnent le prix au meilleur ouvrage du concours, sans adopter toutes les opinions qu'il renferme »<sup>196</sup>.

### La consécration de Daunou

Pierre Claude François Daunou était issu d'une vieille famille protestante de la Guyenne, que la persécution exercée par les dragons de Louis XIV avait contrainte à l'exil puis à la conversion lorsqu'elle avait retrouvé sa patrie – une trajectoire familiale qui ne pouvait qu'intéresser l'abbé Raynal, fort lié toute sa vie à l'Église réformée. Le père de Pierre était médecin à Boulogne-sur-Mer, et lui avait permis d'étudier les rudiments du français et du latin chez les Cordeliers puis, dès sept ans, de fréquenter le collège des Oratoriens de la ville, dont il était sorti tous diplômés en poche en 1777, à seize ans, rêvant d'aller faire son droit à Paris, ce que ni son âge ni la modeste fortune familiale ne lui avaient permis. Il s'était résigné, sans passion aucune, à l'état ecclésiastique, entrant comme confrère à l'Oratoire de Paris. Après trois ans de

<sup>192</sup> *Ibidem*. Note du 8 juillet 1793.

<sup>193</sup> Louis TRENARD, *Lyon, de l'Encyclopédie au Prémantisme*, op. cit., p. 82, 206 et 208.

<sup>194</sup> Il est l'auteur de : *Parallèle des tragiques grecs et français*, 1760 ; *Le pour et le contre sur cette question proposée par l'Académie de Besançon pour le prix de 1761 : le désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison ?*, 1761 ; *Coup d'œil sur quatre concours qui ont eu lieu en l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon pour le prix offert par M. l'Abbé Raynal sur la Découverte de l'Amérique*, 1791.

<sup>195</sup> HORACE, *Satires* (livre II, sermon 4). Horace : « Ce n'est pas un mince souci pour moi que d'atteindre des origines lointaines ».

<sup>196</sup> Acad. Ms 274, dossier relatif au concours de 1793.

formation, à partir de 1781, il était devenu régent, successivement dans plusieurs établissements de la congrégation (Troyes, Soissons, Boulogne) avant de revenir dans la maison de Montmorency qui l'avait formé pour y enseigner à son tour la philosophie puis la théologie. Il avait reçu la prêtrise en 1787, tout en regrettant avec amertume auprès de ses proches cet engagement irrévocable et cette contrainte morale. Cette même année, il avait été couronné par l'académie de Nîmes et félicité par La Harpe pour un discours sur l'*Influence littéraire de Boileau* ; il avait découvert deux ans plus tôt les joutes académiques en participant au concours organisé par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin, qui proposait de réfléchir aux principes et aux limites de l'autorité parentale dans l'état de nature, ce qui lui avait inspiré une belle déclaration de piété filiale, toute empreinte de ses lectures de Montesquieu et de Rousseau, digne en tout cas du premier accessit, remis seulement en janvier 1785. Il se voulait prémonitoire lorsqu'il affirmait : « Le plus cruel des abus, c'est de forcer les enfants à des pactes, vœux ou mariages, auxquels leurs penchants répugnent ». Son ralliement à la Révolution avait été immédiat, et il l'avait marqué notamment en célébrant le 4 septembre 1789, en l'église de l'Oratoire de Paris, une messe en l'honneur des vainqueurs de la Bastille morts lors de l'assaut de la forteresse, prononçant un éloge du patriotisme et proposant une conciliation entre le catholicisme et la législation nouvelle, idée qu'il reprit dans *Le Contrat social des Français*. Représentant de son ordre, comme treize de ses confrères, auprès du comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale constituante, il avait pris fait et cause pour la Constitution civile du clergé, bataillant en 1790 contre des prélats hostiles, en premier lieu Mgr. Asseline, évêque de Boulogne, où Daunou était membre du club jacobin, qui le soutenait dans ce combat. Il avait présenté aussi un plan d'éducation, qu'il voulait civique et ouverte à tous, fondée sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la connaissance de la constitution. Dans ses articles du *Journal encyclopédique* de février 1790, il avait défendu le *Contrat social* de Rousseau. En avril 1791, les évêques constitutionnels du Nord et du Pas-de-Calais le choisirent pour vicaire, et c'est le second qu'il servit quelques mois avant de se voir confier en septembre par Gobel, archevêque de Paris, le titre envié de premier vicaire de la capitale et la direction du séminaire diocésain<sup>197</sup>.

Faute de disposer de son texte de 1793, nous ne pouvons juger des apports de Daunou qu'à partir du mémoire n° 8 de 1791, vingt feuillets d'une écriture serrée reçus à l'académie le 28 mars<sup>198</sup>. Tout en affirmant au final l'existence d'un Au-delà rassurant, sûr que « si la philosophie ne l'eût point découverte, la politique auroit dû l'inventer », l'auteur introduisait sa réflexion en fixant les limites de la puissance divine, celle de l'« Être suprême » : « Dieu a jeté dans l'univers des êtres intelligens et sensibles, mais il n'a point attaché le bonheur à tous les sentimens et à toutes les pensées ». L'idée de bonheur, si cruciale dans la philosophie des Lumières<sup>199</sup>, auxquelles Daunou renvoyait d'emblée, lui semblait indissociable de la liberté et de la raison : « les tyrans de la pensée et les calomnieurs du sentiment enchaînoient la

<sup>197</sup> Benjamin GUERARD, *Notice sur M. Daunou*, Paris, Dumoulin, 1855 ; Auguste KUSCINSKI, *Dictionnaire des Conventionnels*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1916, p. 178-179 ; Marcel DORIGNY, « Daunou », in Albert SOBOUL (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 324-325.

<sup>198</sup> Acad. Ms 403, f° 6-14.

<sup>199</sup> Robert MAUZI, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1960.

raison des peuples, et comprimoient toutes les âmes, afin qu'une obéissance aveugle servît à jamais de logique ». Il se félicitait donc des effets de la Révolution : « le génie des lois secouant les fers et les préjugés d'une grande nation recrée l'état social et trace le plan de la prospérité publique ». Il réhabilitait le sentiment, qu'il prenait soin de distinguer des sensations, en le plaçant, dans l'échelle des émotions, entre les passions et le goût : « la vérité n'est qu'un moyen de bonheur, le sentiment est le bonheur lui-même ». Empruntant sa démarche à Rousseau, il voulait retrouver l'homme dans l'état de nature pour retracer, rompant avec les routines aveuglantes, sa route vers le bonheur, c'est-à-dire vers la vérité de son être, de son corps et, partant, de ses sentiments. Lui qui siégea au centre de la Convention, parmi les hommes de la Plaine, tressait un éloge de la tempérance, idoine à la vie sociale et à la juste mesure des plaisirs individuels, notamment physiques. Elle seule permettait de rejeter les facteurs de la discorde : l'envie et la haine, la vengeance et les combats, les relations du maître à l'esclave, le superflu et les inégalités, les privations et les excès. Invitant les instituteurs à y conduire leurs élèves, il valorisait sans originalité la campagne, plus propice aux vertus, à l'ardeur au travail, que les « villes tumultueuses » et offertes aux vices. Aux prêtres, ce défenseur actif de la Constitution civile du clergé et de la tolérance, cet ennemi des superstitions, intimait « de reprendre dans l'ordre social la place que la raison et la religion leur assigne », rejetant aux poubelles de l'histoire les abus, les scandales et les crimes « qui ternissoient la gloire du christianisme » et en réduisaient l'influence. Si la piété lui paraissait adoucir les mœurs, les « précepteurs de tous les âges », qui la prodiguaient et consolait leurs concitoyens, devaient en être certains : « La religion est à la fois une pensée de l'esprit et un sentiment du cœur humain ; c'est donc la persuasion seule qui doit la commander à la liberté ». Il les appelait à être au cœur de la patrie, à former confédération « avec les instituteurs, avec les savans et les philosophes ».

Dissertant sur l'exhortation : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse », il vantait le contrat social, qui mettait des bornes aux rapports de l'homme à ses semblables et protégeait l'individu. Commentant implicitement la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, il défendait la conviction que les lois, pour vraiment exprimer la volonté de la nation souveraine, devaient découler de mandats impératifs ou qu'au moins les décrets devaient être sanctionnés par des votes, « car tous les despotismes sont funestes, même ceux des lumières et de la vertu ». Il se méfiait cependant des travers de l'élection, éventuellement favorable à des magistrats manœuvriers et séducteurs si la réflexion et le sens du bien commun ne présidaient pas au choix citoyen, et rejetait donc toute campagne électorale. Il craignait la captation du pouvoir par une oligarchie et vantait la démocratie et la régénération offertes « dans les assemblées publiques, dans les fraternelles associations des amis de la liberté ». Bouleversé par la détresse de son prochain, il invitait à la philanthropie, valeur que les années 1780 avaient popularisée, et posait la question de la propriété, dont ce rousseauiste ne faisait pas un droit naturel mais « une création des lois civiles ». Il s'inquiétait de celle de l'impôt, dont la théorie lui semblait bien peu avancée, bien qu'il fût persuadé que son paiement relevait des devoirs de chacun. « Le fidèle acquittement des tributs, l'inviolable respect pour les propriétés et pour les lois, l'obéissance et les égards dus aux délégués de la nation, à ceux qui la représentent dans l'auguste exercice de ses différents pouvoirs : telles sont les obligations du citoyen envisagé comme membre passif de l'État ». De toutes ces précautions, de toutes ces vertus civiques résultait selon lui le patriotisme, dont il attendait des prodiges.

En deçà des institutions nationales, sa réflexion le conduisait au cœur du quotidien familial. Rompant avec des siècles de catéchèse qui installaient les femmes dans la soumission à leurs maris, il parlait d'amour et d'égal échange au sein du couple. La bonté et la reconnaissance lui semblaient les fondements de la famille ou de la fraternité, même si, lorsqu'il envisageait les rapports entre générations, la figure du *pater familias*, éveillé des consciences et, la vieillesse advenue, objet d'affection, continuait de s'imposer, telle que la représentait les tableaux de Greuze. Comme l'y incitaient ses réflexions et ses publications antérieures, Daunou suggérait en filigrane la nécessité de repenser l'éducation physique et morale pour diffuser les lumières à tous et à tout âge en évitant l'ignorance de l'effort et de la souffrance, la stupidité des devoirs factices, la cupidité des jeux de hasard ou la faiblesse de la faute impunie : « Établissez des rapports entre les jouissances qu'il chérit et les devoirs qu'il néglige, et donnez à la vertu un intérêt pressant et sensible ». L'idéal, qui claquait comme un slogan de la sans-culotterie, était de modeler un « bon fils, bon époux, bon père et bon citoyen ».

Vasselier, sans doute pressé par ses collègues, avait présenté *in fine* une analyse développée de son mémoire de 1791 :

*« Le goût se perd. Les déclamations ont pris la place du raisonnement : tout s'exagère et trop souvent la multitude applaudit à ce qu'elle ne se donne pas la peine d'examiner. On croit mettre de la force dans le discours et l'on ne rend que des idées gigantesques dans un style barbare. C'est ce que nous éprouvons à la lecture des mémoires envoyés aux concours.*

*Le n° 8 a le mérite d'être distingué de la foule mais il ne faut pas dissimuler ses défauts.*

*L'auteur est pénétré de la lecture d'Émile en traitant de l'éducation, et des maximes semées dans le Contrat social lorsqu'il parle du gouvernement. Il établit d'après les principes qu'il croit avoir puisés dans ces ouvrages les droits des enfans : quels droits, grands dieux ! Ils sont fondés, dit-il, sur la faiblesse de leur premier âge et sur l'imprudence de leur jeunesse.*

Quant à notre gouvernement, l'auteur assure *que nous ne pouvions être heureux avant les nouvelles loix*. Ce n'est sûrement pas Jean-Jacques qui a inspiré cette assertion. Nous lisons dans le Contrat social que le gouvernement sous lequel les citoyens peuplent et multiplient davantage est infailliblement le meilleur. Assurément la France n'était pas déserte avant la promulgation des loix nouvelles. Si nous ne sommes pas plus heureux aujourd'hui, quelle route devons-nous suivre pour arriver au bonheur ? Tout ce que nous apprend le n° 8, c'est que *nos enfans en jouiront s'ils sont bon fils, bons maris, bons pères et bons citoyens*. Il est certain que si tous les humains étaient doués de ces douces qualités, il serait inutile de proposer la question : *quels sont les vérités et le sentimens qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?*

Cependant, l'auteur répond : *que les vérités qui tiennent aux connaissances dont les objets ont été rapprochés de l'homme sont les vérités qu'il faut nécessairement répandre ; et que les sentimens à inculquer ce sont ceux qui tiennent à toutes les vertus.*

Tel est le résultat du Mémoire jugé le meilleur du concours. Le style est séduisant. Le commencement fait plaisir. On le lit ensuite avec intérêt. Mais il finit par vous attiédir. L'auteur n'indique aucun moyen de perfectionner l'éducation publique, et c'est ce qu'on doit attendre de lui. Car il n'est que trop vrai que les meilleures loix sont nulles chez une nation corrompue. Corriger nos mœurs, inspirer l'amour du travail et de l'ordre, *hoc opus hic labor est* »<sup>200</sup>.

<sup>200</sup> Acad. Ms 274, f° 4. Notes sur le mémoire 8.



Daunou, qui savait avoir reçu dès 1791 une mention honorable, s'impatientait et l'exprima au début de l'année 1793, non sans prétention – un état d'esprit sans doute lié à la promotion sociale rapide dont il bénéficiait depuis les commencements de la Révolution et qui l'avait, depuis l'automne précédent, installé représentant du peuple à la Convention, occasion de quitter à jamais le froc :

*« J'ai concouru, en 1791, pour le prix que votre académie avait proposé sur cette question : « Quels sont les sentiments et les vérités qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ». Mon discours avait pour devise Non propriae gloriae, sed utilitati omnium. C'est celui que l'académie voulut bien distinguer par quelques témoignages d'indulgence.*

*Je me proposais de profiter de cet encouragement et de reproduire mon travail dans un état plus digne des suffrages de votre société lorsque je fus appelé à une fonction publique qui a réclamé impérieusement les momens que j'avais destinés à ce travail. Dans l'impossibilité de me présenter au concours de 1793, j'ai à faire à l'académie de Lyon une demande que son règlement ne lui permettra peut-être point d'accueillir, mais qui lui prouvera du moins le prix que j'attache aux plus faibles marques de sa bienveillance. Je désirerais qu'après avoir proclamé les résultats du concours actuel, elle voulût bien faire connaître l'auteur du mémoire dans lequel elle avait reconnu en 1791 des vérités utiles, des idées saines et des sentimens honnêtes »<sup>201</sup>.*

Il lui fallut attendre le mois de mars 1793 pour être parfaitement rassuré. Une lettre de l'académie lui confirma alors que, le mémoire 2 distingué et l'anonymat levé sur l'identité des auteurs, il venait d'être décidé de le couronner du prix de l'abbé Raynal, avant même le terme du concours. Les motivations de ce choix reprenaient mot pour mot le jugement de l'abbé Jacquet. Une édition en format in-8°, à un prix modéré pour favoriser la diffusion du « bon esprit » et de « la saine morale » était prévue chez l'habituel imprimeur de l'Académie, cent exemplaires étaient promis à l'auteur, à charge pour celui-ci de s'occuper, s'il le souhaitait, d'une édition parisienne – voire même de privilégier cette solution à l'offre lyonnaise, à condition d'offrir en retour des exemplaires aux académiciens et d'en placer dans les librairies de Lyon. Autorisation était enfin demandée à Daunou d'ajouter dans le programme à venir de l'institution (en septembre), lequel publierait le résultat du concours, ses titres de membre de la Convention et du comité d'Instruction publique, titres que son interlocuteur, par ailleurs pressé de lui verser les 1200 livres en argent, lui demandait cependant de confirmer, par peur des homonymies<sup>202</sup> ! Quoique la disparition des académies fût bientôt à l'ordre du jour, en avril 1793 encore, heureux de sa récompense, Daunou, en réponse, vanta la fraternité de la République des Lettres : « tous ceux qui cultivent les lettres pour le plus grand bonheur des hommes ne sont qu'une même famille » ; il entendait cependant réserver l'édition de son ouvrage aux presses lyonnaises, se proposant en outre d'introduire quelques changements qu'il soumettrait à ses juges<sup>203</sup> - il s'agissait de corrections stylistiques auxquelles il renonça très vite pour accélérer sans doute l'impression, à l'heure où la condamnation des académies venait d'être prononcée<sup>204</sup>. Mais, alors que Robespierre promettait de se sacrifier pour voir au moins luire « l'aurore de la félicité universelle », les

<sup>201</sup> Acad. Ms 403, f° 4. Lettre du 13 février 1793.

<sup>202</sup> Acad. Ms 274, dossier relatif au concours de 1793. La lettre est accompagnée d'un modèle de quittance.

<sup>203</sup> Acad. Lettre au secrétaire perpétuel de l'Académie, 1<sup>er</sup> avril 1793.

<sup>204</sup> Acad. Lettre au secrétaire perpétuel de l'Académie, 11 août 1793.

remerciements qu'il avait adressés aux académiciens lyonnais trahissaient ses contradictions intimes. Dissserter sur le bonheur lui semblait superfétatoire, ou pour le moins anticipé, même si, la distance aidant, il ne mesurait vraisemblablement pas la violence des conflits politiques qui déchiraient déjà la future « Ville affranchie »<sup>205</sup> :

« Vous croyez sans doute qu'une question de cet intérêt ne doit plus rester sans réponse ; et en attendant que des circonstances plus paisibles permettent de la mieux traiter, vous récompenserez un essai qui, dans les tems orageux où nous sommes, peut remplir du moins une partie de nos intentions bienfaisantes. C'est votre patriotisme qui m'a concilié vos suffrages »<sup>206</sup>

Les limites du concours de 1791-1793 (le faible nombre et la médiocrité des candidatures, le couronnement d'un homme en place, enseignant et clerc, incarnation des nouveaux pouvoirs et d'une Église reconstituée) peuvent-elles surprendre ? Quoique Lyon ne soit pas la dernière tribune provinciale où il soit bon de se faire entendre sur des sujets très diversifiés, que l'aisance de ses membres, l'appui du duc de Villeroy, les legs Christin et Adamoli, les fondations Raynal, la mettent à l'abri de toute crise financière, la capitale des Gaules connaît le sort commun d'un monde académique français qui n'a cessé de multiplier les occasions de rivaliser et de faire émerger d'éventuels talents. De 1700 à 1790, le nombre de prix est multiplié par douze, (accroissement accéléré après 1750, jusqu'à plus de 600 couronnes offertes en 1789), sans que suive à l'évidence celui des récipiendaires valeureux, par ailleurs tout autant sollicités par les académies étrangères. Partout, les réponses sont donc en général peu nombreuses, avec de fortes variations annuelles obligeant à prolonger les concours. Mal explicités, les verdicts rendent difficile la fidélisation des érudits et d'un public attiré. L'académie lyonnaise, de ce point de vue, ne fait pas partie des institutions les plus attractives (Toulouse, La Rochelle, Angers, avec plus de 13 contributeurs en moyenne par compétition) : avec une moyenne de neuf mémoires par manifestation, elle appartient à un deuxième groupe qui compte Nancy, Dijon, Marseille, Bordeaux, Besançon ou Châlons. Mais elle réussit mieux quand les thématiques de ses concours, et ce sont les plus nombreuses, touchent à l'économie politique, aux arts et aux techniques, aux sciences, et notamment à la physique, à la médecine et à la botanique – près de 100 réponses pour le concours sur les aérostats<sup>207</sup>. Alors que le recrutement social des savants cénacles n'a cessé d'évoluer, s'ouvrant à la bourgeoisie cultivée, les lauréats – et Daunou ne déroge pas à la règle – prouvent que « le parnasse provincial demeure enté sur l'École et l'Église »<sup>208</sup>. La chose est sensible, nous l'avons vu, jusque dans la manière d'appréhender le sujet de 1791-1793, sermons et plans d'éducation faisant bon ménage. Mais la Révolution s'invite aussi à l'Académie de Lyon, au cours de cet ultime concours d'un Ancien Régime qui déjà n'est plus : dans le traitement de la thématique, dans le jugement des

---

<sup>205</sup> Michel BIARD, *1793. Le siège de Lyon. Entre mythe et réalité*, Clermont-Ferrand : Lemme éd., 2013. Paul CHOPELIN, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris : Letouzé et Ané, 2010.

<sup>206</sup> Acad. Ms 274, dossier relatif au concours de 1793. Lettre aux académiciens lyonnais, 1<sup>er</sup> août 1793.

<sup>207</sup> Daniel ROCHE, *Le siècle des lumières en province, op. cit.*, 1, p. 325 et 328-330.

<sup>208</sup> *Ibidem*, p. 338.

académiciens, qui, majoritairement, ont bien accueilli les premières réformes<sup>209</sup>, dans les conditions matérielles de leurs réunions, jusque dans l'attribution précipitée du prix et son édition avortée. D'autres lieux de débat sont alors ouverts (assemblées, clubs, journaux), qui en 1793, avant son extinction obligée, relèguent au second plan un monde savant dont plusieurs membres sont déjà investis dans la vie politique locale. Mais la récompense à Daunou demeure symbolique d'une allégeance collective à la Révolution, tardive, vaine et caduque à l'heure de la sécession puis du siège de Lyon, d'août à octobre 1793.

\*\*\*

---

<sup>209</sup> Louis TRENARD, *Lyon, de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, op. cit., p. 282. Vasselier, au nom de l'ordre public, avait cependant condamné l'émeute lyonnaise de l'Arsenal, le 7 février 1790.

## Annexe 1 - Le rapport de 1789

Les commissaires du quatrième et dernier concours se réunirent, le 28 juillet 1789 : MM. Jacquet, de Castillon et Bruyset, nommés commissaires pour l'examen du 4<sup>e</sup> concours sur la découverte de l'Amérique ont mis sur le bureau les 12 mémoires qui y ont été admis. Ils ont fait observer que de ces discours, il y en avait six à rejeter, comme ne pouvant entrer en comparaison avec les autres. M. Jacquet a lu un extrait raisonné de tout le concours ; il a fait voir que les numéros 7 et 10 étaient dignes d'attention et qu'ils avaient déjà paru dans les précédents ; qu'enfin le n<sup>o</sup> 11 qui n'est autre que le premier, avec quelques changements, quoique faiblement rédigé, était rempli de vues sages et utiles. (Acad. Lyon, Ms.266)

Leur rapport, daté du 4 août 1789, est conservé à l'Académie sous la cote Ms. 236, f<sup>o</sup> 97-98.

*« Des 12 discours dont est composé ce 4<sup>e</sup> concours sur la découverte de l'Amérique, six ne méritent aucune mention. Les deux cotés n<sup>o</sup> 7 et 10 avec le vers de Pétrarque pour devise « È l'arma d'Achille che ferisce e sana » sont du même auteur, qui n'a fait qu'abrégé dans l'un ce qu'il avait plus étendu dans l'autre. Comme il a déjà été jugé dans les précédents concours sous la devise du Prince Henri et a peu gagné à se reproduire, nous n'en disons rien de plus.*

*Le n<sup>o</sup> 12 ayant cette devise : « Je ne suis ni marchand ni financier, ni prêtre » est quelquefois assez piquant, et présente quelques vues nouvelles. Mais elles ne sont point développées et approfondies. L'auteur les a noyées dans de très longues digressions. Il ne traite d'ailleurs qu'une partie du sujet.*

*Les n<sup>o</sup> 1 et 11 sont du même auteur et à peu de chose près très conformes. Il suffit d'en analyser un pour les faire connaître tous les deux. La devise est : « Si le mal vous aigrit, que le bienfait vous touche ». Dans la 1<sup>re</sup> partie, il décrit assez brièvement les maux que la découverte a produits, et notamment les horreurs de la traite des nègres, il croit que les maux peuvent être balancés par les avantages, qui sont la civilisation et la culture de l'Amérique. Pour l'Europe l'accroissement de son activité et de son commerce, et l'adoucissement de ses mœurs. Dans la 2<sup>e</sup> partie sur les moyens de réparer les maux, l'auteur se borne à proposer un nouvel ordre pour améliorer le sort des nègres, mieux traités, et même rendus libres en récompense de leurs travaux et de leur fécondité ; ils suffiraient, dit-on à l'exploitation de l'Amérique, et l'on n'aurait plus besoin d'épuiser l'Afrique pour recruter le nouveau monde. À l'égard des autres maux, on ne sait s'il les juge incurables, ou ne pas mériter des remèdes. Dans la 3<sup>e</sup> partie, il voudrait qu'à force d'humanité et d'instruction on tâchât d'attirer et de civiliser ce qui reste encore de sauvages en Amérique, que nos sciences et arts s'occupassent à assainir le vaste continent ; que de bonnes lois réglassent les cultures, toujours livrées aux spéculations de l'avarice ; d'où il n'est resté autre chose, sinon qu'elles ont presque épuisé cette terre dans un siècle et demi de travaux mal entendus. Il voudrait aussi que l'Amérique se peuplât d'elle-même, sans les recrues forcées et honteuses de l'Afrique, et sans l'infecter des brigands et des prostituées de l'Europe. C'est dans la génération actuelle bien régie et bien favorisée, qu'il faut trouver des générations plus nombreuses pour l'avenir.*

*Mais comment faire sortir ces générations plus vigoureuses de la génération présente. Il faut, répond l'auteur, l'intéresser à la chose publique par des marques de confiance, des places de distinction. C'est ainsi qu'on attachera par les liens d'une affection solide, l'Indien, le Créole et l'Européen même, et qu'on les guérira de cette inquiétude qui les rend tous étrangers à l'Amérique et indifférents à sa prospérité. Il y a de bonnes vues dans ce discours, comme on le peut juger par l'analyse qu'on vient d'en faire, mais on y peut voir aussi que plusieurs objets essentiels sont entièrement oubliés ; que les moyens proposés pour guérir les maux, conserver et accroître les biens qu'aurait produits la découverte sont faibles et vagues.*

*Au surplus, ce discours est ce que nous avons aperçu de mieux avec celui coté n° 8 contenant à peu près les mêmes idées et les mêmes défauts. S'il y avait nécessité absolue de décerner un prix, on pourrait balancer ou le partager entre ces deux ouvrages, et avertir qu'ils sont bien loin d'avoir rempli les vues de l'Académie et donné la solution complète de nos problèmes ; qu'il ne faut pas y chercher l'intérêt, la profondeur dans la discussion ; la nouveauté dans les idées, la chaleur et l'énergie dans le style ; en un mot, qu'on couronne ce qu'il y a de moins faible dans tout le concours. Mais il vaut mieux ce semble ne rien couronner, que d'attacher la palme à une production médiocre. C'est du moins l'avis très unanime des soussignés qui croient devoir rappeler à l'Académie sa délibération prise, il y a deux ans, de ne plus proposer le même sujet, si le prix n'était pas remporté à ce 4<sup>e</sup> concours. »*

Jacquet, Castillon, l'abbé Rozier, Bory, La Tourrette et Bruyset (paraphes).

\*\*\*

## Annexe 2 - Pièce manuscrite de Daunou pour le prix Raynal de 1791 transcription par Pierre Crépel

Académie de Lyon : Ms 403, f. 6-14

Les pages sont numérotées 1-20 par l'auteur, le manuscrit est autographe de Daunou, sauf mention du contraire.

### **Conventions de transcription :**

L'orthographe du document original est conservée, sauf introduction de quelques accents et majuscules pour rendre la lecture plus aisée.

[ ] : intervention ou note du transcripateur.

[8, f. 9v] : page 8 dans la numérotation de Daunou ; folio 9 verso dans celle de l'archiviste.

<sagesse> : mot barré transcrit.

<\*> : mot barré non transcrit ici.

\*

[f. 6r]

### **Quelles sont les vérités et les sentimens qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur Bonheur ?**

[à gauche, de la main de La Tourrette] :

n° 8. reçu le 28 mars 1791,

un billet cacheté, sous [?]

la devise cy contre

[signature : griffe]

[à droite, de la main de Daunou] :

*Non propriae gloriae,*

*sed utilitati omnium ...*

Dieu a jeté dans l'univers des Etres intelligens et sensibles, mais il n'a point attaché le bonheur à tous les sentimens et à toutes les pensées. si pourtant l'on avoit mieux étudié les rapports de l'homme avec les objets qui l'entourent, si à mesure que l'expérience des siècles ou les méditations du génie enrichissoient l'humanité de quelques lumières importantes à son bonheur, ces lumières rapidement propagées n'eussent jamais manqué d'atteindre tous les individus qu'elles intéressoient : moins d'infortunes, osons le croire, moins de calamités auroient désolé la terre et flétri des larmes de la douleur les riches bienfaits de la providence. Mais les tyrans de la pensée et les calomniateurs du sentiment enchaînoient la raison des peuples, et comprimoient toutes les ames, afin qu'une obéissance aveugle servît à jamais de logique et de morale au genre humain.

Aujourd'hui que le génie des lois secouant les fers et les préjugés d'une grande Nation recrée l'état social et trace le plan de la prospérité publique : il est enfin permis de rechercher quels sont les sentimens et les vérités qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes.

Parmi les vérités que l'esprit humain peut appercevoir, je crois qu'il n'en est aucune qui soit pour nous sans intérêt ; dès qu'un objet nous est connoissable, c'est qu'il a quelque proportion avec nos facultés ; nous tenons à lui par quelque lien. Mais il est évidemment des degrés dans l'influence des lumières ; et puisque nos relations avec les autres êtres deviennent plus ou moins multipliées, selon que ces êtres sont placés plus près ou plus loin de nous, il s'ensuit que les connoissances dont les objets ont été rapprochés de l'homme sont à l'égard de l'homme les plus utiles connoissances. Voilà, je l'avoue, le seul caractère auquel il me soit possible de distinguer les vérités qu'il faut principalement répandre.

L'homme n'est pas borné à connoître, il est apelé a un plus haut degré d'existence ; <[ligne rayée]> son [2, f. 6v] âme sait s'attacher ou se reporter aux objets qui l'ont frappée et parmi les émotions qu'elle éprouve, il en est de tant d'espèces, que je dois distinguer d'abord celle dont je parlerai dans ce discours de celles qui sont écartées par la question que l'on me propose. Sans doute ce n'est point avec la sensation que l'on seroit tenté de confondre le sentiment ; il ne dépend pas, à beaucoup près, autant qu'elle, de l'ébranlement des organes. Mais il a plus de ressemblance avec les passions et les goûts et je n'apperçois même la différence qui le sépare de ces deux classes d'affections qu'en les concevant comme deux extrêmes entre lesquels il tient le milieu. Il n'est point, comme la passion, une turbulente secousse qui déconcerte la pensée ; mais il est une émotion plus vive, plus entraînante que le goût : les passions ont moins de durée que les sentimens, et les goûts moins de profondeur. C'en est assez pour juger lequel de ces trois genres d'affection de l'âme est le plus propre à la rendre heureuse : la vérité n'est qu'un moyen de bonheur ; le sentiment est le bonheur lui même, quand il se dirige vers les objets que la vérité lui indique.

Je vais donc considérer l'homme au milieu de la nature : j'étudierai les impressions qu'il reçoit et qu'il conserve, et rapprochant chaque sentiment des vérités qui lui sont relatives, je tacherai d'entrevoir la route de la pensée vers le bonheur.

Le créateur nous ayant donné des besoins et la nature pour les satisfaire, je ne crains pas de placer d'abord au nombre des vérités importantes celles qui nous enseigneront à tirer le meilleur parti possible des corps dont le nôtre est environné. Philosophes, qui ne cherchez que dans votre morale, les moyens de nous rendre heureux, ne vous pressez pas de m'accuser, je ne dégraderai <pas> ni le bonheur ni la vertu. Mais pour celui dont la frêle existence dépend des secours qui la doivent ranimer sans cesse, la satisfaction de ses besoins physiques est trop évidemment une condition nécessaire à son bien être, un élément essentiel du bonheur qui lui est propre. Ne rougissons pas de la place qui nous <\*> est assignée dans la chaîne des êtres ; la félicité qui nous convient est celle qui embrassera toutes les parties de nous mêmes et qui ne s'élèvera point au dessus de l'humanité. Philosophes, si vous aimez les hommes vos [3, f. 7r] frères, commencez par leur apprendre à cultiver la terre et à multiplier ses bienfaits. Dissipez les préjugés et les routines aveugles qui égarent

l'industrie, aggravent les travaux, enchaînent la fécondité de la nature. Une seule vérité découverte ou propagée dans les arts nécessaires à la vie de l'homme est un grand service rendu à <\*> la société ; une méditation digne d'être honorée par la reconnaissance des siècles.

Je ne fais qu'indiquer cette classe de vérités. si j'en supprime le détail, ce n'est pas qu'il me paraisse étranger à mon sujet. je développerai bientôt des maximes d'une influence moins certaine et dont l'utilité n'est peut être pas plus étendue. Combien j'aimerois à m'entretenir avec mes semblables des moyens de conserver nos jours, d'écarter les maux qui nous investissent, d'étendre nos jouissances et de mettre à un grand profit les dons excellens de notre commun père ! Un charme inexprimable doit être attaché à la communication de ces précieuses pensées, de ces vérités simples et bienfaitrices, moins exposées que beaucoup d'autres à se voir obscurcies par la dispute, outragées par les passions. Mais ceux qui prirent soin de mon jeune âge m'apprirent péniblement des sciences étrangères aux <\*> plus pressans besoins de l'homme ; je souhaite aux générations naissantes une plus solide instruction, et je demande à la patrie que, dans sa tendre sollicitude, elle propage l'enseignement de ces arts conservateurs qui n'imitent pas la nature, mais qui l'embéllissent en provoquant sa fécondité.

Dès qu'une active et sage industrie aura préparé, pour nos besoins, les corps qui nous entourent ; nous méditerons sur l'usage que nous en devons faire, nous étudierons les vérités qui enseignent à jouir : elles se confondent toutes dans le devoir d'être tempérant. Accoutumés aux divisions depuis long tems introduites dans les connoissances humaines, nous attribuons aux règles de la tempérance un caractère de moralité dont les procédés de l'Agriculture et des autres arts nécessaires ne nous semblent pas revêtus. Cependant et la sagesse des travaux de l'homme et la sagesse de ses jouissances se rattachent ensemble à un même genre d'intérêt ; toutes deux sont les fruits d'une même expérience et d'une même étude ; car la loi d'être tempérant est le résultat d'un calcul dont l'action des corps étrangers et les forces de nos organes ont été les élémens. Qu'un autre cherche à cette vertu des motifs plus sublimes : un devoir est suffisamment démontré quand son observation est visiblement indispensable au Bonheur. [4, f. 7v] Pour embellir tous les instans de ma vie, Dieu attacha des plaisirs à la satisfaction de mes besoins : je ne corromprai pas les effets de cette attention bienfaisante ; je n'irai point, par de courts plaisirs cherchés au delà des besoins, me condamner à de longues souffrances, à une précoce insensibilité. je n'oublierai pas que Dieu proportionna mes organes à mes besoins qu'il limita, et non aux effrénés desirs que l'imprudence allume et que l'habitude érige en Tyrans.

C'est un beau spectacle que l'homme s'emparant de la nature, l'appropriant à la conservation de son être et suivant dans ses jouissances la mesure fixée par son véritable intérêt. Pour la récompense de l'industrie et de l'usage modéré des biens Physiques, il est un sentiment délicieux inconnu à l'oisive intempérance, mais qui pénètre une ame simple et vertueuse, à la vue des campagnes et de leurs vivifiantes productions, à l'aspect de la terre, la nourrice de ses habitans. Agriculteurs, c'est à vous surtout que ce bonheur est réservé, si vous le savez bien connoître. Je vous envie ces émotions douces qui charment vos fatigues, qui vous inspirent les accens d'une si tranquille joie, quand vos yeux se reposent sur vos ravissans paysages, quand vous observez avec un si touchant intérêt le developpement de vos trésors champêtres, et le progrès de la nature vers des renaissances nouvelles. Toutes les fois que je vais

contempler vos travaux et respirer l'air de vos champs, je crois avoir perdu tous les instans passés ailleurs. Souvent, au sein des villes tumultueuses, nos écrivains, près de leurs livres, nous traçant des tableaux agrestes dont le modèle est trop loin d'eux. Il en est dont le pinceau malhabile a pu jeter du ridicule sur ces naïves affections ; je n'augmenterai pas le nombre de leurs descriptions imprudentes, je craindrai d'affaiblir un sentiment que je ne connus pas assez, mais je dirai aux précepteurs des humains : conduisez vos élèves dans les campagnes et là vous leur parlerez du Bonheur et de la vertu. Là s'appaisent les agitations des cœurs, les passions s'amortissent, et dans le calme des pensées, l'homme désapprend le vice et soupire après l'innocence. Là, rougit la paresse accusée par la Nature ; là, s'embellit l'idée du Travail, pour le charme de toute la vie. L'amour du Travail est moins un sentiment qu'un goût, mais de tous les goûts, c'est le plus nécessaire aux hommes : qui ne l'a pas, ne connoitra point la plus constante des jouissances, et ses <\*> voluptés fugitives interrompent à peine l'ennui qui s'étendra sur la durée pénible de ses années. [5, f. 8r]

Je benissois l'éternelle providence de nous avoir donné des travaux et des plaisirs, lorsque j'ai vu les présens de la nature et de l'industrie arrosés de pleurs et de sang. D'épais nuages répandus sur le front de l'homme en ont flétri la sérénité native : la gaité n'anime plus ses regards ; c'est la colère qui les enflamme, quand la tristesse ne les ternit pas. L'homme frémit à l'aspect de l'homme, il se plaint d'avoir des semblables. J'entends les noms affreux d'envie et de haine, de maître et d'esclave, de vengeance et de combats ; la discorde s'est emparé de la terre pour en bannir la félicité.

Sans l'immodération des désirs et le gout de l'oisiveté, la seule inégalité des forces n'auroit pas produit la discorde. Mais la mesure des biens sensibles départis à l'espèce humaine répondoit aux besoins, non pas aux cupidités : vouloir jouir plus et vouloir qu'un autre jouît moins, ce fut une même chose. Le superflu des uns se prit sur les nécessités des autres et la première guerre s'alluma entre les privations et les excès. Lorsque s'affranchissant ensuite de la commune loi du Travail, quelques individus s'attribuèrent les fruits des travaux étrangers, un nouveau genre de germe de dissension s'éleva parmi les humains et fut développé bientôt par des passions plus éloignées de la nature. Philosophes, pour établir la paix sur la terre, pour nous inspirer la concorde, commencez par nous apprendre à être tempérans et laborieux ; insistez longtems sur ces deux maximes : celui que vous n'en aurez pas persuadé, profitera peu de vos autres leçons.

Ici néanmoins se présente un nouvel ordre de vérités, il faut connoître les relations de l'homme avec ses semblables, les rapports de la félicité individuelle avec la tranquillité commune, de l'intérêt propre avec la justice. Chacun de nous veut le bonheur : ce penchant n'est pas distingué de notre existence ; c'est la loi générale qui régit notre être, c'est la source de nos devoirs, l'unique fondement de toute obligation. On a dit que la vertu n'étoit que l'amour de l'ordre ; on a dit vrai parce que mon bien être est enchainé à cet ordre universel. Mais s'il existoit une sagesse indifférente à mon bonheur, vous pourriez bien me <prouver> montrer qu'elle est belle et me contraindre à l'admirer : jamais vous ne me prouveriez qu'elle <est> m'est bonne et que je dois la choisir pour règle. C'est par le desir d'être heureux que je tends à l'ordre : rien que mon intérêt ne peut m'entraîner à la vertu.



J'examinerai donc s'il m'est possible d'augmenter ma félicité de ce que j'aurai enlevé à celle des autres ; et il ne faudra ni beaucoup de réflexions ni beaucoup d'expérience pour me convaincre que n'ayant point la force d'ordonner par rapport à moi tous les êtres, qui me ressemblent, je n'ai rien de mieux à faire que de [6, f. 8v] m'ordonner moi même par rapport au genre humain. Je supposerai que chaque homme travaillant à multiplier les jouissances aux dépens des autres hommes ; et de cette hypothèse je verrai résulter l'infaillible malheur de tous. Je chercherai par quel moyen l'humanité peut ne rien perdre de la masse de félicité qui lui est offerte par la nature ; et je trouverai la claire solution de ce grand problème, dans la loi de ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'il nous fasse. Mortels, prosternez vous devant cette antique vérité. C'est l'expression du premier rapport de l'homme à l'homme ; je ne vous dis point que ce soit un contrat que vous ayiez fait tous ensemble ; chacun de vous pourroit me demander encore pourquoi il est obligé d'observer un contrat : mais je dis que c'est une loi qui derive de votre coexistence ; et qui n'est distinguée des lois physiques, que parce que vous êtes des êtres actifs, et que vous avez la faculté de vous rendre malheureux en la violant. Saisissez donc les applications de cette loi bienfaitrice, qui conserve l'harmonie générale et garantit la tranquillité individuelle. Vous ne voulez pas que l'on vous blesse, que l'on attente à votre vie, que l'on dérobe ou que l'on endommage les fruits ou les instrumens de vos travaux : vous ne voulez pas qu'en votre présence ou qu'en votre absence on vous impute des crimes que vous n'avez point commis : Vous ne voulez pas que l'on vous trompe soit en manquant aux promesses que l'on vous a faites, soit en vous donnant pour véritable ce qu'on sait bien ne l'être pas ; Mortels, vous ne devez donc ni mentir, ni violer vos engagements, ni calomnier vos semblables, ni les insulter, ni attenter à leurs biens ou à leurs personnes. Ces conséquences ressemblent au principe, éternelles comme lui, liées comme lui aux intérêts de tous et de chacun. Vos conventions positives, consacrées elles mêmes par ce principe, ne commencent qu'où il finit et ne peuvent embrasser que les actes qu'il n'a point déterminés.

C'est peu de ne pas diminuer notre félicité commune : tous les moyens de l'accroître qui seroient en notre puissance, nous devons les mettre en usage. Ne dites point à l'homme : fais à autrui ce que tu veux qu'il te fasse. Ce précepte peut s'interpréter de telle sorte que suivi par chacun, il ne serviroit qu'à troubler les jouissances de tous. Mais s'il est des actes dont l'universelle pratique ajouteroit au bien-être général, ces actes par cela seul seront prescrits à la raison du genre humain. Or il en est sans doute de ces actions propagatrices du bonheur. car offrez ces consolations à la tristesse, des soulagemens à la douleur, des secours à la pénurie, des conseils à l'anxiété, des instructions à l'ignorance ; et le commerce de ces bienfaits ne tournera qu'au profit <\*> commun. Ce sera une sainte ligue de l'humanité [7, f. 9r] contre l'infortune. Là, j'aperçois, pour chaque individu, beaucoup plus à gagner qu'à perdre ; si même en un commerce pareil, ce n'est pas recevoir le bonheur que de le donner.

En effet à la vue d'un malheureux, j'éprouve une affection profonde que l'on a nommée la pitié. Ce sentiment est du nombre de ceux qui ressemblent le plus à des sensations ; il paroît ébranler nos organes avant de pénétrer nos ames et devoir son origine bien plus à nos dispositions Physiques qu'à la perception des vérités avec lesquelles il est en rapport. Je ne dirai point qu'il est des cœurs durs qui se ferment à la pitié : cet ouvrage n'est pas destiné à des vérités si tristes ; mais j'observerai que le spectacle de l'infortune est insupportable aux plus inhumains et qu'ils se hâtent de le

fuir de peur qu'il ne leur échappe un bienfait. Tant il nous est difficile de ne point partager les malheurs dont nos frères sont affligés ; tant la Nature nous a donné le besoin d'étendre autour de nous comme une atmosphère de Bonheur. Livrons nous donc à l'ardente activité de ce sentiment ; écoutons ces cris de la nature qui retentissent dans toutes les âmes et préférons aux autres jouissances cette volupté pénétrante et pure que nous éprouvons toujours quand nous faisons du bien à nos semblables. Car où est le bonheur le plus digne de nous sur la terre ? ce n'est pas dans la haine, dans la vengeance, dans les passions qui ont le mal pour objet ; notre cœur les repousse, il n'a point été fait pour elles. le bonheur est surtout dans le calme de ces émotions douces qui accompagnent tous les actes de la bienfaisance ; dans le plaisir d'être humain, compatissant, généreux ; dans ces affections sociales qui rapprochent l'homme de l'homme et préparent des consolations à tous les instans de notre vie. En vain l'on m'a parlé d'une sagesse insensible et d'un apathique félicité. J'aspire à la félicité des cœurs expansifs et qui nâquirent pour aimer ; et toutes les fois que j'entreprendrai les hommes de leur bien être, je leur dirai : aimez vous les uns les autres.

Ce sentiment qui nous appelle à la société reçoit différens caractères suivant nos diverses relations ; il préside aux franches communications de l'amitié : mais il se développe avec une énergie plus touchante dans la tendresse des époux. O vous, qui par des lois insensées, par des coutumes sauvages, par des préjugés cruels avez opposé tant d'obstacles à la vertueuse union des sexes ; l'humanité ne vous bénira point, vous lui avez envié ses plus ravissantes consolations. Mortels, Dieu vous ordonna de communiquer la vie dont il vous a fait le présent : imitez la fécondité de [8, f. 9v] la nature et chérissez ces biens sacrés dont l'intimité doit confondre les intérêts, les plaisirs & jusqu'aux afflictions de l'homme et de sa compagne. Tout ce que l'amour et l'amitié peuvent inspirer de tendres soins, époux, voilà vos devoirs. C'est ici l'une des plus bienfaisantes institutions du créateur ; sachez en profiter, sans la corrompre.

Il faut placer encore au nombre des relations les plus douces celles que l'on exprime par les noms de père et de fils ; il n'y a qu'une providence amie du genre humain qui ait pu nous appeler à des affections si tendres ; et pour le bonheur des parens et des enfans, inviter les uns à tant de bonté, les autres à tant de reconnaissance. Nos sentimens les plus chers, ceux dont l'influence doit être à la fois la plus longue et la plus heureuse sont les simples résultats des circonstances que la nature a préparées. Un cercle d'affections naïves embrasse toute notre vie ; du moins, c'est l'intention clairement indiquée du créateur. Au Bonheur d'être fils succède celui d'être père ; il est même des hommes bénis du ciel pour ces deux Bonheurs existent ensemble ; et à qui il est donné d'en jouir au milieu des charmes de l'amitié, et de la douceur des affections fraternelles et conjugales. Combien sont aimables les devoirs qui naissent de ces relations ! Combien il importe d'entretenir parmi les hommes toutes la candeur, toute l'activité de ces sentimens !

Vous voulez préserver des sentimens si précieux du danger de s'affaiblir et du danger de s'égarer ? Enseignez nous les vérités qui sont relatives aux droits et aux obligations des parens et des Enfans. Les droits des enfans sont fondés sur la foiblesse de leur premier âge et sur l'imprudence de leur jeunesse. Jusqu'à ce que leurs facultés soient assez développées pour qu'ils puissent se nourrir et se gouverner eux mêmes, on leur doit des alimens, des soins, des leçons, des conseils. Ils n'ont consenti à naître qu'à ces conditions ; ils doivent croître au milieu des langueurs et des souffrances, plus

longtems demeurer exposés aux périls qu'entraîne l'inexpérience des jeunes passions. Celui qui les abandonneroit dans un état d'infirmité qu'il a prévu et où ils sont parce qu'il l'a voulu, seroit trop injuste et trop cruel.

Sur ces droits des Enfans, comme sur une base sacrée, s'élève l'autorité paternelle, instituée pour l'avantage de ceux qu'elle doit gouverner. En effet quels sont les guides que l'enfant eût préférés à ceux que lui donna la Nature ? Et, si jouissant, à l'époque de sa naissance, du libre usage de sa raison, il prévoyoit qu'il va la perdre pour toujours et qu'il n'est de remède aux maux qui vont l'investir que dans les facultés, la tendresse et l'autorité de ses parens, n'invoqueroit-il pas [9, f. 10r] lui-même cette bienfaitrice & nécessaire autorité ?

Avoir aperçu les fondemens de la puissance paternelle, c'est en avoir connu les objets et la durée. La Nature n'a point créé le despotisme : mais elle a confié à la tendresse des Parens le pouvoir d'accoutumer l'enfance et la jeunesse de l'homme à l'observation des lois morales. L'Époque de la virilité des enfans est le terme où ce pouvoir expire. alors disparaissent dans le fils les besoins et les droits qui donnoient au père une puissance. Ainsi les obligations des enfans ne seront pas toujours les mêmes. Durant les âges de la faiblesse et de ses naissantes passions, il ne suffira point qu'il honore et qu'il aime ceux qui lui ont donné le jour, il faudra surtout qu'il leur obéisse. Bientôt le développement de ses facultés amenera le moment de son indépendance et ne lui laissera plus d'autres devoirs que le respect et l'amour. Car lorsqu'il n'y aura plus de puissance à laquelle il faille être soumis, il y aura encore des bienfaiteurs qu'il seroit affreux de ne pas chérir, de ne pas vénérer, de ne pas secourir dans les besoins de leur vieillesse. Tels sont les nœuds de justice et d'humanité par lesquels la nature enlace les diverses générations qu'elle fait exister ensemble. Philosophes, tels sont les nœuds que vous devez resserrer sans cesse, en répandant parmi les hommes la lumière et le sentiment.

Surtout les règles de l'Éducation sont beaucoup trop ignorées ; le genre de connaissances devroit atteindre tous ceux qui ont mis des enfans au monde. Je ne suis pas le détracteur de l'Éducation publique. Je la crois même susceptible du perfectionnement auquel nous la voyons appelée. Mais à quelque pureté qu'on la ramène, elle n'existera point également pour tous les âges, pour tous les sexes, pour toutes les fortunes ; et l'Éducation domestique conservera toujours une incalculable influence. Propagez donc les lumières acquises, recherchez ce que l'on n'a fait qu'entrevoir. Alors que les lois s'épurent, que les abus <\*> chancellent et que les préjugés se cachent ; le tems est venu de redonner aux vérités utiles <\*> la puissance qui leur appartient et de recréer, pour ainsi dire, avec les Nations.

Que sert qu'un infortuné Philosophe ait connu avec tant de précisions, développé avec tant d'éloquence les préceptes de l'Éducation Physique, si dans nos campagnes, si dans la plupart de nos villes, une impéritie cruelle continue de comprimer et de mutiler de tendres organes ? Ces bienfaitrices méthodes, conservatrices des naissantes facultés de l'homme, qu'a-t-on fait jusqu'ici pour les transmettre à la plus nombreuse partie du genre humain. On diroit que dans la sublimité de notre sagesse, nous ayons dédaigné d'enseigner au peuple des vérités qui se bornoient à rendre ses enfans bien portans et vigoureux. Quoi donc ! Travaille-t-on assez pleinement au Bonheur de l'homme, quand on se contente de l'envisager dans ses relations Politiques ; et n'est-il d'aucune

importance qu'il jouisse d'une santé robuste, au moment où l'Education doit le rendre à la patrie ? [10, f. 10v]

A l'égard de l'Education morale, la Théorie en est peut être moins avancée. Il est possible que des spéculateurs sans expérience et des praticiens sans philosophie aient mêlé quelques erreurs à des préceptes salutaires. Mais en attendant que le génie de l'observation ait rassemblé sur cet art difficile un plus grand nombre de vérités, en attendant qu'il nous les offre dans cet enchaînement intime qui les rendra plus lumineuses et plus fécondes ; du moins communiquons une vaste influence à celles qui sont déjà connues et suffisamment éprouvées. O vous tous à qui la providence a confié le plus précieux des dépôts, de puissans moyens d'Education sont entre vos mains. Les Bons Exemples que vous donnerez à vos enfans, les sentimens de respect et d'amour que vous leur saurez inspirer ; voilà les forces de l'autorité paternelle. La Nature vous rendit les instrumens des premières jouissances de vos Eleves et confondit dans leurs tendres ames la touchante image de vos traits avec les premiers essais du Bonheur. La Nature imprima sur le front d'un père, un caractère auguste : ses enfans le voyent et l'honorent ; à côté de lui, jusques dans la douceur des traits maternels, ils lisent aussi leur devoir. La Nature a donc tout fait pour que vous fussiez chéris et respectés. Si vous n'affoiblissez pas ces énergiques ressorts, si vos maux sont honnêtes, si vous n'abusez <\*> jamais de la confiante crédulité de vos enfans, si vous ne rendez pas repoussante l'autorité qui doit être la plus aimable : vous serez moins des instituteurs inquiets que des observateurs attentifs des consolans progrès de la jeune humanité. Surtout, durant ces trop courtes années, où les plaisirs sont purs, les goûts simples, les penchans naïfs, ne craignez pas de rendre l'innocence trop heureuse : Elle a des droits au bonheur, il faut le répandre, le fixer sur elle ; remplir, autant qu'on le peut, chacun de ses instans par une jouissance, attacher à ses devoirs le même caractère, dès qu'il sera pour elle des devoirs. L'infortune qui suit le crime n'en corrige pas toujours, mais l'infortune disposa souvent au crime en le précédant, et ce n'est pas surtout dans l'âge voué par la nature à la félicité, que le malheur seroit une sûre Ecole de vertu. j'attends plus de vertus de celui dont l'enfance fut charmée par d'innocens plaisirs. Son ame douce en conservera longtems les impressions salutaires. Des souvenirs aimables et purs le reporteront sans cesse à la candeur de ses premières affections ; il sera bon, simple, juste, honnête ; et chérira des vertus dont il sera redevable l'expérience du bonheur. Et qui sait si vous conduirez votre fils au delà de ce premier âge. Peut être ne serez vous plus, quand il aura grandi pour les passions, pour les travaux et pour l'infortune. Du moins il vous bénira, durant toute sa vie, d'en avoir embelli l'aurore ; et son cœur attendri chaque jour par la mémoire de vos bienfaits en sera plus sensible et par conséquent meilleur. Et s'il vous est donné d'être encore ses guides au milieu des orages de la jeunesse : ah ! par les tendres soins que vous aurez pris de ses premiers ans, vous aurez acheté sa confiance et vous pourrez plus pour sa vertu. [11, f. ? r]

Quand nous vous conjurons de rendre vos enfans heureux, nous ne vous invitons point à les énerver par la mollesse d'une education efféminée. Aller au devant de leurs besoins et de leurs desirs raisonnables, ce n'est pas adorer des caprices, cultiver l'orgueil et s'asservir à un despotisme naissant. Certes ! il importe à l'homme que de bonne heure il <\*> reconnoisse qu'il ne sera pas tout puissant, que les événemens au milieu desquels il se trouvera placé exerceront souvent sur lui le plus inévitable empire et qu'il faudra que sa patience allège les maux qui n'auront pu être écartés par la

prudence ; il n'aura pas fait assez complètement l'apprentissage de la vie, s'il n'a pas appris à souffrir. Il importe à l'homme que dès les jours de son enfance et de sa jeunesse des fatigues utilement ménagées aient accru ses forces, endurci ses membres, développé ses moyens ; et que le travail qui sera son obligation la plus habituelle soit devenue par une douce habitude le plus impérieux de ses goûts. Mais si vous ne voulez pas que l'oisiveté naisse au cœur de votre élève, gardez vous de lui imposer des devoirs factices qui n'auroient de proportion ni avec la débilité de ses organes, ni avec ses plus légitimes penchans ; et si vous l'éloignez des jeux où le hazard préside, ou s'irrite la cupidité, où les autres sentimens s'affaissent, du moins ne lui refusez pas ces exercices salutaires qui donnant aux membres de la vigueur, de la souplesse, de l'agilité ; aux sens de la précision et de l'expérience, à l'esprit même de la justesse et de l'étendue, élèvent les facultés de l'homme, préparent à l'industrie et quelquefois à de grandes conceptions.

Vous vous plaignez des vices de votre fils ; il est orgueilleux, menteur, indolent, inhumain. je sais bien comment vous pouviez prévenir ces inclinations funestes : je ne sais pas autant comment, vous pourrez les déraciner. la dépravation de l'enfance est pour l'ordinaire, peut-être toujours, l'ouvrage de l'Education ; et les fautes de l'Education sont trop souvent irréparables ; il falloit prendre le soin plus facile de les éviter. Si votre fils est vicieux, sans doute, c'est que vous mêmes, moins aimés, moins respectés par lui, vous n'avez pas su conserver, dans son énergie primitive, l'autorité dont vous auriez besoin pour le ramener à la vertu. Le premier moyen seroit de le tenir écarté des occasions de se livrer à ses pernicieuses habitudes : les vices s'éteignent dans une longue inaction et lorsqu'on les enchaîne en les privant d'alimens et d'exercice, on peut espérer de les extirper à la fin. Il est encore un art délicat et d'une grande efficacité : c'est d'arranger autour de <votre fils> vos élèves, un tel concours de circonstances, que chaque faute qu'ils auront commise soit toujours suivie de sa peine comme de son naturel effet. Ainsi vous provoquerez le repentir sans aigrir les caractères ; et vous corrigerez par l'expérience. Tournez enfin contre les penchans dépravés de votre fils tout ce que vous connoissez en lui de goûts légitimes. Etablissez des rapports entre les jouissances qu'il chérit et les devoirs qu'il néglige et donnez à la vertu un intérêt pressant et sensible [12, f. ? v] s'il vous reste assez de pouvoir pour vous servir de ces moyens, hâtez vous de les mettre en œuvre ; Autrement le mal va s'accroître et vos ressources s'affoibliront dans une proportion égale.

Voilà, sur la culture de l'enfance, des maximes qui m'ont paru vraies, salutaires et trop ignorées. je n'ai pu les croire étrangères à mon sujet et je n'ai pas craint de les exposer avec quelque étendue. A l'égard des notions et des habitudes que l'Education doit communiquer à ses Elèves ; Elles sont assez indiquées dans tout le cours de cet écrit. Les vérités et les sentimens qui importent le plus au bonheur du genre humain, il les fut inculquer à l'homme dès ses premières années, il faut lui apprendre dès lors à tirer un grand parti de la nature et de ses propres facultés ; l'accoutumer à être modéré, juste, bienfaisant, lui inspirer l'amour de ses semblables, lui rendre l'amitié nécessaire, et dilatant la sensibilité de son cœur, y nourrir les affections domestiques et sociales par lesquels il sera bon fils, bon époux, bon père & Bon citoyen.

Le mot sacré de citoyen nous annonce un nouveau genre de relations. Il renferme l'idée de ces contrats imposans qui partagent le genre humain en de grandes sociétés.

Rassembler des millions d'hommes sous le joug des mêmes conventions, ce fut une grande pensée : <\*> elle est effrayante pour qui la médite en lisant l'histoire. Car comment ne pas accuser cette institution de témérité, quand on la voit enfanter de si longs désastres, donner aux passions tant d'effervescence et aux vices de quelques individus une influence si monstrueuse ? Supposez qu'il n'y ait eu que des familles et point d'Etats ; depuis 5000 ans, auroit-on commis plus de crimes, versé plus de sang et plus de larmes ? Cependant, quelque affreuse que soit l'expérience qui dépose contre les Etablissements politiques, ils séduiront toujours la raison et la sensibilité de l'homme, parce qu'en eux mêmes, ils sont des moyens de prévenir l'injustice, d'appeler les talens et les vertus à des grands progrès, d'accroître les forces de l'humanité, d'étendre son bonheur. Oh ! sans doute, c'est à l'ignorance des vrais principes du pacte social qu'il faut imputer les calamités de tant de siècles. Il est donc d'un intérêt suprême d'étudier soigneusement ces principes et d'en répandre la connoissance.

Je puis diviser mes actions en 2 classes : les premières se terminent à mes semblables et sont soumises à la loi de ne pas faire à autrui ce que je ne veux pas qu'on me fasse. Les secondes n'ayant point mes semblables pour objet, conservent à leur égard une entière indépendance. En effet, quand mon action ne vous touche point, vous ne pourriez substituer votre volonté à la mienne qu'en vous conduisant <\*> envers moi comme vous ne voudriez pas me voir agir envers vous. Voilà donc mon droit et mon devoir. Mon devoir est de ne nuire à personne, mon droit est de faire ce qui ne nuit point aux autres. c'est ainsi que tous les hommes sont libres et égaux ; je parle des hommes qui n'ont pas perdu l'usage de leur raison et sur lesquels l'autorité paternelle a cessé de Dominer.

On donne au mot *liberté* des significations très différentes dont la confusion a fort obscurci la théorie de l'Etat social. Quelquefois ce mot ne désigne que la faculté physique de produire certains actes, faculté qui peut avoir des abus et qui doit être limitée sans doute. Si au [13, f. 11r] contraire, on entend par liberté, l'éloignement de tout obstacle au plein exercice des droits ; on ne conçoit plus qu'elle puisse devenir abusive, ni recevoir de restriction, parce que l'idée de droit et celle de délit s'excluent mutuellement. sous ce dernier point de vue, la société ne sera <\*> pas un état où l'on fasse le sacrifice d'une partie de sa liberté pour conserver l'autre : mais <elles> les institutions politiques m'empêcheront de faire ce qui est nuisible à mes semblables et elles s'arrêteront là. Le système social n'anéantira aucun des droits qui lui sont antérieurs, il les environnera tous d'une grande protection ; Telle est sa première fin.

Pour y parvenir, il faut d'abord des lois par lesquelles les devoirs soient déclarés : ensuite il faut des moyens d'exécution. Les lois et l'établissement des moyens qui les garantissent seront l'ouvrage de la société entière. Car tous les membres étant égaux en droits, les volontés individuelles ne peuvent influencer dans le pacte social que comme des éléments de la volonté générale qui est appelée le souverain.

Nul ne pouvant être contraint d'entrer malgré lui en société, on doit supposer qu'il y a eu unanimité lorsque les membres dont l'état fut composé d'abord, ont délibéré sur la question de savoir s'ils se réuniroient en corps politique. Mais après cette première délibération, il a bien fallu donner à la volonté du plus grand nombre les mêmes effets qu'à la volonté de tous. Autrement, la contrariété des avis, suite infaillible de l'inégalité des lumières et de la divergence des passions, eut rompu le pacte social, à chaque

instant. Ainsi, après s'être reconnus les uns les autres, les citoyens ont du convenir que désormais l'on compteroit tous les suffrages et que l'opinion de la pluralité seroit l'arrêt du Souverain.

Les principes suffiroient à une petite société. Il ne faut pas d'autre constitution, quand le souverain est toujours à portée d'exprimer son vœu et d'agir par lui même. Plus au contraire l'Etat s'aggrandira, plus la Nation aura besoin d'être représentée, dans l'exercice de ses différens pouvoirs.

Le premier de tous les pouvoirs, celui de faire la loi, n'est pas susceptible d'être délégué : il est le plus essentiel attribut de la souveraineté, laquelle est incommunicable. Ce qui n'est pas l'expression de la volonté générale ne sauroit être une loi. Il faudra donc, si tous les citoyens ne peuvent s'assembler, si chaque section du souverain envoie des députés à la diète commune, il faudra l'une de ces deux choses ; ou que la nation ait manifesté son vœu par les mandats exprès dont elle aura chargé ses représentans, ou qu'elle donne une sanction solennelle aux décrets qu'ils auront préparés. Où l'on ne prendroit ni l'une ni l'autre de ces précautions, il ne resteroit qu'une ombre de liberté politique ; et le souverain seroit passif, ce qui est contradictoire. Peu de vérités sont plus importantes pour un grand peuple qui vient de reconquérir ses [14, f. 11v] droits. Car tous les despotismes sont funestes, même celui des lumières et de la vertu ; et l'abyme de l'esclavage est ouvert, tant que la suprématie nationale inébranlablement affermie ne sera pas une barrière à jamais infranchissable à toutes les ambitions.

Les Pouvoirs qui ont pour objet l'application ou l'exécution des lois peuvent être délégués par la société à quelques uns de ses membres ; il est même impossible qu'ils ne le soient pas, pour peu que l'empire ait d'étendue. Alors <\*> non seulement la Nation ne pourra pas les exercer, mais elle ne pourra pas non plus en prévoir ni en examiner tous les actes. Il suffira donc qu'elle constitue ou qu'elle choisisse les magistrats chargés de ce genre de pouvoirs et que d'ailleurs une responsabilité sévère, prévienne les principaux abus d'autorité. Je ne dis pas que nul danger ne soit attaché à cette délégation : mais ce danger qu'une bonne constitution peut affaiblir est une suite infaillible des associations considérables.

Mes relations soit avec chacun de mes concitoyens, soit avec la société entière auront été déterminées. La contribution que je dois fournir aux dépenses communes aura été fixée ; et différens magistrats seront préposés à l'application de ces lois diverses. D'autres seront les moteurs de la force publique, de cette force qui doit conserver l'établissement <\*> public, tantôt en contraignant les citoyens à l'observation du pacte social, tantôt en <\*> repoussant les agressions injustes des ennemis étrangers. Voilà donc les élémens nécessaires de toute association politique ; des lois, des pouvoirs, des impôts, des forces.

Cependant soit pour <atteindre plus> procurer avec plus d'efficacité l'accomplissement des devoirs, soit pour atteindre les fins secondaires de la société qui sont le progrès des arts et surtout le développement des vertus, il n'est presque point de nation qui n'ait placé à côté des parties essentielles de l'établissement public, certaines institutions accessoires qui pour n'être pas d'une stricte nécessité, sont toujours très influentes et peuvent devenir très salutaires. Etablir des institutions de ce genre c'est

donner un caractère public à des actes naturellement privés ; à la Religion, à l'Education, à la bienfaisance, à d'autres objets indiqués par les goûts de chaque peuple, par sa position géographique, par ses relations externes. Enfin, pour compléter l'idée du système politique, je dois ajouter aux parties essentielles et accessoires dont je le conçois composé, l'importante convention des propriétés territoriales. Car au delà des instrumens et des fruits de mon travail, nul domaine exclusif ne m'étoit attribué par la nature. Mon droit permanent sur une partie déterminée du sol n'est qu'une création des lois civiles. je n'insiste pas sur cette notion. Elle n'est pas encore au nombre de celles qu'il soit <\*> utile ou même prudent de propager. Un jour peut-être, nos neveux en tireront un grand profit, lorsqu'ils sentiront mieux que nous combien inséparablement le Bonheur général et le bonheur individuel sont liés à la modération des desirs et des jouissances. Quoiqu'il en soit, inspirez aux hommes et gravez profondément dans leurs ames le plus inviolable respect pour tout ce que la loi consacre sous le nom de propriété, car chaque citoyen demeure étroitement obligé par toutes les clauses du contrat social.

Philosophes, parlez souvent à nos citoyens de leurs saints devoirs, de la fidèle observation des [15, f. 12r] Lois qui sont des pactes que nous avons tous signés. Surtout qu'une scrupuleuse exactitude dans le paiement des contributions soit l'honorable témoignage de la probité publique et l'indéfectible soutien de la force nationale. Et tandis qu'avec une fidélité sans reproches, nous acquitterons ces dettes sacrées, Philosophes, acquittez la vôtre par le tribut de vos méditations. Perfectionnez la théorie de l'impôt si peu avancée encore et que de longs préjugés ont dangereusement obscurcie. Remaniez ces principes d'économie politique que notre siècle a vu naître et que le tems peut épurer. Combien utilement vous aurez servi la patrie, quand vous lui offrirez enfin un système d'impositions qui atteignant toutes les jouissances, n'entraîne aucun effet immoral et réunisse les avantages d'une équitable répartition, d'une perception peu dispendieuse, d'une administration fiscale et d'une claire comptabilité.

Le fidèle acquittement des tributs, l'inviolable respect pour les propriétés et pour les lois, l'obéissance et les égards dus aux délégués de la nation, à ceux qui la représentent dans l'auguste exercice de ses différens pouvoirs : telles sont les obligations du citoyen envisagé comme membre passif de l'état. Mais si je me considère encore usant de mes droits actifs et concourant par mon suffrage soit à la déclaration d'un vœu national, soit à la nomination des hommes publics, alors je me vois soumis à des devoirs d'un autre genre, obligé d'acquérir des connoissances politiques et d'immoler au bien général mes intérêts particuliers. On a peu développé jusqu'à présent cette partie de la morale civique : elle n'eût pas été d'un grand <\*> usage avant l'époque de notre régénération. Mais surtout il s'en faut bien que nous connoissions encore avec assez de justesse et d'étendue les maximes qui doivent nous guider dans le choix des magistrats. Il ne suffit pas de ne point vendre, de ne point acheter les suffrages, de fuir ces manœuvres obscures de l'intrigue qui donnent au peuple des mandataires indignes et <qui> préparent à l'ambitieux lui même des angoisses déchirantes qui le puniront longtems de ses jouissances éphémères. Je méditerai mon choix avec maturité, afin qu'il ne soit jamais l'ouvrage de la séduction. Guidé par le désir du bien commun, sourd à tous les autres motifs, je n'oublierai rien, dans la pureté de mon zèle pour distinguer enfin celui dont les services sont réclamés par la patrie. Quand je l'aurai trouvé, si quelques citoyens paisibles, me prioient d'éclairer leur choix, je n'hésiterois



point à partager avec <\*> eux le fruit de mes recherches. Je leur dirois : voilà l'homme que ses talens et ses vertus m'ont indiqué. Mais quelle que soit la haute idée que j'aye conçue de lui, jamais il ne sera désigné par moi à qui ne m'aura point expressément consulté. Il n'aura, s'il le faut, que mon suffrage : pourquoi irai-je en sa faveur contraindre l'opinion publique et peut-être l'égarer ? pour quoi troublerois-je la tranquillité commune en froissant les intérêts et en électrisant les ambitions. Cette règle paroitra sévère, mais ne la séparez point de celles qui la précèdent, supposez les toutes fidèlement observées, et vous y trouverez l'unique solution de ce grand problème : comment conduire les élections populaires à leurs plus heureux résultats ? Inculquez donc au peuple ces vérités dont il aura souvent besoin. Déjà le peuple est plus qu'on ne croit capable de les sentir et de les mettre en pratique. Car il ne faut pas une longue expérience, pour apprendre aux uns que [16, f. 12v] les pouvoirs sont des charges par lesquelles on n'est point honoré, quand on les doit à l'intrigue ; aux autres qu'après tout ils ont intérêt à choisir les citoyens les plus éclairés et les plus vertueux.

Nous aurions maintenant à considérer le citoyen dans un Troisième Etat, c'est à dire, comme délégué de la nation, comme investi d'un pouvoir. Mais les obligations imposées par le souverain à ses mandataires, quelque multipliées qu'elles soient, sont pourtant assez bien connues, et à cet égard, nous avons plus besoin de mœurs que d'instructions. Ce seul mot de mandataires à tout dit. Evidemment, l'autorité n'est point établie pour <\*> l'orgueil de celui qui commande, mais pour l'avantage de ceux qui obéissent : & je suis coupable de forfaiture, toutes les fois qu'agissant en qualité d'homme public, je me laisserai diriger par des affections particulières. le bien général est l'unique but auquel il me soit permis d'aspirer, et je ne dois négliger, pour l'atteindre aucune espèce de travaux. De ces incontestables principes, on voit bien facilement sortir tous les devoirs des magistrats et des législateurs eux mêmes. Je dirai <\*> néanmoins encore à ces derniers : ne cherchez pas à circonscrire les droits primitifs de vos semblables, il est, par rapport à <\*> la législation, deux manières de raisonner qui mènent à des résultats fort différens. La première est d'interroger les idées éternelles du juste et de l'injuste et de ne s'écarter jamais de leurs réponses. La seconde qui calcule les inconvéniens et les avantages produit un grand nombre de Théories arbitraires qui se plient commodément aux intérêts et aux passions. Souvenez vous que l'usage de cette dernière méthode ne doit commencer qu'ou finit le domaine de la première et que les lois civiles ne devoient être que les lois naturelles appliquées à l'état social. L'effet le plus sensible de tant d'institutions qui resserrèrent la liberté fut toujours d'accoutumer les hommes à la violation du pacte social et d'affloiblir l'instinct moral dans le cœur des citoyens. Mais surtout, ô législateurs, respectez à jamais la souveraineté nationale et ne profitez pas pour l'envahir des moyens qui vous seroient offerts par la Constitution elle même.

Telles sont sur la nature des sociétés Politiques, sur les devoirs de leurs divers membres les vérités qui m'ont <\*> semblé les plus importantes. Je voudrais qu'en les inculquant à nos citoyens, on y joignit du moins quelques notions élémentaires sur les lois de notre patrie. Car il est visiblement dangereux de réserver ce genre de connoissances à un petit nombre d'hommes qui trouvera toujours pour en abuser beaucoup trop de facilités et de motifs. D'ailleurs comment ne pas appercevoir dans l'Education, dans les assemblées publiques, dans les fraternelles associations des amis de la liberté un grand ensemble de moyens puissans pour accélérer la circulation de ces lumières précieuses ; et comme autant de foyers dont l'atmosphère doit s'agrandir

sans cesse, jusqu'à ce que tout soit pénétré de leur clarté et de leur vivifiante chaleur ? Faut-il parce que la Tyrannie condanna les peuples à l'ignorance, supposer que la nature ne les disposa point à l'instruction, et que le civisme ne réussira point à les éclairer sur leurs intérêts les plus chers. Oh ! prenons des idées plus justes et plus consolantes des vastes ressources de la raison et de la liberté ; et n'oublions pas que la connoissance des lois indigènes est un des Elémens dont le patriotisme se compose, un des alimens nécessaires à l'entretien de ce feu sacré.

O ma patrie, fidèle observateur de tes lois, je n'en suis point le superstitieux admirateur : mais quand je les compare à celles qu'idolâtra jadis le citoyen de Rome de Sparte ou d'Athènes, à celles qui inspirent aujourd'hui tant de fierté à quelques nations tes rivales, tes lois nouvelles, ô ma [17, f. 13r] Patrie, sont à mes yeux le plus beau présent que le génie de la législation ait encore fait aux humains : nul peuple, autant que toi, n'a rapproché sa constitution des principes éternels que la nature indique à l'Etat social, comme les bases sacrées sur lesquelles il doit reposer. Tes ennemis peuvent m'accuser d'enthousiasme : ils ne m'enlèveront pas une persuasion qui s'est confondue avec le sentiment qui m'attache à toi. Je sens que je t'aimerois moins si tes lois me sembloient moins belles : vas, s'il y reste quelques taches, le zèle et la sagesse de tes enfans les auront bientôt effacées. L'impulsion nous est donnée vers le progrès des sciences Politiques, vers la perfection de la Cité. Et que manquera-t-il aux François pour remplir une destinée si noble ? Où trouver ailleurs des talens plus féconds, une industrie plus <\*> active, plus d'habitudes sociales, plus de ces affections douces et communicantes dont les naïfs épanchemens doivent jeter sur les relations civiles tant de charmes et de bonheur ? Ô ma patrie, quand je ne serois pas retenu dans ton sein par la fertilité de ton sol, par la riche variété de ses productions, les aimables mœurs de tes enfans suffiroient pour m'y enchaîner. Et s'il étoit vrai, qu'à travers les siècles du Despotisme, au milieu des sauvages préjugés qu'il accrédoit, des coutûmes barbares qui éternisoit ; s'il étoit vrai que nos mœurs eussent contracté quelque alliage impur et qu'il restât au caractère national quelques pas à faire encore pour se reporter à son énergie primitive, à toute sa loyauté naturelle : que ne pourroit contre ces foibles vertiges de la Tyrannie féodale, l'invincible ascendant des lumières et l'entraînante activité de la plus sage Constitution. Faites les donc connoître à tous nos frères, ces lois régénératrices ; cultivez, dans leurs âmes, l'instinct de la liberté : allumez dans leurs âmes, la brulante haine de la Tyrannie ; que telle soit l'une de leurs plus dominantes pensées et qu'ils vivent certains de ne consentir jamais à l'esclavage ; à l'esclavage qui n'est pas seulement un malheur, mais aussi presque toujours un vice. Quand la probité sociale, fille de l'amour de la liberté et de l'amour des lois, viendra se combiner ensuite avec cet expansif sentiment d'humanité qui nous rapproche de nos semblables et nous donne le besoin d'être bien faisant : c'est le patriotisme qui résultera de ce rassemblement de tant d'affections vertueuses ; et il est dans la nature des choses que le patriotisme opère en France autant de prodiges qu'il en commanda jadis à des peuples moins libres et moins heureux.

J'ai vu l'homme appelé par ses <\*> besoins au travail, à l'industrie, à la tempérance : j'ai vu ses intérêts les plus pressans lui commander la justice, la bienfaisance, toutes ses affections sociales, tous les devoirs domestiques, toutes les vertus du citoyen. En est-ce assez pour le bien-être de l'homme ? Tant de vérités et de sentimens suffiront-ils pour éloigner ou soulager l'infortune, pour acquérir ou conserver la masse de félicité qui convient à notre foiblesse ? oh ! de quelques jouissances que je sois jamais

redevable à la nature, à la société à la vertu : serai-je donc à l'abri des malheurs Physiques et dans leurs chocs imprévus, dans leur inéluctable empire, les élémens au milieu desquels je suis placé ne viendront-ils pas froisser ma caduque existence, la traverser par des sensations douloureuses ? Philosophe, dis moi qui me consolera de la nécessité de souffrir ? Elle s'étend sur l'entière durée de ma vie. Mais qui me consolera de la mort qui doit m'arracher à ce que j'aime et dont l'affreux pressentiment suffiroit pour empoisonner mes plaisirs ? Ce n'est pas tout : j'ai quelquefois senti qu'entre mes devoirs et mes penchans, il existoit un long intervalle : es-tu bien sur de l'avoir comblé par tes instructions morales, par tes établissemens politiques ? Quand ma passion [18, f. 13v] parlera plus haut que les lois et se croira hors de l'atteinte des pouvoirs, par qui sera-t-elle enchainée ? Quand j'aurai failli, comment serai-je ramené au repentir <, à l'espérance>, à la sagesse, à l'espérance ? Et quand fidèle à mes devoirs je deviendrai pourtant la victime des iniquités étrangères, qui m'expliquera cette révoltante énigme de la vertu malheureuse et du crime enhardi par les succès ?

Si l'existence de Dieu étoit une vérité nouvelle, si j'avois à l'annoncer pour la première fois à mes semblables, c'est aux plus infortunés d'entre eux que je l'adresserois d'abord. On l'a souvent remarqué, ceux qui paroissent avoir le plus à se plaindre de la providence, sont les plus enclins à croire en elle, parce que d'un seul coup d'œil ils entrevoient dans cette vérité touchante d'inépuisables consolations. Non, leur dirois-je, votre espoir n'est pas sans appui, d'évidens principes environnent votre croyance et la couvrent de leurs clartés. Il n'est point arrivé qu'à l'heure où rien n'étoit, tout ait commencé d'être, et que la Nature un jour soit d'elle même sortie du néant. Puisqu'il existe quelque chose, quelque chose exista toujours ; et tout ce que l'univers renferme aujourd'hui de parties et de puissances et de pensées, tout <\*> ce qui est remonte à une origine éternelle. Sera-ce au monde entier que vous attribuerez le sublime caractère de n'avoir commencé jamais ? Mortels, le monde ne contient pas seulement d'innombrables substances qui, dans la variété de leurs continuel mouvemens, se combinent diversement entre elles et changent à tout moment de formes, d'actions et d'effets. Il y a de plus des lois fixes et fécondes qui dominant ces substances, qui régissent ces mouvemens, auxquelles nous obéissons nous mêmes le plus souvent sans les connoître et qui ne seroient pas des forces puissantes, si elles n'étoient aussi de grandes et augustes pensées. Je ne dis pas <\*> assez, ces lois dans leur correspondance intime, dans l'unité de leurs fraternelles <\*> influences ne forment en effet qu'une seule et même conception. Or est-il une conception sans une intelligence qui la possède, est-il un plan sans un esprit qui l'ait tracé ? Mortels, adorez le dieu auquel aboutit l'univers, qui depuis l'éternité embrassa la vaste idée des choses : à lui <\*> se rattachent toutes les existences, il est le moteur des forces, la source des harmonies, la raison du monde. Je le sais, quand nous méditons sa divine essence, notre pensée s'affaïsse et trop souvent s'égare en de vaines spéculations : mais qu'importe à notre bonheur que les infinis attributs de l'être suprême s'élèvent au dessus de la sphère étroite de nos idées, quand nous appercevons si clairement dans son œuvre, <\*> tant de preuves de sa puissance et de son inféable sagesse. Certes ! les lumières qu'il nous a communiquées sur sa propre nature, quelque bornées qu'elles soient, peuvent suffire à nos besoins et nous commander assez de vertus.

En effet, Dieu étant le principe de l'ordre, l'ame de la nature, entre lui et nous il y a des relations nécessaires. l'esprit humain, il est vrai, a perdu des siècles dans l'étude de ces relations dont il paroît qu'un voile impénétrable dérobe le plus grand nombre à

nos foibles yeux. Mais à travers tant de systemes et tant de Disputes, on voit pourtant briller quelques idées lumineuses dont le fil doit nous diriger. Non, je ne croirai jamais, que l'être souverainement sage se soit avant tout proposé de tourmenter ses créatures et qu'il ait dit : je ferai des êtres sensibles afin qu'ils soient malheureux. Je ne croirai pas, lorsqu'il m'invite à la vertu comme à un moyen de <sagesse> félicité, qu'il ait environné mon existence entière d'infortunes inévitables à la vertu même, et qu'il ait dit, dans sa gratuite malveillance contre les humains : je ne veux pas [19, f. 14r] que la recherche de l'ordre, que le plus digne usage de leurs facultés puisse les garantir du malheur. Ah ! qu'il ait créé des êtres actifs capables de se porter au mal comme au bien ; j'adore sans murmurer, les inscrutables desseins de sa providence. Mais, si nos afflictions étoient autre chose que les effets ou les châtimens de nos crimes, elles seroient trop évidemment les crimes de l'auteur du monde, & nous offrieroient, non plus un mystère, mais une révoltante absurdité. C'est donc une raisonnable doctrine que d'admettre entre tous les hommes une distribution de biens et de maux qui corresponde au légitime du vicieux usage qu'ils ont fait de leur liberté ; et parce que cette justice ne s'accomplit <\*> point sur la terre ; parce que nous y voyons trop souvent l'iniquité triomphante et l'innocence persécutée ; La vertu ou le crime soit attendu par la vengeance. Cette antique vérité dont l'éclat frappe la raison de l'homme, quand il la medite après avoir fait une bonne action et dont il ne réussit pas toujours à se distraire au milieu des excès du vice ; si la philosophie ne l'eût point découverte, la politique auroit dû l'inventer, l'inscrire profondément dans les cœurs, la placer au milieu de la société, pour y devenir l'une des bases de la morale, la plus ferme sanction des lois, le plus efficace supplément des pouvoirs. C'est elle qui crée les consciences, qui garantit les contrats, qui imprime un saint caractère aux sermens. sans elle peut-etre, cette confiance réciproque qui seule peut nous inviter à des conventions, n'eût jamais rapproché les hommes ; et l'on peut assurer que l'empire au milieu duquel s'affoiblirait cette croyance, verroit se relâcher bientôt tous les liens de son unité, et tendroit par une immoralité progressive à la plus désastreuse dissolution.

Quand je fais d'un être suprême et d'une vie à venir les articles fondamentaux de la croyance de l'homme et du citoyen, certes ! je n'entends pas exclure les autres vérités religieuses qui nous ont été manifestées par des moyens surnaturels. Je pense au contraire que la raison des peuples avoit besoin qu'un enseignement d'un ordre supérieur vînt servir de supplément aux instructions de la nature ; et si ce besoin n'étoit pas attesté par les égaremens des <\*> nations et de leurs sages, il me sembleroit encore que l'utilité d'une révélation devoit etre surtout sentie par l'homme qui agite sa pensée pour en étendre le domaine et qui <\*> dans les pénibles efforts de sa méditation, rencontre si souvent des lacunes et des obscurités profondes, au milieu des sciences morales, celles qui intéressent le plus étroitement le bonheur de l'humanité. citoyens plaçons l'évangile au nombre des premiers bienfaits de la providence et bénissons la religion de nos pères, comme le plus précieux héritage qu'ils nous aient transmis. Que cette auguste religion nous apprenne à modérer nos desirs, à les rapprocher de nos devoirs, à chérir ces goûts simples, ces mœurs chastes et frugales, appuis nécessaires de la liberté. Qu'elle nous inspire ce courage, de la vertu qui lorsque le devoir l'ordonne, triomphe de tous les autres sentimens, s'élève au dessus de la Nature et donneroit un grand caractère aux <\*> Nations. Qu'elle nous enseigne les saintes lois de la plus intacte justice et surtout cet adorable précepte de la charité qui <\*> suffiroit à la gloire du Christianisme et à la félicité du genre humain. Le tems de l'irréligion doit être passé avec celui de tous les despotismes qui la

provoquoient. L'Évangile qui manqua jadis à des peuples libres est appelé à des Conquêtes par la Révolution qui se consomme au milieu de nous. Il a des rapports intimes avec une constitution qui en nous offrant la liberté nous commande la vertu ; et depuis que la sagesse de nos lois nouvelles a forcé les ministres du culte de reprendre dans l'ordre social la place que la raison et la Religion leur assigne on peut espérer de ne peut plus voir renaître ces abus accumulés par l'ignorance et la Tyrannie de tant de siècles, ces scandales du sanctuaires, ces crimes du sacerdoce qui ternissoient la gloire du christianisme, corrompoient son influence et conseilloyent l'incrédulité. [20, f. 14v]

Toute Altération des principes et des sentimens religieux prend sa source dans l'ambitieuse fourberie de quelques hommes qui profondément pervers et presque toujours incapables de repentir, surprennent la confiance de la multitude en s'emparant du séducteur appareil d'une piété affectueuse. Ce détestable vice, attribut des ames lâches s'appèle hypocrisie : il est plus commun qu'on ne voudroit le croire pour l'honneur de l'humanité. C'est lui qui propage la superstition par laquelle il rétrécit l'esprit humain, enchaîne la raison des peuples et travaille à se rendre maître des destinées publiques. C'est lui qui créa l'intolérance, qui alluma les torches du fanatisme, afin de régner <\*> sur la pensée par la terreur et de revêtir d'un caractère sacré les forfaits utiles au maintien de sa Tyrannique domination. Vous qui instruisez nos citoyens, apprenez leur à se défier de l'astutieuse hypocrisie : ils la reconnoîtront à l'obliquité de ses mouvemens, au doucereux appret de son langage, à la contrainte de ses apparentes vertus, à l'artificielle singularité, à l'adroite ostentation de ses dévotieuses pratiques. Certes ! le créateur de l'univers ne sera point honoré par de puériles minuties qui auront dégradé la raison de l'homme : il le sera bien moins encore par la persécution que souffrira l'erreur et qui la rendra plus intéressante et plus opiniâtre. La Religion est à la fois une pensée de l'esprit et un sentiment du cœur humain ; c'est donc la persuasion seule qui doit la commander à la liberté. Sans doute le bienfait de l'Évangile par lequel Dieu nous a distingué de tant d'autres peuples mérite toute la reconnoissance dont il nous a rendu capables : mais seroit-il nécessaire pour honorer le dieu des Chrétiens de regarder comme à jamais étrangers à la clémence, tous ceux qu'il a privés, dans sa justice, des moyens de vertu et de bonheur dont il a voulu nous environner ?

Autant l'on devra de défiance à l'hypocrisie, de pitié à la superstition, d'horreur au fanatisme : autant la piété sincère éclairée, bienfaisante aura de droits à nos respects. C'est un sentiment bien digne de l'homme que la piété : elle adoucit les mœurs, aggrandit les pensées, élève les caractères. Il n'est point pour l'innocence de sauvegarde plus sûre, ni de consolateur plus puissant pour l'infortune. L'homme dans ses communications <\*> avec Dieu semble remonter à la source de son être et s'y revêtir de nouveau de son originelle grandeur ; ses vertus en deviennent plus touchantes et les autres affections de son cœur <\*> sont épurées, consacrées par celle dont l'être suprême est l'objet. Vous, destinés à propager ce sentiment, <\*> Pontifes de la Religion, que votre ministère est auguste ! Est-il dans la société des fonctions plus belles ? Vous achevez l'Éducation des hommes, vous êtes les précepteurs de tous les âges. La Religion et la Patrie vous placent au milieu de vos concitoyens pour les consoler et les instruire. Par quelle fatalité le sacerdoce a-t-il été <\*> tant de fois l'ennemi du genre humain ? Ah ! nos législateurs consomment leur ouvrage, ils vous rappelleront à toutes les vertus de l'homme et du citoyen ; en vous en restituant tous

les droits ; et désormais vous formerez avec les instituteurs, avec les savans et les philosophes la plus sainte confédération, pour inculquer aux humains les vérités et les sentimens qui <\*> importent le plus à leur bonheur.

[de la main de La Tourrette]

n° 8 paraffé et enregistré le 28 mars, 1791,

[signé : griffe]

\*\*\*

**Annexe 3 - Liste des manuscrits de l'Académie de Lyon  
concernant Raynal et ses prix  
par Pierre CRÉPEL**

**Ms 110, f° 48-59**

Abbé Jacquet : *Sur les moyens de faire refleurir les manufactures de la ville de Lyon*, 22 décembre 1784

**Ms 158, f° 71-81**

Charles Mathon de la Cour : *Sur la traite et l'esclavage des nègres*, 30 novembre 1790

**Ms 158bis, f° 216-226**

Comte de Mainville : pièce n° 14 (reçue le 31 mars 1783) sur la découverte de l'Amérique, que l'auteur retire du concours. Rapport de l'abbé Jacquet sur ce mémoire, inséré entre les f° 216 et 217

**Ms 236, f° 73-266**

4<sup>e</sup> et dernier concours sur la découverte de l'Amérique (1789) : 16 pièces.

f° 73-74 : La Tourrette : liste des 12 pièces de ce dernier concours

f° 75 : brouillon de lettre de l'Académie à l'abbé Raynal, début août 1789

f° 76-79 : pièce n° 3 reçue le 20 février 1789

f° 80-81 : rapport rédigé par l'abbé Jacquet sur le 4<sup>e</sup> concours, 4 août 1789 et contre-signé par Bory, Castillon, La Tourrette et Rozier

f° 82-96 : pièce n° 4 reçue le 10 mars 1789

f° 97-98 : copie du rapport du 4 août 1789 (signature ajoutée de Bruyset)

f° 99-108 : pièce n° 2 reçue le 25 avril 1788

f° 109-119 : pièce n° 12 reçue le 21 avril 1789

f° 120-160 : 3<sup>e</sup> copie du mémoire n°15

f° 161-184 : pièce n° 6 reçue le 29 mars 1789

f° 185-197 : pièce n° 7 reçue le 30 mars 1789

f° 198-207 : pièce n° 8 reçue le 31 mars 1789

f° 208-224 : pièce n° 9 reçue le 31 mars 1789

f° 225-246 : pièce n° 10 reçue le 1<sup>er</sup> avril 1789

f° 247-266 : pièce n° 11 reçue le 1<sup>er</sup> avril 1789

**Ms 268-III**

Correspondance de l'académie (1758-1779)

f° 245 : lettre autographe signée de Raynal à un concurrent à un des prix, sans lieu ni date, donc en fait postérieure à 1780.

**Ms 268-IV**

Correspondance de l'académie (1780-1793) ; lettres autographes signées de Raynal à l'Académie [à La Tourrette, qui a annoté certaines d'entre elles] :

f° 45 : aux environs de Paris, 12 octobre 1780 (a reçu les programmes du concours de l'Académie).

f° 146 : Lausanne, 21 septembre 1783 (a reçu le programme du concours, approuve la sévérité de l'Académie, lui propose un nouveau sujet, regrette que l'Académie ne publie pas ses mémoires).

f° 213 : Toulon, 8 novembre 1784 (remercie d'être instruit des lauréats de l'Académie, espère que le sujet de l'Amérique sera finalement bien traité, offre un second prix de même valeur que le premier, regrette Prost de Royer).

f° 334 : Marseille, 9 décembre 1787 (demande que l'Académie annonce directement sa nomination d'associé à l'abbé Correa de Serra qu'il lui avait recommandé, est très aise que l'académie propose encore une fois le sujet sur l'Amérique).

f° 340 : Marseille, 24 décembre 1787 (remerciements et commentaires sur le sujet du prix et sur l'abbé Correa).

f° 402 : Marseille, 2 juillet 1790 (envoie son buste) [note de La Tourrette : « répondu par M. de bory, août 1790 »].

#### **Ms274, f° 1-282 + feuilles non numérotées**

Concours de 1791-1793 : *Quelles vérités et quels sentiments la philosophie et les lettres doivent-elles inculquer et développer avec plus de force pour le plus grand bien de la génération présente ?*

Notes de divers archivistes (XX<sup>e</sup> siècle) : « Des 25 pièces annoncées sur la chemise, il en reste 15 du concours de 1791 et 1 du concours prorogé en 1793, manquent notamment les manuscrits n° 8 et 15 (de Bonaparte) et le rapport sur le concours. » (Claudius Roux).

« La chemise contient en outre 11 pièces non foliotées, données ci-après dans l'ordre où elles se trouvent en juillet 2005. De plus, la succession des numéros de folios est parfois erratique et lacunaire » (Michel Dürr).

f° 1-2 : pièce n°1 reçue le 3 mars 1791.

f° 3 et 20 : Vasselier, analyse de 15 mémoires présentés au concours de l'abbé Raynal.

f° 4-5 : note sur le n°8.

f° 6 : énoncé du sujet du prix.

f° 7 : lettre de Castillon à La Tourrette [?], 25 décembre [1789] (est de l'avis de Jacquet sur le nouveau programme à rédiger).

f° 8 : lettre de Campigneul à La Tourrette, accompagnement du rapport [pour le prix de 1791].

f° 9 : « extraits » (avis) de Campigneul sur les 15 pièces.

non fol : billet de Vasselier.

non fol : juillet 1793, lettre à Daunou.

f° 12 : billet de Bureau-Pusy à Tabard (renvoi d'un dépôt).

f° 14 : minute de lettre de T[abard] à Mollet sur le même sujet, avril 1818.

folioté 19 en carmin, 16 au crayon : lettre autographe signée de l'abbé Raynal à l'Académie [La Tourrette], Marseille, 12 août 1789.

folioté 16-17 en carmin, 18 au crayon : minute de lettre de La Tourrette à Raynal, 5 septembre 1789, à propos du sujet du prix.

folioté 18 en carmin, 17 au crayon : lettre autographe signée de l'abbé Raynal à l'Académie [La Tourrette], Marseille, 20 septembre 1789, avec brouillon de réponse de La Tourrette.

non folioté : liste des manuscrits reçus pour divers concours.

cahier n°1 du 2<sup>e</sup> concours, 16/2/1793.

- f° 21-28 : pièce n°2, reçue le 6 mars 1791
- f° 29-50 : pièce n°3 (cahier) reçue le 18 mars 1791
- f° 51-116 : pièce n°4 (cahier en latin) reçue le 23 mars 1791
- f° 117-118 : pièce n°5 reçue le 26 mars 1791
- f° 119-128 : pièce n°6 reçue le 27 mars 1791
- f° 129-140 : pièce n°7 reçue le 28 mars 1791
- f° 141-170 : pièce n°9 reçue le 29 mars 1791
- f° 171-210 : pièce n°12 reçue le 1er avril 1791
- f° 211-212 : pièce n°13 reçue le 2 avril 1791
- f° 213-272 : pièce n°14 reçue le 2 avril 1791
- f° 273-282 : pièce n°16 reçue le 26 juillet 1791

Ensemble non folioté et placé dans une chemise à part le 17 juin 2013 :

La Tourrette : liste des pièces reçues pour les concours de 1793.

Pièce n° 1 du 2<sup>e</sup> concours reçue le 16 février 1793 (cahier)

Lettre de l'abbé Jacquet, Lyon, 22 juin 1793 (avis sur le 2<sup>e</sup> prix de l'abbé Raynal sur les vérités et les sentiments)

Billet de Vasselier, 8 juillet 1793 (la pièce n°2 semble avoir rempli les conditions du programme).

Billet de Vasselier, 18 juillet 1793 (la pièce n° 1 ne vaut pas la pièce n° 2).

Minute de lettre de La Tourrette au citoyen Raynal, 25 juillet 1793, annonçant que le prix est décerné à Daunou.

Minute de lettre de La Tourrette au citoyen Daunou, 2... juillet 1793, lui annonçant que le prix lui est décerné.

Lettre de Daunou à [La Tourrette], Paris, 1<sup>er</sup> août 1793, remerciant pour le prix

Seconde lettre de Daunou à [La Tourrette], Paris, 1<sup>er</sup> août 1793, *idem*.

Minute de lettre de La Tourrette à Daunou, 8 août 1793, relative à la remise du prix

Lettre de Daunou à La Tourrette, Paris, 11 août 1793, à propos de corrections éventuelles.

Modèle de quittance de réception du prix, établi pour Daunou.

#### **Ms 352 (papiers de La Tourrette)**

f° 466-469 : versions manuscrites des programmes des prix 1791 et 1792.

f° 475v : minute de lettre de La Tourrette à Raynal, 3 décembre [1789], répondant à celle du 20 septembre (Ms 274 f° 18) et lui annonçant le choix du sujet du nouveau prix (sur les sentiments et les vérités).

#### **Ms 403, f° 6-14**

Pièce de Daunou n° 8, pour le prix de 1791, « Quelles sont les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur Bonheur ? »

**N.B.** Il existe aussi de nombreuses mentions relatives à l'abbé Raynal et à ses prix dans les registres manuscrits des séances.

\*\*\*

### **Annexe 4 - Repères chronologiques** par Pierre Crépel

**1713** : 12 avril, naissance de Raynal à Lapanouse, près de Séverac-le-Château (Aveyron).

**1770** : *Histoire des deux Indes*, 1<sup>re</sup> édition ...



- 1774 : *Histoire des deux Indes*, 2<sup>e</sup> édition ...
- 1780 : *Histoire des deux Indes*, 3<sup>e</sup> édition ...
- 1780 : 22 août, élection comme membre associé de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
- 29 août : annonce des prix Raynal à la séance publique.
- 5 septembre : publication de l'annonce du prix Raynal de 600 livres sur les manufactures de Lyon à proclamer à la Saint-Louis 1782.
- 1781 : 4 septembre, publication de l'annonce du prix Raynal de 1200 livres sur la découverte de l'Amérique à proclamer à la Saint-Louis 1783.
- 1782 : 1<sup>er</sup> avril, date limite de remise des pièces pour le [1<sup>er</sup>] prix sur la manufactures.
- 27 août (séance publique de la Saint-Louis) « l'Académie a reçu deux mémoires très-estimables », mais le prix sur les manufactures est prorogé de deux ans.
- 3 septembre, publication de l'annonce de prorogation pour 1784 du prix sur les manufactures.
- 1783 : 1<sup>er</sup> février, date limite de remise des pièces, annoncée, pour le prix sur la découverte de l'Amérique.
- 1<sup>er</sup> avril, nouvelle date limite de remise des pièces, repoussée, pour ce prix.
- 26 août (séance privée) : « seize mémoires ont été admis, [l'Académie] a particulièrement distingué deux mémoires », mais le prix sur la découverte de l'Amérique est prorogé de deux ans.
- 2 septembre, nouvelle publication de l'annonce du prix Raynal de 1200 livres, prorogé, sur la découverte de l'Amérique à proclamer à la Saint-Louis 1785.
- 1784 : 1<sup>er</sup> avril, nouvelle date limite de remise des pièces pour le [2<sup>e</sup>] prix sur la manufactures.
- 31 août (séance publique de la Saint-Louis) : proclamation du lauréat du prix sur les manufactures (abbé Bertholon) et de l'accessit (Étienne Mayet), ainsi que les mentions honorables.
- 7 septembre, rappel de l'annonce du 2<sup>e</sup> prix sur la découverte de l'Amérique.
- 1785 : le 1<sup>er</sup> mars, date limite de remise des pièces pour le prix prorogé sur la découverte de l'Amérique.
- 30 août, « Onze nouveaux mémoires ont été admis au second concours » du prix sur la découverte de l'Amérique ; l'Académie « en a particulièrement distingué trois, [...] mais elle a cru devoir encore renvoyer le prix à deux ans »
- 1<sup>er</sup> septembre, publication de l'annonce d'une nouvelle prorogation pour 1787 du prix sur la découverte de l'Amérique.
- 1786 : 12 septembre, rappel de l'annonce du 3<sup>e</sup> prix sur la découverte de l'Amérique.
- 1787 : 1<sup>er</sup> mars, date limite de remise des pièces pour le 3<sup>e</sup> prix sur la découverte de l'Amérique.
- 4 décembre (séance publique de rentrée) : 42 mémoires ont été examinés, l'Académie « s'est déterminée [...] à ne pas décerner le prix, & à prier M. l'Abbé Raynal d'en retirer les fonds »
- 28 décembre, le prix est néanmoins prorogé une nouvelle fois pour 1789 à la demande de Raynal, publication de l'annonce.
- 1788 : 2 septembre, rappel de l'annonce du 4<sup>e</sup> prix sur la découverte de l'Amérique.
- 1789 : 1<sup>er</sup> avril, date limite de remise des pièces pour le 4<sup>e</sup> prix sur la découverte de l'Amérique.
- 28 juillet, 12 mémoires ont été examinés, aucun lauréat.
- 28 juillet, 24 novembre, discussions avec l'abbé Raynal sur un nouveau concours et son sujet.

**1789** : 24 novembre, « M. l'abbé Jacquet a fait lecture de plusieurs sujets et l'Académie s'est arrêtée sur celui-ci : Quelles sont les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ? »

15 décembre, publication de l'annonce pour 1787 du prix sur les vérités et les sentiments.

**1790** : 15 décembre, rappel de l'annonce du prix sur les vérités et les sentiments

**1791** : 1<sup>er</sup> avril, : date limite de remise des pièces pour le prix sur les vérités et les sentiments.

6 décembre, « Seize discours ont concouru », aucun lauréat, mais un mentionné [Daunou], le prix est prorogé pour 1793.

20 décembre, publication de l'annonce pour 1793 du 2<sup>e</sup> prix sur les vérités et les sentiments.

**1792** : 11 septembre, rappel de l'annonce du 2<sup>e</sup> prix sur les vérités et les sentiments

**1793** : 1<sup>er</sup> avril, date limite de remise des pièces pour le 2<sup>e</sup> prix sur les vérités et les sentiments.

20 juillet (séance privée), décision concernant le 2<sup>e</sup> prix sur les vérités et les sentiments, attribué à Daunou.

**1796** : 6 mars, mort de Raynal à Chaillot.

ESISTENZA XINA 2072

... ..  
... ..  
... ..

## TABLE

## ET

## INDEX

... ..  
... ..  
... ..

## AVIS AUX AUTEURS

La *Bibliothèque nationale de France*, en partenariat avec l'Académie de Lyon, a souhaité procéder à la numérisation des *Mémoires de l'Académie* sur la période 1937 à 2000.

Les volumes numérisés, en mode image et en mode texte, par la *BnF* seront rendus accessibles de façon libre et gratuite, sur *Gallica*, bibliothèque numérique de la *BnF* (<http://gallica.bnf.fr>).

En conséquence, il avait été demandé aux auteurs ayant collaboré aux *Mémoires*, ou à leurs ayants droit, de bien vouloir remplir un formulaire d'autorisation, ou de refus, et de le renvoyer par l'intermédiaire de l'Académie. L'absence de renvoi équivalait à une autorisation tacite.

À l'issue d'un délai de six mois, ayant pris effet à la date de la première parution de l'encart officiel dans nos *Mémoires*, à savoir juillet 2007, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants droit, la *BnF* a donc eu la possibilité de numériser, puis de mettre en ligne les volumes concernés. Ceci n'a d'ailleurs pas encore été réalisé.

**Rappel** : cependant, il était bien précisé que, même après cette mise en ligne, un auteur (ou ses ayants droit) pouvait demander le retrait de tout article ou illustration.



conserver

valoriser

développer

...

**un patrimoine**

**un savoir faire**

**une œuvre**

...

**créer un prix, une médaille**

\*

**DONS et LEGS**

à

*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts  
de Lyon*

Fondée en 1700 – Reconnue en 1724

Reconnue d'utilité publique en 1867

\*

**Consulter votre notaire  
pour les modalités pratiques**



## INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS des communications et des conférences

R résumé d'auteur ; CR compte rendu par les secrétaires généraux ;  
DR discours de réception.

### Partie 2

AGNÈS Chantal-Marie : François Cheng, du boursier chinois à l'académicien français, CR .....	22
AGNÈS Jean – 1964-2014 : le cinquantenaire de la reconnaissance de la République populaire de Chine par le général De Gaulle, DR .....	24
BACON Roland – Une muse dans l'Atacama, ou comment interroger l'Univers en trois dimensions, R.....	30
BOUCHET Alain – Les escapades de Jean-Jacques Rousseau dans le Dauphiné et le Lyonnais, CR .....	31
BRUNE Jean – La médecine de l'Amérique précolombienne, R .....	33
CHEVALLIER Jacques – Le mélanome : de la mélanose de Laennec à nos jours, DR.....	34
CRÉPEL Pierre & PASSERON Irène – L'académie des Beaux Arts de Lyon et les encyclopédistes, CR.....	46
DESMARESCAUX Philippe – Science, économie et société : la chaîne solidaire du progrès, CR.....	47
DONNÉ Jean-Pol – Des prix et des médailles à l'académie de Lyon, R .....	48
DREW-BEAR Marie – Archives et papyrologie d'Hermoupolis sous l'empereur Galien, CR.....	49
DUCHAMP Jean-François – Jean Philippe Rameau, un organiste et compositeur qui fit étape à Lyon, CR .....	50
FAYETTE Jacques – L'Europe et les pays émergents, R.....	52
FOURNIER Nathalie – L'aparté au théâtre, CR .....	54
GOUTELLE Alain – La découverte d'un grand peintre méconnu, Soutine, CR.....	55
JEAN-BLAIN Claude – Plantes thérapeutiques anciennes et actuelles.....	57
LE DINAHET Marie-Thérèse – Voyageurs et savants dans les Cyclades du XIII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècles, DR.....	66
MARION-FEYEUX Sylvie – Les femmes dans la vie d'Ampère, R .....	76
MATILLON Yves – L'analyse scientifique en médecine : approche historique et perspectives, .....	78
NORMAND Jean – Temps, biologie et médecine,.....	79
PERMEZEL Bruno – L'an 2000 imaginé avant-hier par des auteurs, R (DR) .....	81
RAYNAUD Jean-François – L'église des martyrs de 177, Saint-Pierre de Vaise, CR .....	82
VOINOT Jacques – Le langage des tuiles, CR .....	83

### Partie 3

BANGE Christian – Marc-Antoine Claret de la Tourrette et la diffusion du linnéisme en France .....	86
BELLANCA-PENEL – Jean Thibaud (1901-1960), un atomiste du XX <sup>e</sup> siècle .....	95
BOIVIN Robert – Auguste Chauveau (1827-1917) grand physiologiste et bactériologiste lyonnais .....	104
DAVID Louis – Justin Godart, lyonnais avant tout .....	112

### Partie 4 - Colloque Raynal 2013

Avant propos .....	123
BANCAREL Gilles – Introduction .....	124
VARRY Dominique – Les éditions lyonnaises de <i>l'Histoire philosophique des deux Indes</i> .....	127
GOHIER Jean-Marc – La contribution des Jussieu, botanistes, à l'œuvre de l'abbé Raynal.....	135
FEUGA Paul – Les relations lyonnaises de l'abbé Raynal .....	142
BRUYÈRE Gérard – Le buste de l'abbé Raynal à l'Académie de Lyon....	151
BEN MESSAOUD Samy & REYNAUD Denis – Les prix Raynal à l'Académie de Lyon.....	157
BOURDIN Philippe – l'idée de bonheur selon Daunou et Bonaparte : concours de l'Académie de Lyon en 1791 et 1793.....	175
<b>Annexes :</b>	
1. Le rapport de 1789 .....	194
2. Pièce manuscrite de Daunou pour le prix Raynal de 1791, transcription P. Crépel .....	195
3. Liste des manuscrits de l'Académie de Lyon concernant Raynal et ses prix, établie par P. Crépel .....	212
4. Repères chronologiques, par P. Crépel .....	214

\*\*\*

## TABLE DES MATIÈRES

### 1<sup>re</sup> partie. LA VIE DE L'ACADÉMIE

#### I. LES ACADÉMICIENS

- Membres de l'académie décédés en 2014..... 7
- État de l'académie au 31 décembre 2014..... 8
- Bureau de l'académie en 2014 et 2015..... 12
- Présidents de l'académie depuis 1961. Distinctions. Publications... 13
- Éloges funèbres :
  - Jacques Boidin par Georges Barale..... 14

#### II. LES ACTIVITÉS

- Les séances privées..... 17
- Les visites et les réceptions..... 17
- Les prix de l'académie..... 19

### 2<sup>e</sup> partie. COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES

- Selon l'ordre alphabétique des conférenciers (voir index).....21

### 3<sup>e</sup> partie. HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE

- Voir liste des auteurs dans l'index ..... 85

### 4<sup>e</sup> partie. Colloque abbé RAYNAL 2013

- Voir sommaire page 123 et index..... 123

Table et index..... 217